

www.pays-langres.fr

Projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical du
9 mars 2020,

Le Président,

Dominique THIEBAUD



MARS 2020

DIAGNOSTIC SOCIOÉCONOMIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale du
Pays de Langres



PAYS DE LANGRES

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE8

1. Dynamiques et perspectives démographiques9

1.1. Un territoire à faible densité et relativement fragile démographiquement 9

1.2. Des évolutions structurelles marquées13

1.3. Des perspectives démographiques à prendre en compte pour les prochaines années21

2. Dynamiques et perspectives résidentielles.....22

2.1. Un parc de logements qui augmente, avec une vacance de plus en plus problématique..... 22

2.2. Des besoins diversifiés à anticiper concernant le parc de résidences principales..... 29

2.3. Des dynamiques de construction en berne, avec des déséquilibres à réguler..... 33

2.4. Un marché de l'habitat hétérogène 38

2.5. Des politiques en cours qui contribuent à optimiser l'offre et encouragent la réhabilitation..... 39

3. L'offre de services et d'équipements42

3.1. Langres, un pôle de services structurant, mais fragile, entre Chaumont et Dijon..... 42

3.2. Un maillage d'équipements structurant, à conforter..... 45

3.3. Des secteurs à enjeux pour les prochaines décennies 46

3.4. Une accessibilité aux services hétérogène51

3.5. Des politiques publiques pour améliorer l'accès aux services sur le territoire 53

4. Organisation des déplacements et de la mobilité 54

4.1. Des déplacements nombreux, liés à plusieurs motifs 54

4.2. Une forte dépendance des ménages à la voiture individuelle 61

4.3. Un réseau routier de qualité, mais avec des secteurs moins bien pourvus que d'autres..... 64

4.4. Une offre de transports en commun réguliers existante mais qui reste peu compétitive 70

4.5. D'autres solutions alternatives à la voiture individuelle qui restent peu utilisées 74

4.6. Des orientations stratégiques de mobilité pour 2014-2024...80

5. Analyse et bilan de la consommation d'espaces..... 81

5.1. Analyse et bilan de la consommation d'espace sur la période 2009-2019.....81

5.2. Analyse et bilan de la consommation d'espace sur la période 2003-2012..... 87

SECONDE PARTIE : DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE 91

1. Dynamiques générales	92
1.1. Positionnement régional.....	92
1.2. Équilibres territoriaux et secteurs d'activité	94
1.3. Accès à l'emploi et gestion des compétences	101
2. L'industrie et la construction.....	103
2.1. L'industrie : un secteur qui tient encore une place importante 103	
2.2. Les activités de construction : un secteur qui connaît un coup d'arrêt depuis 2008.....	105
3. Les services & activités commerciales	106
3.1. Les services aux personnes : principal moteur de l'emploi local	106
3.2. Les activités de transport : un secteur important, principalement d'échelle locale.....	107
3.3. L'économie sociale et solidaire : un secteur qui se développe en lien avec l'économie tertiaire	109
3.4. Les activités commerciales : des équilibres à affirmer pour répondre aux besoins des habitants.....	110
4. Les activités agricoles et forestières	118
4.1. Des régions agricoles diversifiées, qui font face à des évolutions différenciées.....	118

4.2. Une économie agricole fortement orientée sur les filières
longues, avec des questionnements pour l'avenir.....123

4.3. L'exploitation de la ressource forestière, un enjeu important
126

5. Le tourisme.....130

5.1. Un territoire à vocation touristique marquée, avec une
politique de développement bien définie

5.2. Des capacités d'hébergement non négligeables, qui
s'améliorent

5.3. Des besoins d'aménagement à qualifier

6. L'aménagement économique

6.1. Des besoins proportionnés pour le développement des
activités économiques

6.2. Une offre foncière conséquente, avec des projets éloignés
des besoins endogènes

6.3. Des enjeux de gestion de l'immobilier d'entreprises

6.4. Des enjeux de qualité des espaces d'activité.....

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SOCIOÉCONOMIQUE..... 147**ANNEXES..... 162****Principales données utilisées..... 172**

Avant - propos

Le territoire du SCOT

Composé de 3 EPCI et de 168 communes, le territoire du Pays de Langres est un espace à dominante rurale localisé entre Dijon et Chaumont, dans le département de la Haute-Marne. La préfecture de la Région Grand-Est dont fait partie le territoire est Strasbourg, située à plus de 200 km de Langres à vol d'oiseau,

Le Pays accueille 46 000 habitants (INSEE 2013) sur une superficie de 2 265 km², il affiche une faible densité de population (21 habitants/km²). Cette densité moyenne se matérialise en réalité par un tissu de communes très faiblement peuplées (jusqu'à 5 habitants au km² par endroits) réparti autour de polarités plus conséquentes, dont la commune de Langres, ville-centre du territoire.

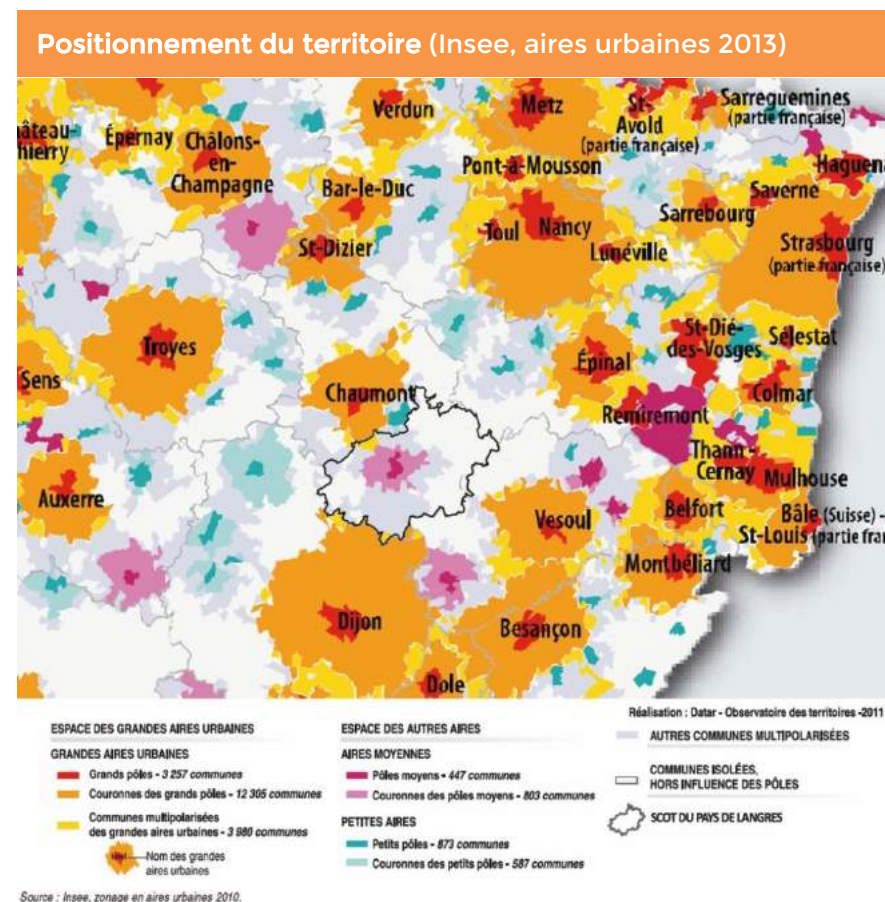
Le territoire est également à la confluence de deux autoroutes majeures au niveau national : l'A31 reliant Dijon à Nancy, et l'A5 joignant Paris et le plateau de Langres, plaçant ce dernier en situation de carrefour stratégique en ce qui concerne les déplacements d'échelle interrégionale.

Le pays de Langres est un territoire à l'interface de la Champagne et de la Bourgogne, mais il reste en marge dans le Grand Est et est peu polarisés par les agglomérations proches, telles que Dijon ou Nancy.

Les objectifs du diagnostic

L'objectif du diagnostic est de mettre en lumière les enjeux d'aménagement et de développement pour les prochaines décennies, au regard des dynamiques passées et en cours, et des perspectives d'évolution future.

Le diagnostic socioéconomique aborde des thématiques multiples, regroupées : démographie, habitat, services, mobilités, développement économique. Il s'articule avec l'État Initial de l'Environnement, dont les conclusions sont prises en compte dans la synthèse des enjeux. Il importe que les constats effectués soient précis sur les thématiques à aborder dans le SCOT, les éléments du diagnostic devant servir à appuyer, puis à justifier précisément, les choix effectués dans le PADD.

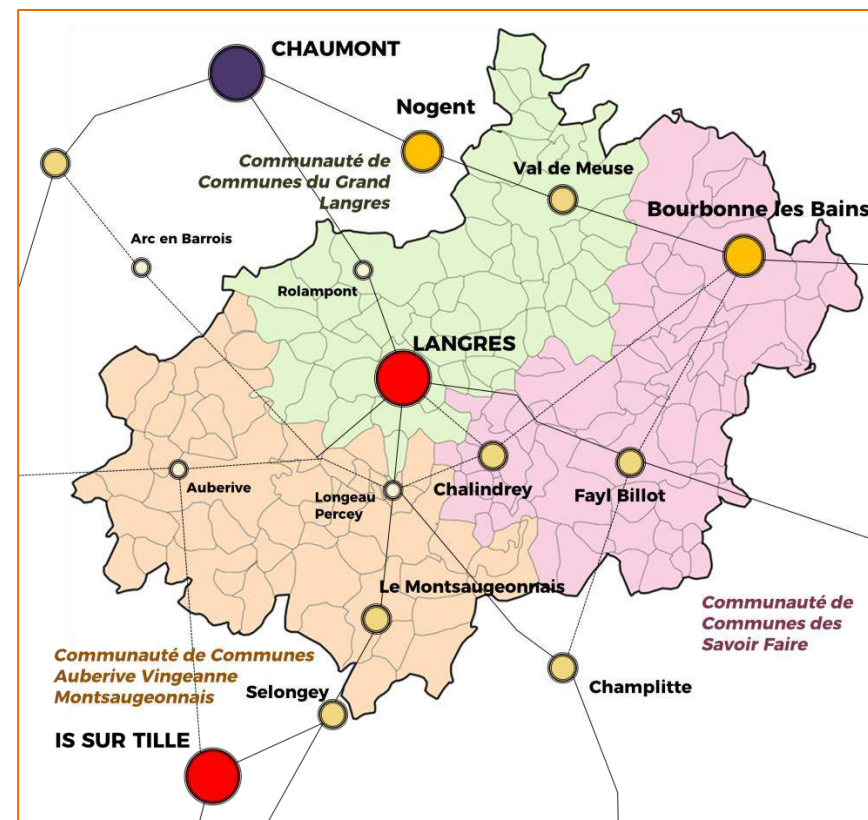


L'armature urbaine du SCOT

Le SCOT accueille des communes d'envergure plus ou moins importantes en termes de poids de population, de services et d'équipements, d'emplois sur place.

Une lecture suivante de ces différents critères permet de mettre en évidence des communes qui structurent plus fortement le territoire :

- La ville-centre de Langres, qui accueille plus de 300 équipements et qui rayonne sur tout le territoire voire légèrement au-delà.
- Les « bourgs secondaires », communes de taille moindre mais jouant un rôle structurant dans l'espace rural. Parmi les bourgs secondaires, il est possible de distinguer :
 - Le pôle intermédiaire de Bourbonne-les-Bains, qui accueille plus de 100 équipements au sens de l'INSEE.
 - Les pôles de proximité de Chalindrey, Fayl Billot, Val de Meuse, le Montsaigeonnais, qui accueillent entre 50 et 100 équipements.
 - Les pôles de première proximité de Rolampont et de Longeau Percy, qui accueillent entre 25 et 50 équipements.



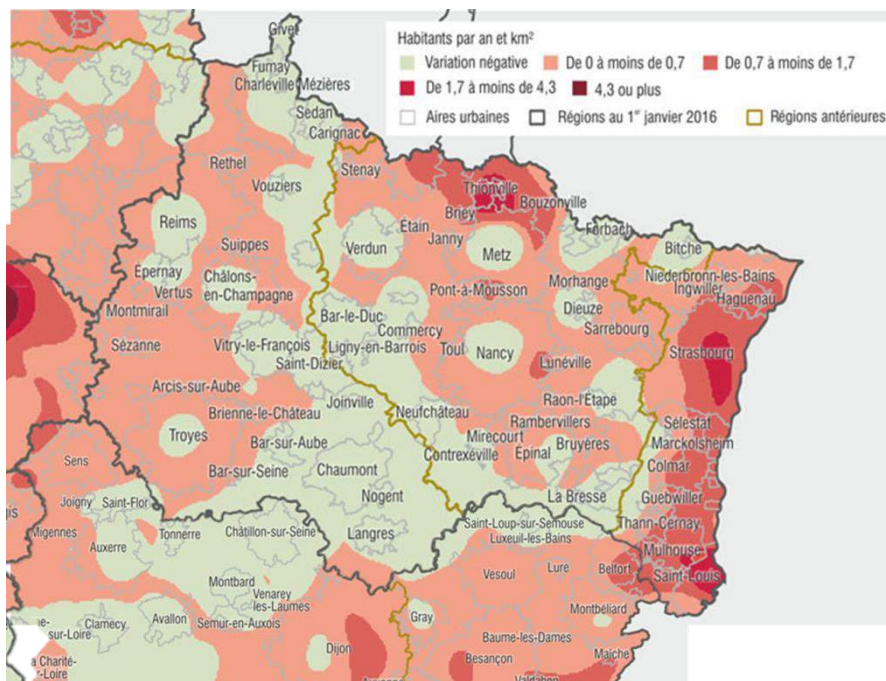
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE

1. Dynamiques et perspectives démographiques

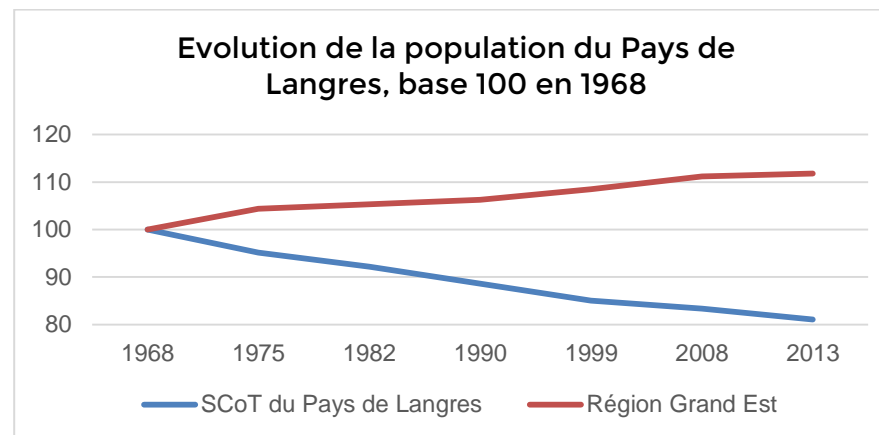
1.1. Un territoire à faible densité et relativement fragile démographiquement

1.1.1. *Un territoire assez peu dynamique à l'échelle régionale, polarisé par l'agglomération dijonnaise*

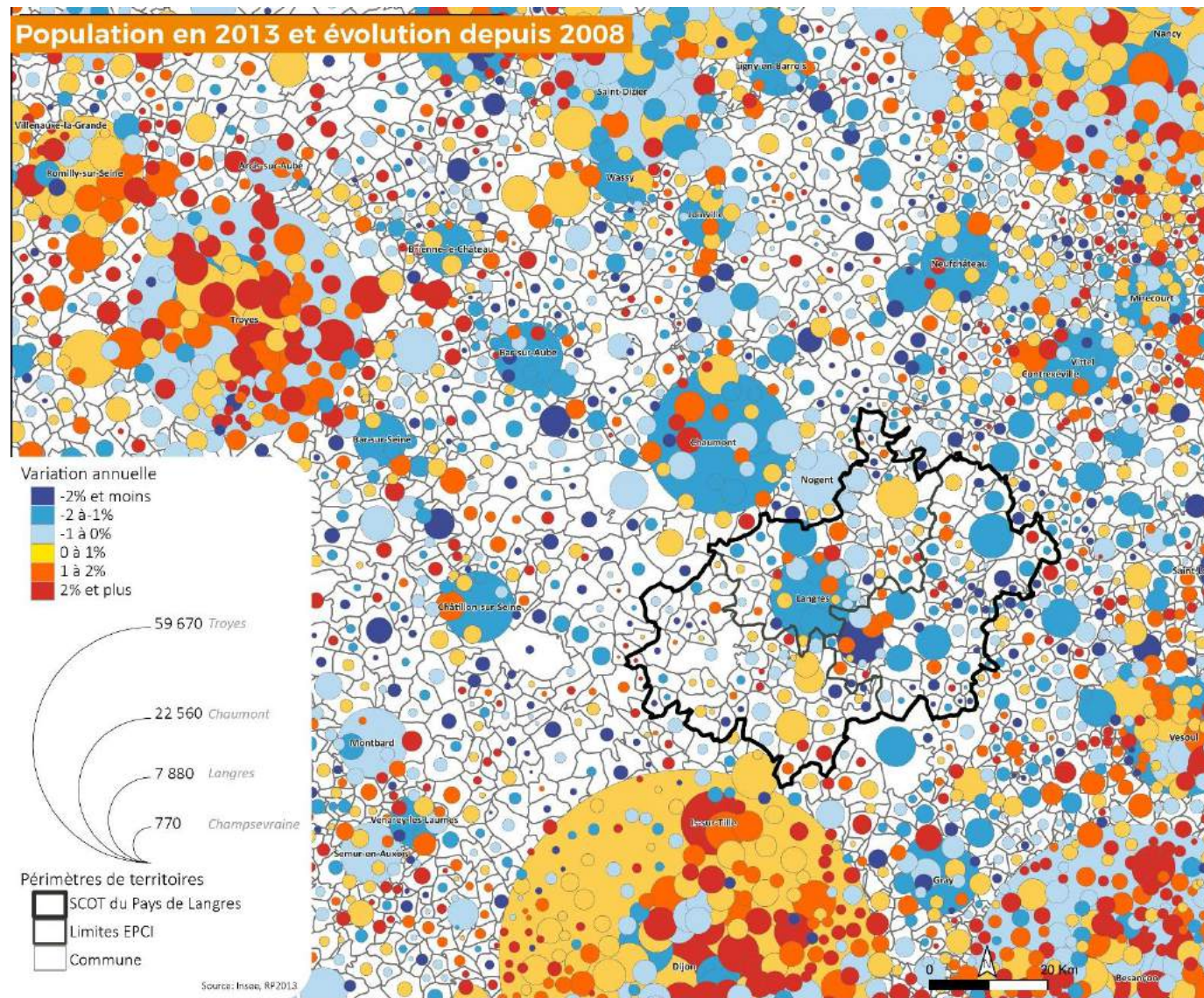
Le Pays de Langres, qui se situe au sud du département de la Haute-Marne, reste assez peu dynamique par rapport aux pôles majeurs de la région Grand-Est : Troyes, Nancy, etc. Toutefois, le territoire bénéficie d'une proximité avec le pôle de Dijon, et les communes situées au sud du Pays présentent des dynamiques démographiques plus positives.



Le territoire compte une population de 46 038 habitants en 2013, alors qu'elle était de 56 793 habitants en 1968. Il a perdu de la population de façon constante (presque 20% en moins de 50 ans), dans une dynamique inverse aux tendances régionales.



On peut expliquer ce phénomène global de baisse de la population en partie grâce à un **solde migratoire largement négatif** sur l'ensemble du territoire, plus que le solde naturel. Le solde migratoire est de -0,38% par an en moyenne depuis 2008 alors qu'il était de -0,09% entre 1999 et 2008. La communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, qui bénéficie de la proximité du bassin dijonnais, est la seule qui ne perd pas d'habitants.



1.1.2. *Des pôles qui structurent le territoire mais qui sont assez fragiles démographiquement*

Le territoire du Pays de Langres se structure autour de sa ville centre, Langres, où vivent 7877 habitants en 2013. C'est la ville majeure du territoire, puisque les autres bourgs ont un poids démographique plus faible à l'image de Chalindrey (2435 habitants) ou Bourbonne-les-Bains (2139 habitants). Les autres bourgs comportent moins de 2000 habitants. On retrouve la plupart des bourgs secondaires à proximité de l'axe central de la RN19 / RD974, même si la commune de Bourbonne-les-Bains fait figure de pôle de référence à l'extrémité Est du Pays. On ne retrouve aucun pôle important à l'Ouest du Pays, ce qui en fait un espace au poids démographique relativement faible.

Cette répartition générale de la population se traduit dans les densités de population, avec des secteurs est et ouest du Pays qui comportent moins de 10 habitants/km². Les densités sont plus fortes autour de Langres, même si les densités communales dépassent rarement les 50 habitants/km², mis à part pour Langres et Chalindrey. Le Pays de Langres, et la Haute Marne d'une manière générale, constitue une des zones les moins densément peuplées de la région Grand Est, et qui l'est de moins en moins.

La ville centre de Langres, qui avait une population de 11 000 habitants en 1968, a connu une déprise démographique marquée, avec une baisse de population de presque 30% jusqu'à aujourd'hui. Cela est dû à un effet de desserrement de la commune centre et d'étalement urbain autour de cette dernière. Ainsi, certaines communes au sud de Langres tels que Saints-Geosmes ou Longeau-Percey ont quasiment doublé en

population sur les 50 dernières années, même si la tendance n'est pas forcément tournée vers une croissance dans le futur.

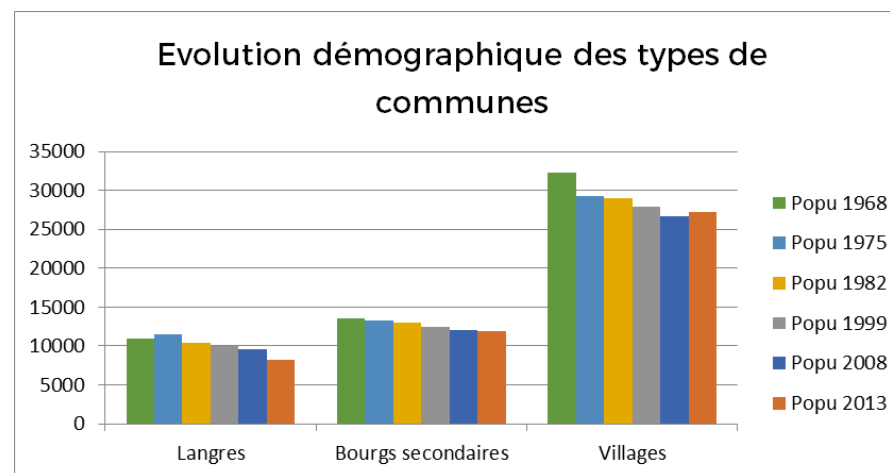
On peut également remarquer que toute la zone au sud de Langres allant jusqu'au Montsaigeonnais connaît une situation plus stable, probablement grâce à sa proximité avec Dijon.

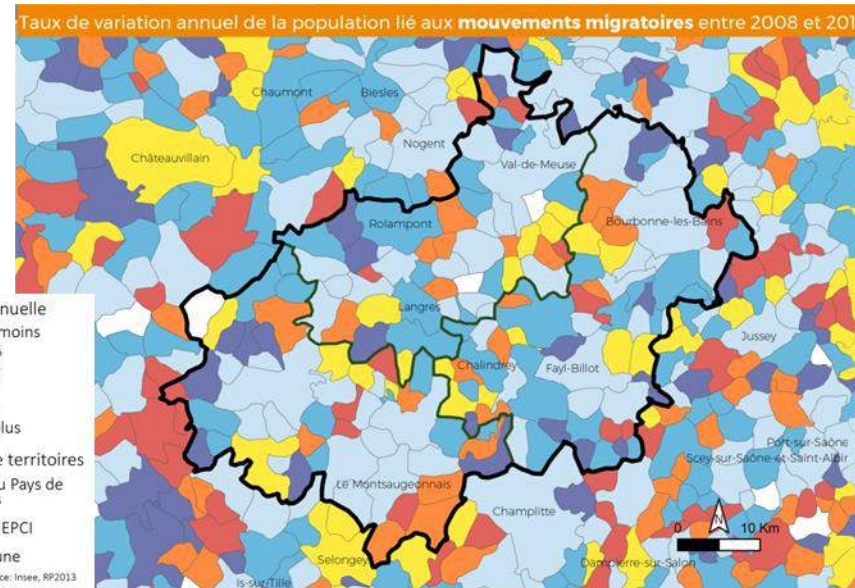
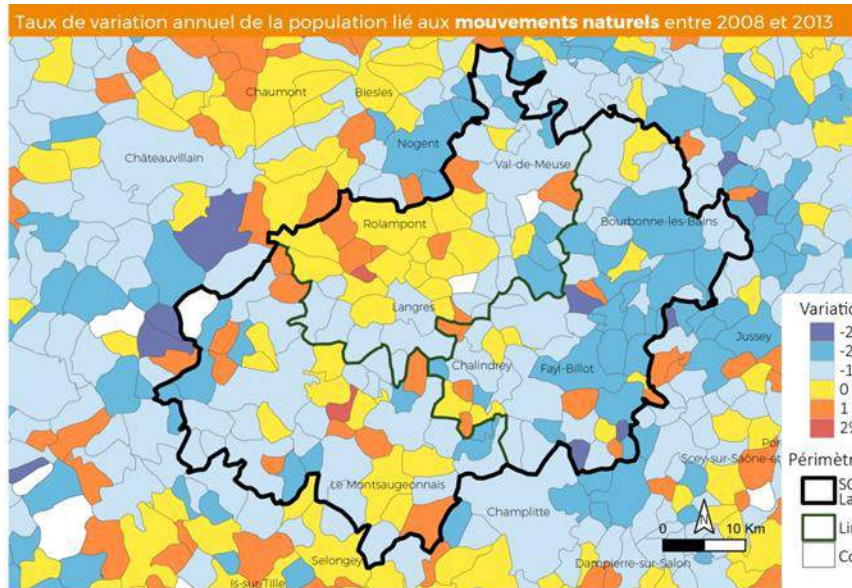
Langres n'est pas la seule commune structurante à connaître des difficultés démographiques. Certains pôles sont plus fragiles comme Fayl-Billot ou Chalindrey. La dynamique de leur intercommunalité est également de plus en plus fragile, puisque la population globale perd près d'1% par an.

CHIFFRES CLE

> 360 habitants perdus à Langres entre 2008 et 2013 du fait de la poursuite de la périurbanisation

> 1% de population en moins tous les 2 ans à l'échelle du Pays





Variation annuelle
 -2% et moins
 -2 à -1%
 -1 à 0%
 0 à 1%
 1 à 2%
 2% et plus

Périmètres de territoires
 SCOT du Pays de Langres
 Limites EPCI
 Commune

Source : Insee, RP2013

Evolution de la population du SCOT du Pays de Langres

	Population							Taux annuel de variation (en %)					
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1999 - 2008			2008 - 2013		
								global	mouvement naturel	mouvement migratoire	global	mouvement naturel	mouvement migratoire
CC du Grand Langres	24575	24278	23852	23591	23025	22096	21574	-0,46	0,17	-0,62	-0,48	0,03	-0,51
Langres	11001	11437	10468	9987	9586	8240	7877	-1,67	0,29	-1,96	-0,90	-0,05	-0,85
Rolampont	1710	1617	1626	1517	1508	1613	1546	0,75	0,29	0,46	-0,84	0,16	-1,01
Saints-Geosmes	592	704	810	1122	1111	1228	1155	1,12	0,28	0,84	-1,22	-0,10	-1,12
Val-de-Meuse	1943	1925	1883	1907	1948	1919	1933	-0,17	0,02	-0,19	0,15	-0,06	0,21
CC d'Auvergne Vingeanne et Montsaigeonnais	9204	8574	8399	8162	8026	8484	8484	0,62	-0,06	0,67	0,00	0,00	0,00
Longeau-Percey	410	536	549	638	669	707	739	0,62	-0,05	0,66	0,89	-0,92	1,81
Le Montsaigeonnais	1057	1027	1149	1285	1297	1250	1259	-0,41	0,51	-0,91	0,14	0,41	-0,27
CC des Savoir-Faire	23014	21170	20109	18563	17259	16776	15980	-0,31	-0,56	0,24	-0,97	-0,54	-0,43
Bourbonne-les-Bains	3179	3095	3022	2764	2495	2267	2139	-1,06	-0,77	-0,29	-1,16	-1,11	-0,05
Chalindrey	3495	3383	3149	2824	2699	2696	2435	-0,01	0,05	-0,06	-2,02	-0,46	-1,56
Fayl-Billot	1709	1741	1592	1511	1419	1443	1383	0,19	-0,73	0,92	-0,85	-0,89	0,04
SCoT du Pays de Langres	56793	54022	52360	50316	48310	47356	46038	-0,22	-0,13	-0,09	-0,56	-0,18	-0,38
SCoT du Pays de Chaumont	72795	72758	73786	71893	69369	67697	65232	-0,27	0,11	-0,38	-0,74	-0,03	-0,71
Région Grand Est	4966097	5184984	5231888	5277946	5386884	5521452	5552388	0,27	0,34	-0,07	0,11	0,29	-0,18
France Métropolitaine	49711853	52591584	54334871	56615155	58518395	62134866	63697865	0,67	0,40	0,27	0,50	0,41	0,09

Source : RGP 2013

1.2. Des évolutions structurelles marquées

1.2.1. Une population particulièrement âgée et vieillissante

Le territoire du Pays de Langres connaît une situation compliquée compte tenu de la déprise démographique, et du fait d'un **vieillissement de la population** caractéristique des territoires ruraux.

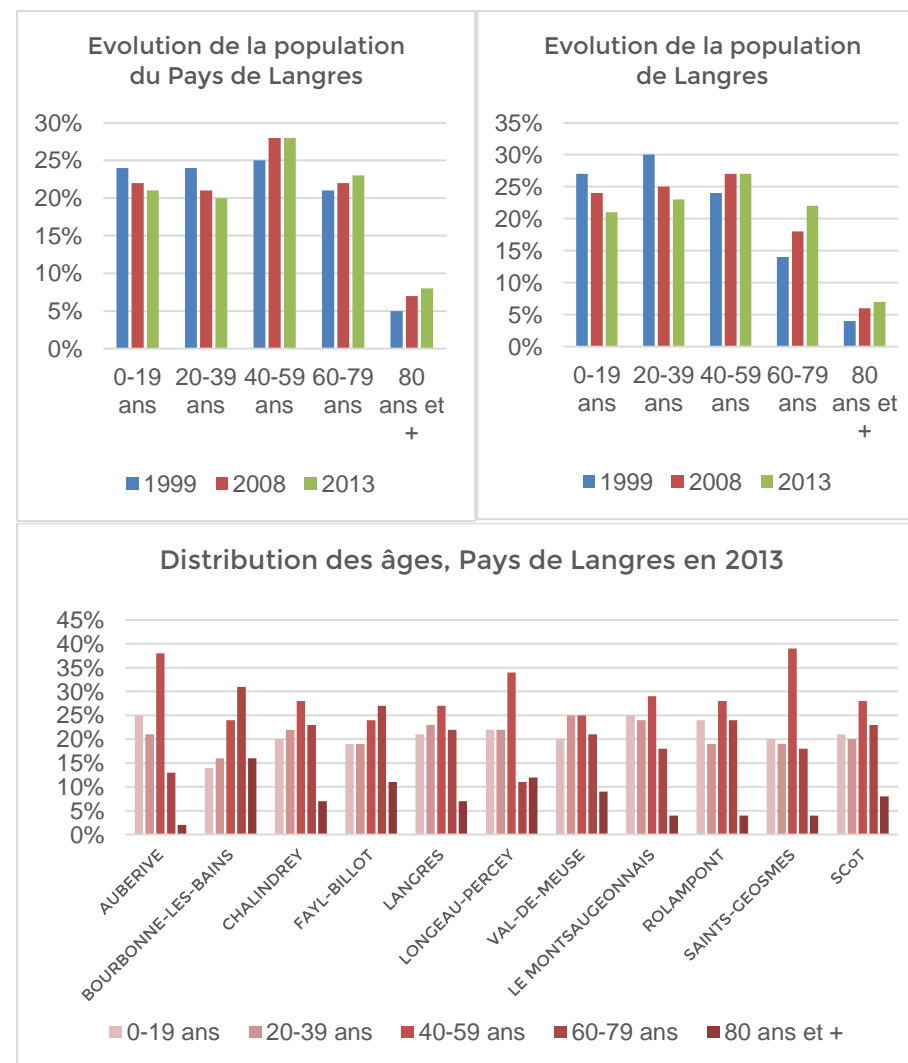
Le territoire comporte une population plutôt âgée et qui tend à vieillir au fil des années. En effet, la part des plus de 40 ans est en constante augmentation sur le territoire. C'est surtout la part des plus de 60 ans qui progresse, et cette dynamique risque de perdurer encore. On retrouve logiquement le phénomène inverse concernant la population des jeunes et des jeunes actifs. Ces derniers sont en net déclin depuis 1999. Entre 1999 et 2013, la population des moins de 20 ans a perdu près de 15 points de pourcentage dans la part totale de la population.

La distribution des âges dans les différents bourgs est globalement la même sur tout le territoire, même s'il existe forcément quelques disparités :

- Les polarités (Langres et certains bourgs) tendent à accueillir plus fortement les populations âgées.
- **La population est plus jeune dans le sud du territoire** (secteur du Montsaigeonnais), mais également dans les communes qui ont accueilli des ménages autour de Langres.
- **On observe une part des personnes âgées beaucoup plus importante à l'Est du Pays** autour de Bourbonne-les-Bains et Fayl-Billot, et dans les communes les plus rurales du secteur d'Auberive.

Le vieillissement questionne l'ajustement nécessaire de l'offre de services sur le territoire. L'optimisation de l'offre de services de santé devient un enjeu majeur et déterminant pour maintenir la population

sur le territoire. La thématique des déplacements pour les populations vieillissantes est également une question centrale.

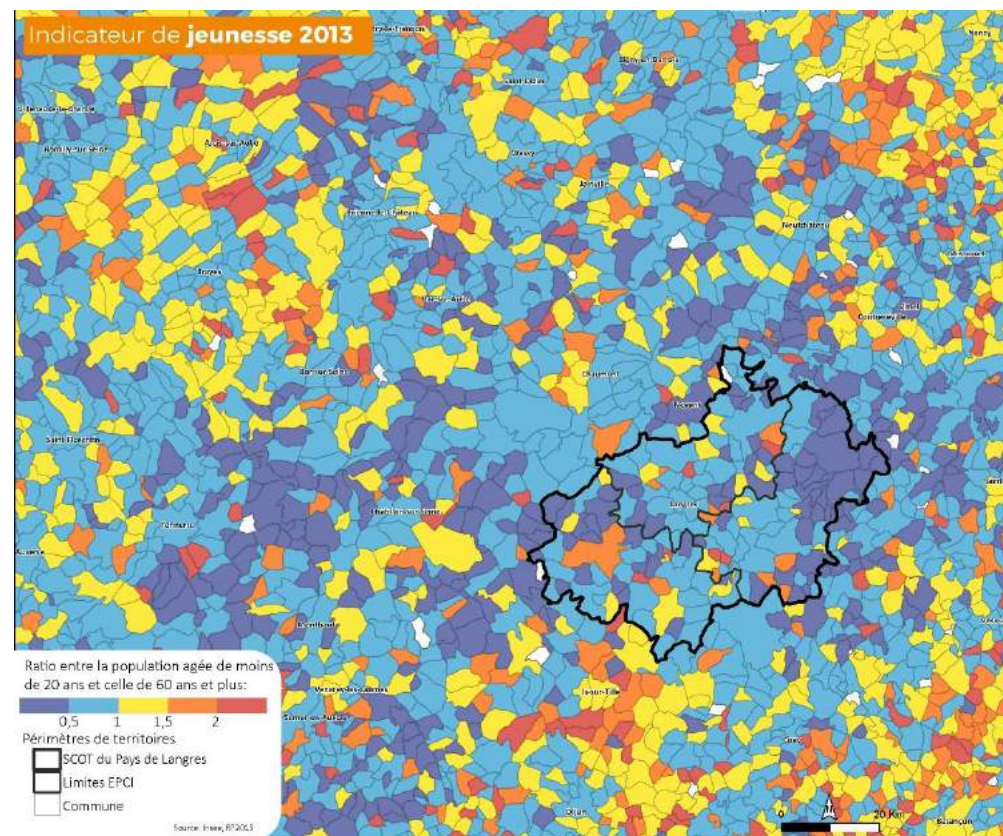


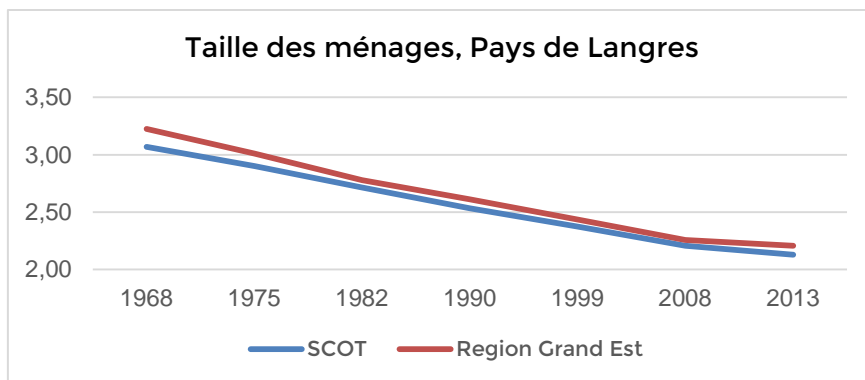
LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT

L'habitat	Les services	La vie sociale
<p>Adaptation et adaptabilité des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de travaux et d'adaptation • Réalisation de diagnostic personnalisés • Actions de communication, d'incitation et de sensibilisation 	<p>Maintien et développement des services à la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services publics et commerces locaux • Santé et Transport 	<p>Multiplication et diversification des liens sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liens sociaux et intergénérationnels de proximité • Vie associative et implication civique • Culture et loisirs
<p>Diversification de l'offre d'habitat intermédiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de formes d'habitats variés 	<p>Diversification et adaptation des services à domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux besoins et attentes variés • Soutien et reconnaissance des services de qualité 	<p>Accompagnement et promotion du bien vieillir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention, accompagnement personnel et écoute pour les plus fragiles • Reconnaissance et aide aux aidants familiaux
<p>Accompagnement des parcours résidentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion, communication et information sur les offres de logements • Accompagnement à la mobilité résidentielle 	<p>Accès aux services pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des acteurs et détection des situations d'isolement • Soutien financier pour l'accès de tous aux services 	<p>Accès à la vie sociale pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des acteurs et détection des situations d'isolement • Soutien financier pour l'accès de tous aux loisirs

1.2.2. Une diminution de la taille des ménages qui génère des besoins spécifiques en logements et en services

Conformément aux tendances démographiques nationales, on assiste sur le Pays de Langres à une **diminution de la taille des ménages** de façon significative. La taille moyenne des ménages est passée de plus de 3 à un peu plus de 2 en 50 ans.

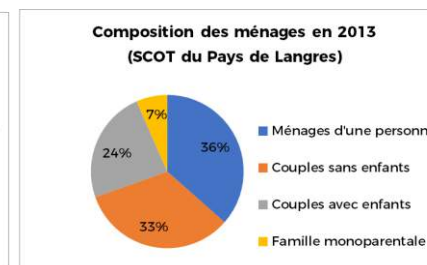
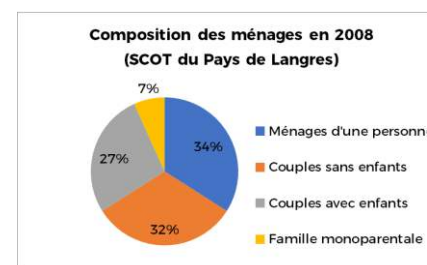




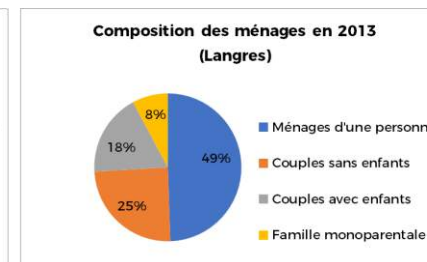
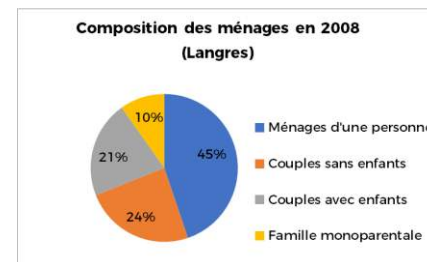
Ce phénomène peut s'expliquer par une baisse du nombre d'enfants par ménage, par une croissance des familles monoparentales, et par une forte augmentation du nombre de ménages d'une personne. **Le vieillissement de la population pèse beaucoup** dans la diminution globale de la taille des ménages, car il implique l'augmentation du nombre de personnes seules.

La diminution de la taille des ménages pose la question de l'**adaptation de l'offre de logements et de services** :

- Le parc de logement actuel, relativement ancien et composé de grands logements (T5 et plus ; cf. chapitre 2. *Dynamiques et perspectives résidentielles*), semble inadapté pour les évolutions structurelles de la population.
- L'augmentation du nombre de personnes seules et de familles monoparentales ou recomposées génère des besoins spécifiques en termes de services, en particulier dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance.



La ville centre joue un rôle particulièrement important dans l'accueil de petits ménages, qui recherchent en général une proximité de l'offre de services (notamment les personnes âgées). Près de 50% des ménages de Langres sont des ménages d'une personne. Les secteurs ruraux enclavés accueillent également des ménages particulièrement petits du fait du vieillissement (secteur de Bourbonne-les-Bains et de Fayl Billot en particulier).



CHIFFRES CLE

> 14500 personnes de plus de 60 ans (soit 32% de la population contre 34% à l'échelle départementale)

> 7600 personnes seules (36% des ménages)

Evolution de la taille des ménages du SCOT du Pays de Langres

	Nombre de ménages			Population des ménages			Taille des ménages		
	1999	2008	2013	1999	2008	2013	1999	2008	2013
CC du Grand Langres	9404	9753	9956	22738	21637	21210	2,42	2,22	2,13
<i>Langres</i>	4069	3902	3974	9310	7863	7591	2,29	2,02	1,91
<i>Rolampont</i>	606	688	676	1508	1613	1544	2,49	2,34	2,29
<i>Saints-Geosmes</i>	401	471	487	1106	1205	1142	2,76	2,56	2,34
<i>Val-de-Meuse</i>	812	838	852	1944	1861	1872	2,39	2,22	2,20
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	3290	3619	3735	7947	8401	8414	2,42	2,32	2,25
<i>Longeau-Percey</i>	263	286	311	624	663	696	2,37	2,32	2,24
<i>Le Montsaigeonnais</i>	506	537	563	1288	1250	1259	2,55	2,33	2,24
CC des Savoir-Faire	7361	7666	7569	16934	16407	15613	2,30	2,14	2,06
<i>Bourbonne-les-Bains</i>	1084	1091	1069	2312	2100	1946	2,13	1,93	1,82
<i>Chalindrey</i>	1116	1223	1203	2665	2696	2435	2,39	2,20	2,02
<i>Fayl-Billot</i>	584	623	618	1355	1283	1246	2,32	2,06	2,02
SCoT du Pays de Langres	20055	21038	21259	47619	46445	45238	2,37	2,21	2,13
SCoT du Pays de Chaumont	28636	29781	29976	68271	65280	62981	2,38	2,19	2,10
Région Grand Est	2920019	3189454	3270937	7108943	7201878	7216139	2,43	2,26	2,21

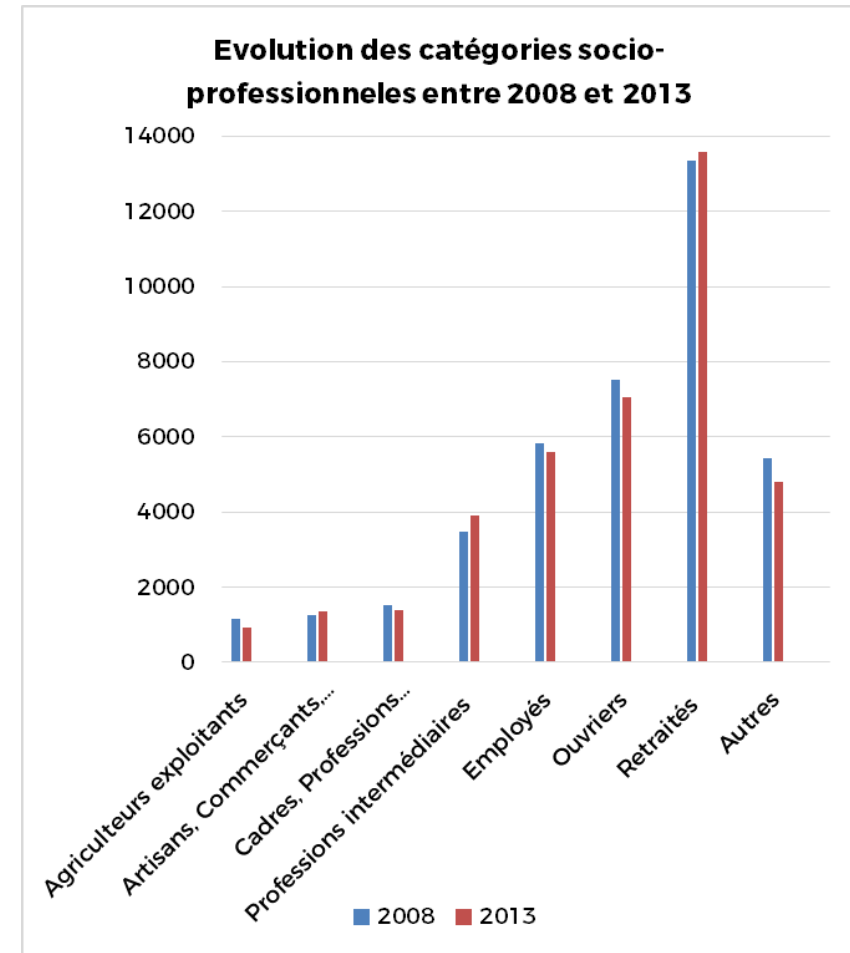
Source : RGP 2013

1.2.3. Des catégories socio-professionnelles en légère évolution

Les évolutions que connaît le Pays de Langres en termes de catégories socio-professionnelles sont conformes aux grandes évolutions que connaît la société française, même si en volume le nombre d'actifs sur le territoire est en baisse constante :

- **Certaines catégories sont en baisse**, comme les agriculteurs, les employés ou les ouvriers. Entre 2008 et 2013, 500 ouvriers en moins ont été comptabilisés sur le territoire. Cela est conforme au **mouvement de désindustrialisation** que connaît la société française depuis plusieurs décennies, et qui s'accompagne d'un accroissement global du secteur tertiaire.
- Ces baisses sont en partie compensées par une **augmentation du nombre de professions intermédiaires et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise**. On retrouve ce phénomène majoritairement dans la Communauté de communes du Grand Langres.
- Toutefois, on note un phénomène propre au territoire du Pays de Langres qui est la **baisse du nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures** de l'ordre de 10% entre 2008 et 2013. L'attractivité du Pays pour ces populations est une problématique à avoir à l'esprit, car leur présence est essentielle pour répondre aux besoins des entreprises (industrie, services,...), en particulier dans un contexte de tertiarisation des activités (besoins accrus).
- Enfin, parallèlement au vieillissement de la population, on note une légère hausse du nombre de retraités sur le territoire du Pays de Langres, un phénomène qui va tendre à s'accroître au fil des années.

Ces évolutions sociétales nécessitent de réfléchir aux processus d'**accompagnement des reconversions professionnelles**, afin de maintenir de l'emploi et les actifs sur le territoire.



Evolution des catégories socio-professionnelles de la population du SCOT du Pays de Langres

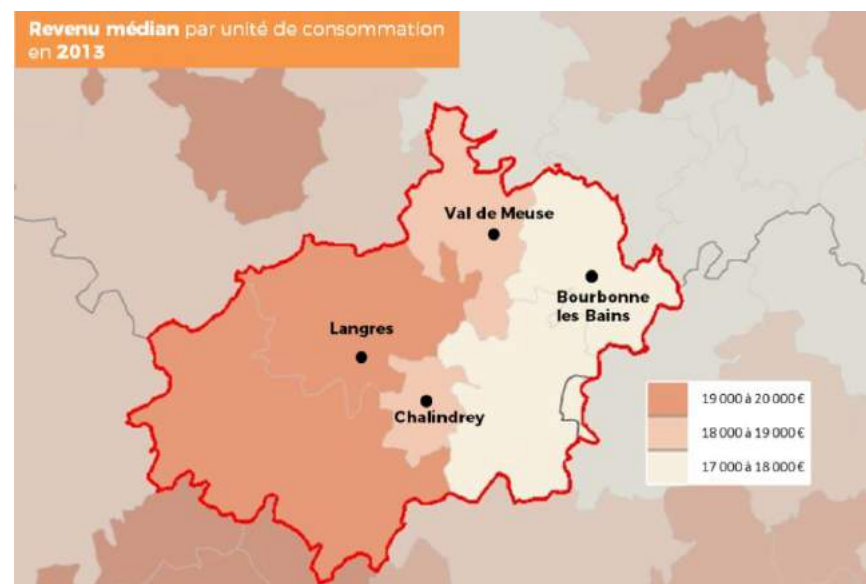
	Agriculteurs exploitants		Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprises		Cadres, Professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Retraités		Autres		Total 15 ans ou plus	
	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013
CC du Grand Langres	351	348	573	590	871	799	1 879	2 197	2 936	2 720	3 571	3 264	5 648	5 816	2 462	2 360	18 293	18 094
Langres	20	5	176	138	395	367	722	853	1 252	1 000	1 266	1 116	1 962	2 138	1 085	991	6 879	6 608
Rolampont	4	5	68	60	44	41	144	127	224	227	277	238	433	407	144	147	1 338	1 251
Saints-Geosmes	16	15	64	44	40	44	139	181	155	183	171	133	250	251	172	105	1 007	957
Val-de-Meuse	64	56	48	60	81	64	177	151	193	211	441	339	602	550	204	179	1 809	1 609
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	369	245	201	304	280	264	703	758	916	1 013	1 359	1 303	2 234	2 336	846	727	6 909	6 951
Longeau-Percey	16	0	24	24	16	12	41	73	86	98	155	159	166	154	65	57	570	577
Le Montsaigeonnais	8	10	27	79	63	34	122	113	146	129	216	278	264	236	161	119	1 007	998
CC des Savoir-Faire - SEHM	424	338	488	473	385	331	906	949	1 990	1 875	2 591	2 487	5 453	5 440	2 136	1 714	14 373	13 608
Bourbonne-les-Bains	20	31	126	110	45	41	92	115	272	285	240	228	947	938	230	160	1 972	1 906
Chalindrey	8	12	56	77	60	57	144	152	352	311	503	451	630	693	479	301	2 231	2 054
Fayl-Billot	12	21	36	47	58	31	72	68	178	156	223	156	484	477	158	224	1 222	1 180
SCoT du Pays de Langres	1 144	930	1 262	1 367	1 537	1 394	3 488	3 904	5 843	5 609	7 520	7 054	13 335	13 593	5 445	4 802	39 575	38 653
SCoT du Pays de Chaumont	1 067	942	1 394	1 562	2 579	2 614	6 313	6 527	10 209	9 730	9 972	8 627	16 290	17 541	8 344	7 086	56 168	54 629
Région Grand Est	42 936	38 433	120 276	130 185	296 200	312 544	591 951	616 144	763 284	767 891	770 689	728 772	1 132 485	1 210 678	815 686	763 208	4 533 506	4 567 857
France Métropolitaine	513 532	447 401	1 648 820	1 804 633	4 338 812	4 746 495	6 989 092	7 366 130	8 444 103	8 577 395	6 942 325	6 735 704	13 137 859	13 990 199	8 734 052	8 344 532	50 748 596	52 012 488

Source : RGP 2013

1.2.4. Des revenus faibles et répartis de manière inégale

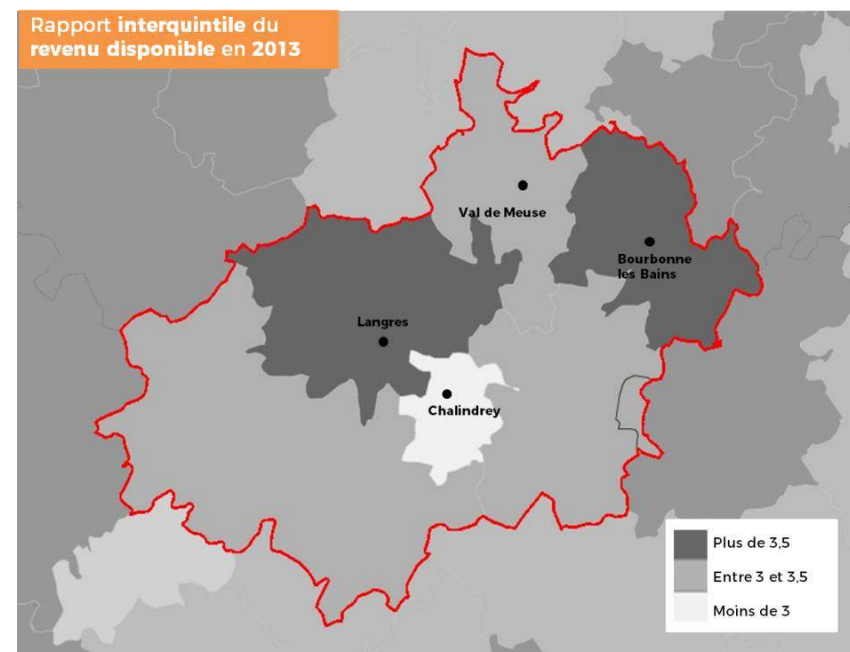
On retrouve à l'échelle du Pays de Langres de fortes disparités Est-Ouest concernant le revenu médian par unité de consommation. La zone se situant à l'est de la ligne Val-de-Meuse/Fayl-Billot possède un revenu médian inférieur à 18 000 € en moyenne. La part du territoire restante, située à l'Ouest, possède un revenu médian légèrement supérieur à 19 000 euros.

Cependant, même la partie la plus aisée du territoire reste en dessous du niveau moyen national qui s'élève à 20 098 euros. Cela met en évidence la situation économique difficile que connaissent un bon nombre de ménages sur le Pays de Langres.



Les écarts de revenus entre les populations les plus riches et les plus pauvres sont particulièrement importants dans les secteurs de Langres et de Bourbonne, qui accueillent des populations fragiles en plus

grande proportion. Le rapport interquintile permet de mesurer l'écart de revenus entre les 20% des plus riches et les 20% des plus pauvres sur le territoire. Plus il est élevé, et plus l'écart est important.



Le Pays de Langres connaît une situation difficile concernant des populations spécifiques, et en particulier **les populations inactives qui ont souvent des revenus moins élevés** :

- D'abord, les jeunes sont très touchés par la précarité sur le territoire et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage. Plus de 30% des 15-24 ans sont en situation de chômage dans la communauté de communes du Grand Langres (plus de 40% à Langres, 27,7% à l'échelle du Pays). La communauté de communes d'Auberive

Vingeanne et Montsaigeonnais, zone la moins touchée du Pays, connaît tout de même un taux de chômage supérieur à 20% pour cette tranche d'âge.

La fragilité de cette population se traduit également par un nombre de jeunes non-diplômés (13%) supérieur à la moyenne nationale, quand seulement 30% des jeunes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (43% à l'échelle nationale). Souvent, les jeunes originaires du territoire ne reviennent pas sur le Pays de Langres une fois leur diplôme de cycle supérieur obtenu.

- La population âgée apparaît comme la plus vulnérable sur le territoire face aux difficultés économiques. Elle est d'autant plus fragile qu'elle accumule plusieurs difficultés, notamment l'isolement (à la fois social et familial), les difficultés de mobilité, etc.

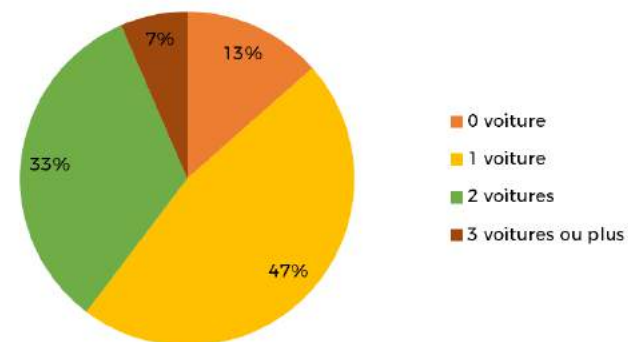
La précarité des inactifs sur le territoire est particulièrement forte du fait de la nature rurale du territoire, qui conduit à un isolement des personnes ne disposant pas de voitures individuelles. **Les inactifs sur le territoire sont particulièrement fragiles en termes de mobilité** : près d'un inactif sur deux ne possède pas de véhicule. Sont considérés comme inactifs dans les données ci-contre les populations retraitées et les populations de plus de 15 ans en recherche d'emplois.

CHIFFRES CLE

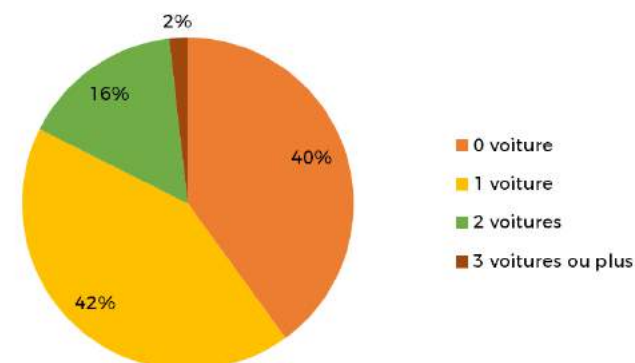
> Un revenu médian de 18 750€, inférieur à la moyenne régionale (20 100€)

> 13% des 20-24 ans non diplômés (12% à l'échelle nationale)

Motorisation des ménages - SCOT du Pays de Langres



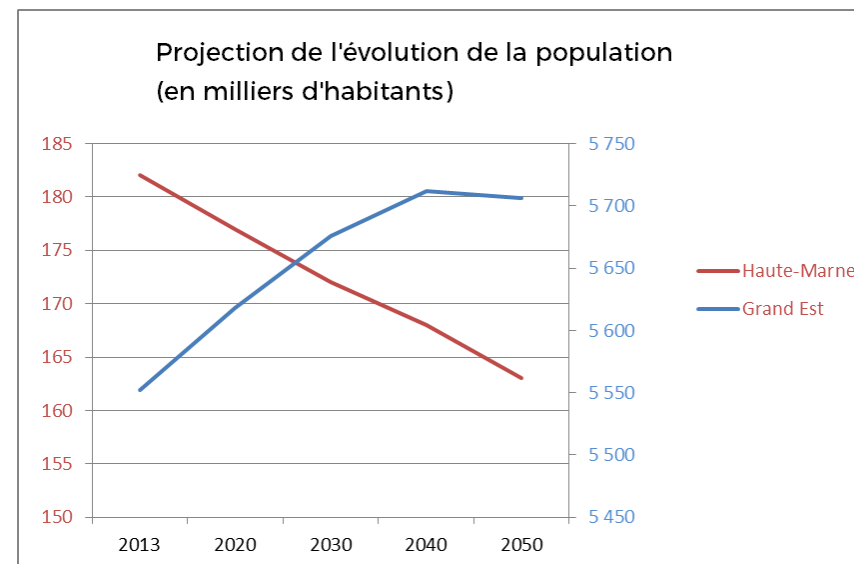
Motorisation des inactifs - SCOT du Pays de Langres



1.3. Des perspectives démographiques à prendre en compte pour les prochaines années

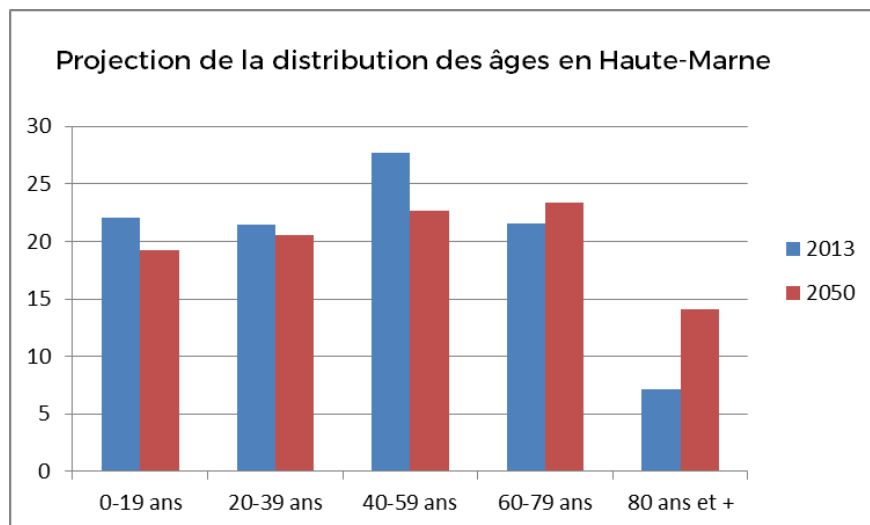
Le modèle Omphale de l'INSEE permet de réaliser des projections à long terme sur le plan démographique. Ainsi il est possible d'estimer les évolutions que connaîtront le département de la Haute-Marne ainsi que la région Grand-Est.

Les projections estimées pour la Haute Marne sont plutôt négatives, et antinomique par rapport à la dynamique régionale. Alors que d'ici 2050, la population du Grand Est devrait continuer de croître avec un bon probable de 150 000 habitants, l'INSEE envisage dans son modèle une dynamique inverse pour la Haute Marne. Avec une diminution de 20 000 habitants dans les 30 prochaines années à l'échelle départementale, il est estimé que les évolutions constatées aujourd'hui risquent de perdurer.



Selon le modèle Omphale (scénario central), le taux de croissance annuel moyen projeté à l'échelle départementale devrait frôler les **-0,3%**. **A l'échelle du pays de Langres, cette projection mérite d'être tempérée à hauteur de **-0,2%** par an**, ce secteur étant le moins impacté par la déprise démographique à l'échelle départementale.

Les évolutions actuelles concernant la structure démographique vont également perdurer : le modèle Omphale prévoit une baisse du nombre d'habitants de moins de 60 ans tandis que la part des plus de 60 ans devrait continuer de croître. Le phénomène est particulièrement important pour les personnes très âgées, puisque la part des plus de 80 ans devrait doubler d'ici 2050. L'âge moyen passerait, au niveau départemental, de 43 ans actuellement (40,4 en Grand Est) à 47,8 ans (45,4 en grand Est) en 2050.



2. Dynamiques et perspectives résidentielles

2.1. Un parc de logements qui augmente, avec une vacance de plus en plus problématique

2.1.1. Une croissance du nombre de logements ralentie depuis la crise de 2008

Le nombre de logements a augmenté régulièrement depuis 1990, pour atteindre environ 28 800 logements en 2013. Le territoire a connu une forte augmentation de son nombre de logements au début des années 2000, Cet accroissement important s'est atténué sous l'effet de la crise immobilière, puisqu'**entre 2008 et 2013, le nombre de logements a augmenté de seulement 1,3%**. Il faut souligner que **la production de logements est un enjeu même en cas de décroissance de la**

population, du fait de l'augmentation du nombre de ménages dont la taille tend à diminuer.

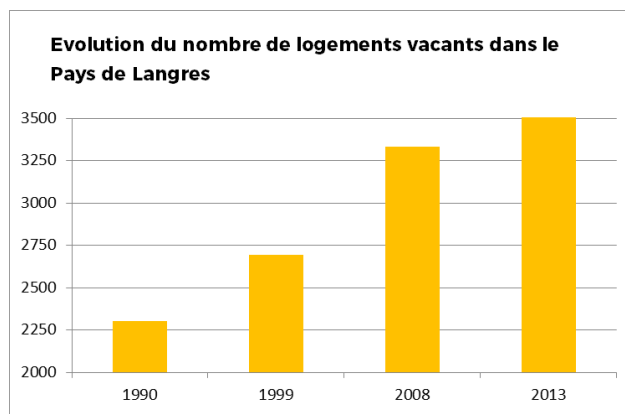
L'augmentation du parc est restée plutôt faible sur la CC du Grand Langres et la CC des Savoir-Faire. C'est dans la CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais que l'augmentation du parc a été plus conséquente, avec une croissance au-delà de 3%. Des disparités existent également à l'échelle des bourgs-centre, Le nombre de logements dans ces derniers augmentent de la même manière que la moyenne du Pays, à l'exception de Longeau-Percey dont la croissance du parc a atteint 6,5% entre 2008 et 2013. Quelques communes ont vu leur parc diminuer, à l'image de Langres (-0,4% de logements entre 2008 et 2013) où de façon plus conséquente Bourbonne-les-Bains (-2,5%). Ces diminutions sont très probablement liées aux politiques de restructuration des quartiers anciens.

2.1.2. Un nombre de logements vacants en augmentation

Depuis le début des années 1990, la part de logements vacants a **augmenté progressivement** (8% du parc en 1990, plus de 12% en 2013). Cette proportion est nettement plus élevée que la moyenne nationale (7,5%).

La croissance en volume du parc vacant a ralenti entre 2008 et 2013 pour atteindre +6%.

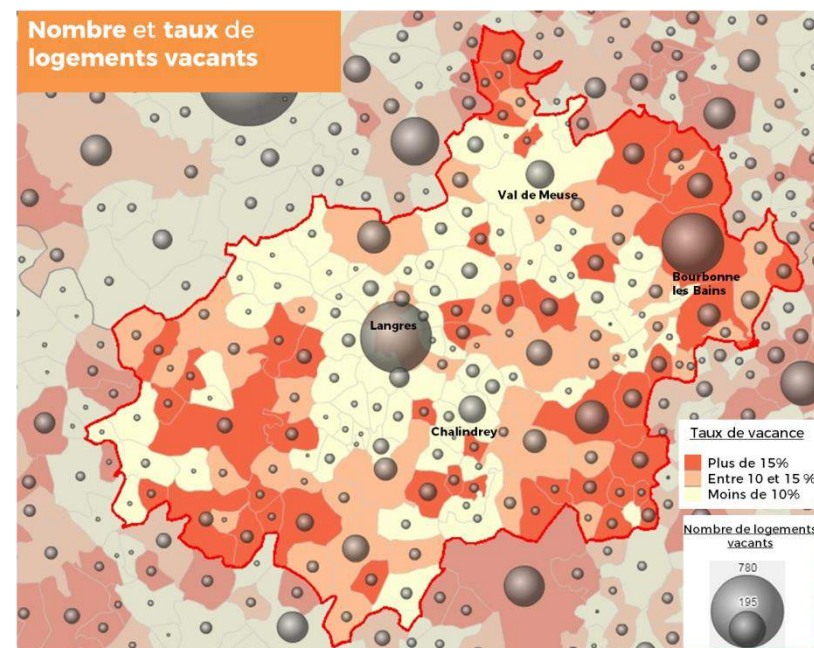
Toutefois, à ce sujet, il y a de fortes disparités sur le territoire :



- Le ralentissement de la croissance du parc vacant est en majorité due à une baisse significative du nombre de logements vacants sur la ville de Langres (-20,1% entre 2008 et 2013), probablement lié aux politiques de restructuration des quartiers anciens sur la ville centre.
- A l'inverse, le reste de la CC du Grand Langres et les deux autres communautés de communes du territoire ont connu un accroissement net de la vacance, avec une augmentation du nombre de logements concernés entre 14,9% et 18,5% sur le territoire, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale. Certaines communes connaissent une situation difficile, à l'image

de Bourbonne-les-Bains (+61,1% de logements vacants entre 2008 et 2013).

- On retrouve des taux de vacance particulièrement élevés dans les franges est et ouest du territoire (secteur de Bourbonne / Fayl Billot et secteur d'Auberive), qui sont plus enclavées et où le turn-over du parc est moins élevé (moindres mouvements migratoires).



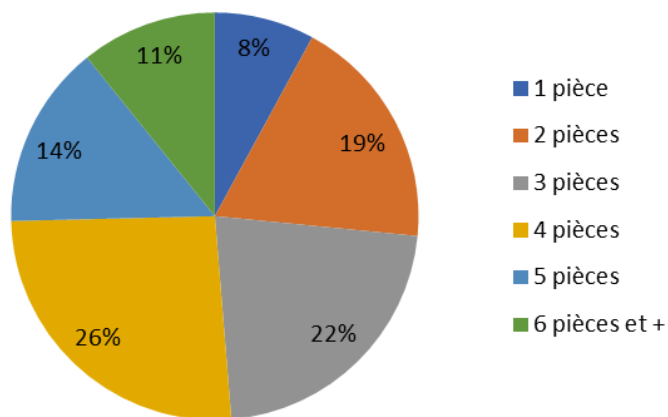
Concernant la **typologie des logements vacants**, il faut souligner les particularités suivantes :

- Le parc de petits logements (T1-T3) est particulièrement touché par la vacance.** La part des T1-T3 dans les logements vacants approche les 50%, alors que ces typologies représentent moins d'un quart des résidences principales. En particulier, Langres et Bourbonne-

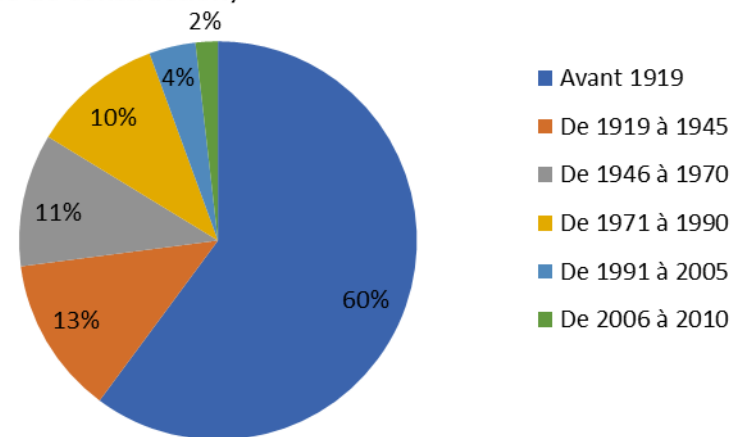
les-Bains accueillent de nombreux petits logements vacants. A titre de comparaison, le taux de vacance du parc de T5 et plus est d'environ 8%.

- Plus que la typologie, c'est probablement **l'ancienneté (et donc la vétusté) des logements vacants** qui pose soucis. On peut remarquer que près des deux tiers des logements vacants du Pays datent d'avant 1919, et les trois quarts d'avant 1945. Cela représente en tout 2500 logements qui sont probablement dans un état trop inadapté par rapport aux attentes des ménages. Ces derniers sont en majorité dans la région de Bourbonne-les-Bains puis dans la CC du Grand Langres. Seulement 15% des logements vacants du territoire sont des logements récents (d'après 1990).

Typologie des logements vacants sur le pays de Langres



Ancienneté des logements vacants sur le Pays de Langres (année de construction)



L'analyse des données FILOCOM apporte un regard complémentaire sur la vacance sur le territoire, notamment en termes de dureté de la vacance :

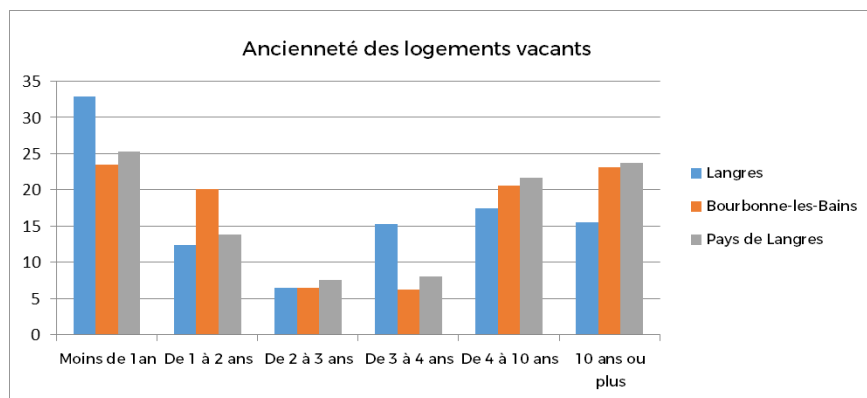
- La base FILOCOM recense environ 3 750 logements vacants à l'échelle du Pays de Langres, ce qui est sensiblement supérieur aux données de l'INSEE. La vacance « dure » de plus de 3 ans représente environ 2000 logements (53% du parc vacant). Cette donnée amène à réévaluer à la hausse la problématique de la vacance sur le territoire du SCOT.

L'ancienneté de la vacance dans de nombreux logements témoigne d'un décalage entre l'offre de logements du territoire et les réels besoins des ménages. La vétusté du parc vacant et son manque de performances énergétiques peuvent rendre

compliquée la reprise des logements. La consommation énergétique moyenne du parc de logements à l'échelle du SCOT est supérieure à la moyenne régionale (consommation moyenne de 321 kWhEP/m²/an, pour une facture énergétique moyenne de 21.06€/m²/an, selon la fiche territoriale du PCAE.

Le constat est légèrement moins marqué à Langres où la moitié des logements vacances le sont depuis moins de 2 ans, ce qui illustre un turn over plus important dans le parc. Moins de 15% des logements vacants de la ville le sont depuis plus de 10 ans, mais l'on retrouve tout de même 350 logements vacants depuis plus de 3 ans.

- La ville de Bourbonne-les-Bains, second pôle du territoire et bourg structurant pour l'Est du Pays, affiche des problématiques de vacance plus marquées. La commune accueille une vacance dure (plus de 3 ans) importante en proportion, et les logements vacants depuis plus de 10 ans représentent 23% du parc vacant.

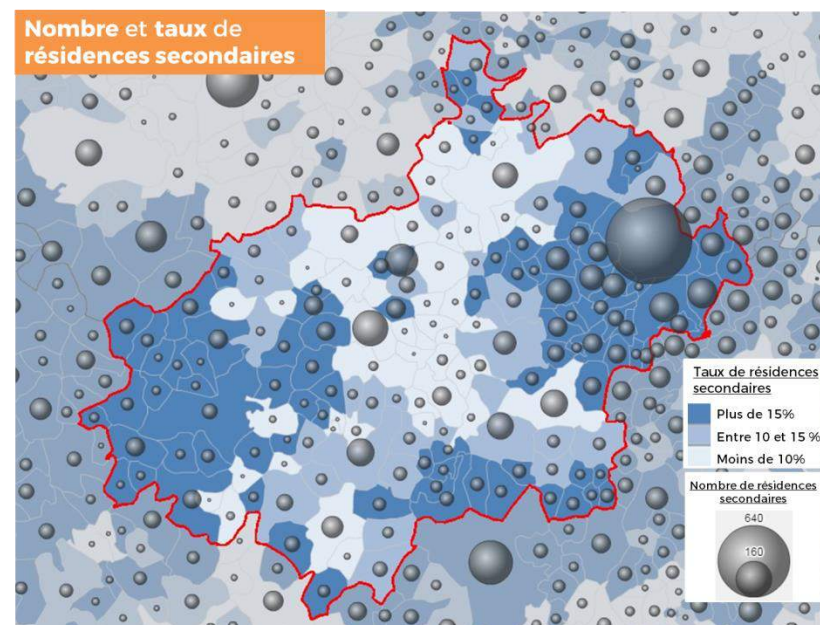


2.1.3. Une hausse du nombre de résidences secondaires

Les résidences secondaires représentent une part non négligeable du parc total de logements (13,9%), un taux largement supérieur à la moyenne régionale et nationale (situées entre 3 et 6%).

Toutefois, **le nombre de résidences secondaires baisse depuis quelques années**, alors qu'il était en hausse depuis les années 1970. Cela pose la question de l'attractivité du territoire pour ce type de résidence. Il faut souligner des disparités territoriales en termes d'évolution du parc de résidences secondaires :

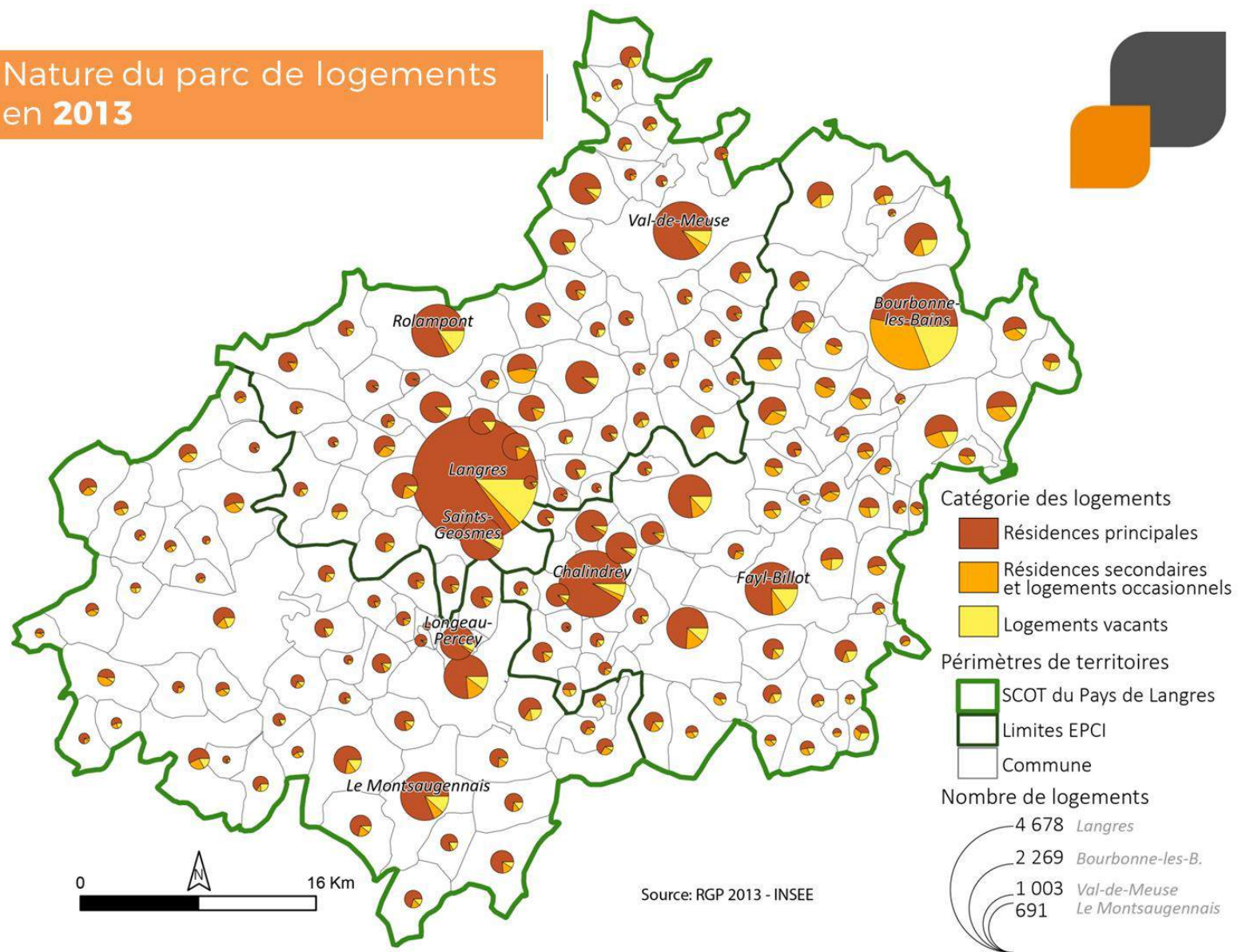
- Bien qu'elle soit la partie du Pays où la part de résidences secondaires est la plus faible, la CC du Grand Langres est la seule dont l'évolution du nombre de ces résidences est croissante.
- Au contraire, la CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais et la CC des Savoir-Faire connaissent des situations de décroissance, avec des chutes importantes dans certains bourgs-centre comme Longeau-Percey ou Le Montsaigeonnais, en lien avec l'attractivité résidentielle pour des résidents principaux.
- Référence du territoire à ce sujet grâce à son activité thermale, Bourbonne-les-Bains est la commune qui regroupe le plus de résidences secondaires sur son territoire (plus de 770, ce qui représente 1/3 du parc de la commune). Malgré tout, les évolutions sont plutôt négatives puisque la commune a perdu 200 résidences secondaires depuis 2008. Cela est problématique dans la mesure où cette évolution n'a pas été amortie par l'installation de ménages sur la commune.



Evolution des logements du SCOT du Pays de Langres											
	Total		Résidences principales			Résidences secondaires			Logements vacants		
	2013	Evol 2008-2013 (%)	2013	Part (%)	Evol 2008-2013 (%)	2013	Part (%)	Evol 2008-2013 (%)	2013	Part (%)	Evol 2008-2013 (%)
CC du Grand Langres	12169	1%	9956	81,8%	2,1%	857	7%	5,3%	1357	11,2%	-8,3%
<i>Langres</i>	4678	-0,4%	3974	84,9%	1,8%	130	2,8%	72,8%	575	12,3%	-20,1%
<i>Rolampont</i>	824	1,7%	676	82%	-1,9%	30	3,6%	12,6%	119	14,4%	23,8%
<i>Saints-Geosmes</i>	540	2,5%	487	90,2%	3,5%	9	1,6%	-17,6%	44	8,2%	-3%
<i>Val-de-Meuse</i>	1003	-0,1%	852	85%	1,8%	64	6,4%	43,7%	87	8,7%	-29%
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	5092	3,3%	3735	73,3%	3,2%	762	15%	-4,2%	596	11,7%	14,9%
<i>Longeau-Percey</i>	348	6,5%	311	89,6%	8,8%	9	2,7%	-52,3%	27	7,7%	30,9%
<i>Le Montsaigeonnais</i>	691	2,5%	563	81,5%	4,9%	48	6,9%	-16,2%	81	11,7%	-0,1%
CC des Savoir-Faire	11536	0,6%	7569	65,6%	-1,3%	2385	20,7%	-3%	1581	13,7%	18,4%
<i>Bourbonne-les-Bains</i>	2269	-2,5%	1069	47,1%	-2%	771	34%	-20,6%	429	18,9%	61,1%
<i>Chalindrey</i>	1319	-0,4%	1203	91,2%	-1,6%	36	2,7%	40,5%	80	6,1%	5,4%
<i>Fayl-Billot</i>	817	1,4%	618	75,7%	-0,8%	76	9,3%	-4,2%	123	15,1%	18,6%
SCoT du Pays de Langres	28798	1,3%	21259	73,8%	1,1%	4004	13,9%	-1,6%	3534	12,3%	6%
SCoT du Pays de Chaumont	35773	1,1%	29976	83,8%	0,7%	2192	6,1%	5,1%	3605	10,1%	2,2%
Région Grand Est	3722274	4,3%	3270937	87,9%	2,6%	109853	3%	4,5%	341485	9,2%	24,8%
France Métropolitaine	78225105	3,8%	66117357	84,5%	2,7%	5991164	7,7%	9,4%	6116583	7,8%	10,5%

Source : RGP 2013

Nature du parc de logements en 2013



2.2. Des besoins diversifiés à anticiper concernant le parc de résidences principales

2.2.1. Un parc des résidences principales en progression malgré les pertes de population.

Sur le territoire du Pays de Langres, la part de résidences principales dans le nombre de total de logement (73,8%) est inférieure aux moyennes régionales et françaises (85% environ). Ce taux est toutefois plus classique dans la plupart des bourgs centre du territoire, mise à part Bourbonne-les-Bains (47,1%) qui bénéficie d'une situation particulière grâce à son activité thermale.

Le nombre de résidences principales progresse assez lentement (+1,1% entre 2008 et 2013), moins rapidement qu'à l'échelle régionale. Cette progression s'explique par l'augmentation du nombre de ménages (de plus en plus petits), malgré la baisse du nombre d'habitants.

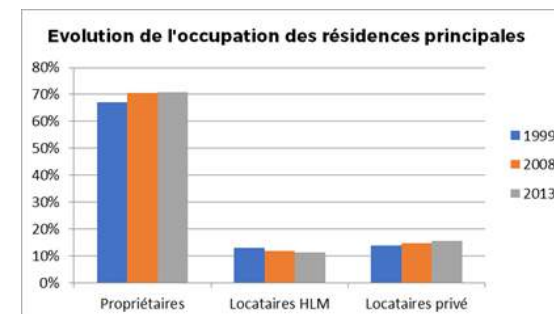
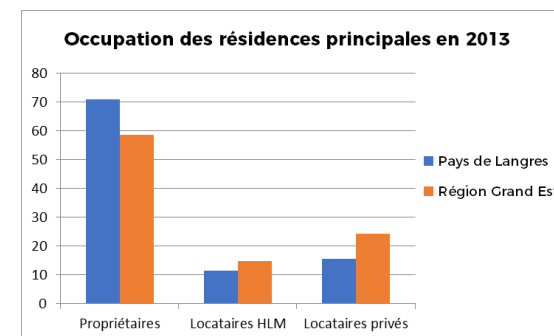
Là encore, des disparités existent entre les secteurs et les différents bourgs :

- La Communauté de Communes des Savoir-Faire connaît une baisse du nombre de résidences principales car le nombre de ménages diminue. Cela montre les difficultés de ce secteur à attirer et même garder des résidents permanents.
- A l'inverse, certaines zones connaissent un accroissement plus marqué du nombre de résidences principales. C'est le cas notamment pour la partie sud du Pays, dans le secteur de Longeau-Percey ou du Montsaigeonnais par exemple, où un certain nombre de personnes s'installent du fait de la proximité de Langres ou des pôles d'emploi côte d'oriens.

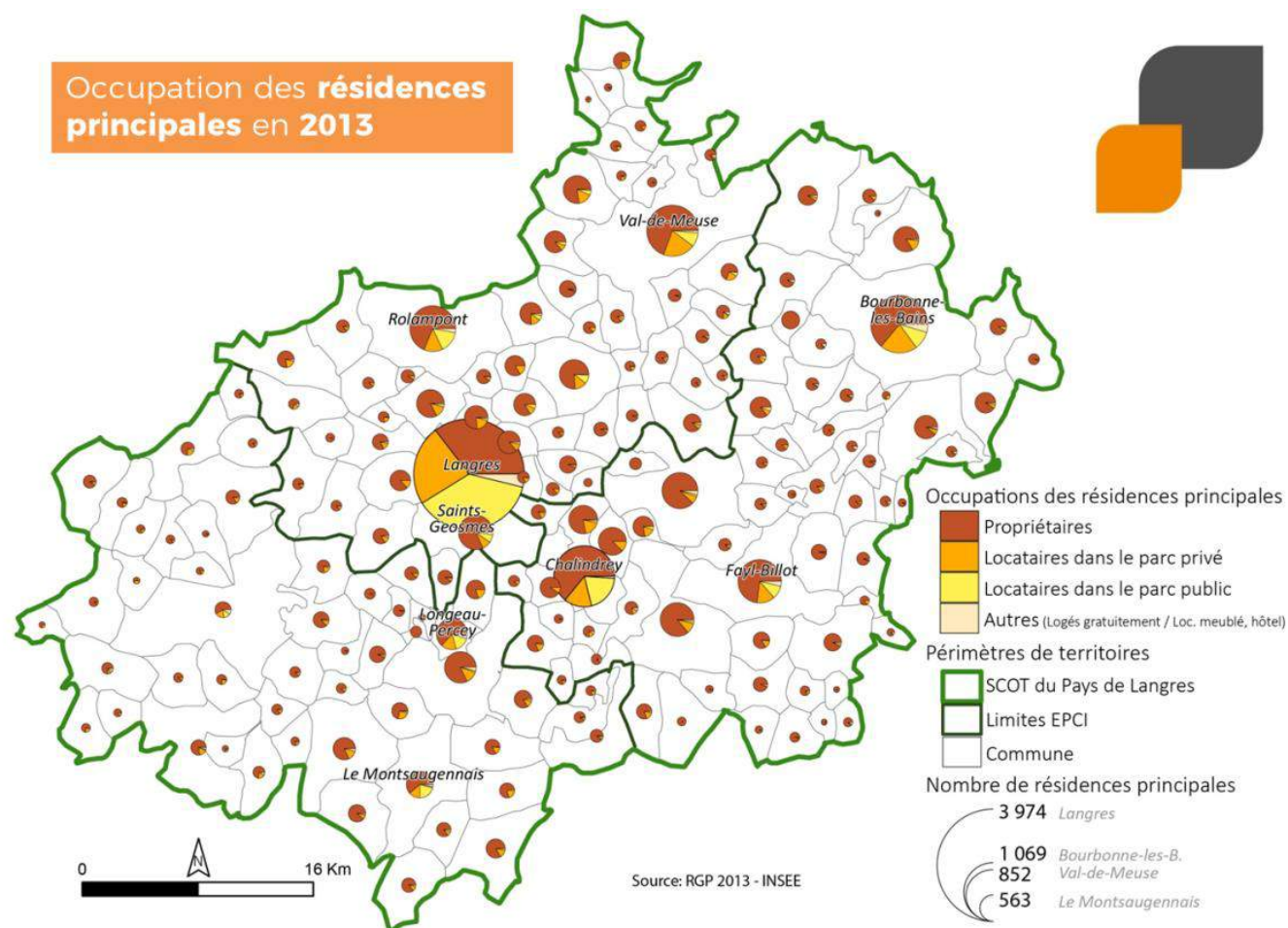
2.2.2. Une représentation très forte de la propriété dans les modes d'occupation

Les statuts d'occupation à l'échelle du SCOT mettent en évidence une représentation importante de la propriété, liée aux modes de production de logements qui ont dominé au cours des dernières décennies :

- Sur le Pays de Langres, le nombre de propriétaires occupant leur résidence représente une part importante (70,9%), près de 12 points au-dessus de la moyenne régionale. Seule la CC du Grand Langres se trouve au niveau de la moyenne, puisque la ville de Langres regroupe naturellement beaucoup plus de logements locatifs.



- Le constat inverse apparaît lorsqu'on étudie la part de locataires (HLM et privés), qui est assez faible sur le territoire par rapport à la moyenne régionale. **Les locataires HLM ne représentent que 11,5% des ménages**, et leur nombre a baissé de 4% entre 2008 et 2013, suivant ainsi une tendance inverse de la région. Le Pays de Langres connaît une situation assez homogène, et presque tous les bourgs-centre ont vu leur nombre de locataires HLM reculer.
- Le constat est également différent concernant les locataires privés. Même si la part de locataires privés est plutôt faible (15,5%), le nombre d'habitants concernés a progressé à une vitesse élevée (+6% entre 2008 et 2013), en particulier dans certaines communes comme Langres ou Chalindrey, les besoins ayant plutôt tendance à augmenter. Certains bourgs centres comme Rolampont ou Saints-Geosmes perdent des locataires, et **le maintien d'un parc locatif attractif représente un enjeu pour les prochaines années.**



2.2.3. *Un parc social concentré sur et autour de la ville-centre*

Au 1^{er} janvier 2017, le Pays de Langres compte 3 068 logements sociaux (25% du parc de logements total). Près des deux-tiers sont retrouvés sur la ville-centre (1 654 à Langres), et dans sa périphérie (459 à Charmes et 269 à Chalindrey). Les bourgs secondaires possèdent également une offre de logements sociaux non négligeable (130 à Bourbonne-les-Bains, 104 à Rolampont, ...).

80% des logements sociaux sont situés au sein d'immeubles collectifs, pour 20% de logements individuels. 3/4 des logements sociaux sont des logements de taille moyenne (3 ou 4 pièces), alors qu'une très faible minorité comporte 5 pièces ou plus (9%) ou 2 pièces ou moins (16%). Une diversification du parc de logements sociaux semble donc nécessaire pour répondre aux besoins des différents ménages.

4 logements sociaux sur 5 ont été construits avant 1970, tandis que seuls 2% des logements du parc social datent d'après 2000. Ce constat traduit l'ancienneté du parc de logements sociaux dont le renouvellement est un enjeu à prendre en compte. Par ailleurs, près de 30% des logements sociaux présentent un DPE classe énergie d'ordre E, F ou G, soulignant le besoin de rénovation énergétique du parc.

En 2017, 4% des logements sociaux du territoire sont vacants, contre moins de 2% à l'échelle nationale.

2.2.4. *Un parc de logements potentiellement indigne important*

5,6% du parc de résidences principales privées est considéré comme potentiellement indigne (source Filocom 2013), soit 1 061 logements représentant 1 870 personnes (4,1% de la population). Le parc potentiellement indigne du territoire est proportionnellement plus important qu'à l'échelle du département, qui compte 4,4% de

logements indignes pour 1,96% de sa population. Toutefois, le nombre de logements potentiellement indignes est en recul sur le territoire puisqu'une baisse de -16% du nombre de ces logements est observée entre 2005 et 2013 (-18% à l'échelle de la Haute-Marne).

Ce taux est particulièrement élevé à l'échelle de la Communauté de Communes des Savoir-Faire, où 7,7% est concerné, pour 6,1% de sa population. Bourbonne-les-Bains possède à elle-seule 74 logements indignes (146 personnes concernées), Fayl-Billot en posséderait près de 40. La commune de Chalindrey, plus proche de Langres, affiche un taux de logements potentiellement indignes de seulement 2% soit 19 logements.

La CC Auberive Vingeanne Montsaugonnais et la CC du Grand Langres possèdent des taux de logements potentiellement indignes moins élevés mais restant forts (respectivement 5,1% et 4,1%). La ville de Langres cumule 133 logements potentiellement indignes soit 3,4% de son parc de logements.

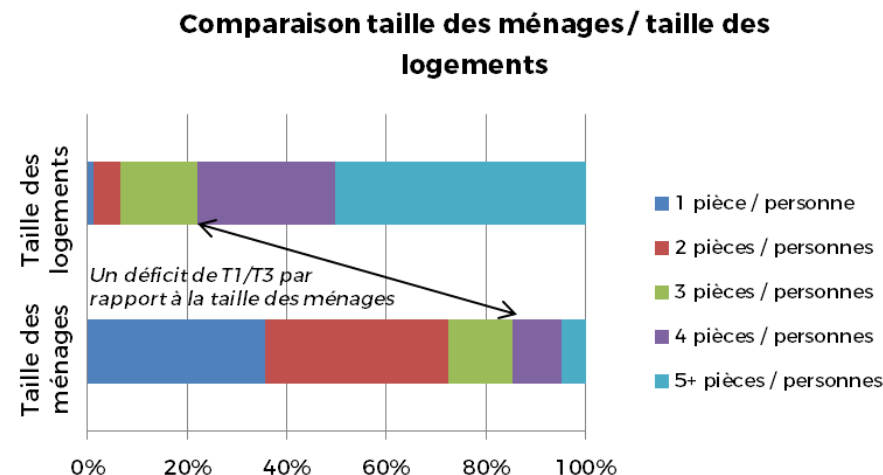
Les logements recensés comme potentiellement indignes sont principalement des logements anciens, 93% ayant été construits avant 1949. Par ailleurs, 90% du PPPI sont des logements individuels, hormis à Langres où seuls 43% des logements indignes sont des logements individuels. Ce sont d'autre part en majorité des propriétaires qui occupent un logement indigne (72% à l'échelle du SCOT). Près des deux-tiers des ménages concernés ont 60 ans ou plus (54% à Langres).

2.2.5. Une forte représentation des grands logements, qui questionne au vu de la diminution de la taille des ménages

L'analyse de la taille du parc de résidences principales met en évidence une **représentation importante des grands logements** (T5 et plus), qui représentent la moitié des résidences principales. Ce constat mérite d'être questionné :

- **Les petits logements (T1-T3) sont peu nombreux et fortement touchés par la vacance**, ce qui montre leur inadéquation par rapport aux besoins des ménages. Ce sont souvent des logements anciens, de centralités, nécessitant d'être réaménagés pour être attractifs.
- Les évolutions démographiques (vieillesse, recompositions familiales) font que **les ménages sont de plus en plus petits**. Les besoins en logements plus petits seront importants pour les prochaines années. Beaucoup de petits ménages vivent aujourd'hui dans de grands logements souvent coûteux en énergie et en entretien, en particulier des personnes âgées.

Si l'on compare la taille des ménages avec la taille des logements, le manque de petits logements (moins de 3 pièces) et le surplus massif de grands logements (+ de 5 pièces) ressortent de manière nette.



2.2.6. Une diversité du parc de logements fortement concentrée dans les bourgs

Les bourgs jouent un rôle important dans la diversité de l'offre de logements, avec en particulier la ville de Langres, mais également les polarités secondaires du SCOT.

Ces communes accueillent une part plus importante de logements « diversifiés », notamment locatifs (privé, HLM) et de petits logements. Une partie importante de ces logements diversifiés sont concentrés dans les centres bourgs des communes concernées, dans un tissu urbain plus dense mais qui nécessite d'être revitalisé (logements vacants, îlots en perte d'attractivité, ...).

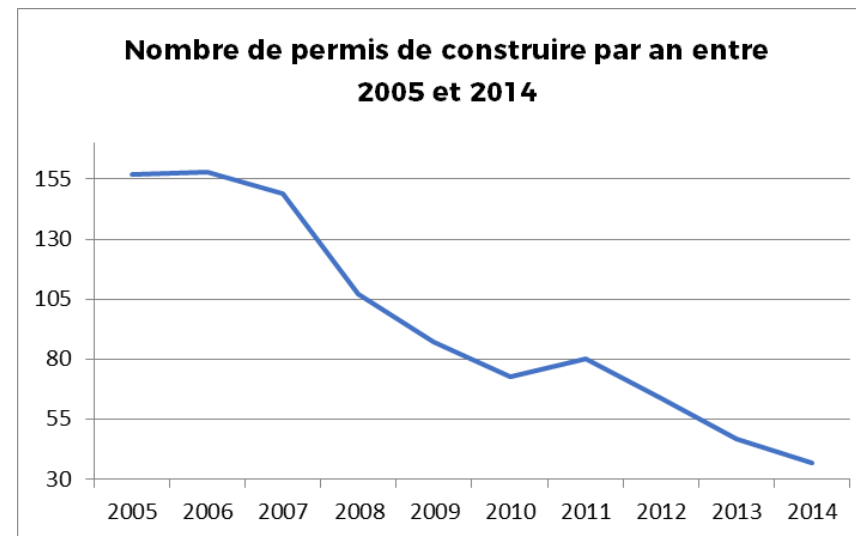
La faible part de logements diversifiés dans les villages est liée, en partie, aux modes de production de logements qui sont principalement orientés sur le lot à bâtir, surtout adapté pour le modèle pavillonnaire et donc pour l'accession à la propriété de grands logements.

Polarité	Indicateur de diversité (locatif privé / public, petits logements) <i>Plus l'indice est élevé, plus la diversité est importante</i>
Langres	66%
Bourgs secondaires (Bourbonne-les-Bains, Val de Meuse, Chalindrey)	42%
Bourgs de proximité (Longeau Percey, Fayl Billot, Rolampont, Le Montsaugeonnais)	34%
Villages	16%

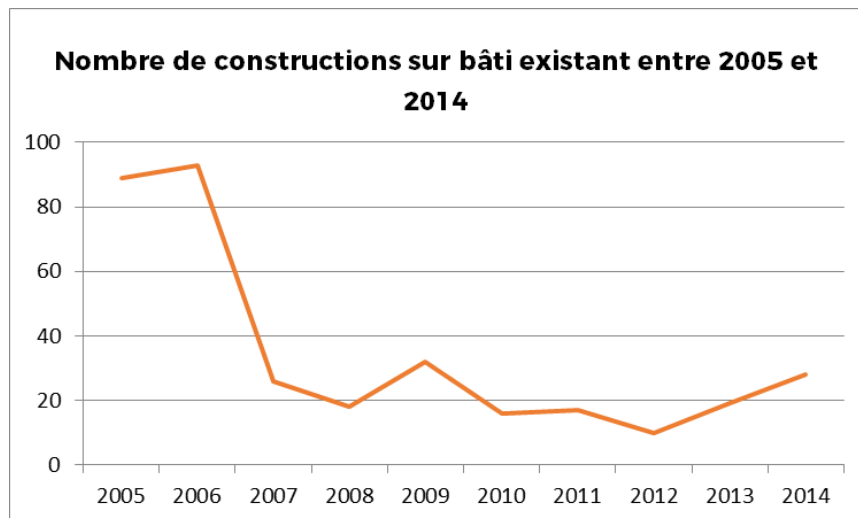
2.3. Des dynamiques de construction en berne, avec des déséquilibres à réguler

2.3.1. Des dynamiques de construction en berne depuis la crise de 2007-2008

À l'échelle du Pays de Langres, le nombre de constructions neuves a largement baissé depuis quelques années. Le phénomène est surtout visible sur les nouvelles habitations, puisque le nombre de permis de construire chute continuellement. En 2014, le nombre de permis de construire délivrés était plus de 4 fois moins grand que celui de 2005, un phénomène commun à tout le territoire. À noter que, pour la CC des Savoir-Faire, la diminution du rythme de constructions a été moindre (rythme divisé par 2,5), ce qui s'explique par un niveau déjà moins élevé dans la première moitié des années 2000.



La baisse des permis de construire est également constatée sur le bâti existant, **les volumes de réhabilitation ayant chuté depuis la crise de 2007-2008**. Cette baisse, qui illustre la diminution des investissements sur le bâti existant, peut expliquer en partie le développement de la vacance sur le territoire.



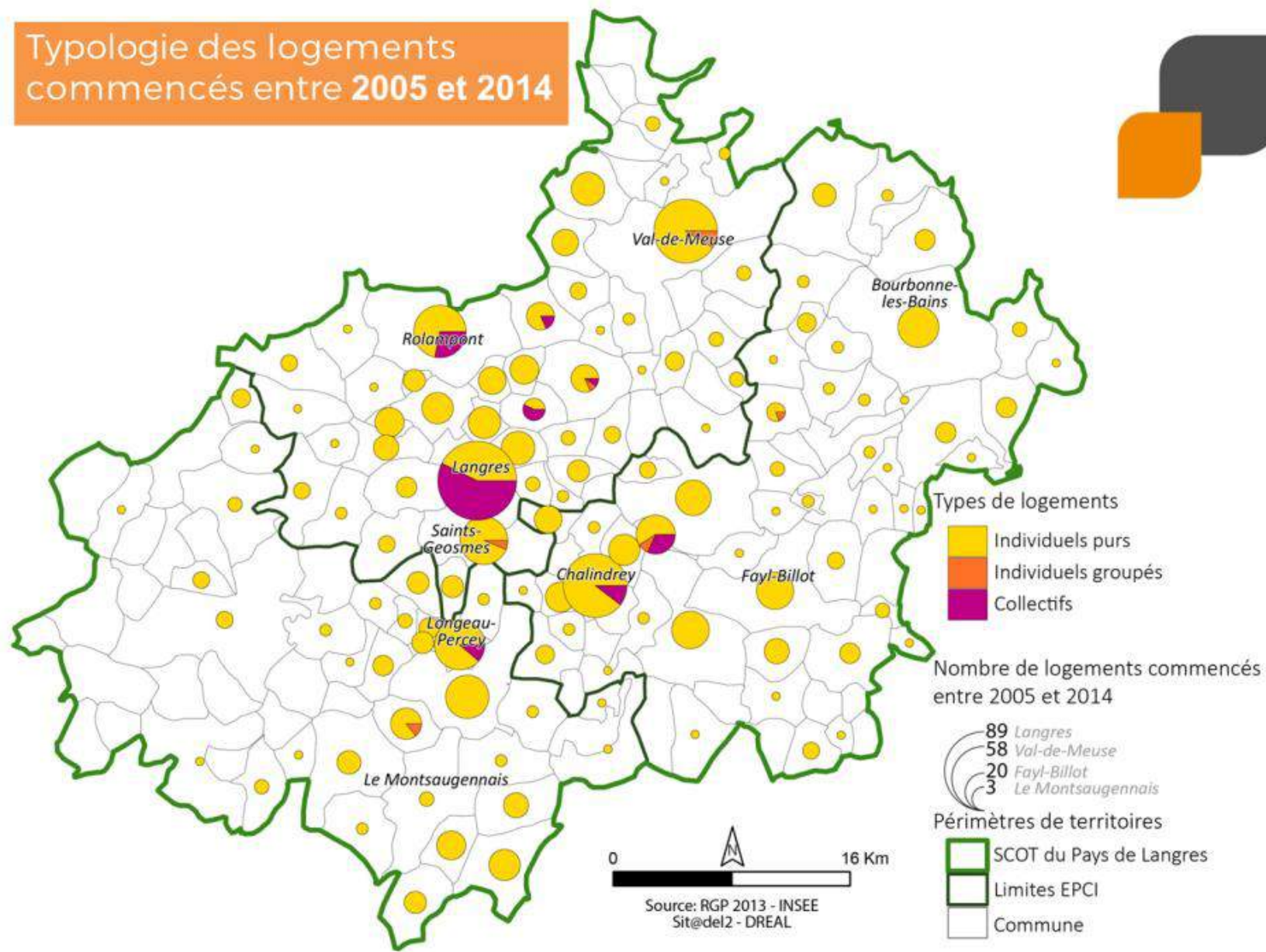
Presque la moitié des constructions neuves se trouvent sur le territoire de la CC du Grand Langres, ce qui prouve que la proximité avec la ville de Langres est un facteur clé à l'installation de ménages et permet donc le développement des communes de la périphérie langroise.

2.3.2. Une forte représentation du lot à bâtir, notamment dans les villages

En-dehors de la ville de Langres où il y a plus de constructions d'habitat collectifs qu'individuels, peu de constructions neuves au sein du Pays sont destinées à des habitats groupés ou collectifs. **90% des constructions neuves sont des logements pavillonnaires**, ce qui témoigne le recours quasi-systématique des particuliers à ce type d'habitat.

La chute des dynamiques de construction constatées depuis 2007 illustre **l'inadéquation de ce type de logements avec la demande des ménages**. La construction de logements individuels pavillonnaires est surtout destinée à l'accession à la propriété, or les moyens des ménages pour l'accession ont considérablement diminué du fait de la crise. Les besoins sont, aujourd'hui, plus fortement orientés sur le locatif ou sur l'accession à des prix « maîtrisés » que le modèle pavillonnaire ne permet pas.

Typologie des logements commencés entre 2005 et 2014



La forte orientation de la production de logements vers l'individuel pur est directement liée aux modes opératoires des collectivités pour produire du logement :

- La majorité des communes ont recours au lot à bâtir pour promouvoir la création de logements.
- Ce type de procédure permet difficilement la production de logements diversifiés (petits logements en accession, locatif), surtout en l'absence de pression immobilière.
- En outre, ce type de procédure permet difficilement de maîtriser les impacts environnementaux et paysagers des projets d'habitat.

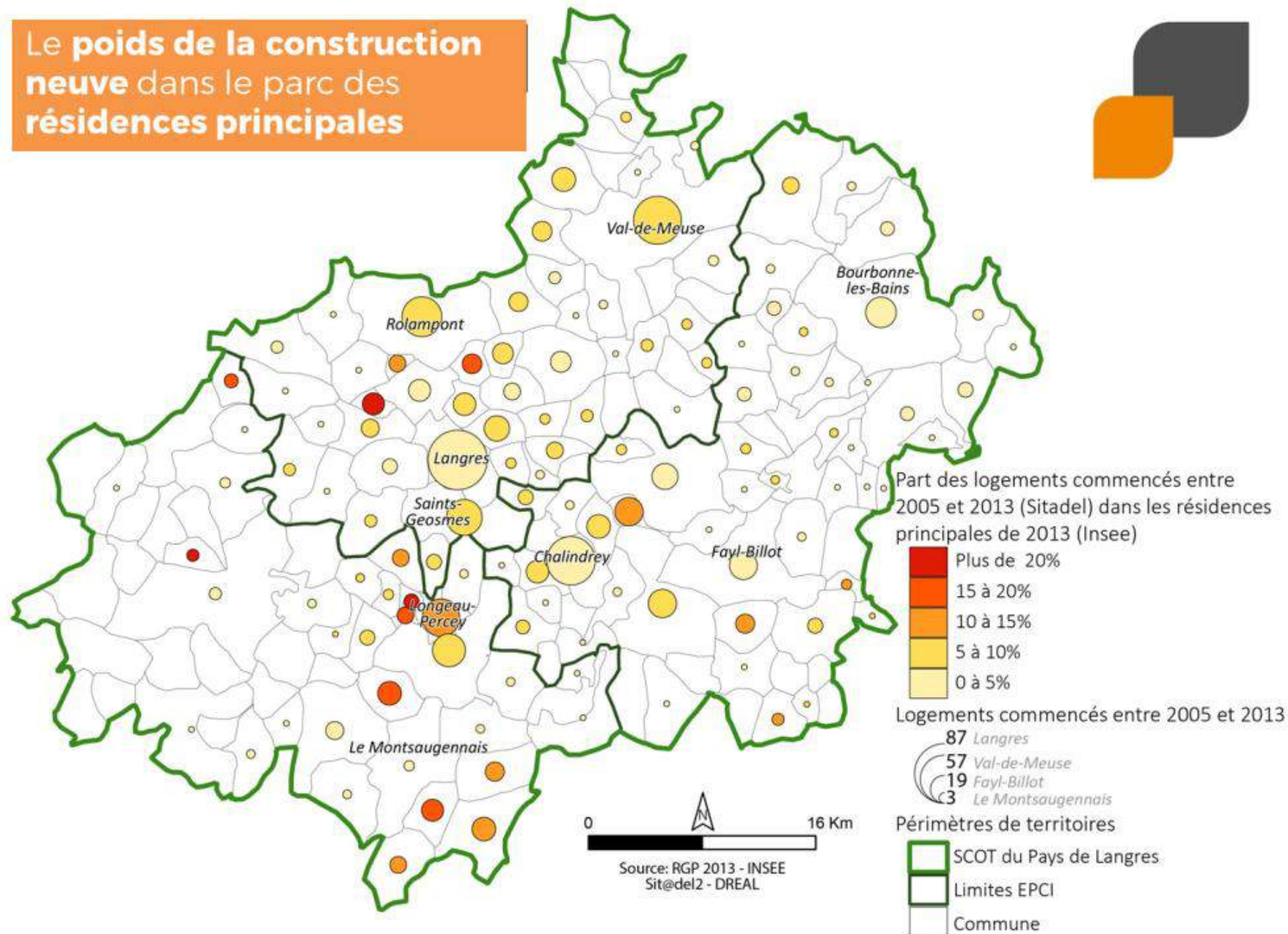
2.3.3. Un déséquilibre de la production de logements entre pôles et villages, notamment sur l'axe central de la RN19/RD974

On constate un **déséquilibre dans la production de logements entre les pôles et leur périphérie**, qui explique en partie les difficultés démographiques des polarités :

- Le nombre de constructions sur la ville de Langres est relativement peu important vis-à-vis des autres communes du territoire. Le rythme de production de logements relativement faible à Langres (entre 15 et 20 logements par ans), ce qui ne permet pas d'envisager une stabilisation de la population dans un contexte de forte diminution de la taille des ménages (la ville centre joue un rôle accru dans l'accueil des petits ménages).
- Le même constat peut être fait sur les bourgs de Chalindrey, Fayl Billot et Bourbonne-les-Bains.

- Dans le secteur central entre Rolampont et le Montsaigeonnais, on notera que de nombreux villages et petits bourgs ont connu des rythmes de construction assez élevés entre 2005 et 2013 (34% de constructions d'après 2005 à Verzeilles le Haut, 30% à Saint Martin lès Langres, 17% à Charmes, 16% à Saint Broingt les Fosses, ...).

Le poids de la construction neuve dans le parc des résidences principales



2.4. Un marché de l'habitat hétérogène

2.4.1. Un marché foncier très distendu, calibré par les collectivités locales

Le marché foncier est relativement distendu sur le territoire du SCOT. Les prix du foncier aménagés sont relativement faibles, à hauteur de 15 à 20 euros du m² en moyenne, y compris à proximité des grands axes et de la ville centre.

Les prix sont plus élevés dans la ville centre, où l'offre reste limitée (jusqu'à 30 € / m²). Dans les secteurs les plus enclavés (franges Est et Ouest du territoire), les prix des terrains peuvent être encore plus bas en fonction des politiques communales.

D'une manière générale, l'intervention de la collectivité est très structurante pour le calibrage du marché foncier. **La majorité des terrains sont vendus par les collectivités à des prix inférieurs aux coûts globaux d'acquisition et d'aménagement** (coûts souvent supérieurs à 30 € / m² sans compter les coûts de gestion à long terme).

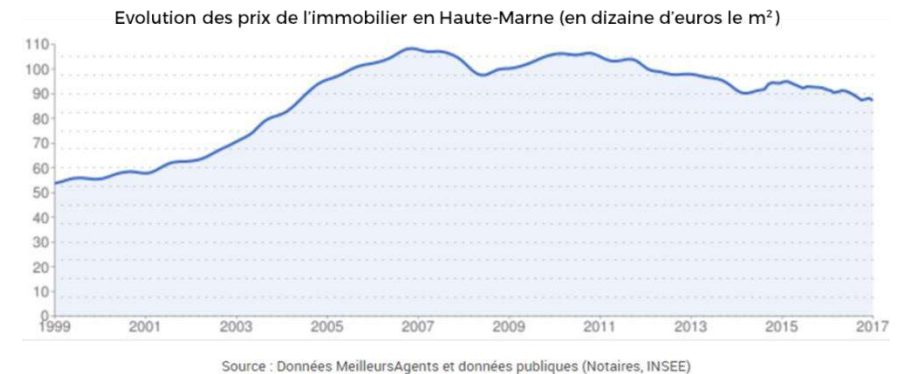
L'intervention des collectivités sur le marché foncier a des impacts importants sur le fonctionnement des dynamiques immobilières. En particulier :

- Elle favorise l'acquisition à la propriété et le modèle « pavillonnaire ».
- Elle limite toute compétitivité économique de la réhabilitation par rapport à la construction neuve.

2.4.2. Des prix de l'immobilier qui restent élevés, en particulier à Langres et à proximité des grands axes

Les prix de l'immobilier ont connu une baisse au niveau départemental, le prix au m² ayant baissé de 15 à 20% depuis 2007 (presque 5% sur la dernière année). Cette baisse reste toutefois assez faible par rapport à la diminution des capacités d'investissement des ménages sur la même période, ce qui explique les ralentissements observés en termes de flux immobiliers.

Les biens existants sont souvent surévalués par rapport aux capacités d'acquisition des ménages, les propriétaires ayant tendance à pratiquer une rétention dans l'attente d'une remontée des prix.

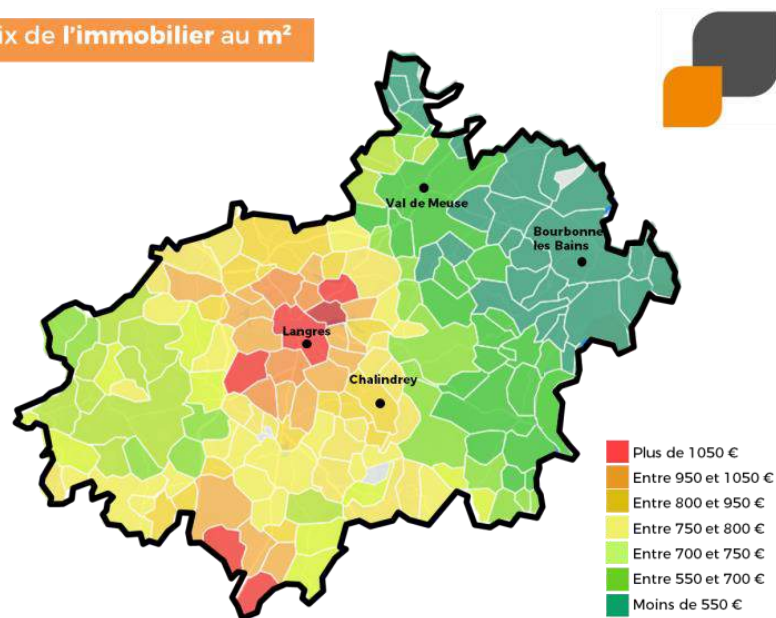


Le marché immobilier est assez hétérogène à l'échelle du Pays de Langres, et il faut distinguer plusieurs sous-secteurs :

- Au niveau de la ville de Langres, les prix sont assez élevés. Le prix au m² dépasse ainsi les 1150€ pour un appartement. Certaines communes limitrophes comme Peigney proposent également des prix très élevés.

- Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Langres, les prix de l'immobilier ont tendance à s'abaisser. Ainsi, les extrémités Est et Ouest du territoire, ont des prix beaucoup plus attractifs pouvant presque atteindre les 500 euros le m².
- À l'extrémité sud du Pays, le rayonnement de Dijon atteint les communes comme Occey ou Rivière-les-Fosses et impacte directement le prix de l'immobilier. Il peut ainsi redépasser les 1000€ le m² dans ces communes.

Prix de l'immobilier au m²



2.5. Des politiques en cours qui contribuent à optimiser l'offre et encouragent la réhabilitation

2.5.1. Des Programmes Locaux de l'Habitat qui définissent des orientations chiffrées pour la production de logements

Deux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) sont actuellement en vigueur sur le Pays de Langres.

Le premier se situe sur la CC du Grand Langres et date de 2014. Le plan d'actions de ce dernier préconise une multitude de principes à travers quelques orientations :

- Poursuivre le processus de modernisation et de renouvellement du parc existant en redynamisant le centre ancien de Langres, mener une modernisation et une adaptation des logements sociaux et assurer la valorisation urbaine de l'habitat
- Développer une offre d'habitat répondant aux besoins des habitants en accompagnant les communes dans leur développement
- Assurer un développement de logements accessibles et plus diversifiés. Cela passe par renouveler l'offre existante de façon plus adaptée et développer une offre en accession aidée
- Traiter les besoins en logement de certains publics de façon solidaire : personnes âgées, jeunes, personnes en situation de handicap, gens du voyage

Un autre PLH est actuellement en cours de rédaction sur l'ancienne CC du Pays de Chalindrey. Ce PLH, élaboré en lien avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), fixe quelques objectifs chiffrés en termes de production de logement. Sur les 10 ans à venir, le PLUi

prévoit la construction de 180 à 200 logements, afin de répondre aux besoins de desserrement et d'accueil des ménages mais aussi du renouvellement du parc ancien. Plus de la moitié de ces 200 logements sont consacrés à la commune de Chalindrey, et 50 sur Torcenay et Culmont. Le PLH prévoit 100 à 120 logements sur 6 ans.

2.5.2. Un contrat de ville sur le pôle de Langres

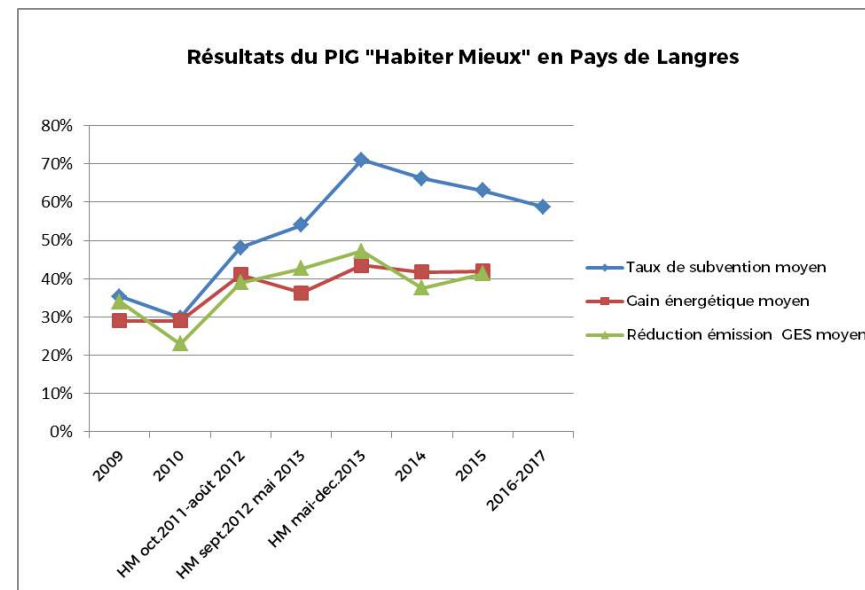
Au sein de la ville de Langres, un contrat de ville est actuellement en vigueur pour la période 2015-2020. Ce dernier prône le désenclavement des quartiers d'habitat social, les Quartiers-Neufs. Ils seront alors recomposés pour une offrir une ouverture avec les quartiers voisins actuellement en recomposition également. Les logements seront alors rénovés et la mixité des activités remaniée afin de donner un meilleur cadre de vie aux habitants.

2.5.3. Plusieurs Projets d'Intérêt Général (PIG) « Habitat » menés depuis 2009

Dans le cadre du programme national *Habiter mieux*, le Pays de Langres a mis en place, sur la période 2014-2017, un travail sur son territoire autour de l'amélioration énergétique des logements. Par l'intermédiaire de l'Agence nationale de l'habitat, des caisses de retraite, du Conseil départemental ou encore de la Caf, les habitants peuvent voir sous certaines conditions une partie de leurs travaux de rénovations financés par des aides. Cela permet d'apporter une solution aux ménages en situation de précarité énergétique, tout en améliorant durablement les logements.

Ce programme fait suite aux précédents, réalisés à l'échelle supérieure. En termes de résultats, 463 logements ont ainsi été rénovés depuis 2009, avec une moyenne avoisinant les 60 logements par an. Les signes sont encourageants vis-à-vis de ce programme puisque le

nombre de logements concernés augmente globalement au fil des années, tout comme le taux de subvention des travaux. De plus en plus d'habitants seront alors probablement décidés dans le futur à engager des travaux sur leur domicile.



Bilan chiffré des PIG depuis 2009	
Logements ayant fait l'objet d'interventions	463
Montant des travaux programmés	8 760 745 €
Subventions aux travaux	4 253 089 €
Taux de subvention moyen	48,5%
Montant moyen des travaux	18 920 €
Montant moyen des aides	9 185 €
Gain énergétique moyen	42% en 2016-2017
Réduction émission GES moyen	39% en 2016-2017

2.5.4. Les projets de revitalisation des centres bourgs

Des opérations de revitalisation de centre-bourgs sont également en cours. En 2011, la ville de Langres a mené une étude de revitalisation de son bourg. Ce projet global a pris notamment la forme d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Plusieurs enjeux sont définis :

- L'amélioration de la qualité du parc existant pour maintenir les populations sur place
- La facilitation de l'accès à la propriété des jeunes dans le centre historique
- Le contrôle du marché locatif

Le dispositif opérationnel de l'OPAH prévoit une action renforcée sur les points suivants :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements du centre historique. On note une volonté de réinvestir le parc de logements vacants en favorisant l'accès à la propriété dans ces logements.
- L'action sur le parc occupé en traitant l'habitat indigne, et le soutien au maintien à



domicile des personnes âgées.

- La mise en place d'actions transversales sur le centre historique qui permettront d'améliorer indirectement l'habitat. Le soutien au commerce du centre-ville est un point majeur, tout comme la rénovation générale des vitrines et des façades pour améliorer l'image de la ville et mettre en valeur le patrimoine.

La problématique des déplacements, afin de mieux connecter les différents quartiers et gérer les stationnements, a également été au sujet de cette étude.

De manière générale, l'objectif de l'OPAH était ainsi de porter l'action sur 200 logements au sein de la ville de Langres.

La ville de Chalindrey a également engagé une étude globale de requalification du quartier Sonjeot, qui doit accueillir de nouveaux logements dans le cadre d'une démarche d'Ecoquartier.

Langres conserve des services supérieurs qui lui permettent de rayonner sur un bassin de vie rural assez vaste.

A l'échelle du Pays, les communes autres que Langres ont du mal à maintenir un niveau d'offre suffisant concernant les services supérieurs. Ainsi, elles sont dépendantes de l'agglomération langroise dans le cas où elle peut répondre à leurs besoins.

Langres regroupe logiquement la plupart des services aux particuliers du Pays, mais elle sert de repère pour le territoire également dans d'autres domaines. C'est notamment dans le domaine de la santé que

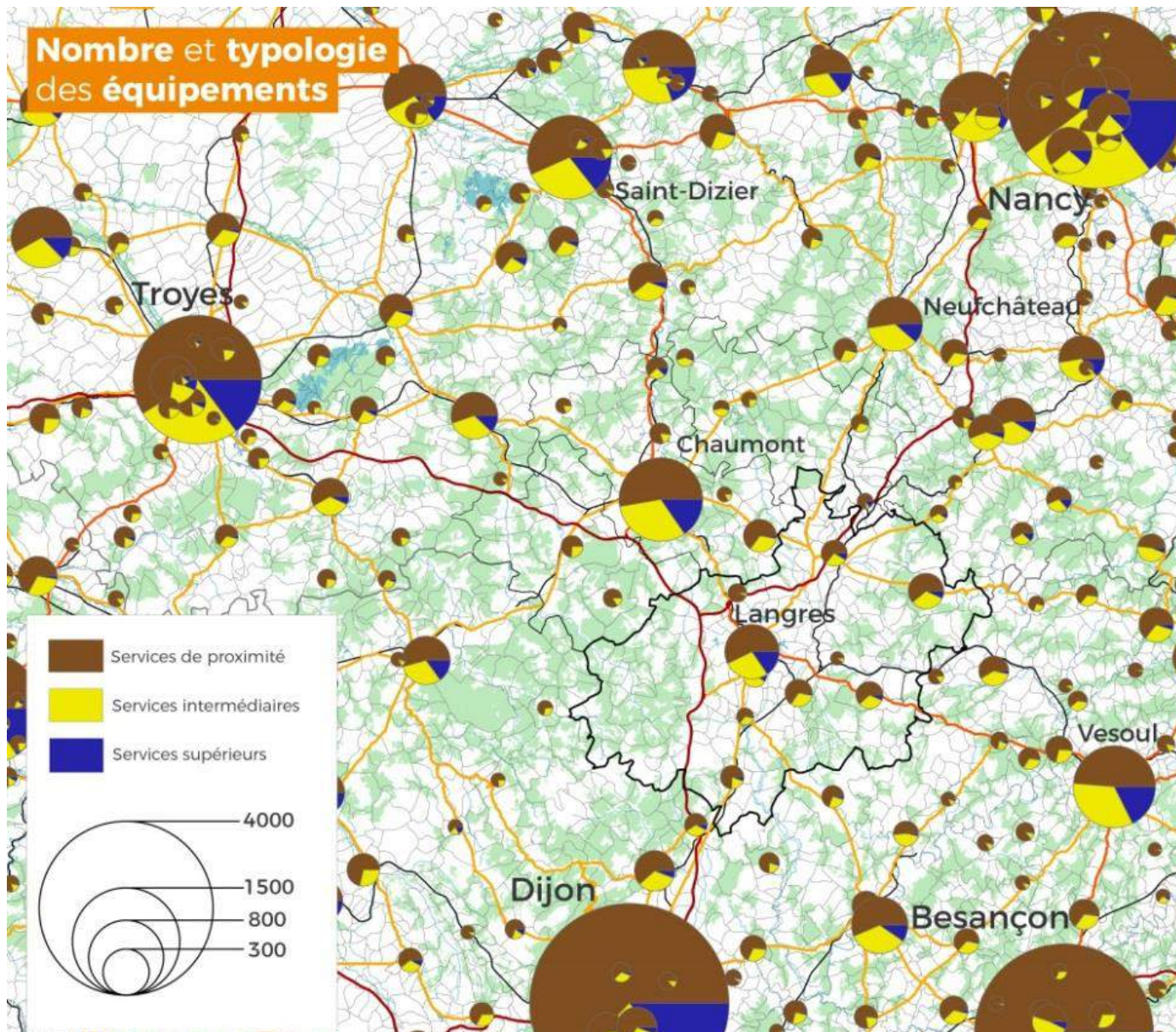
la ville de Langres joue un rôle prépondérant. On y retrouve de nombreux médecins spécialistes (psychiatre, gynécologue, ...) absents des autres pôles du territoire. Le pôle hospitalier de Langres a dû fermer sa maternité

faute d'un nombre suffisant de naissances. Ce dernier a été remplacé par un centre périnatal, mais les habitants du Pays doivent se rendre à la maternité à Chaumont ou à Dijon.

À noter que le **pôle de Bourbonne-les-Bains** joue un rôle structurant à son échelle concernant l'offre de services. Le bourg n'offre pas de services supérieurs mais offre des services intermédiaires assez nombreux, qui répondent aux besoins d'un vaste bassin de proximité rural entre Langres, Neufchâteau et Vesoul, qui dépasse l'échelle du SCOT.

	Langres	Bourbonne les Bains	Chalindrey	Fayl Billot	Val de Meuse	Le Montsaigeonnais
Services aux particuliers	Réseau pôle emploi, agences de travail temporaire (6)	-	Réseau pôle emploi	Réseau pôle emploi	Réseau pôle emploi, agence de travail temporaire	Réseau pôle emploi
Enseignement	Lycée, SEP (Section d'Enseignement Professionnel)	-	-	Lycée agricole	-	-
Santé / Action sociale	Pôle hospitalier (accueil courts / moyens séjours, urgences, centre périnatal, services spécialisés), établissements d'accueil pour enfants & adultes handicapés, services d'aide sociale, travail protégé	Hôpital local, établissements d'accueil pour enfants handicapés, travail protégé	-	-	établissement d'accueil pour enfants handicapés	-
Sports, loisirs & culture	Théâtre, Cinéma, musées, centre aquatique	Cinéma, musée	Cinéma	-	-	-

Principaux équipements supérieurs identifiés par l'INSEE, source BPE 2014



Exemples de services supérieurs : Pôle Emploi, agence de travail temporaire, lycée, hôpital, cinéma, théâtre,...

Exemples de services intermédiaires : gendarmerie, autoécole, supermarché, collège, ambulance, gare, bassin de natation,...

Exemples de services de proximité : bureau de poste, supérette, écoles, médecin, salle multisports,...

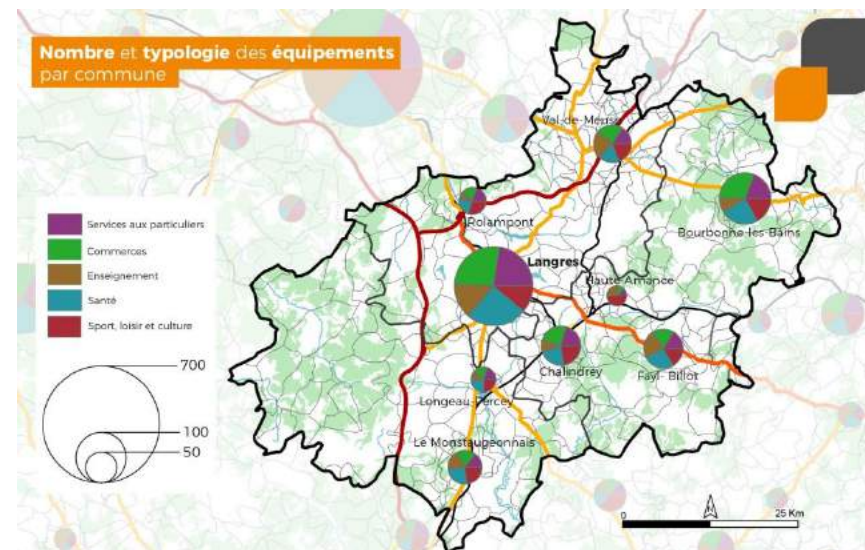
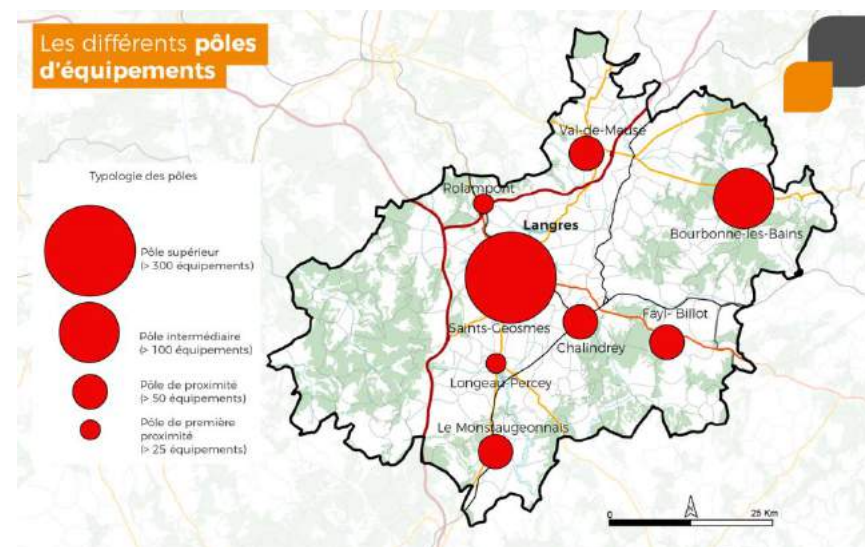
3.2. Un maillage d'équipements structurant, à conforter

3.2.1. Un réseau solide de polarités locales

Le territoire du Pays accueille plusieurs pôles de services. En termes de nombre et de qualité d'équipements, on peut établir **plusieurs niveaux de polarités** :

- La ville de Langres propose une large offre de services supérieurs et intermédiaires, ce qui en fait le pôle majeur du territoire.
- Bourbonne-les-Bains représente le pôle secondaire du Pays, dans une zone où le reste des communes est très peu doté en équipements, même les plus élémentaires. Le maintien de ce pôle représente un enjeu majeur pour la frange est du territoire, et plus largement pour le bassin de vie rural entre Neufchâteau et Vesoul, au-delà des frontières du SCOT.
- D'autres communes jouent un rôle de polarités de services. On pense alors à Chalindrey, mais aussi Val-de-Meuse, Fayl-Billot ou encore Le Montsaigeonnais (Prauthoy). Ces pôles qui rayonnent à un niveau plus local, regroupent des équipements moins nombreux mais globalement équilibrés en termes de qualité.

Le reste du territoire est maillé de quelques bourgs bénéficiant de certains services de proximité (Rolampont, Longeau-Percey). Ils possèdent un rôle moins structurant, ne possédant pas certains équipements importants comme les collèges.



3.2.2. Des enjeux importants de maintien de l'offre de services en milieu rural

Le territoire du SCOT reste dans une situation fragile du fait de la quasi-absence de services dans la majorité des petites communes.

Dans les secteurs les plus enclavés (à l'est et à l'ouest du SCOT en particulier), **quelques pôles jouent un rôle important** de relais de services. On peut dans ce cas citer les bourgs de Bourbonne-les-Bains, d'Auberive et Fayl-Billot qui ont densité d'équipements supérieure à 60 équipements pour 1000 habitants, ce qui est relativement élevé.

Ces niveaux de densité traduisent un nombre important d'équipements au profit d'une population plutôt faible. Cette situation pose la question des capacités de maintien de ces équipements sur un territoire où la demande est fragile, et où la population continue de diminuer.

Le secteur d'Auberive, qui n'accueille pas de polarité suffisamment forte pour répondre aux besoins de proximité des habitants, peut être considéré comme particulièrement fragile.

Des maisons de services ont été implantées dans les intercommunalités pour mieux répondre aux besoins des habitants. Ce maillage peut encore gagner en efficacité, en particulier via une animation et une communication plus conséquente.

3.3. Des secteurs à enjeux pour les prochaines décennies

3.3.1. Les services de santé : des besoins qui vont aller croissant

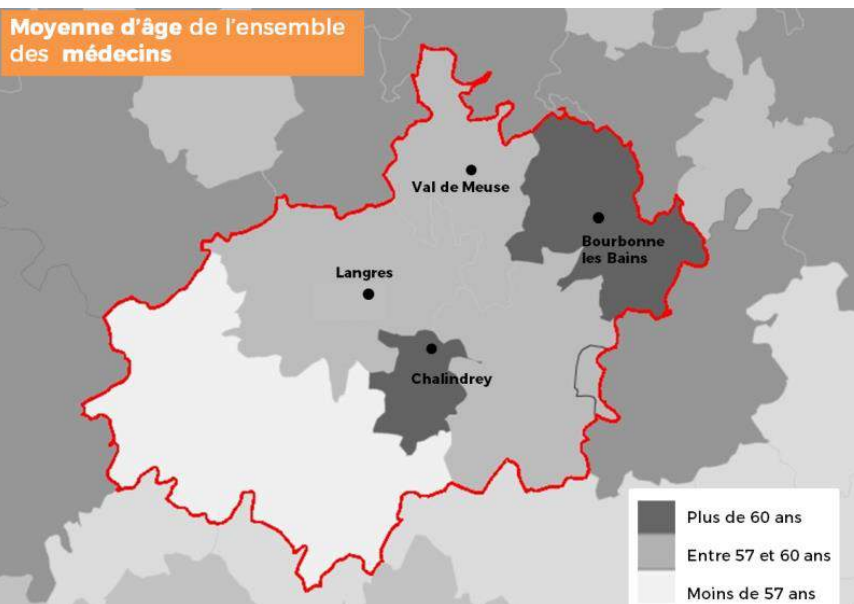
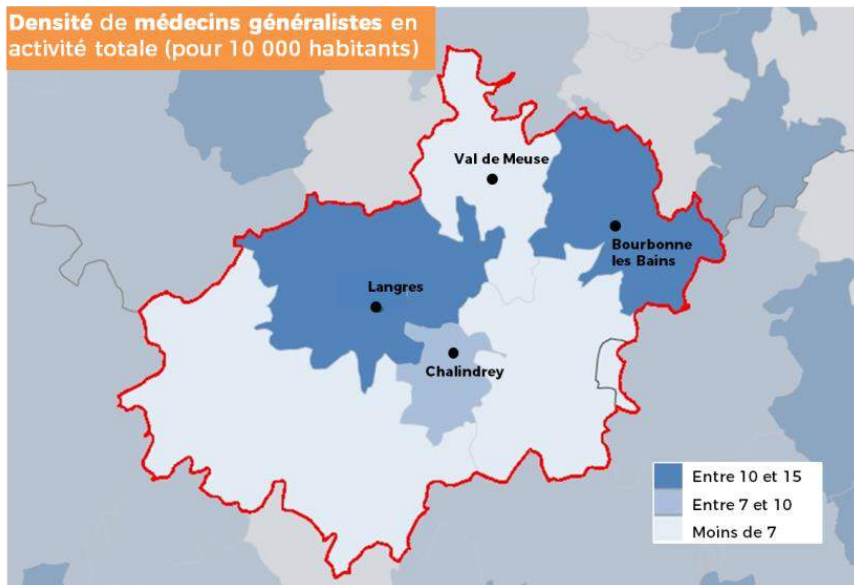
La problématique de la santé et de l'accès aux services médicaux est une des plus importantes sur le territoire. Le Pays de Langres accueille **une population âgée en développement** sur un territoire fortement rural, caractérisé par **des problématiques d'isolement accrues**. La capacité des populations vieillissantes à subvenir à leurs besoins en termes de santé constitue un enjeu majeur :

- Le Pays de Langres a du mal à attirer les praticiens sur son territoire, et les départs sont même plus nombreux que les arrivées. Ainsi, on note une baisse de 14% du nombre de médecins en activité régulière entre 2010 et 2017 (passage de 88 à 76 praticiens), sur un territoire où l'offre de base est déjà peu étoffée. En effet, la densité de médecins en Pays de Langres est faible (16 médecins en activité régulière pour 10 000 habitants, contre une moyenne régionale de 28,5 médecins pour 10 000 habitants).
- L'âge des praticiens pose également question. Avec une moyenne d'âge autour de 54 ans, la problématique du renouvellement des médecins à moyen terme devient une difficulté supplémentaire. Plus de 80% des médecins du secteur de Bourbonne-les-Bains ont plus de 55 ans. A l'heure actuelle, le pays de Langres a du mal à inciter les jeunes médecins à s'installer sur son territoire.

CHIFFRES CLE

> -14% de médecins en activité régulière entre 2010 et 2017

> Une moyenne d'âge stable de 54 ans, qui questionne sur le renouvellement



Un des enjeux forts est de maintenir les pôles d'équilibre en ce qui concerne la santé, notamment Langres et le pôle de Bourbonne-les-Bains qui structure une zone très rurale.

Le projet de pôle hospitalier associant Langres et Bourbonne-les-Bains avec 2 autres pôles majeurs (Dijon et Chaumont) devrait permettre de redonner une dynamique au Pays de Langres en termes de santé, en conservant un bon niveau d'offre dans les grands pôles.

Un contrat local de santé est également prévu sur le Pays de Langres. Il permettra de réduire les inégalités territoriales et sociales liées à la santé. Il en découlera des actions qui permettront de proposer une offre médicale de proximité et de qualité.

3.3.2. Une offre d'hébergement spécifique aux personnes âgées assez peu développée

Le territoire compte moins de 540 places dédiées à l'hébergement de personnes âgées en 2018. L'offre est répartie sur les bourgs de l'armature territoriale, avec une majorité de lits sur Langres (capacité de 223 personnes). Au regard des évolutions démographiques constatées ces dernières années, en particulier du vieillissement de la population, l'adaptation de l'offre d'hébergement spécifique aux personnes âgées est ainsi un enjeu majeur pour le territoire.

Capacité d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées

Commune	Capacité
BOURBONNE LES BAINS	68
FAYL BILLOT	87
LANGRES	223
LONGEAU PERCEY	80
VAL DE MEUSE	78
TOTAL SCOT	536

source : Finess 2018

3.3.3. Une organisation des services scolaires qui pose des questions dans un contexte de faible densité

L'offre de services scolaires représente un des premiers facteurs à étudier, puisqu'elle représente un des premiers facteurs de dynamisme pour une commune ou un bassin de vie. La présence (ou l'absence) d'une école à proximité sur une commune incite (ou pénalise) l'installation de ménages dans un secteur donné. En tant que facteur d'installation des familles, l'offre scolaire peut conditionner une partie des dynamiques de développement d'un secteur, en termes d'activité culturelles et sportives notamment.

L'organisation des services scolaires pose question à plusieurs niveaux sur le territoire du SCOT :

- **L'offre de services scolaires est fragilisée** par le déclin démographique continu de la population jeune. Entre 1999 et 2013, le Pays de Langres a connu une baisse de 17% de la population des enfants de moins de 10 ans, ce qui représente environ 1000 enfants en moins. Cela a naturellement des conséquences sur l'évolution de l'offre scolaire sur le territoire. La baisse de l'effectif scolaire impacte directement le nombre de classes ouvertes sur le secteur, Le constat est moins dur pour l'enseignement secondaire puisque la suppression de classes n'est pas une problématique majeure. Toutefois, les effectifs baissent continuellement (-271 élèves entre 2009 et 2014), ce qui peut inquiéter pour le futur de certaines classes de collèves.
- Le secteur scolaire est confronté à des **processus de rationalisation** des effectifs décroissants, contraignant les écoles à fermer des classes voire la structure entière. De ce fait, une quarantaine de

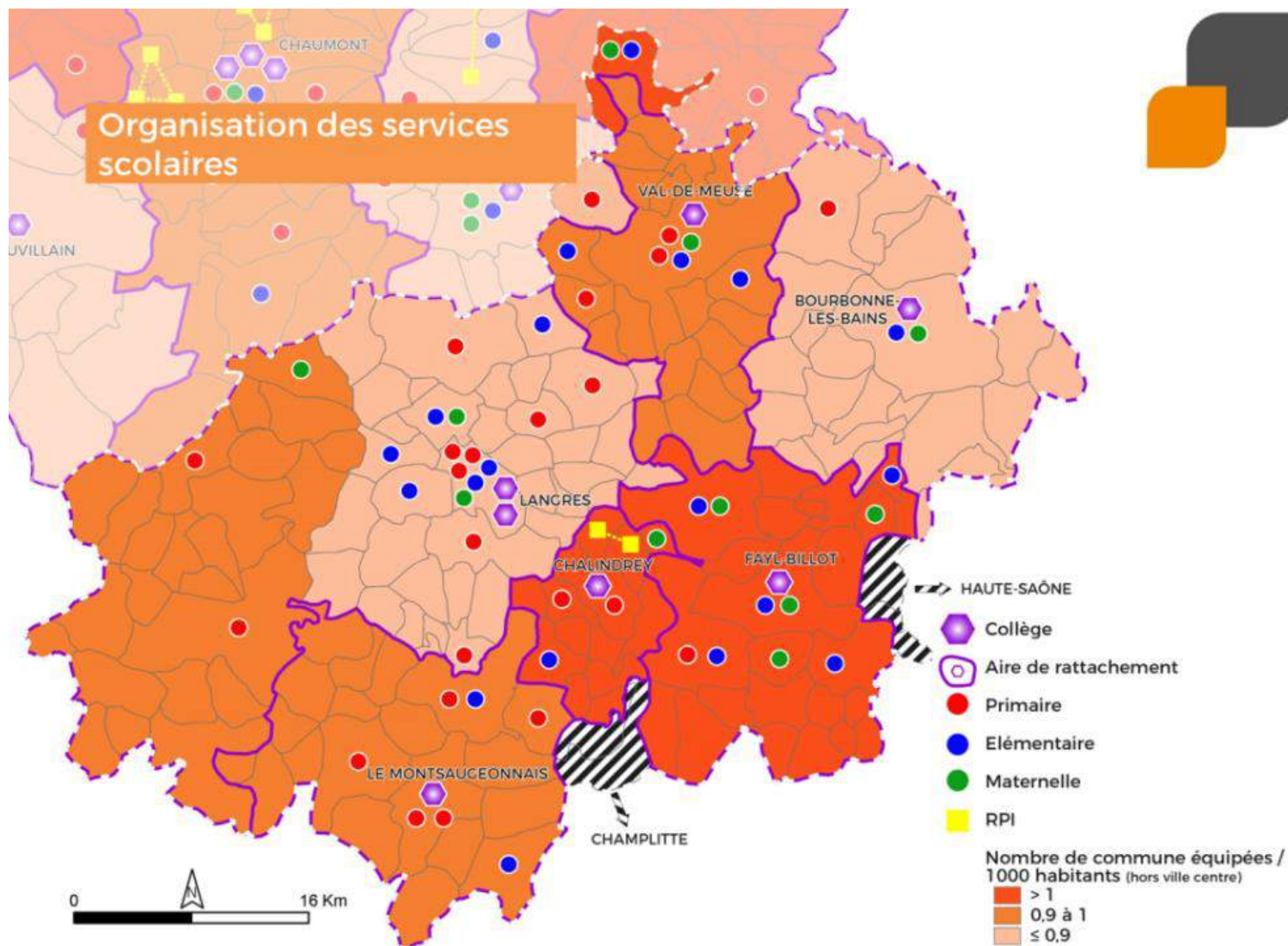
classes du premier degré ont fermé en une dizaine d'année, l'effectif global du territoire ayant perdu plus de 350 élèves.

Les processus de rationalisation des équipements sont également liés à des besoins croissants des populations en termes d'offre périscolaire, difficiles à satisfaire sans regrouper les équipements. Sans l'adaptation et le développement de ces services, la situation peut devenir compliquée pour des familles avec de jeunes enfants, qui ne seront pas incités à s'installer ou rester sur le territoire.

- Le maillage scolaire sur le territoire est de plus en plus recentré, ce qui amène une autre problématique, celle de l'accessibilité des groupes scolaires notamment à cause **des temps de trajets parfois très importants pour les enfants** (le temps de trajet peut être considéré comme problématique au-delà de 30 minutes aller). Un sentiment de « désertification scolaire » du territoire peut parfois être évoqué par les acteurs concernés.

Les enjeux d'organisation des services scolaires sont différents suivants les secteurs dans lesquels on se trouve :

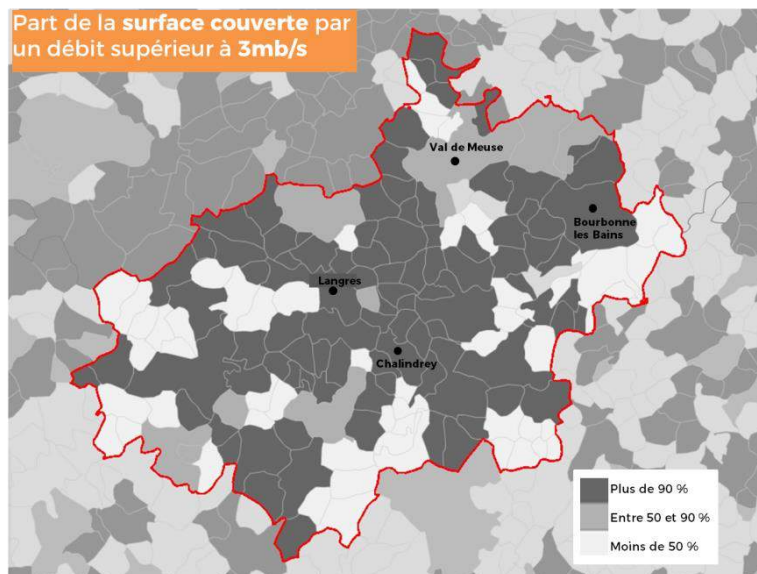
- Certains secteurs comme le secteur de Langres ou de Bourbonne-les-Bains ont une organisation assez polarisée, avec une population plutôt importante par rapport au nombre de communes équipées, et donc moins d'enjeux de maintien des services.
- Dans les secteurs de Chalindrey, de Fayl-Billot et de Val de Meuse (dans une moindre mesure), les équipements sont relativement éclatés. Des réorganisations pourront être nécessaires pour pallier à la diminution du nombre d'élèves, et pour permettre une optimisation des services périscolaires.



3.3.4. L'aménagement numérique : une condition au développement futur du territoire

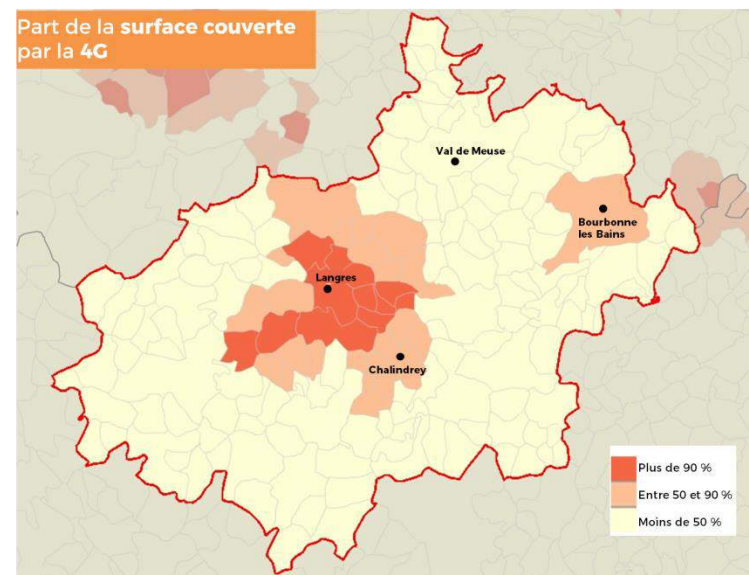
L'accès au numérique est un enjeu fort sur le territoire du Pays de Langres car il **constitue un vrai levier de développement**, à tous les niveaux :

- Au niveau de l'activité économique, garantir une couverture de qualité est essentiel pour attirer des entreprises et maintenir celles qui sont déjà en place. Sans la mise en place d'un réseau de qualité, il est très compliqué de rendre le territoire attractif économiquement, même si d'autres éléments jouent en sa faveur.
- Le raisonnement est similaire pour l'installation des ménages, puisque l'emménagement dans une commune peut en partie dépendre de sa couverture réseau. L'aménagement numérique est un enjeu d'attractivité mais aussi de maintien de la population.



Le Pays de Langres est plutôt bien doté sur le plan numérique puisque le territoire se situe dans un département qui a mis en place une initiative conséquente à ce sujet afin d'effacer la fracture numérique. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de 2011 prévoyait des objectifs importants en amenant un service d'éligibilité au haut débit filaire à plus de 99% de la population en 2015, tout en garantissant un débit de 8 Mbps. L'objectif fixé par ce même document en 2025 est l'accès au réseau très haut débit de la quasi-totalité de la population. **Le territoire compte encore un certain nombre de zones blanches** du fait de la nécessité de raccordement des opérateurs sur le réseau de fibre optique déployé à l'échelle départementale.

En termes de couverture téléphonie mobile, le territoire est globalement **bien couvert en réseau 3G**, mais la couverture 4G reste limitée, comme dans beaucoup de territoires ruraux à l'heure actuelle.



3.4. Une accessibilité aux services hétérogène

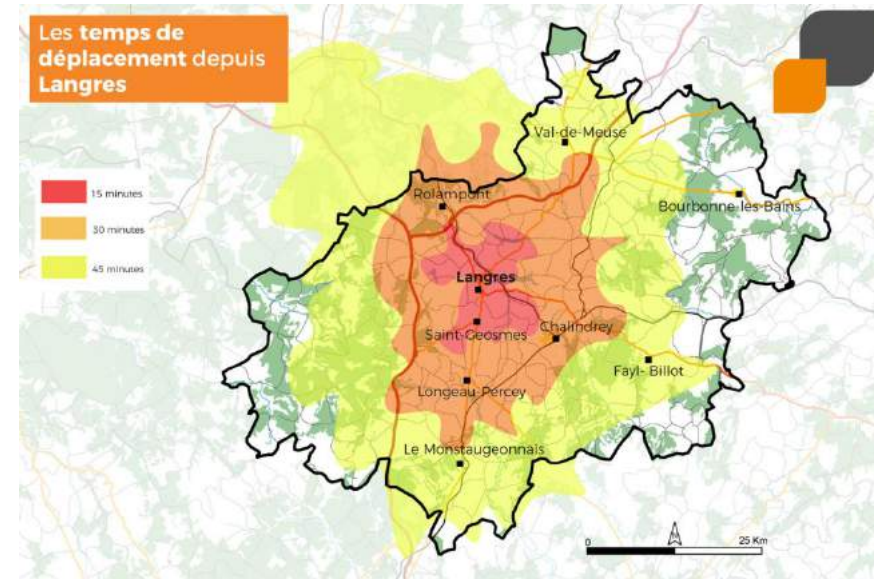
3.4.1. Une meilleure accessibilité aux services supérieurs dans la partie centrale du territoire

D'une manière générale, le pays de Langres fait face à des problématiques d'accès aux pôles supérieurs, assez peu nombreux au sein même du territoire du Pays. Le Pays étant relativement peu doté en services supérieurs, la population du territoire se retrouve vite éloignée de services dits « métropolitains » : CHR, grands commerces spécialisés, universités. Les habitants doivent alors se rendre dans des pôles plus éloignés comme Dijon, Chaumont ou Vesoul qui peuvent être facilement à plus d'une heure de route pour certains habitants du Pays.

Plus globalement, à l'échelle départementale, les Haut-Marnais mettent plus de temps que la moyenne nationale pour accéder aux équipements de la gamme supérieure. 33 % des Haut-Marnais mettent en moyenne plus de 20 minutes pour accéder aux services supérieurs alors que c'est le cas de seulement 7 % des français habitant en province. De même, seuls 35 % des Haut-Marnais mettent moins de 10 minutes en moyenne contre 53 % des habitants de France de Province.

Le pôle de Langres joue un rôle majeur dans l'accès à une partie des services supérieurs, et il rayonne bien sur le territoire du SCOT, notamment dans sa partie centrale où la plupart des communes sont à moins de 45 minutes de la ville centre.

L'enclavement des habitants sur les parties Est et Ouest du Pays est conséquent, puisqu'ils se retrouvent parfois à plus de 45 minutes des pôles de Langres, Chaumont ou Dijon qui sont les pôles supérieurs les plus proches.



L'état des lieux sur les réseaux de transport du Pays a montré quelques difficultés vis-à-vis des services de train, de transport public ou de transport à la demande notamment. L'offre faible de ces services alourdit encore plus le phénomène d'isolement des populations les moins mobiles sur le territoire.

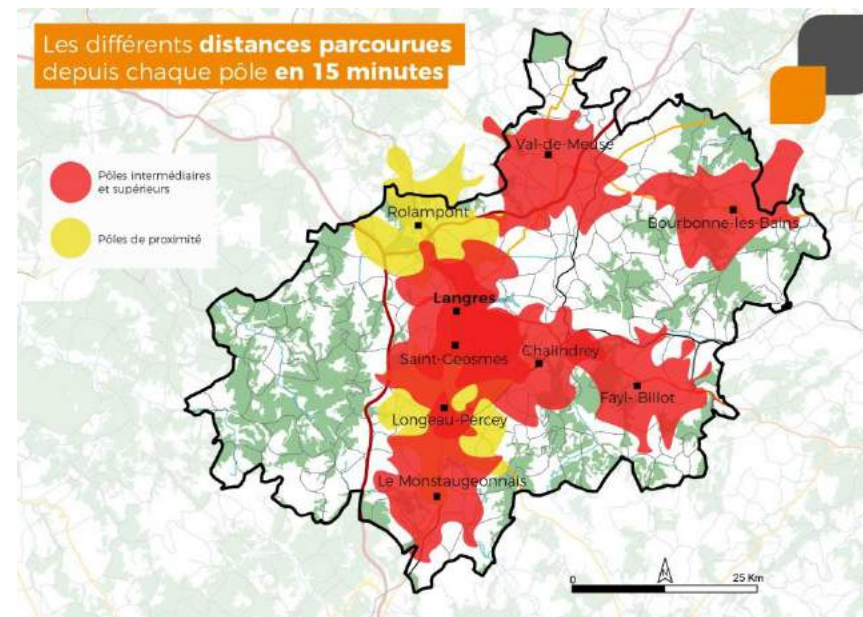
3.4.2. *Un accès aux services intermédiaire complété par plusieurs pôles relais, notamment dans la partie Est du SCOT*

La possibilité d'accéder à ces services intermédiaires représente une condition importante pour de l'attractivité résidentielle du Pays. L'accès aux services intermédiaires pour les habitants du Pays est une problématique importante à plusieurs niveaux :

- Les bassins de vie de Bourbonne-les-Bains et Fayl-Billot sont considérés comme des bassins dits « vulnérables » en termes d'accès aux services, du fait de l'éloignement des pôles supérieurs. Dans ces zones, les pôles intermédiaires jouent un rôle important pour limiter les temps d'accès aux services.

En dépit de la présence de ces pôles (Bourbonne et Fayl Billot en particulier), le temps d'accès aux équipements intermédiaires peut rapidement dépasser les 20 minutes, ce qui est très long. Les espaces ruraux « d'interface » entre les pôles intermédiaires (zones blanches sur la carte ci-contre) sont particulièrement fragiles. A cela s'ajoute une population vieillissante dont les problèmes de mobilité accentuent cette fragilité.

- L'accessibilité aux équipements intermédiaire et de proximité est également compliquée à l'ouest, dans le secteur d'Auberive qui ne comporte aucun pôle suffisamment structuré. Le pôle d'Auberive, qui accueille moins de 25 équipements recensés dans la base de l'INSEE, reste fragile pour limiter les besoins en déplacement vers Langres.



3.5. Des politiques publiques pour améliorer l'accès aux services sur le territoire

En 2009, le Pays de Langres a mis en place un schéma territorial des services afin de coordonner et rééquilibrer son offre de services sur le territoire. Connaissant la situation de désertification dans plusieurs endroits, le Pays a souhaité mettre en place des dispositifs permettant de mieux mailler le territoire.

Le schéma affiche trois orientations clés :

- une exigence territoriale avec le maillage d'un certain nombre de services dans un nombre de communes-pôles défini
- une exigence sociale avec une attention particulière menée sur les publics isolés (Personnes âgées, PMR, etc)
- une exigence environnementale avec une démarche de développement durable, notamment dans la réduction des déplacements

En particulier, le schéma préconisait la mise en place d'un réseau de maisons de services organisées sous formes de pôles. Organisées autour d'une structure principale à Langres, et des maisons de services ont été implantées dans plusieurs bourgs du Pays. Ces maisons de services sont conçues pour être des plateformes d'accueil physique pour l'aide aux démarches administratives relatives à l'emploi, la santé, la famille, etc. Le maillage en maisons de services a progressé, et permet aujourd'hui une accessibilité améliorée pour la population. Des besoins d'animation et de communication autour des outils mis en place sont encore évoqués sur le territoire.

L'accès aux services médicaux a été identifié comme un autre enjeu majeur du schéma de services. La mise en place en cours d'un Contrat

Local de Santé (CLS), couplée à des réflexions à plus grande échelle sur le fonctionnement des pôles hospitaliers en lien avec les CHU de Dijon et de Chaumont, devraient permettre d'améliorer l'accessibilité aux services de santé dans les prochaines années.

4. Organisation des déplacements et de la mobilité

4.1. Des déplacements nombreux, liés à plusieurs motifs

4.1.1. Les migrations domicile-travail, motif majeur de déplacements

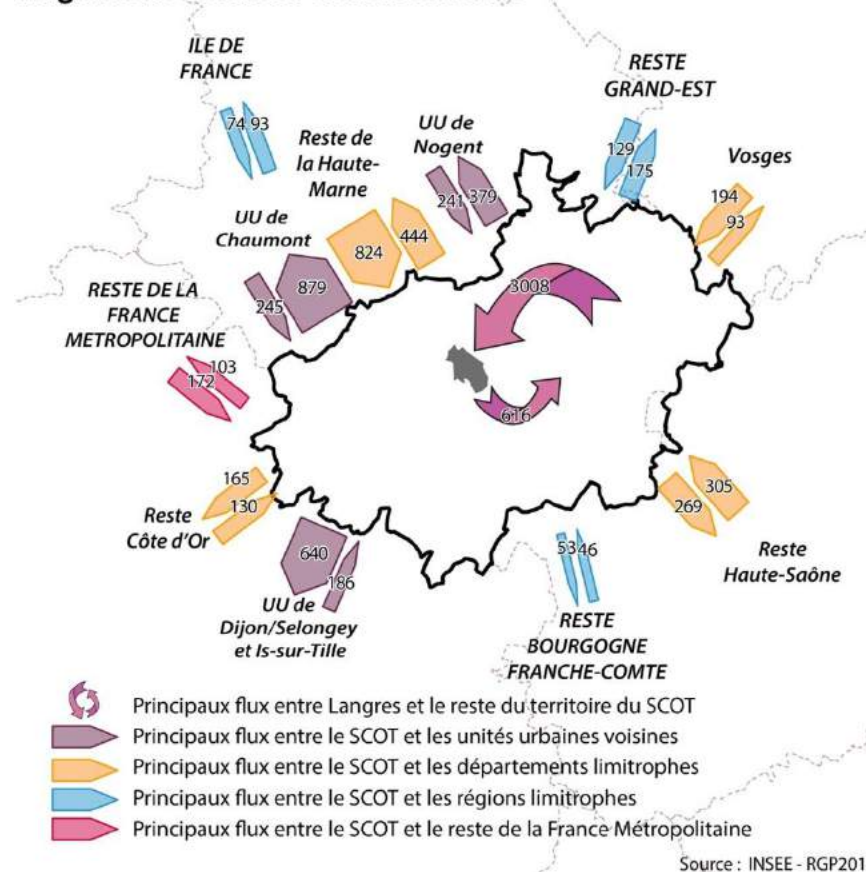
Des déplacements domicile travail nombreux, principalement au sein même du territoire du SCOT

Sur 20 447 actifs de 15 ans ou plus recensés sur le territoire en 2013, on compte 18 203 actifs occupés. Le territoire porte quant à lui 17 272 emplois, soit un ratio emplois/actifs s'établissant autour de 85% sur le territoire.

Plusieurs cas de figure sont à distinguer en termes de déplacements domicile travail :

- Parmi les actifs ayant un emploi, seuls 6 819 travaillent dans leur commune de résidence soit moins de 40%. Les villes accueillent généralement plus d'actifs résidents. Deux-tiers des actifs occupés habitant à Langres exercent leur activité au sein de la ville centre. A Bourbonne-les-Bains, ce sont plus de 4 actifs-résidents sur 5 qui travaillent sur le territoire communal.
- En dehors des individus travaillant sur leur commune de résidence, 8 207 individus effectuent leurs trajets domicile-travail vers une autre commune du Pays de Langres soit près de la moitié des actifs occupés habitant sur le territoire (48%). **Les déplacements internes au Pays pour l'accès à l'emploi sont donc très nombreux.** Au total, 88% des actifs occupés du territoire exercent leur activité au sein du Pays de Langres (15 026 individus).

Migrations domicile-travail en 2013

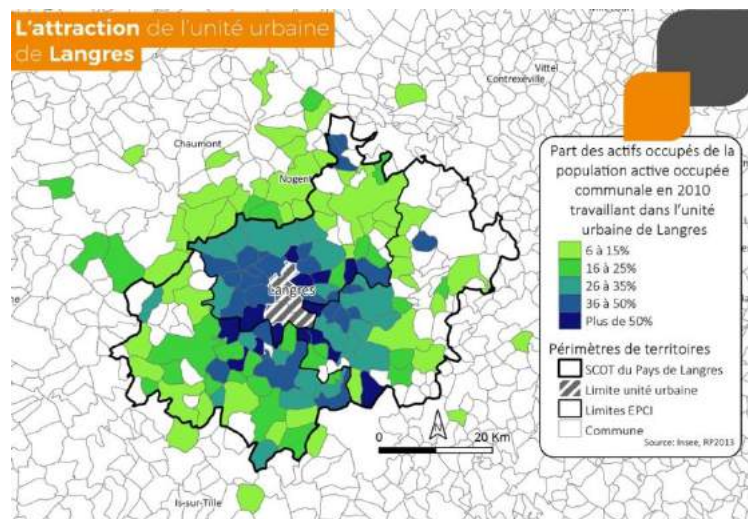


- Principaux flux entre Langres et le reste du territoire du SCOT
- Principaux flux entre le SCOT et les unités urbaines voisines
- Principaux flux entre le SCOT et les départements limitrophes
- Principaux flux entre le SCOT et les régions limitrophes
- Principaux flux entre le SCOT et le reste de la France Métropolitaine

Langres, une ville centre qui polarise les mobilités domicile travail

Les déplacements domicile travail « interne » sont particulièrement polarisés par la ville centre de Langres (près de 5700 emplois), qui attire des actifs sur une partie importante du SCOT, hormis dans les franges est et ouest qui sont plus éloignées. A elle seule, **la commune de Langres attire quotidiennement plus de 3 000 actifs** habitant sur une autre commune du territoire, **auxquels s'ajoutent 762 navetteurs** installés en dehors du Pays. La ville attire en outre une partie des communes situées au Sud du Pays de Chaumont, en revanche elle n'a que très peu d'influence sur les communes au Nord de la Côte-d'Or.

Certains villages proches des pôles d'emplois affichent un grand nombre de résidents navetteurs travaillant à l'extérieur. C'est le cas par exemple à Le Pailly où seuls 5% des actifs y travaillent (5 individus sur plus de 300 habitants), ou encore Peigney, Chaudenay, Torcenay, etc. Ce phénomène indique de possibles effets « dortoir », fortement générateurs de déplacements à l'échelle du territoire.



Des échanges avec l'extérieur qui montrent l'influence des pôles voisins sur le territoire du SCOT

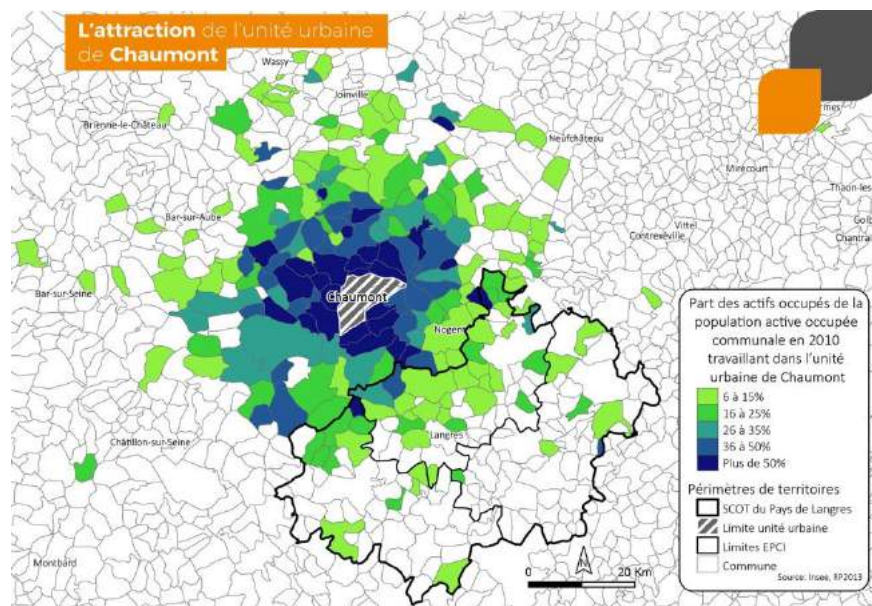
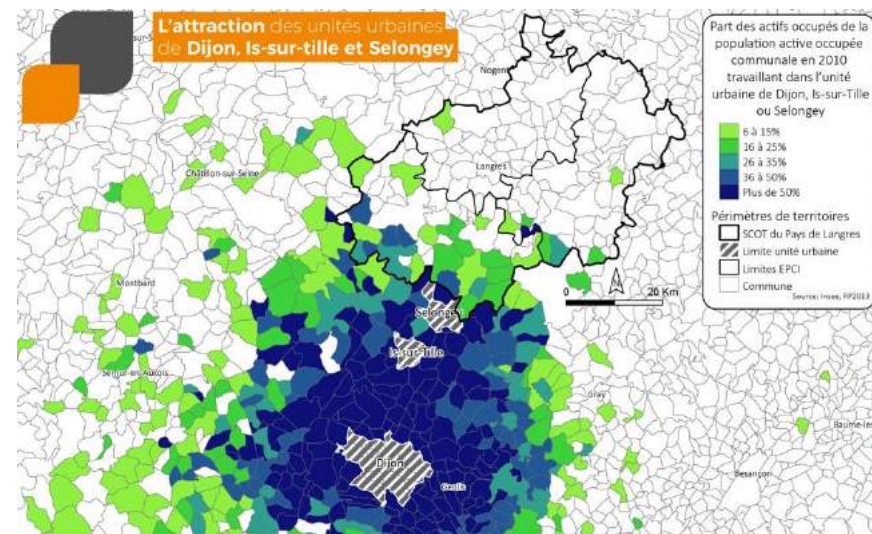
Une partie des déplacements domicile travail se font entre le territoire du SCOT et les territoires voisins. **Le Pays de Langres reçoit plus d'actifs navetteurs extérieurs sur son territoire qu'il n'en envoie**, du fait de l'attractivité de Langres mais également de petits pôles comme Bourbonne-les-Bains, Val de Meuse ou même Chalindrey. Environ 2 550 individus viennent travailler chaque jour sur l'une des communes du SCOT pour seulement 1 700 sortants.

Concernant les origines de ces navetteurs extérieurs, on retrouve en tête le pôle Chaumont-Nogent avec 463 actifs venant travailler sur le territoire langrois, puis Dijon et Selongey envoyant chacun environ 70 navetteurs. Au total, plus de la moitié des navetteurs extérieurs proviennent de Haute-Marne, la Côte-d'Or et la Haute-Saône représentant chacune moins de 12% des flux entrants.

Principales communes accueillant des actifs venant de l'extérieur du SCOT	
LANGRES	762
VAL-DE-MEUSE	257
BOURBONNE-LES-BAINS	251
SAINTS-GEOSMES	141
CHALINDREY	116
LONGEAU-PERCEY	98
ROLAMPONT	96
IS-EN-BASSIGNY	83
FAYL-BILLOT	77
LE MONTSAUGEONNAIS	76
SARREY	60

Près de 10% des actifs occupés partent travailler vers l'extérieur du territoire du SCOT (environ 1700 personnes). On retrouve plusieurs pôles extérieurs particulièrement attractifs :

- **Le pôle d'emploi le plus attractif pour les habitants du territoire est celui de Chaumont-Nogent**, puisque plus de 1 250 actifs du territoire vont y travailler quotidiennement.
- Plus modestement, **les pôles de Dijon (348 navetteurs), Selongey (154 navetteurs) et Is-sur-Tille (129 navetteurs) attirent également des actifs** du Pays de Langres.
- Le reste des flux se partage entre les départements limitrophes. On notera cependant que près de 100 habitants du Pays vont travailler en région parisienne chaque jour malgré la distance.



Principales communes hébergeant des actifs travaillant à l'extérieur	
LANGRES	148
LE MONTSAUGEONNAIS	131
CHALINDREY	62
FAYL-BILLOT	57
RIVIERE-LES-FOSSES	52
CUSEY	48
BOURBONNE-LES-BAINS	46
SAINTS-GEOSMES	44

CHIFFRES CLE

- > 3000 personnes du SCOT vont travailler à Langres chaque jour
- > 900 personnes vont à Chaumont, 400 à Nogent
- > 350 personnes vont à Dijon, 300 à Selongey / Is sur Tille

Au final, on distingue plusieurs cas de figure en termes de polarisation des communes du SCOT :

- Au Nord et au Sud de Langres, on retrouve des communes sous l'influence de plusieurs pôles urbains puisqu'à proximité des aires urbaines de Chaumont ou de Dijon et localisées le long des axes de transport principaux. Logiquement, on retrouve une forte attraction de Chaumont au nord, et des pôles d'emploi de Côte d'Or (Is sur Tille, Dijon, Selongey) au sud.

Sur l'axe central Chaumont - Langres - Dijon, on retrouve également des petits pôles d'emploi qui rayonnent à l'échelle locale : c'est le cas du Montsaigeonnais, de Longeau-Percey ou de Rolampont.

- **Les secteurs Est et Ouest du territoire sont globalement plus enclavés**, à l'écart des dynamiques économiques et des grands axes de transport. Ces espaces dépendent souvent de petits pôles urbains secondaires maillant le territoire et proposant des emplois mais aussi des commerces et services de première nécessité, participant donc à fixer la population locale.

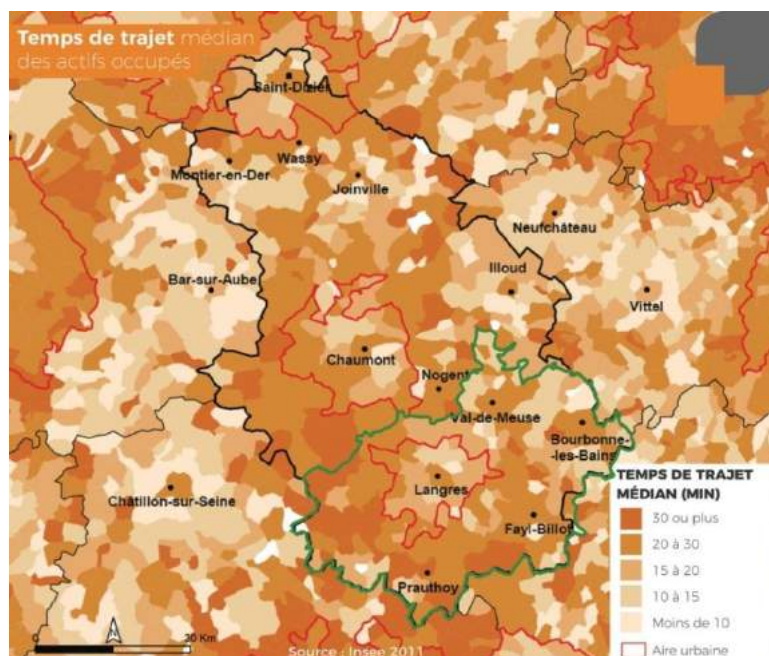
Des pôles secondaires se démarquent, comme Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Val-de-Meuse qui comportent tous plus de 1 000 emplois. Les pôles de Fayl Billot (à l'est) et d'Auberive (à l'ouest) sont plus petits mais accueillent tout de même des emplois.

Des impacts importants sur les flux de déplacements

Au final, près de 10 200 personnes se déplacent quotidiennement sur le territoire du SCOT pour le seul motif du travail. L'accès à l'emploi constitue le principal facteur générateur de déplacements, comme c'est le cas à l'échelle nationale et en particulier dans les territoires

ruraux. Si l'on considère que ces individus effectuent un aller-retour par jour à raison d'un taux de présence moyen de 80%, on atteint **près de 16 300 mouvements quotidiens au sein du Pays de Langres**, qui se répartissent sur les différentes infrastructures de transport : axes routiers, ferroviaires, transports en commun, modes doux.

Les conséquences de cette configuration territoriale ne se traduisent pas de manière homogène sur l'ensemble du Pays : les flux générés peuvent l'être au sein d'une commune particulière (exemple : réseau viaire de Langres, transports urbains locaux), entre plusieurs communes rapprochées (à l'instar des échanges entre le bassin d'emploi de Langres et sa couronne périurbaine, mobilisant notamment la voirie départementale et les transports en commun), mais encore entre plusieurs secteurs éloignés (faisant donc appel aux réseaux de transports départemental et national, ferroviaires et autoroutiers).



4.1.2. Des déplacements domicile-étude assez nombreux, en particulier pour le premier et le second degré

Un besoin de mobilité quotidienne pour les élèves scolarisés sur le territoire

A la rentrée 2013, l'INSEE recense 12 707 élèves habitant sur le territoire. Parmi eux, seuls 41% sont scolarisés dans leur commune de résidence (3 468 élèves), alors que les autres (plus de 5 000 élèves) doivent effectuer quotidiennement des trajets vers d'autres communes.

83% des élèves résidant sur le territoire ont moins de 18 ans et possèdent donc une autonomie limitée en matière de déplacements, leur mobilité dépendant plus fortement des transports alternatifs à la voiture (en particulier les transports en commun).

Si l'on considère les élèves des 1^{er} et 2nd degrés (donc hors études supérieures), plus de 41% d'entre eux étaient scolarisés à Langres en 2014 (soit près de 3 000 élèves). La ville-centre du territoire est en effet la commune la mieux dotée du territoire en matière d'équipements scolaires, avec 8 écoles (maternelle, élémentaire et primaire pour près de 880 élèves), 3 collèges et 2 lycées (pour approximativement 1 900 élèves). A proximité de Langres, le pôle de Chalindrey attire également près de 500 élèves (1 école élémentaire et 1 collège).

La présence de pôles secondaires d'enseignement (possédant au moins un établissement du 2nd degré) permet de limiter les déplacements domicile-étude sur le territoire. Ainsi, des communes telles que Bourbonne-les-Bains (380 élèves), Fayl-Billot (330 élèves), Val-de-Meuse (400 élèves) ou encore Prauthoy (300 élèves) participent à fixer la population jeune sur le territoire.

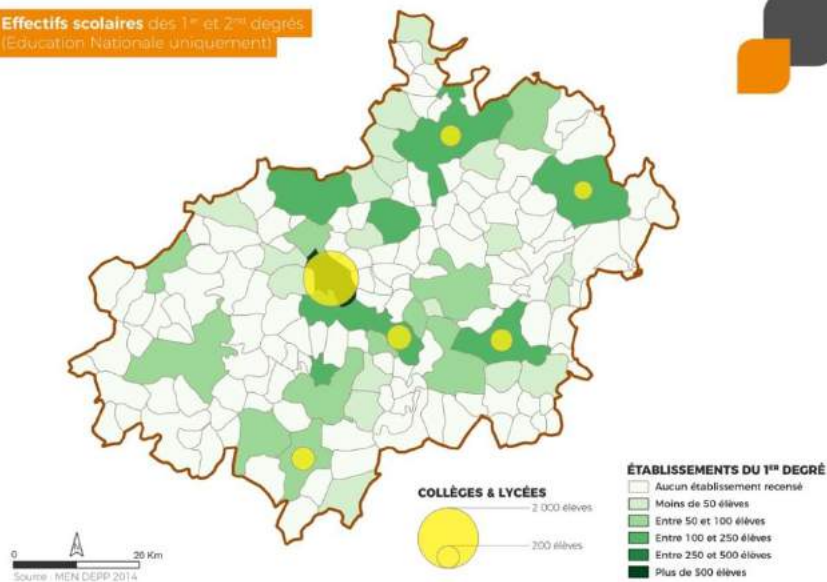
Une polarisation croissante des équipements qui génère des déplacements de plus en plus longs pour le premier degré

Selon les chiffres du Ministère de l'Education Nationale, le Pays de Langres comptait 7 280 élèves scolarisés sur son territoire en 2009. Ces effectifs chutent à moins de 6 650 en 2014, soit une réduction de 4,5% en 5 ans (634 enfants). Parallèlement à cette baisse, on constate la fermeture de 12 classes du 1^{er} degré sur le territoire (Anrosey, Aprey, Baissey, Champigny-les-Langres, Chateney-Macheron, Cochons, Culmont, Lecey, Orbigny-au-Mont, Serqueux, Villars-Santenoge et Voisey). Ces établissements totalisaient 275 élèves en 2009.

Ce phénomène se traduit alors par **une augmentation des effectifs dans plusieurs pôles urbains du territoire** : Bourbonne-les-Bains gagne

31 élèves sur cette période, Longeau-Percey voit ses effectifs augmenter de 68 élèves, Torcenay gagne 74 élèves, etc.

Effectifs scolaires des 1^{er} et 2nd degrés
(Education Nationale uniquement)



La tendance semble donc être la réduction du nombre d'élèves scolarisés sur le territoire, couplée à la **reconcentration des effectifs scolaires** dans les pôles urbains maillant le territoire. Bien que permettant d'éviter le maintien coûteux de classes à très faibles effectifs, cette recomposition spatiale mène à une **augmentation des temps de trajets domicile-étude** pour une grande partie du territoire.

Les principaux concernés par ces changements sont les élèves autonomes dans leurs déplacements mais également les parents devant assurer le transport de leur enfant à l'école, parfois avant de se rendre eux-mêmes sur leur lieu de travail.

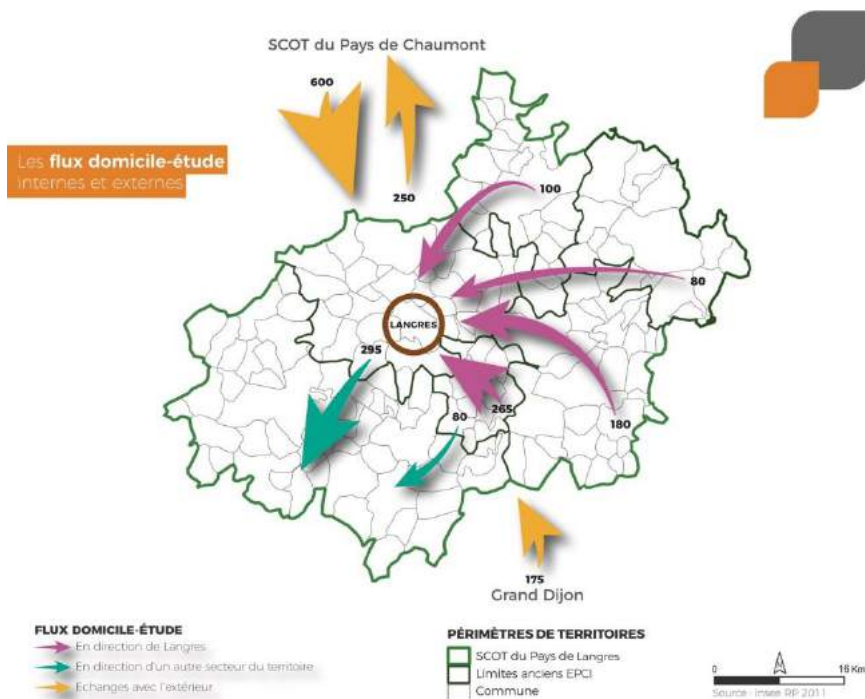
Une offre d'enseignement supérieur attirant les étudiants

Le Pays de Langres propose plusieurs formations spécifiques aptes à attirer des étudiants internes mais également externes au territoire :

- Le Lycée professionnel des Franchises (Langres) offre des formations dans les domaines de l'hôtellerie et des métiers du tertiaire ;
- Le Lycée Diderot à Langres propose un BTS Outillage permettant d'intégrer facilement le milieu industriel (plasturgie, forge, fonderie, etc.) ;
- A Fayl-Billot, l'Ecole nationale d'osiericulture et de vannerie, dispense une formation unique en France au Lycée Professionnel Horticole ;
- L'organisme de formation POINFOR dont le siège social se trouve à Langres propose entre autres un titre professionnel en taille de pierre.

On observe des flux d'élèves non négligeables en provenance du territoire du Pays de Chaumont, atteignant 600 élèves ou étudiants en 2011. Ces chiffres s'expliquent par la polarisation de plusieurs communes du Sud du Pays de Chaumont par Langres, mais aussi par la présence de ces établissements d'enseignement spécifiques.

Globalement, on observe au sein du Pays de Langres un attrait fort de Langres sur les étudiants mais également un transfert d'étudiants depuis le centre vers le secteur d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais (vers les établissements de Longeau-Percey et du Montsaigeonnais).



4.1.3. L'accès aux commerces et services, un motif de déplacements important pour les inactifs

Les populations inactives (personnes sans emploi, retraités) sont particulièrement dépendantes des pôles d'équipement, et leurs déplacements sont souvent liés à l'accès aux services, plus fortement que pour les actifs. Les déplacements pour l'accès aux commerces et aux services sont liés principalement à l'organisation des pôles sur le territoire :

- **Le Pays est polarisé par la ville de Langres.** L'aire d'influence de Langres atteint l'intégralité du territoire puisque le pôle offre par exemple des commerces et services spécialisés absents des autres secteurs géographiques.
- **A l'Est du territoire, le pôle de Bourbonne-les-Bains se démarque comme pôle intermédiaire d'équipement.** Il permet de répondre aux attentes des populations de cette partie du Pays, évitant alors de se déplacer sur Langres en dehors des besoins exceptionnels (c'est-à-dire pour les commerces et services spécifiques). Son aire d'influence s'étend sur près de 30 km.

Dans ce secteur, il faut également noter l'attractivité du pôle de Neufchâteau, qui génère des déplacements notamment par une offre commerciale assez développée.

- En dehors de ces deux pôles majeurs, des pôles de proximité ou de première proximité aident à fixer la population sur les espaces plus ruraux. Ces pôles se trouvent généralement sur les grands axes de circulation du territoire, on retrouve donc les communes de Montsaigeonnais, Chalindrey, Fayl-Billot, Val-de-Meuse ou encore Rolampont et Longeau-Percey dans une moindre mesure. Ces pôles exercent leur influence sur un diamètre d'une quinzaine de

kilomètres, minimisant ainsi les besoins de déplacements à l'échelle du territoire.

- **Dans le secteur ouest du SCOT, aucun pôle majeur ne se détache :** seul le bourg d'Auberive accueille des services, mais en nombre assez limité. Cette situation particulière s'explique par le caractère très peu dense de la zone ouest, correspondant en partie au site du projet de Parc National Champagne-Bourgogne. L'absence d'un pôle de services suffisamment solide pour répondre aux besoins quotidiens des habitants amène à un déséquilibre territorial, se matérialisant par des besoins de mobilité fortement accrus pour la population de ce secteur.

4.1.4. Des déplacements touristiques nombreux en période estivale

Le Pays de Langres a attiré en 2016 près de 360 000 visiteurs grâce à différents sites touristiques (lacs, ville de Langres, festival du Chien à Plumes,...). Plusieurs pôles d'hébergement se distinguent et concentrent également les déplacements : Bourbonne-les-Bains (760 lits), Langres (620 lits), Peigney (585 lits), Villegusien (300 lits),...

La présence de ces différents sites et établissements soulève des **problématiques autour de la gestion des flux de circulation liés au tourisme**. Notamment, dans les centres urbains et à proximité des sites touristiques majeurs, l'offre en stationnement doit être adaptée à la demande pour éviter le stationnement sauvage ; par ailleurs l'accessibilité doit être optimale garantir la sécurité des usagers, qu'ils soient automobilistes ou qu'ils utilisent les modes doux. L'aménagement des itinéraires de déplacements doux représente un enjeu important. Actuellement, le linéaire du canal de Champagne en Bourgogne est bien aménagé, mais les liaisons avec la ville centre et les lacs pourraient faire l'objet d'aménagements complémentaires.

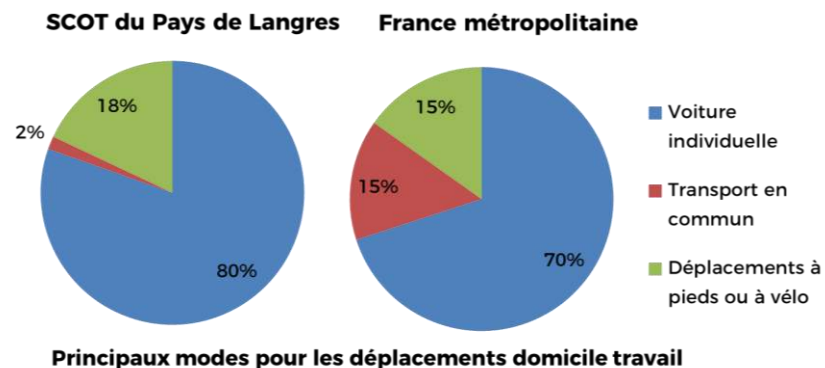
4.2. Une forte dépendance des ménages à la voiture individuelle

4.2.1. Une prépondérance de la voiture individuelle dans les modes de déplacement

Les études existantes en matière de modes de déplacement soulignent la dépendance des ménages à la voiture individuelle à l'échelle départementale et locale :

- Les données de l'INSEE disponibles pour 2013 mettent en évidence une **surreprésentation de la voiture individuelle dans les modes de déplacement**. Ce mode est utilisé pour environ 80% des trajets domicile travail, contre 70% en moyenne à l'échelle nationale. L'utilisation de la voiture s'est renforcée au cours des dernières années, avec une progression de près de 4 points dans les communes rurales entre 2008 et 2013.
- **L'utilisation des transports en commun est marginale** pour les déplacements domicile travail (1,5% des modes de déplacements, part en baisse par rapport à 2008). Ces modes de déplacements sont toutefois plus fortement utilisés pour l'accès aux services, en particulier chez les personnes âgées, et pour les déplacements domicile - étude.

La proximité des populations actives à une gare TER a peu d'influence significative sur la proportion d'usagers des transports en commun, en partie en raison d'une inadéquation entre l'offre et la demande (horaires et cadencements, tarifs, accessibilité des gares, intermodalité, etc.).

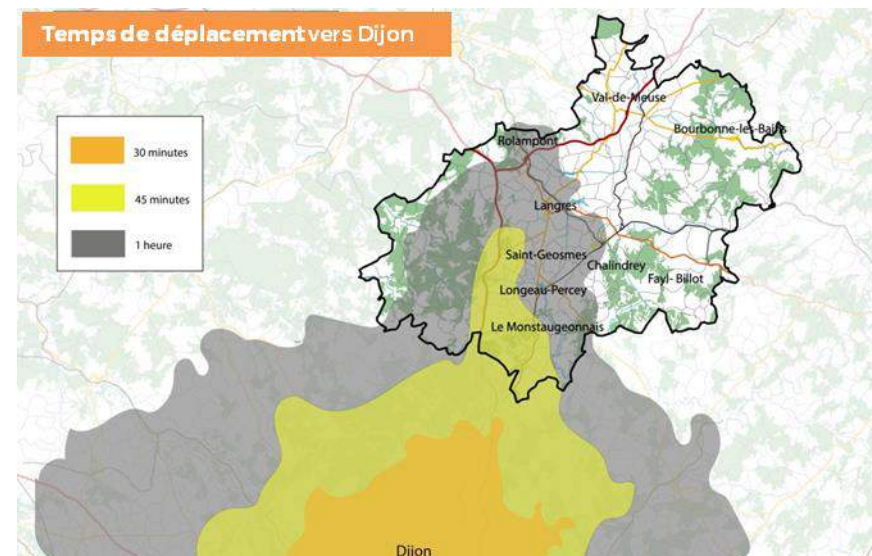


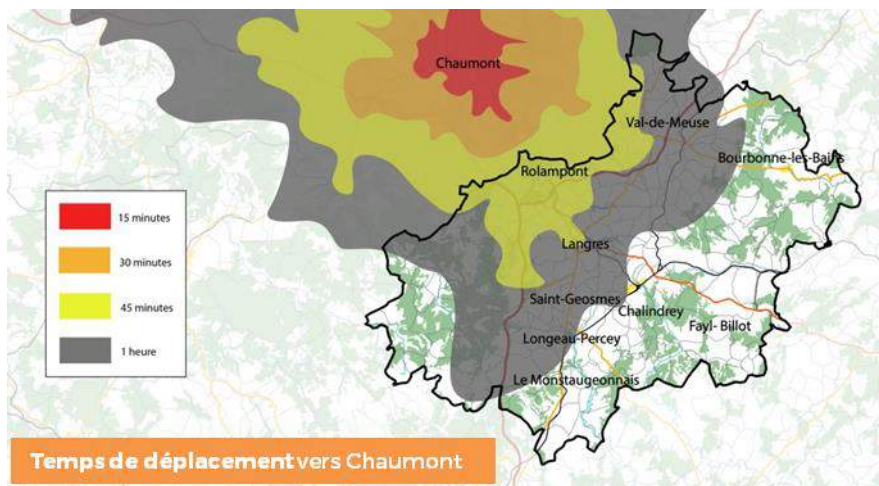
L'enquête nationale Transports et Déplacements a également souligné l'importance de la part des personnes en situation d'immobilité à l'échelle du département et plus globalement de l'ancienne région Champagne Ardennes (près de 20% de la population contre 15% à l'échelle nationale). La population qui réside en espace rural est en effet généralement plus âgée qu'en milieu urbain, induisant une réduction des déplacements journaliers et une baisse d'activité entraînant donc une diminution de la fréquence des déplacements.

4.2.2. Des temps de déplacements plus courts qu'à l'échelle nationale, mais avec des navetteurs qui effectuent des trajets longs vers les pôles voisins

En termes de temps de déplacements, l'enquête nationale Transports et Déplacements de 2008 a souligné le fait que les habitants du département ont **des temps de déplacements plus courts qu'à l'échelle nationale** (moins d'une heure contre un petit peu plus d'une heure). Globalement, les temps moyens de déplacements les plus longs concernent les déplacements en transport en commun, les trajets en voiture ou à pieds / vélo étant plus courts en temps.

Toutefois, l'analyse des mobilités domicile travail à l'échelle du SCOT montre que les actifs de Langres habitent jusqu'à 45 minutes de la ville centre, ce qui est élevé pour un territoire rural. Les actifs résidant dans le sud du territoire et travaillant dans l'agglomération dijonnaise ont des temps de trajet pouvant dépasser une heure (aller uniquement).





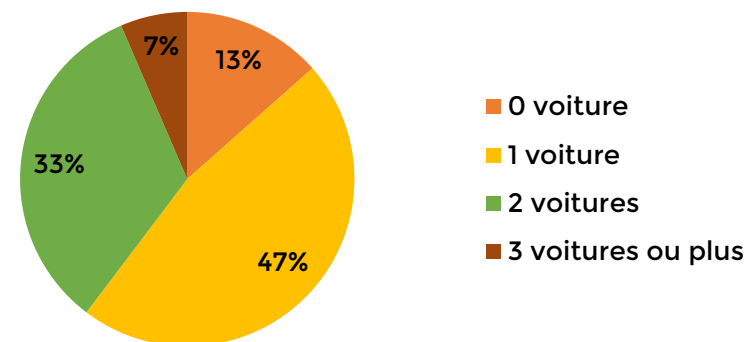
4.2.3. Un niveau d'équipements des ménages hétérogène, qui dépend de la situation des ménages et de leur lieu de résidence

A l'échelle du Pays de Langres, le **niveau d'équipement des ménages en voitures individuelles est relativement élevé** :

- 86,5% des ménages possèdent au moins une voiture. C'est plus que la moyenne nationale qui s'établissait à 80,8% en 2014 (Insee) et que la moyenne départementale établi autour de 84,3%.
- Un tiers des ménages sont équipés de 2 voitures, et 6,5% ont au moins 3 véhicules dans leur foyer soit 1 380 ménages.
- Cette multi-motorisation n'est pas toujours issue d'une volonté de distinction sociale mais est parfois symptomatique d'une contrainte liée à l'espace rural : les couples de deux actifs ou possédant des enfants en âge d'être scolarisés n'ont parfois d'autre choix que de s'équiper pour pouvoir assurer les trajets domicile-

travail et/ou domicile-étude quotidiennement. L'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle n'est en effet pas systématiquement présente ou suffisante pour s'y substituer ; l'éclatement des populations sur le territoire face à la reconcentration de l'offre en commerces, services, équipements scolaires, emplois etc. ne permet pas la mise en place d'une offre de transports en commun répondant à l'ensemble des besoins particuliers.

**Motorisation des ménages
SCOT du Pays de Langres**



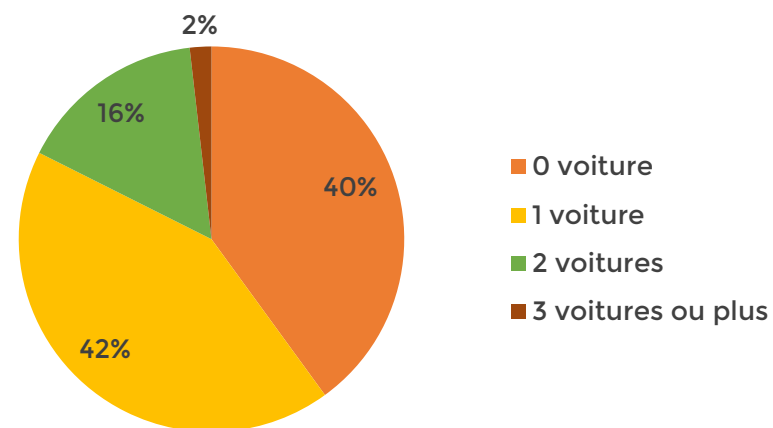
L'équipement des ménages et le niveau de dépendance diffèrent en fonction des localisations géographiques, mais également des conditions de revenus et d'activité :

- **Les franges du territoire sont le plus dépendantes de la voiture individuelle.** La frange Ouest est particulièrement touchée du fait de l'éclatement des communes au sein d'un espace à fort caractère

rural et qui plus est marqué par l'absence d'un pôle d'équipement ou de services répondant aux besoins courants.

- A l'inverse, **les populations vivant dans la ville centre de Langres sont moins dépendantes par rapport à la voiture individuelle**, et globalement moins équipées (24% des ménages ont plus d'une voiture, contre 44% sur le reste du territoire du SCOT).
- Il est également important de noter que **la part des inactifs non-motorisés atteint 40%** sur le Pays de Langres. En d'autres termes, 341 ménages du territoire n'ont pas de voiture et sont donc dépendants des transports en commun. Ces populations sont souvent captives, c'est-à-dire qu'elles n'ont d'autre choix de localisation souvent en raison de leurs faibles revenus. Le maintien de ces populations sur le territoire passe généralement par le renforcement de polarités urbaines locales et/ou par la mise en place de solutions de transport adaptées.

Motorisation des inactifs SCOT du Pays de Langres



4.3. Un réseau routier de qualité, mais avec des secteurs moins bien pourvus que d'autres

4.3.1. Une desserte autoroutière assurant le lien avec l'extérieur

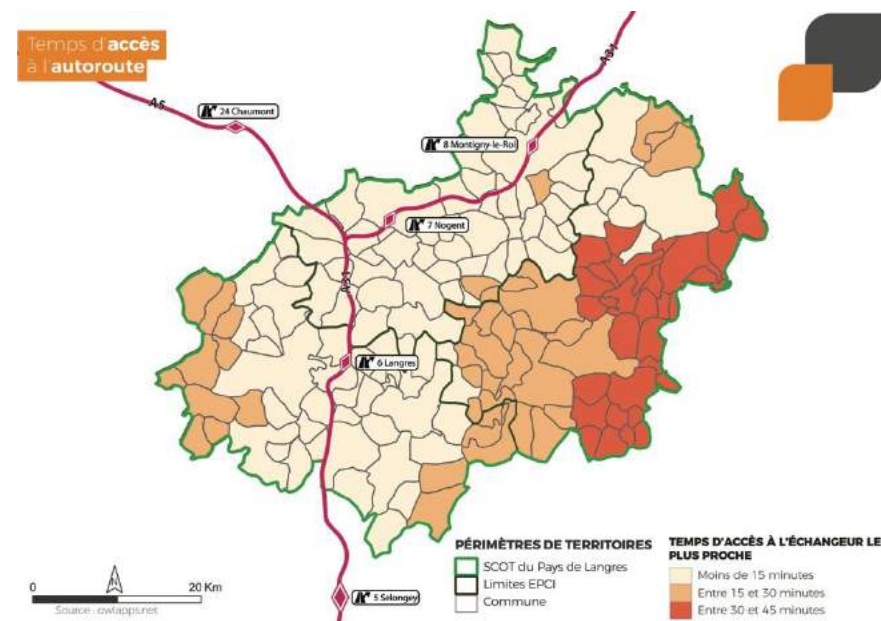
Le Pays de Langres se situe à la confluence de deux axes de communication d'importance nationale : l'autoroute A5, reliant de plateau de Langres et Paris, et l'autoroute A31, reliant Dijon à Nancy.

Le territoire est donc accessible depuis les échelles régionales et nationale grâce à la présence de plusieurs échangeurs autoroutiers répartis sur le territoire où à proximité de son périmètre :

- Sur l'A5, l'échangeur n°24 pour Chaumont se trouve à 35 km au nord de Langres ;

- Sur l'A31, les échangeurs 6, 7 et 8 débouchent respectivement sur Langres, Rolampont (et Langres-nord) et Val-de-Meuse, tandis que l'échangeur n°5 donnant notamment accès à Is-sur-Tille et Selongey permet d'accéder au Pays de Langres par le Sud.

Les temps d'accès à l'autoroute depuis les communes du territoire sont révélateurs de **disparités importantes en matière d'accessibilité** : les communes situées à moins de 15 km des tracés autoroutiers peuvent accéder à un échangeur en moins de 15 minutes en voiture. Cependant, dès qu'on s'en éloigne, les temps d'accès augmentent rapidement : les communes de la frange ouest mettent de 20 à 30 minutes pour rejoindre l'autoroute malgré des distances assez réduites. Les communes les plus enclavées sont surtout localisées dans la partie Ouest des anciennes CC de Vannier Amance et de la Région de Bourbonne-les-Bains. Plus d'une trentaine de communes du territoire se trouvent à plus de 30 minutes de route d'un échangeur autoroutier, et donc en situation d'isolement vis-à-vis de l'échelle régionale.



Malgré ces situations hétérogènes, l'intégralité des communes du Pays de Langres peut accéder à l'autoroute en moins de 45 minutes, et la présence du pôle d'équipements de Langres permet d'éviter au maximum les sorties contraintes du territoire. L'accès à Nancy ou à Dijon se fait en moins de 1h30 via l'autoroute, et on accède à la Francilienne en approximativement 2h30 depuis tout point du territoire.

4.3.2. Un réseau routier hétérogène

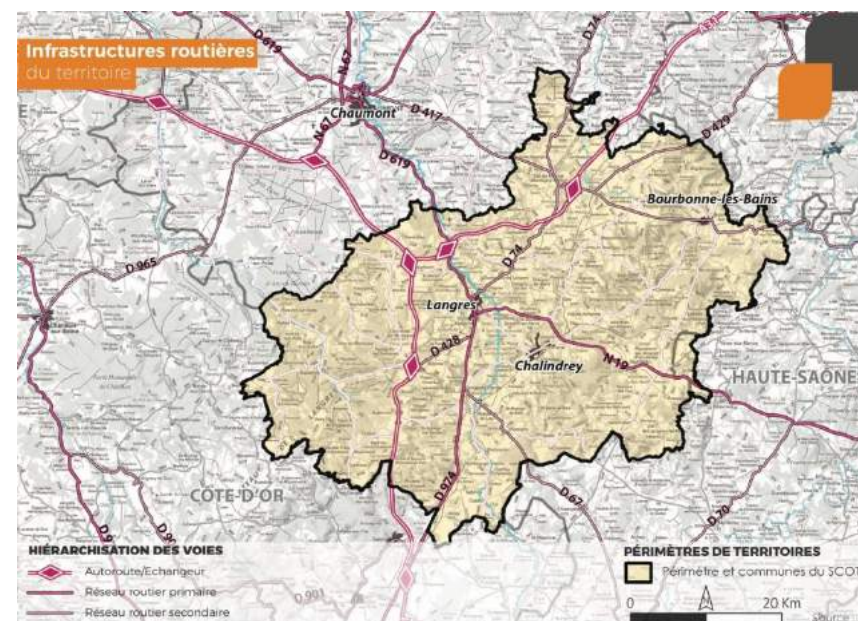
Le réseau routier desservant le Pays de Langres est peu dense. Hormis les autoroutes, seuls **quelques axes routiers d'envergure permettent de relier le reste du territoire à Langres et aux pôles voisins** :

- la RD974 et la RD67 assurent la desserte de la partie Sud du territoire, notamment Longeau-Percey et le Montsaigeonnais. La RD974 est fortement utilisée comme alternative à l'autoroute pour rejoindre Dijon, notamment pour les déplacements domicile travail.
- la RN19 / RD619 qui relie Chaumont et Langres et traverse Rolampont, est également un axe fortement fréquenté. En dépit d'un manque de capacités de dépassement, cet axe est plutôt bien calibré.
- la RN19 irrigue la partie Sud-Est du territoire, notamment les pôles de Fayl-Billot et de Chalindrey, et permet la connexion Langres - Vesoul.
- la RD74 au départ de Langres permet de connecter le secteur Nord-Est du Pays, donnant accès indirectement à Bourbonne-les-Bains (via la RD417) et à Neufchâteau.

Ce tracé des routes principales ne maille pas le territoire de façon uniforme. Plusieurs parties du territoire ne sont traversées par aucun de ces axes de communication, et subissent une accessibilité réduite aux pôles de services (villes et bourgs). Il s'agit en particulier de l'ensemble des communes du secteur d'Auberive mais également des communes comprises entre Bourbonne-les-Bains, Fayl Billot et Chalindrey. Ces espaces ne sont desservis que par des routes étroites, peu sécurisées, et parfois en mauvais état.

Ces communes isolées se trouvent en général à l'écart des pôles de services, positionnés sur les grands axes, ce qui accentue leur enclavement. Les temps de trajet sont considérablement accrus dans ces parties du territoire, En cas de mauvaises conditions climatiques, certaines communes pourraient se retrouver totalement isolées du reste du territoire.

Sur la partie Est du territoire, les pôles de Bourbonne-les-Bains et Fayl-Billot sont primordiaux pour limiter les déplacements contraints et stabiliser la population des communes rurales enclavées. En revanche, ils ne répondent pas forcément à tous les besoins, et les habitants de ce secteur sont contraints d'effectuer des déplacements réguliers conséquents vers les plus grands pôles (Langres, Neufchâteau ou Vesoul).



4.3.3. Des flux de circulation assez denses sur certains axes routiers

Les comptages routiers effectués sur le territoire dégagent plusieurs axes de circulation concentrant des problématiques de flux importantes :

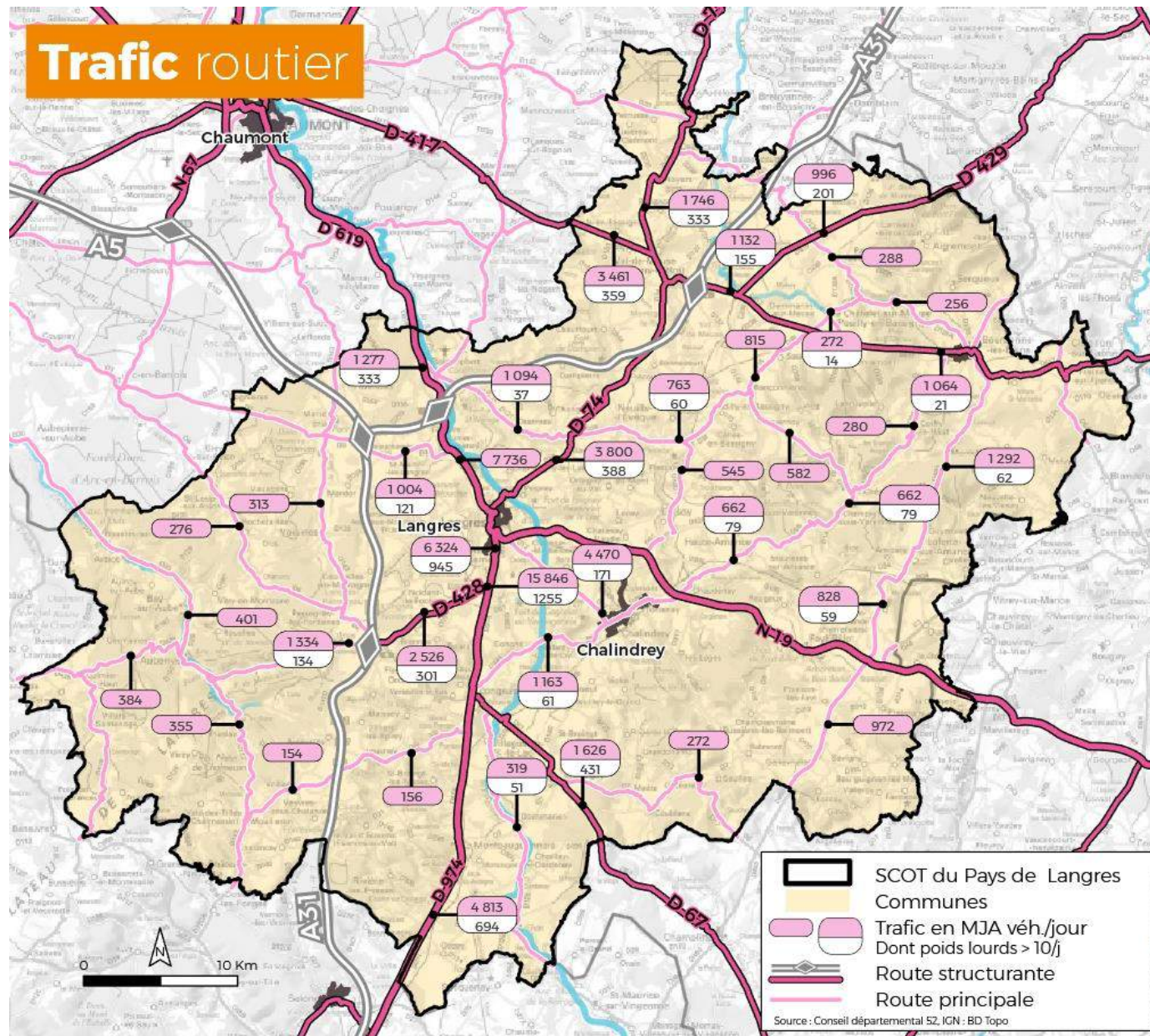
- L'axe Langres-Dijon via la **RD974 concentre jusqu'à 8 900 véhicules/jour** dont plus de 950 poids-lourds. Bien qu'elle ait été rénovée, la route de Dijon ne comporte aucun aménagement piéton ni-même cyclable hormis au niveau du parc d'activités Langres Sud, ne favorisant pas le report modal. Les traversées de Langres, Saints-Geosmes (16 000 véhicules/jour dont 1 250 poids-lourds), Longeau Percey et Prauthoy présentent des enjeux de sécurité particulièrement importants du fait du niveau des flux.
- **La RN19, entre l'échangeur n°7 pour Nogent et en direction de Vesoul peut regrouper jusqu'à 7 800 véhicules/jour** dont approximativement 30% de poids-lourds. La RD619 entre Chaumont et Langres, axe stratégique à l'échelle du SCOT, affiche un trafic journalier modéré (jusqu'à 1 250 véhicules/jour dont 70 poids-lourds) mais son aménagement insuffisant rend les dépassements dangereux. Il a également des conséquences sur la fluidité du trafic local.
- De manière générale, **les voies d'accès aux échangeurs autoroutiers doivent supporter des flux quotidiens très chargés**, avec un fort taux de poids-lourds. Par exemple, la RD428 depuis l'échangeur n°6 (Langres) de l'A31 affiche plus de 2 500 véhicules/jour dont 300 poids-lourds. La RD74 entre Langres et Val-de-Meuse affiche 3 800 véhicules/jour dont 388 poids-lourds.

Egalement, la RD417 entre l'échangeur n°8 au niveau de Val-de-Meuse et Chaumont porte jusqu'à 3 500 véhicules/jour dont 360 poids-lourds, et plus de 1 000 véhicules/jour en direction de Bourbonne-les-Bains dont une vingtaine de poids-lourds.

À l'inverse, les territoires ruraux à l'écart des grands axes de circulation enregistrent des flux peu importants :

- On observe en moyenne 350 véhicules/jour sur les routes de la partie Ouest du territoire identifiée précédemment. Ces chiffres mettent en lumière que les besoins en matière de mobilité sont localement assez réduits.
- Les routes situées dans le secteur isolé de l'Est du territoire n'affichent pas la même homogénéité en termes de fréquentation : si la plupart des axes maillant l'espace supportent environ 600 véhicules/jour, certains sont très fréquentés puisque reliant le secteur aux axes routiers plus importants. Ainsi, la RD35 affiche jusqu'à plus de 760 véhicules/jour à proximité de la gare d'Andilly-en-Bassigny. De la même manière, la RD460 reliant Bourbonne-les-Bains et Fayl-Billot supporte près de 1 000 véhicules/jour dont 62 poids-lourds, faisant aussi la liaison entre la RD417 et la RN19.

L'optimisation des conditions de circulation sur les axes routiers (RD619, RN19 et RD974 en particulier) représente un enjeu pour le développement économique du territoire, et pour la sécurisation des déplacements des habitants.



4.3.4. Des enjeux de sécurisation des déplacements, en particulier sur l'axe de la RN19

Si le nombre d'accidents en Haute-Marne a reculé sur la période 2005-2014 (de 365 à 128 accidents par an), la gravité des accidents tend à augmenter depuis 2010 avec 15 à 20 décès liés à la route en moyenne chaque année. Dans le département, 60% des accidents ont lieu hors agglomération, et plus de 50% ont eu lieu sur route départementale entre 2010 et 2014. La carte des accidents 2015-2016 dressée par la DDT 52 montre une prévalence des accidents sur la RN19 avec 2 accidents mortels constatés en deux ans. **Les RD74 et RD974 posent également question en matière de sécurité routière.** Certaines communes du Pays de Langres sont traversées par axes de circulation importants amenant des flux disproportionnés dans les villages, avec des aménagements pas toujours adaptés :

- L'axe Nord Sud de la RD974 prolongé par la RN19 au nord accueille des flux importants posant des problèmes de sécurité et de qualité urbaine dans les villages traversés, comme Humes-Jorquenay, Longeau-Percey, Prauthoy et Vaux-sous-Aubigny. Une partie des villages concernés ont entrepris des travaux d'aménagement de leur traversée.
- La commune de Fayl-Billot, elle-aussi traversée par la RN19 entre Langres et Vesoul, est en plus confrontée à un problème de pente et de virage dangereux en son centre. Un projet de contournement de Fayl-Billot est à l'étude dans le cadre de la mise à deux fois deux voies de l'axe Langres Vesoul.
- La ville de Langres est elle-aussi concernée par des problématiques de traversée, qui s'étendent au village de Sts-Geosmes au sud (traversé par la RD974). Le projet de contournement sud de

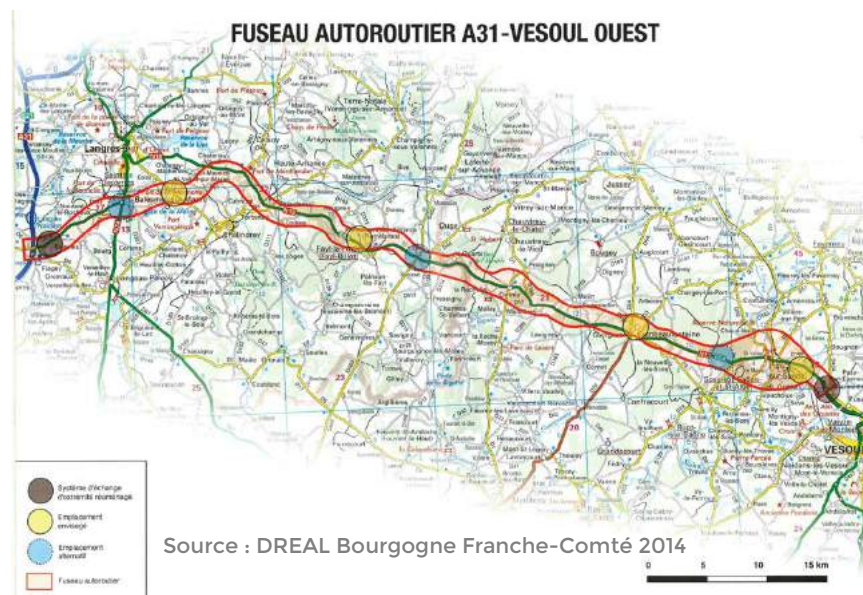
Langres, lié à la mise à deux fois deux voies de la RN19, devrait permettre de réduire les flux dans les zones urbanisées de ces deux communes.



4.3.5. Un projet d'envergure autour du doublement de la RN19

Des études sont en cours concernant un projet de **doublément de la RN19 entre Langres et Vesoul** qui passerait alors en 2x2 voies. Ce projet permettrait d'améliorer les relations économiques entre les deux pôles urbains exerçant respectivement des activités dans les domaines de la plasturgie et de l'automobile. Ce projet a été inscrit au sein du contrat de plan État-Région 2015-2020 de la Champagne-Ardenne.

Un projet de **contournement Sud de Langres**, lié à la mise à deux fois deux voies, est également en cours d'étude et devrait être mis en place dans un premier temps.



4.4. Une offre de transports en commun réguliers existante mais qui reste peu compétitive

4.4.1. Une offre SNCF tournée vers Paris, Troyes et Reims

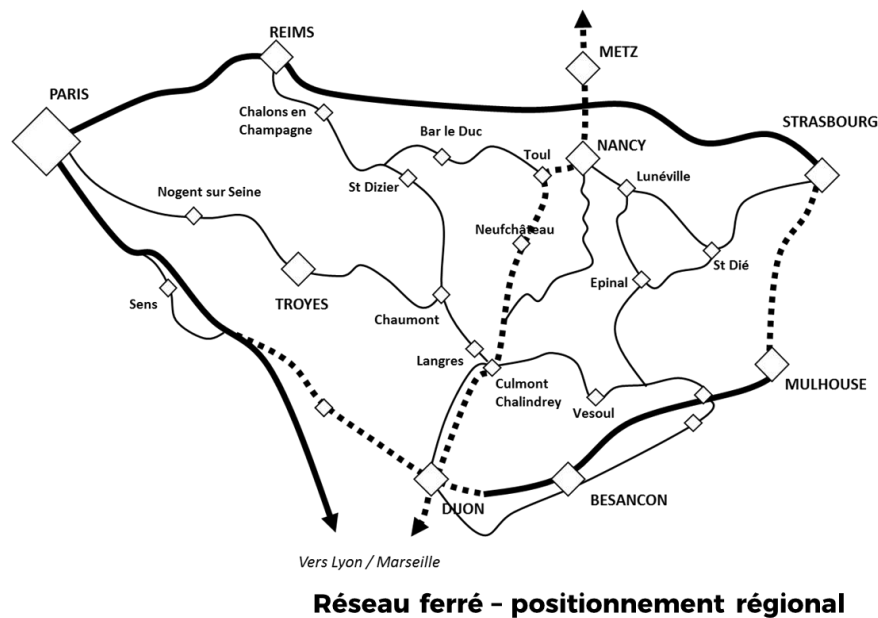
Les lignes TER Reims-Dijon, Paris-Bâle et la ligne TGV Metz-Marseille traversent et desservent le territoire du SCOT, qui accueille deux gares principales, d'importance inégale pour le territoire :

- **La gare SNCF de Langres accueille les trains de grandes lignes Intercités**, effectuant notamment des missions pour Paris-Est, Belfort et Dijon, et les trains régionaux TER Bourgogne et TER Champagne-Ardenne principalement en direction de Chaumont, Troyes et Dijon.
- **La gare SNCF de Culmont-Chalindrey, en plus des lignes Intercités et TER, accueille également des TGV de l'axe Metz Marseille.** En situation de nœud ferroviaire, elle dessert des destinations supplémentaires, dont Nice et Vesoul. Cette gare permet également de rejoindre Nancy ou Metz via la halte ferroviaire de Merrey, à proximité de Val-de-Meuse.

Depuis le territoire, les cadencements en semaine s'organisent comme suit :

- Il est possible de rejoindre Paris via la ligne Paris Bâle, grâce à 5 A/R par jour en trains TER depuis les 2 principales gares. Les pôles de Chaumont et Troyes sont desservis avec des cadencements plus forts (8 / jour pour Troyes, 10 / jour pour Chaumont). Cette même ligne offre aussi 1 A/R quotidien pour Vesoul et Belfort.

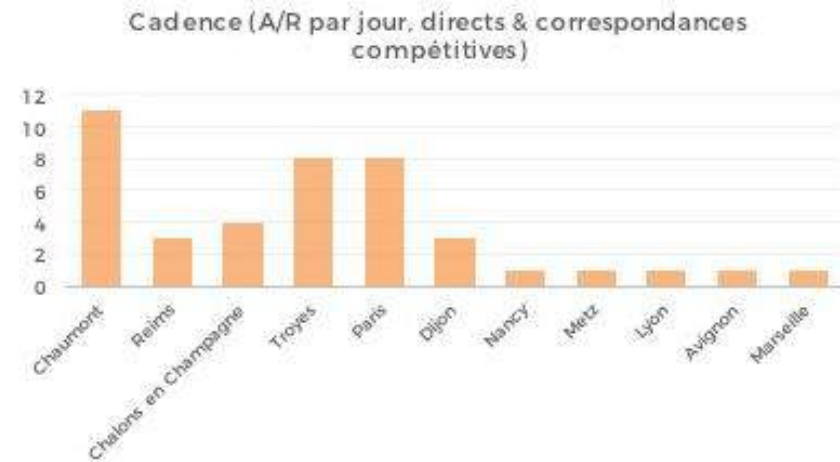
- Le TGV Metz / Marseille effectue 1 arrêt par jour à Culmont Chalindrey (dans chaque sens), permettant de relier Nancy et Dijon ;
- La liaison TER Dijon - Reims effectue 3 à 4 A/R par jour ;
- La gare de Merrey accueille quelques passages en autocar pour relier Nancy une fois par semaine (allers retours possible le week-end pour les étudiants).
- Des liaisons autocar gérées par la SNCF existent également entre bar sur Aube, Chaumont et Langres (2 allers retours par jour) et entre Langres et Gray (un aller-retour par jour).



L'offre est principalement tournée vers l'Ouest du territoire, c'est-à-dire Paris, Troyes, Chalons-en-Champagne ou Reims. La ligne Paris-Bâle fait d'ailleurs l'objet d'un projet d'électrification pour améliorer sa qualité de service, et sa gestion sera confiée à la Région. Elle est équipée des nouvelles rames Regiolis depuis septembre 2017.

Cependant, les cadencements sont trop faibles pour assurer une liaison correcte à l'Est du territoire, notamment Nancy, Metz, Belfort, Strasbourg, etc.

Les cadencements vers Dijon (ligne Dijon Reims) sont un petit peu plus nombreux, mais restent insuffisants pour que la ligne soit réellement compétitive.



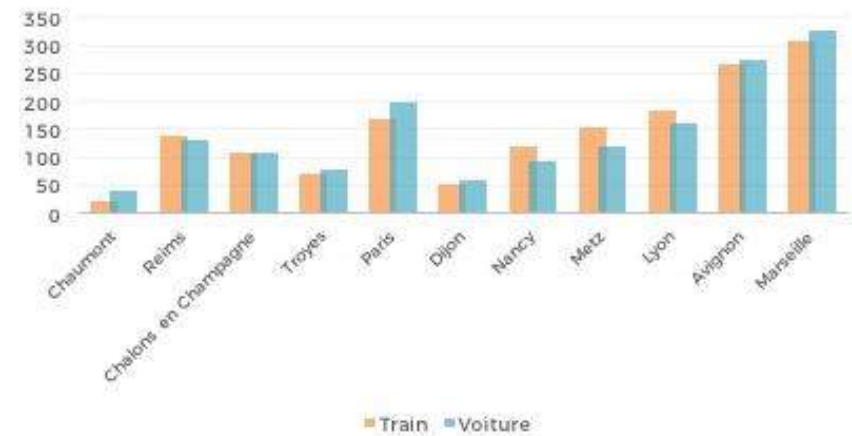


4.4.2. Un déficit de compétitivité pour permettre un réel report modal sur le fer

L'offre ferrée souffre d'un manque de compétitivité par rapport à la voiture, en particulier pour les déplacements domicile travail :

- Pour la plupart, les liaisons ne permettent pas les trajets domicile-travail puisque les horaires d'arrivée et de départ ne concordent généralement pas avec des horaires de travail classiques. Par exemple, la liaison TER Reims-Dijon ne permet pas d'arriver avant 9h en gare de Dijon malgré un cadencement correct. Seules les liaisons vers Paris semblent assez suffisamment cadencées.
- En termes de temps de trajets, il est aussi intéressant voire plus rapide d'utiliser sa voiture pour accéder à la majeure partie des destinations proposées : hormis Chaumont, Troyes et Paris, la voiture est équivalente ou plus compétitive que l'offre ferrée.

Temps d'accès depuis Langres aux pôles desservis par le train



Le faible cadencement des liaisons vers les pôles d'emploi de Côte d'Or (Dijon, Is sur Tille en particulier) représente une problématique importante pour le territoire qui accueille des actifs de ces pôles.

Un projet de réouverture de la halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny est envisagé, dans un secteur qui accueille de nombreux navetteurs (plus de 600 actifs côte d'oriens). A moins de 30 minutes de la gare de Dijon, cette halte pourrait se révéler stratégique pour les déplacements domicile-travail et domicile-études.

4.4.3. Des fréquentations des lignes SNCF non négligeables, en baisse à Culmont Chalindrey

On constate une évolution de la fréquentation des gares SNCF du territoire :

- Selon la SNCF, la gare de Langres a totalisé 82 285 voyageurs en 2015 soit à peu près 2 000 de plus que l'année 2014. Ces flux correspondent à une moyenne de 220 voyages par jour.
- **La gare de Culmont-Chalindrey a connu une baisse importante** du nombre de voyageurs entre 2014 et 2015, mais conserve des fréquentations à hauteur de 80 900 voyageurs annuels en 2015 (contre plus de 91 400 en 2014). La desserte TGV de cette gare n'est plus assurée à compter de 2019.

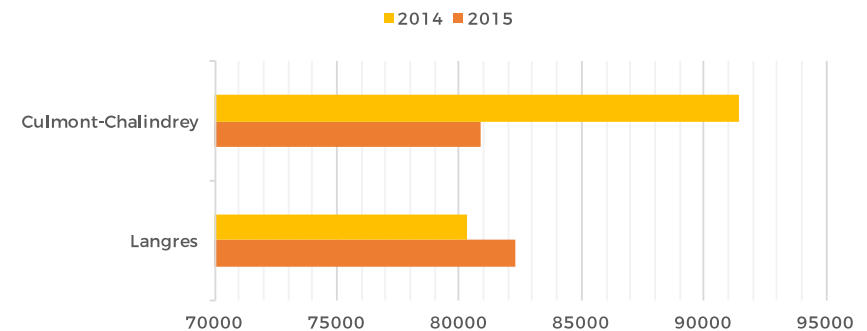
Concernant les lignes routières, on remarque que la ligne TER Bar-sur-Aube - Chaumont - Culmont-Chalindrey a totalisé 73 286 voyages en 2015 dont près de la moitié (46%) au motif de trajets domicile-travail et un quart (25%) de déplacements domicile-études.

La ligne routière TER entre Chaumont et Langres a quant à elle connu une fréquentation en hausse entre 2014 et 2015 avec +8% de trafic. Les

16 865 voyages effectués sur cette ligne en 2015 ont été pour les deux-tiers des déplacements domicile-études et 12% ont été effectués pour se rendre sur le lieu de travail. Les 21% restant correspondent à des trajets occasionnels.

En revanche sur la ligne Culmont-Chalindrey - Merrey (- Nancy), seuls 6% des trajets ont été effectués par des étudiants se rendant sur le lieu d'études, pour aucun déplacement domicile-travail. L'avenir de cette liaison est questionné au niveau régional.

Evolution 2014-2015 de la fréquentation en gare
(source SNCF Open DATA 2017)



4.5. D'autres solutions alternatives à la voiture individuelle qui restent peu utilisées

4.5.1. Des outils de transport à la demande qui répondent aux besoins des publics spécifiques

Les outils du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres

Le Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres a mis en place plusieurs outils de déplacements dans le cadre d'un accord partenarial avec les Conseils Départemental et Régional :

- Le **réseau de transport à la demande « Top Transport, le réseau U.T.I.L.E. »**, fonctionne par réservation téléphonique (en semaine de 8h à 12h). Tous les jours de la semaine ne sont pas couverts, le réseau ne fonctionnant que les mercredis et samedis après-midi et les jeudis et vendredis matin. Le service coûte 3€ pour un aller simple et permet une prise en charge à domicile à destination de Langres, Saints-Geosmes, Chalindrey et bourgs-centres proches (Fayl-Billot, Longeau, ...).

Tout le Pays de Langres n'est pas couvert, le service ne couvrant pas la frange Nord du territoire (secteur de Bourbonne et de Val de Meuse) ni le secteur Sud (Montsaigeonnais).

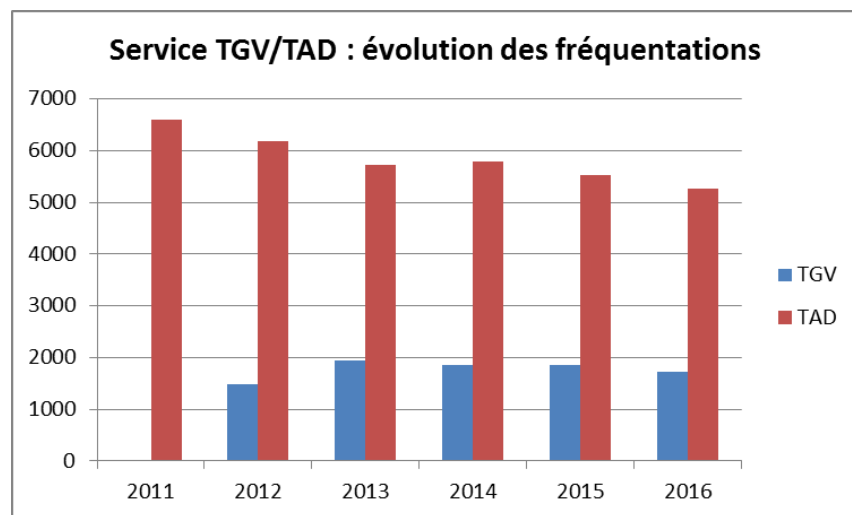
- Il existe également un **service de transport à la demande dédié à la gare TGV de Culmont-Chalindrey**, assurant le transport des voyageurs depuis ou à destination de la gare et ce du lundi au dimanche. Cependant, ce service n'assure les transports qu'entre 10h et 11h et entre 18h et 19h, puisqu'il s'accorde sur les horaires TGV. Ce service est donc moins adapté aux usagers des TER.



- Le SMTPL a par ailleurs lancé en 2014 une **ligne solidaire desservant les structures d'insertion** (Défi, Régie Rurale, etc.) depuis Langres et Chalindrey, à raison d'un aller-retour quotidien du lundi au vendredi. La desserte des chantiers d'insertion de Cohons et de Lecey existant depuis 2016 est aussi un succès avec 394 usagers entre juin et décembre, et a permis d'obtenir des subventions de l'Etat ainsi que de la ville de Langres.

En 2013, le TAD a transporté 7 653 voyageurs pour un coût de 183 460€ et des recettes s'élevant à environ 23 000€ grâce à la billetterie, soit un coût final de près de 160 000€.

Les fréquentations des deux services (TAD et TGV) sont en légère baisse, et le syndicat prévoit de redynamiser l'offre existante, en travaillant en particulier l'information et la communication autour des services. La mise en place d'un kiosque de mobilité à Langres, près de l'office de tourisme, devrait permettre d'améliorer la visibilité de l'offre et donc son niveau d'utilisation.



Les autres solutions proposées sur le territoire

D'autres secteurs ont aussi mis en place leur propre réseau de transport à la demande, comme celui du Syndicat Mixte des Transports Publics et Scolaires de la Région de Bourbonne-les-Bains.

Ce TAD fonctionne tous les mercredis sauf férié, dans les deux sens c'est-à-dire vers et depuis Bourbonne-les-Bains, pour un coût unique de 3€. L'arrivée à Bourbonne est prévue pour 10h et 14h ; les départs se font à 12h et 17h.

Ce même syndicat mixte propose un bus entre la gare SNCF de Chaumont et les thermes Bourbonne-les-Bains à raison d'un aller-retour les mercredis et samedis. Un rabattement à la demande est également proposé pour la gare de Culmont-Chalindrey en lien avec les horaires TGV.



Bien que la solution soit peu connue, il est en outre possible d'accéder aux réseaux de transports scolaires du département, sous réserve de places disponibles, en en faisant la demande auprès de l'EPCI gérant le service et en s'acquittant d'un droit de place de 2€ par trajet.

La quasi-intégralité du territoire est donc couverte par un service de transport à la demande, mais tous les jours de la semaine ne sont pas couverts. De même, les horaires fixes proposés limitent les possibilités de déplacements. La complexité de l'offre (plusieurs réseaux, horaires décalés, origines/destinations peu claires, etc.) ne participe pas à la bonne fréquentation du service. La clientèle, souvent âgée, se renouvelle peu.

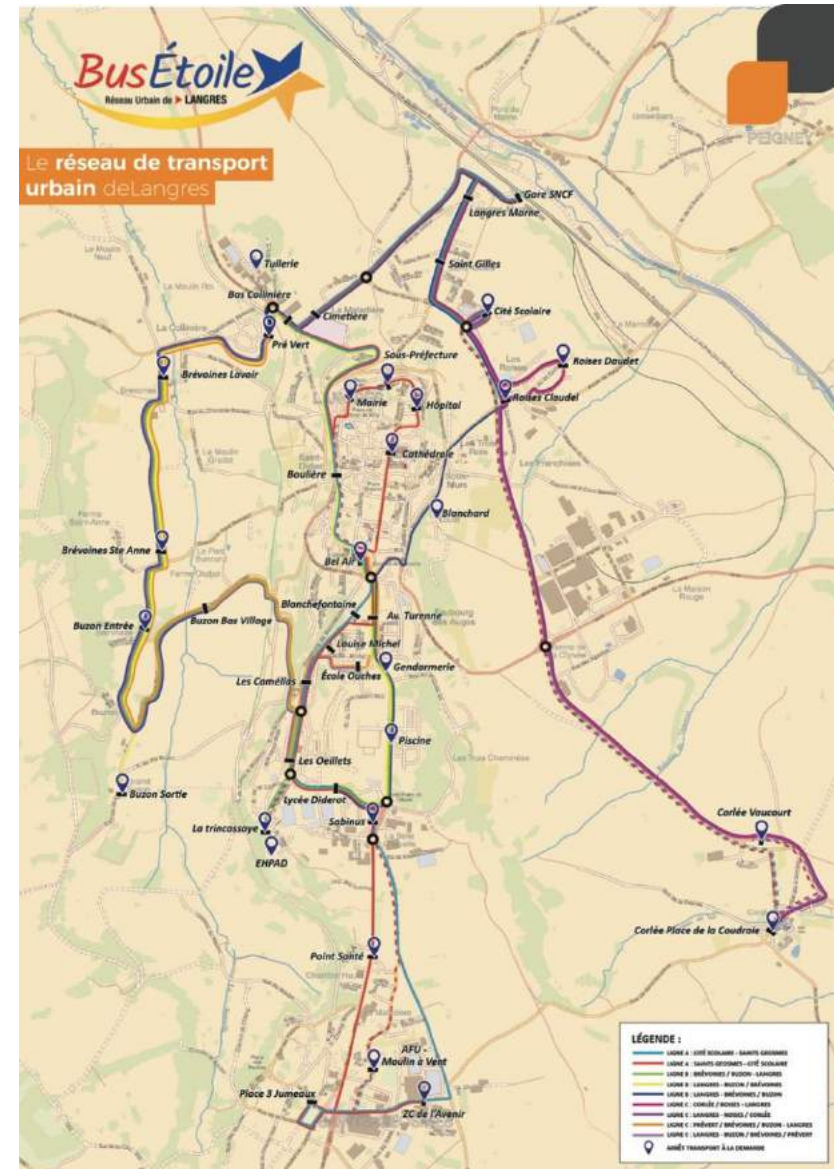
4.5.2. Un réseau de transport urbain fonctionnant bien

L'agglomération langroise dispose d'un réseau de transport urbain, sous la dénomination « Bus Étoile », avec 3 lignes de bus centrées sur Langres et un système de transport à la demande :

- La ligne A relie la Cité Scolaire à Saints-Geosmes, en passant par la gare et par le centre-ville de Langres ;
- La ligne B relie le centre de Langres et la gare aux faubourgs Brévoines et Buzon ;
- La ligne C fait la liaison entre le centre-ville, Corlée et les Roises, et relie également les faubourgs Brévoines et Buzon à Pré Vert.

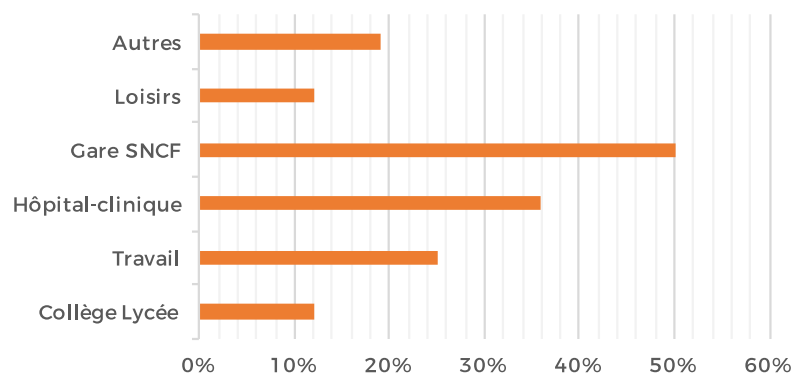
Bien que peu étendu, le réseau assure une bonne accessibilité à la gare et connecte les principaux équipements de la ville-centre.

La ligne D correspond au service de Transport à la Demande et permet, pour le même prix qu'un trajet en bus, de se rendre à la gare ou aux pôles d'activité du secteur : Point Santé, ZC de l'Avenir, piscine, sous-préfecture, etc.) depuis un grand nombre d'arrêts de prise en charge (localisés sur les lignes de bus A, B ou C). Le service fonctionne du lundi au dimanche sous réserve d'appeler la veille du trajet demandé (et le vendredi pour un trajet en week-end).

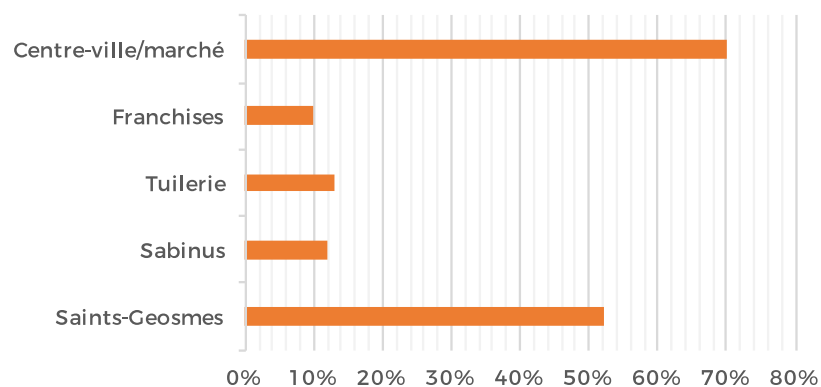


L'enquête effectuée auprès des usagers du réseau par DPLACE en 2012 montre que les motifs de déplacements via ce mode de transport sont principalement l'accès à la gare SNCF de Langres, au pôle santé mais également les déplacements domicile-travail.

Proportion d'usagers par motif de déplacement
(Source DPLACE 2014)



Proportion d'usagers par zone commerciale
(Source DPLACE 2014)



Du point de vue de l'accès aux zones commerciales, le réseau sert principalement la desserte du centre-ville où se trouve le marché de Langres, et de la zone commerciale de Saints-Geosmes.

Les correspondances pour la gare SNCF sont parfois très longues voire inexistantes pour certaines liaisons TER (notamment pour Troyes) et constituent un frein à l'utilisation du réseau de transport urbain langrois.

Afin d'améliorer la communication en lien avec le réseau de transport urbain du territoire, un service d'information physique a été mis en place à Langres en septembre 2016 par différents partenaires (communes de Langres et de Saints-Geosmes, SMTPL et Prêt à partir). Baptisé « **Kiosque de mobilité** », il permet de renseigner les usagers sur les itinéraires et les horaires des transports proposés, ainsi que de réserver son TAD et d'acheter des tickets de transport. Le Kiosque se situe dans le même bâtiment que l'Office de Tourisme et bénéficie donc d'une bonne visibilité.

4.5.3. *Un développement du covoiturage assez lent et peu coordonné*

Bien qu'elle semble exister de manière informelle, la pratique du covoiturage sur le Pays de Langres ne fait pas l'objet de politiques incitatives ou coordinatrices. **Aucune aire de covoiturage n'est matérialisée sur le territoire**, ni-même indiquée sur les sites internet référençant ces zones à l'échelle nationale.

La plateforme mobilité 52 « MPPL » a lancé le site Internet « covoiturage-mppl.net » afin de favoriser la pratique à l'échelle du département, et offre une alternative gratuite aux sites traditionnels de type « blablacar.fr ». Le site mobilise cependant peu d'usagers.

Le covoiturage est une pratique de mobilité qui prend de l'ampleur à l'échelle nationale, s'intégrant progressivement aux habitudes de déplacement des individus de toutes classes d'âges et de toutes catégories socio-professionnelles. Le covoiturage répond à la plupart des motifs de déplacement, et en particulier les déplacements domicile-travail lorsque l'emploi est concentré dans des pôles bien identifiés comme c'est le cas sur le Pays de Langres. Toutefois, le manque de communication vis-à-vis de la pratique et l'absence de prise en compte dans l'espace public tendent à freiner son développement local.

De la même façon, la pratique de l'autopartage semble totalement absente sur le territoire, chez les particuliers comme au sein des politiques publiques.

4.5.4. Des modes doux surtout utilisés pour les déplacements touristiques

A grande échelle, il existe quelques aménagements rendant possible la traversée du territoire via les modes doux :

- La voie verte du canal « entre Champagne et Bourgogne » irrigue le nord du territoire entre Rolampont et Peigney, au nord de Langres. De bonne qualité, des points pique-nique abrités favorisent la pratique des modes doux « loisirs ».
- La voie verte du Pays de Langres, reliant Langres à Flagey sur une distance de 13 km, permet la pratique du vélo et de la marche le long d'une ancienne voie ferrée. Cet itinéraire prolonge la voie verte précédente en direction du sud de Langres. La partie de Langres à Saints-Geosmes, bien entretenue, est toutefois de meilleure qualité que les 8 km restants, non bitumés ;

- La véloroute du canal entre Champagne et Bourgogne se poursuit à partir de Heuilley-Cotton, à proximité du pôle de Longeau-Percey, et longe notamment les communes de Dommarien, Choilley-Dardenay et Cusey, à l'extrême-sud du Pays de Langres. Longue de 23 km, elle se prolonge jusqu'à Pontailler-sur-Saône où des bifurcations vers Dijon et Dole sont possibles.

En plus de l'intérêt de ces voies pour le territoire local, et notamment pour les trajets domicile-travail entre les communes traversées, **ces itinéraires représentent un fort potentiel touristique à l'échelle régionale.** Un projet d'évitement du tunnel de Balesmes vise à relier les deux portions de halage ouvertes aux cyclistes. Ce projet s'appuie sur le Schéma National des Véloroutes et de Voies Vertes, et ferait partie de l'itinéraire national « de la baie de Somme à la Bourgogne », qui relierait Abbéville et Dijon.

Le chemin de Grande Randonnée GR7 de Langres à Velars-sur-Ouche traverse la partie ouest du territoire située entre Langres et Auberive, puis bifurque au sud en passant par Vals-des-Tilles. Le GR7 rejoint le Ballon d'Alsace à l'est en passant par Bourbonne-les-Bains. On note également l'aménagement d'une voie bleue entre Langres et le lac de la Liez sur une distance de 3,6 km, empruntant le tracé du GR7. La Via Francigena permet une traversée pédestre du territoire selon un axe nord-ouest/sud-est.

Au-delà de ces aménagements à grande échelle, **le Pays de Langres souffre d'une quasi-absence de pistes cyclables et de systèmes de stationnement des vélos**, à la fois dans l'espace et les bâtiments publics, les gares et dans le résidentiel collectif. Le développement des mobilités douces sur le territoire langrois semble souffrir d'un retard de développement à l'échelle communale à cause d'une mise au second

plan par les modes motorisés. Ainsi, de manière générale, on recense peu d'aménagements cyclables ou dédiés à la marche à pieds sur les communes du Pays de Langres. Le territoire affiche aussi un manque de mise en accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite. Les ascenseurs *Panoramics* de Langres sont toutefois une opération fortement appréciée pour limiter la circulation et le stationnement au centre-ville.

4.5.5. Une voie fluviale peu exploitée, mais qui accueille quelques déplacements touristiques

Le canal entre Champagne et Bourgogne connaît un certain trafic touristique mais **la part modale de la voie d'eau reste très marginale** au regard des flux constatés sur le territoire. Le potentiel du canal en termes de cyclotourisme est, finalement, plus important que le transport fluvial en tant que tel.

En 2014, les services de VNF ont comptabilisé un petit peu moins de 600 passages de bateaux de plaisance sur le canal, faisant de ce canal un des moins fréquentés du secteur Grand Est (avec le canal des Ardennes).

trafic des bateaux de plaisance	ouvrages	passages
Canal de la Mame au Rhin - Est	Réchicourt	3 491
	Einville	1 920
Canal de la Mame au Rhin - Ouest	Toul	1 652
	Tréveray	317
Moselle canalisée	Apach	1 225
	Metz	1 134
Canal de la Meuse	4 Cheminées	1 718
	Verdun	878
Canal des Ardennes	Semuy	536
Canal des Vosges	Corre	1 466
Canal entre Champagne et Bourgogne	Chemin de Fer	592

Le fret fluvial est également marginal, avec environ 5000 tonnes comptabilisées en 2014 (en tout, entre 8 et 9 millions de tonnes circulent sur les canaux du réseau Grand Est).

4.5.6. Des outils pour améliorer la mobilité des populations fragiles

La plateforme de mobilité 52 « MPPL » a mis en place plusieurs actions visant à développer les modes alternatifs au véhicule particulier sur le territoire Haut-Marnais. Ainsi en 2016 ont été proposées diverses aides, notamment :

- Location de cyclomoteurs à faible prix pour les individus en recherche d'emploi/formation nécessitant un moyen de déplacement (96 personnes sur 2016) ;
- Micro-crédits pour l'achat d'un véhicule ou le financement du permis de conduire (12 intéressés) ;
- Ateliers thématiques « initiation au code de la route », « mobilité physique » présentant les différents moyens de transport disponibles sur le territoire, ou encore « mobilité comportementale » pour dépasser son stress lors du passage des épreuves du code de la route ou du permis de conduire (respectivement 111, 338 et 45 participants).

La plateforme a accueilli 669 personnes sur l'année 2016 soit 45% de plus qu'en 2015, montrant l'importance de telles initiatives dans l'espace rural.

4.6. Des orientations stratégiques de mobilité pour 2014-2024

L'association DPLACE (Développement Pays de Langres Association Consultative de l'Ecomobilité) a établi en 2014 un état des lieux des mobilités sur le territoire, pour tous les modes de déplacement. Le rapport reprend en partie les résultats d'une enquête transport réalisée en 2012, et dessine plusieurs enjeux prioritaires sur le territoire :

- *Favoriser l'accès et l'autonomie à la mobilité ;*
- *Structurer un réseau mobilité et informer le public ;*
- *Réduire les inégalités du transport à l'échelle du Pays de Langres.*

Ces enjeux sont ensuite traduits dans un **plan d'action pour 2014-2024**, dont les résultats sont déjà visibles à ce jour pour certaines orientations stratégiques adoptées. Il s'agit de :

- Mettre en place un Kiosque de la Mobilité à Langres ;
- Agir pour une mobilité durable via une intervention sociale, économique, environnementale, mais aussi sur les domaines de la santé et de la sécurité ;
- Maitriser le foncier pour optimiser les déplacements dans les bourgs et villages ;
- Adapter les lignes de transports en commun, en particulier renforcer la desserte des gares de Langres et Culmont-Chalindrey ;
- Aménager les sites de gare pour les mettre aux normes accessibilité PMR et renforcer le potentiel intermodal du territoire ;

- Favoriser le développement du covoiturage via la matérialisation d'aires spécialisées ;
- Faciliter les déplacements de proximité, en particulier pour les jeunes : pédibus, covoiturages pour les activités extra-scolaires, bus cyclables ; mais aussi pour les entreprises : Plans de Déplacement des Entreprises (PDE) et des administrations (PDA) ;
- Innover pour les mobilités alternatives à la voiture individuelle : soutenir les initiatives sociales existantes, de covoiturage, développer des offres de transport alternatives et la communication sur ces transports ;
- Modifier les déplacements touristiques, en améliorant la desserte des sites et en favorisant l'utilisation des mobilités douces.

Le Schéma de Cohérence Territoriale participe à la mise en cohérence des politiques publiques en matière de mobilité sur le territoire. Le projet de développement du territoire pourra prendre en compte ces constats et orientations afin d'équilibrer et optimiser les déplacements des personnes sur le pays de Langres et les agglomérations proches.

5. Analyse et bilan de la consommation d'espaces

L'analyse de la consommation d'espace sur le territoire du SCoT du Pays de Langres a été calculée :

- d'une part comme le prévoit le Code de l'urbanisme au cours des dix dernières années précédant l'approbation du SCoT soit entre 2009 et 2019,
- et d'autre part entre 2003 et 2012 comme le demandait le projet de SRADDET de la Région Grand-Est (Novembre 2018).

Pour ces deux périodes, ont successivement été étudiés :

- les surfaces de zones Naturelles, Agricoles et Forestières (NAF) en début et fin de période,
- la perte de NAF sur la période,
- la consommation d'espace pour l'habitat,
- la consommation d'espace pour les activités.

Les données disponibles ont conduit à retenir deux méthodes différentes pour le calcul de la consommation d'espace sur ces deux périodes.

5.1. Analyse et bilan de la consommation d'espace sur la période 2009-2019

5.1.1. Méthodologie retenue pour la période 2009-2019

Pour la période 2009-2019, les calculs de consommation de l'espace ont été réalisés à partir des fichiers MAJIC.

5.1.2. La consommation d'espace Naturel, Agricole et Forestier

La consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers a été calculée à partir des fichiers de l'occupation du sol (Agriculture + bois +

milieu naturel) de 2009 et 2016, ce qui a permis de calculer la perte de NAF entre 2009 et 2016 (7ans), puis d'estimer la perte sur la période 2017-2019 en se basant sur les rythmes moyens de 2009-2016.

La formule suivante a donc été appliquée :

$$\text{Perte NAF 2009 - 2019} =$$

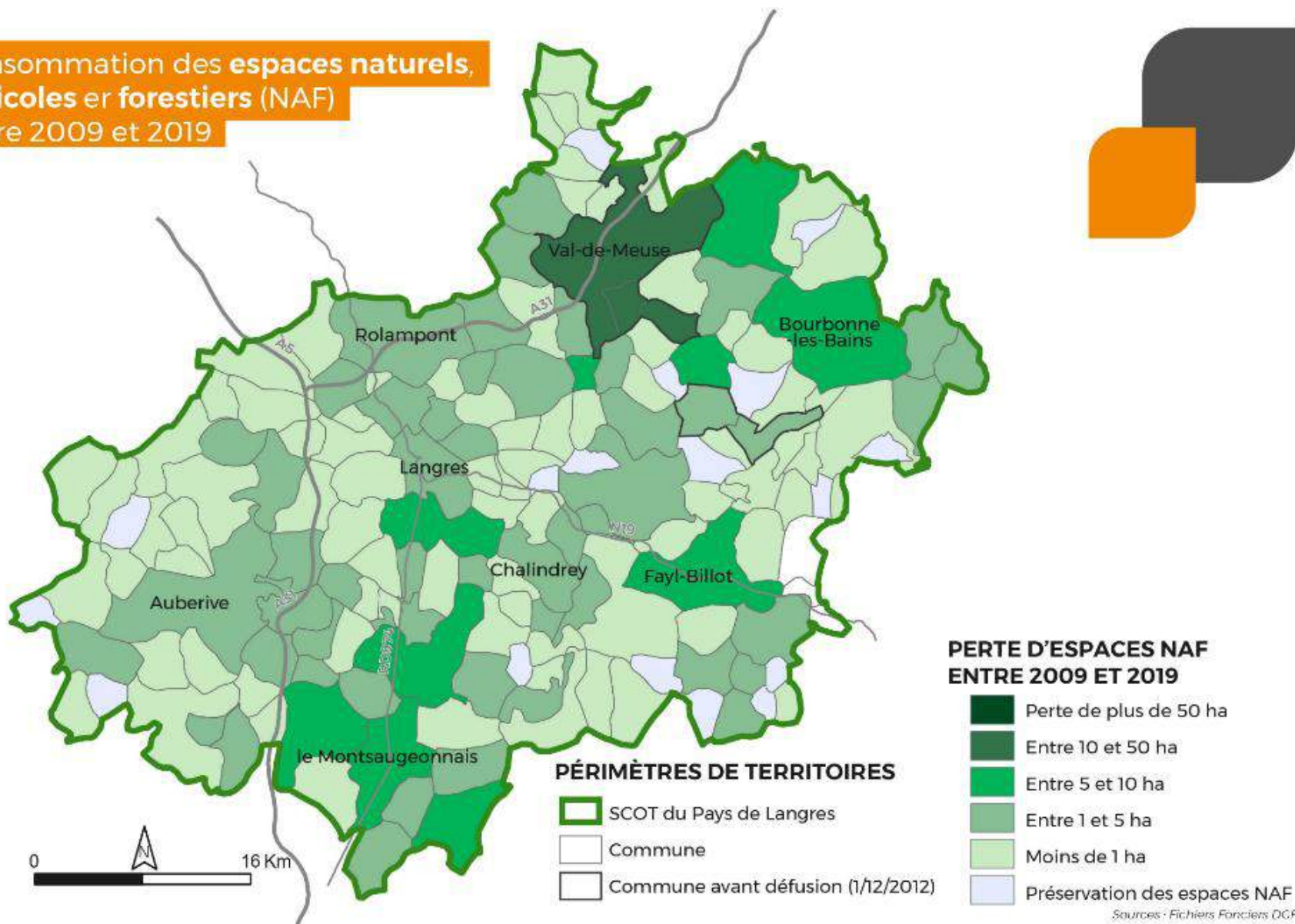
$$\text{Perte NAF 2009 - 2016} + 3 \times (\text{Perte NAF 2009 - 2016} / 7)$$

Pour les communes ayant défusionné au 1^{er} janvier 2012, les calculs et les cartes ont été réalisés sur le périmètre de la commune avant défusion.

Le territoire du SCoT a consommé environ 236 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur cette période 2009-2019.

EPCI	Perte de NAF sur la période 2009-2019 (10 ans) en ha
CC Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	81
CC du Grand Langres	74
CC du Savoir-Faire	81
Total général	236

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) entre 2009 et 2019



5.1.3. La consommation d'espace liée au résidentiel

Le calcul a été fait en deux temps : sur la période 2009-2016, puis sur la période 2017-2019.

Une correction a ensuite été apportée aux valeurs obtenues, en ajoutant la part de VRD.

CALCUL DE LA CONSOMMATION 2009-2016

Pour la période 2009-2016, pour l'habitat ont été additionnées les surfaces consommées par les maisons, les dépendances ainsi que les appartements et les locaux mixtes.

Selon la formule :

$$\text{Conso habitat/mixte 2009-2016} = \text{Habitat 2016} - \text{Habitat 2009}$$

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ENTRE 2017 ET 2019

L'estimation des valeurs pour la période 2017-2019 a été obtenue en se basant sur les rythmes moyens de consommation sur la période 2009-2016.

Selon la formule :

$$\text{Conso 2009-2019 nette} = \text{conso 2009-2016} + 3 \times (\text{conso 2009-2016} / 7)$$

AJOUT DE LA PART DE VRD :

Pour passer des surfaces « nettes » des fichiers fonciers à des surfaces « brutes », on considère 25% de VRD dans les nouvelles constructions / opération, ce qui revient à rajouter 33% à la donnée de base.

Selon la formule :

$$\text{Conso 2009 - 2019 brute} = \text{conso 2009 - 2019 nette} \times 1,33$$

Le tableau ci-après indique la répartition de cette consommation par EPCI :

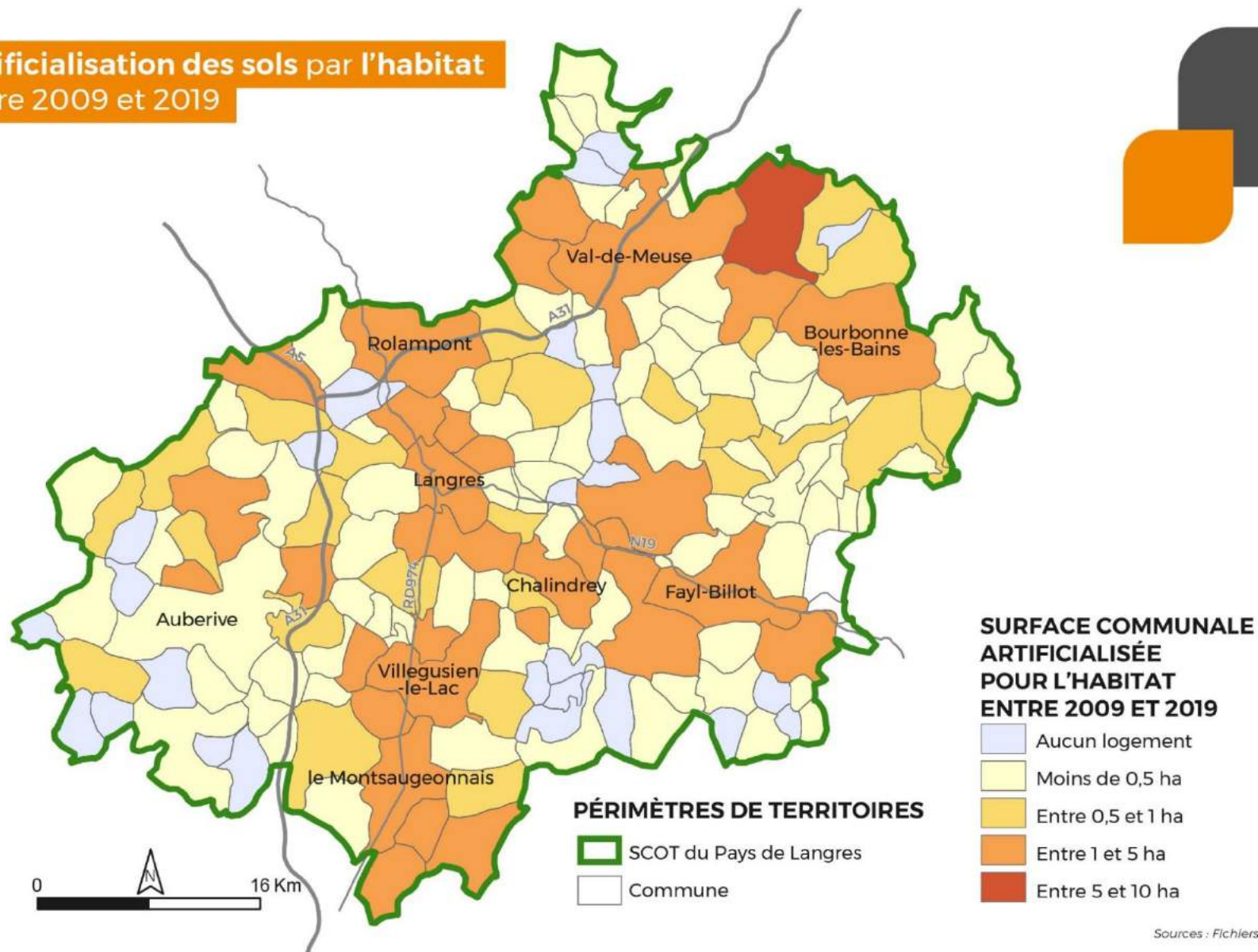
EPCI	Consommation d'espace liée à l'habitat sur la période 2009-2019, y compris la part de VRD, en ha
Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	37
Grand Langres	36
Savoir-Faire	40
Total général	112

REMARQUES :

L'artificialisation au sens des fichiers fonciers s'entend hors surfaces consommées pour des bâtiments agricoles et hors parcelle non soumise à la taxe foncière.

Pour les communes ayant défusionné au 1er janvier 2012, les cartes et calculs sont réalisés sur le périmètre de la commune avant défusion.

**Artificialisation des sols par l'habitat
entre 2009 et 2019**



5.1.4. *La consommation d'espace liée aux activités économiques*

Le calcul a aussi été fait en deux temps : sur la période 2009-2016, puis sur la période 2017-2019. Une correction a ensuite été apportée aux valeurs obtenues, en ajoutant la part de VRD.

CALCUL DE LA CONSOMMATION 2009-2016

Pour la période 2009-2016, pour les activités ont été prises en compte les surfaces consommées par les activités.

Selon la formule :

$$\text{Conso activités 2009-2016} = \text{Activités 2016} - \text{Activités 2009}$$

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ENTRE 2017 ET 2019

L'estimation des valeurs pour la période 2017-2019 a été obtenue en se basant sur les rythmes moyens de consommation sur la période 2009-2016.

Selon la formule :

$$\begin{aligned} \text{Conso 2009 - 2019 nette} = \\ \text{conso 2009 - 2016} + 3 \times (\text{conso 2009 - 2016} / 7) \end{aligned}$$

AJOUT DE LA PART DE VRD :

Pour passer des surfaces « nettes » des fichiers fonciers à des surfaces « brutes », on considère 25% de VRD dans les nouvelles constructions / opération, ce qui revient à rajouter 33% à la donnée de base.

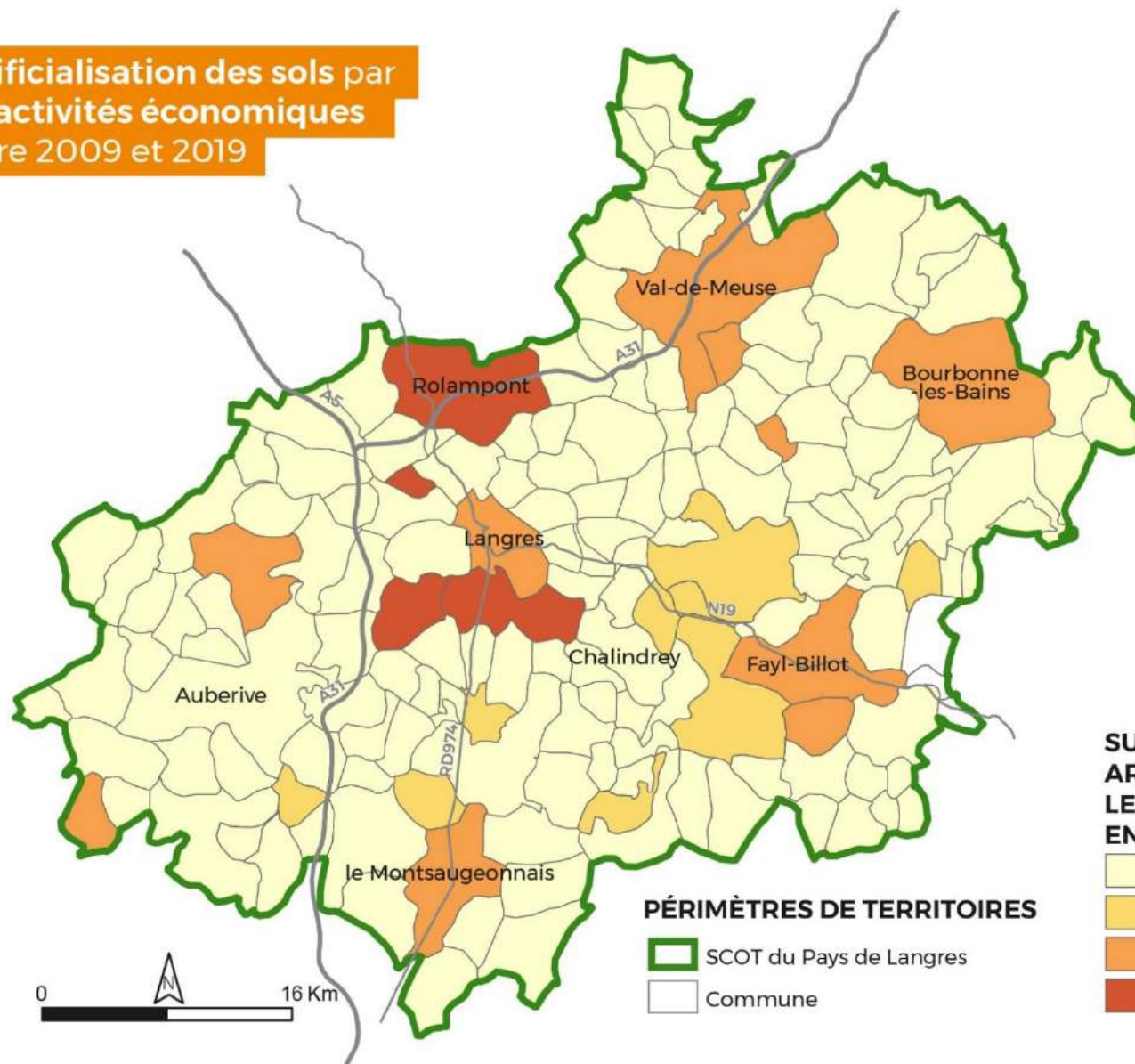
Selon la formule :

$$\text{Conso 2009 - 2019 brute} = \text{conso 2009 - 2019 nette} \times 1,3$$

Le tableau ci-après indique la répartition de cette consommation par EPCI :

EPCI	Consommation d'espace liée à l'activité sur la période 2009-2019, y compris la part de VRD, en ha
Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	11
Grand Langres	61
Savoir-Faire	14
Total général	87

Artificialisation des sols par les activités économiques entre 2009 et 2019



Sources : Fichiers fonciers DGFIP

5.2. Analyse et bilan de la consommation d'espace sur la période 2003-2012

5.2.1. Méthodologie retenue pour la période 2003-2012

Les données de consommation d'espace sur cette période sont extraites de l'étude menée par la Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne en 2016-2017 sur la période 1999-2013 à l'échelle de l'ensemble du département, avec des zooms sur les différentes intercommunalités et les périmètres de SCoT.

L'analyse a été réalisée à partir des données foncières MAJIC, acquises par le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, auprès de la Direction Générale des finances publiques.

Certaines données ont été traitées selon la méthode établie par le CEREMA.

L'étude de la DDT permet de disposer de données détaillées sur la période 2003-2012 à partir des fichiers MAJIC.

5.2.2. La consommation d'espace Naturel, Agricole et Forestier

La consommation sur la période 2003-2012 (10 ans), a été obtenue par estimation, en considérant notamment que la consommation de NAF a été plus élevée de 20% sur la période 2006-2012, par rapport à 2003-2006 (tendance constatée au niveau départemental).

C'est ainsi une surface de 334 ha qui a été consommée sur le territoire du SCoT du Pays de Langres entre 2003 et 2012, soit 33,4 ha par an.

La Communauté de Communes du Grand Langres a consommé près de 54% de ces surfaces, alors que la Communauté de Communes

d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais n'en consommait que 26,3%.

EPCI	Consomation de NAF sur la période 2003-2012 (10 ans) en ha
CC d'Auberive Vingeanne & Montsaigeonnais	88
CC du Grand Langres	141
CC du Savoir-Faire	105
Total général	334

5.2.3. La consommation d'espace liée au résidentiel

La consommation d'espace liée au résidentiel a été estimée dans l'étude de la DDT, en prenant en compte la différence des surfaces artificialisées pour l'habitat entre 2003 et 2013 (10 années).

Une correction a ensuite été apportée aux valeurs obtenues, en ajoutant la part de VRD (x 1,33).

La consommation d'espace liée à l'habitat sur l'ensemble du SCoT est ainsi estimée à 232 ha pour la période 2003-2013, soit 23,2 ha par an.

La communauté d'Agglomération du Grand Langres a consommé plus de 40% de cette surface, et la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais environ 25%

EPCI	Consommation d'espace liée à l'habitat sur la période 2003-2013 (10 ans) en ha
CC d'Auberive Vingeanne & Montsaigeonnais	58
CC du Grand Langres	94
CC Savoir-Faire	79
Total général	232

5.2.4. *La consommation d'espace liée aux activités économiques*

La consommation d'espace liée aux activités a été estimée dans l'étude de la DDT sur la période 2002-2012, en prenant en compte l'évolution des surfaces artificialisées pour les activités entre 2002 et 2012 (10 ans).

Une correction a ensuite été apportée aux valeurs obtenues, en ajoutant la part de VRD (x 1,33).

La consommation d'espace sur l'ensemble du SCOT est ainsi estimée à 77 ha pour la période 2003-2012, soit 7,7 ha par an.

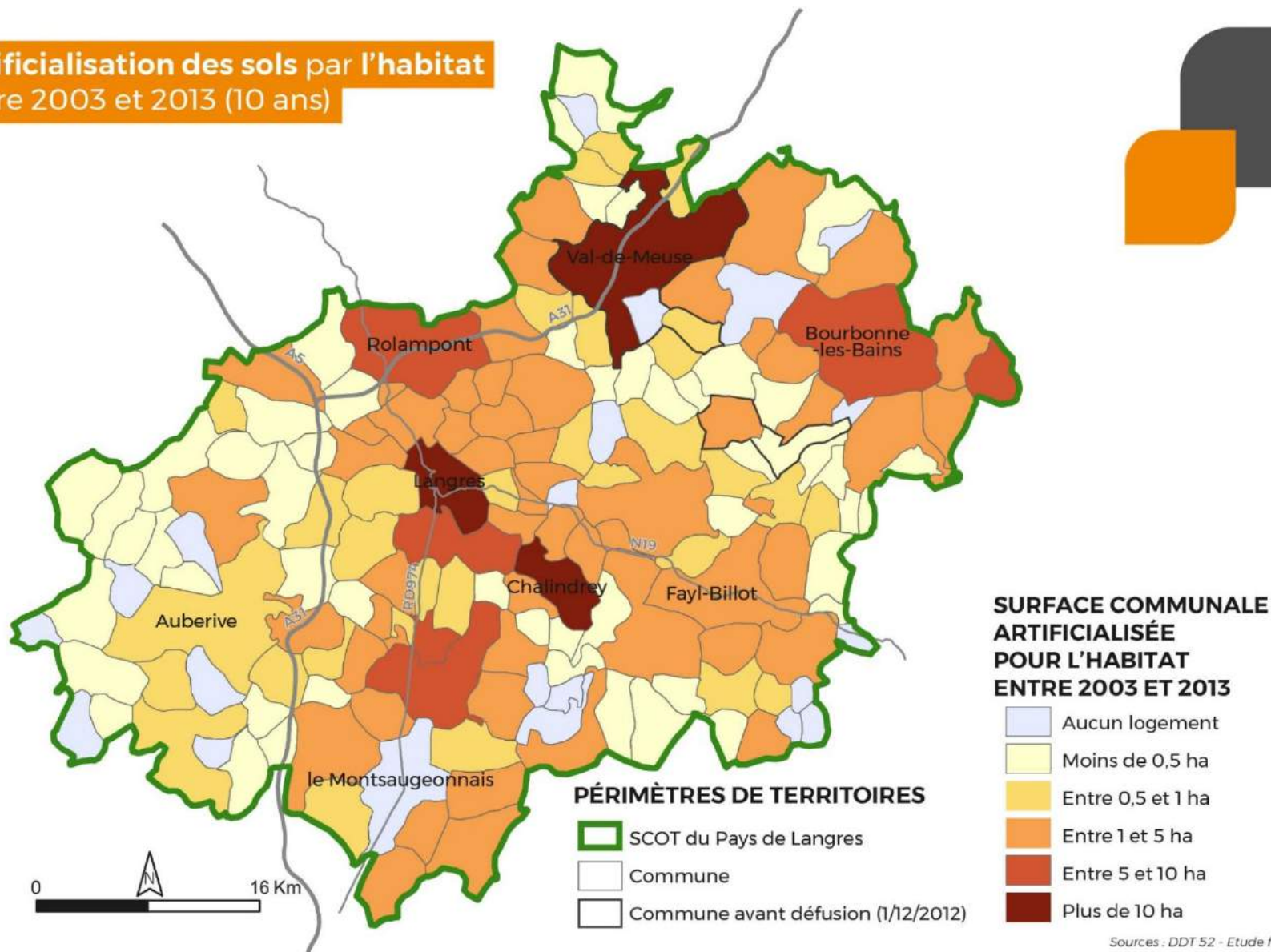
La communauté de Communes du Grand Langres a consommé 43% de cette surface, et la Communauté de Communes du Savoir Faire environ 26%.

REMARQUES :

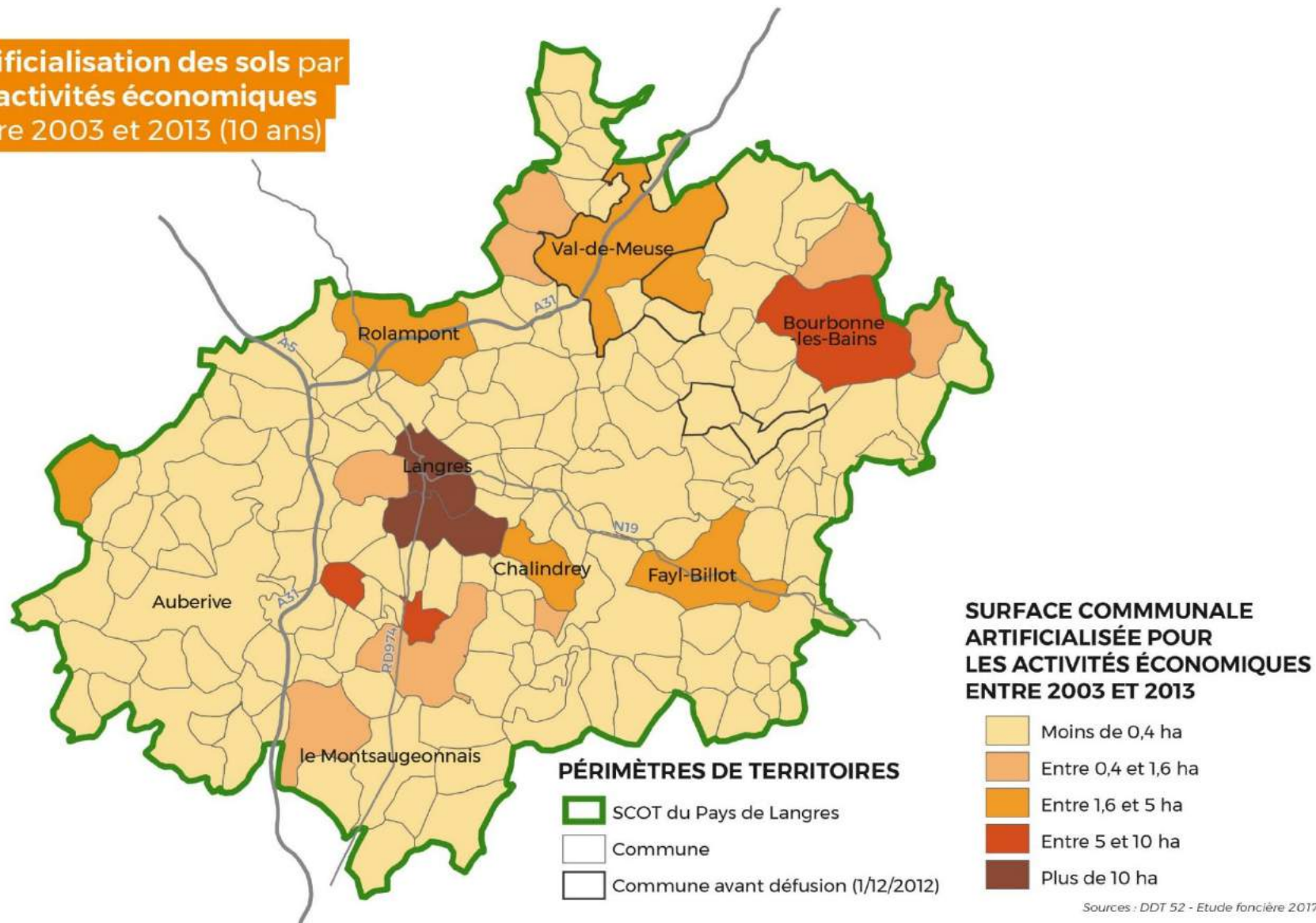
La somme des surfaces consommées par les activités et par le résidentiel sur la période 2003-2012, soit 309ha, est proche de la surface totale consommée estimée à 334ha.

L'étude de la DDT et les fichiers MAJIC ne permettent pas de connaître la surface de zones agricoles, forestières et naturelles consommées par l'habitat et par le résidentiel sur la période 2003-2012.

**Artificialisation des sols par l'habitat
entre 2003 et 2013 (10 ans)**



Artificialisation des sols par les activités économiques entre 2003 et 2013 (10 ans)



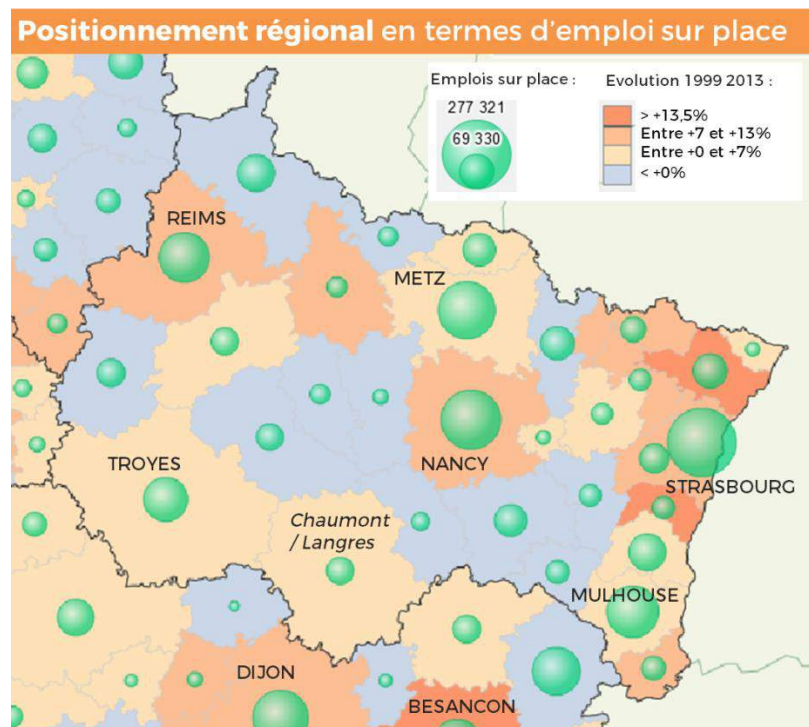
SECONDE PARTIE : DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE

1. Dynamiques générales

1.1. Positionnement régional

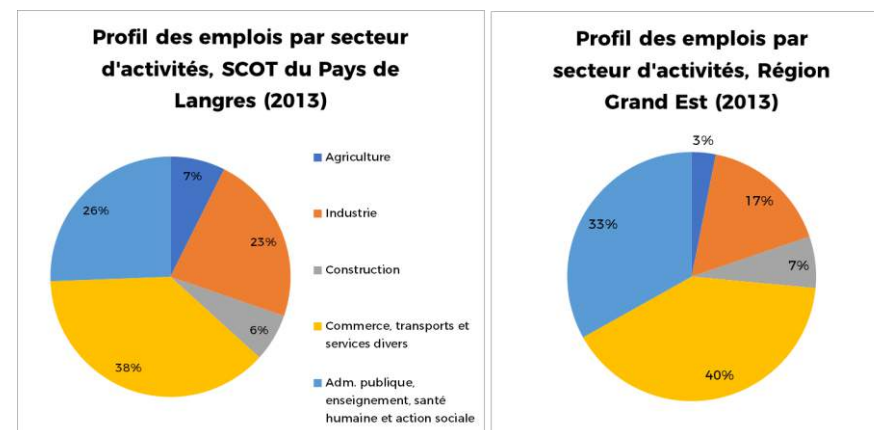
1.1.1. *Un territoire encore très productif, avec une tertiarisation qui s'appuie sur le développement des services marchands*

Le territoire du Pays de Langres, qui accueille environ 17 300 emplois en 2013, a connu une légère baisse de l'emploi sur place depuis 2008 (-2,5%), ce qui reste proche de la moyenne régionale (-2,3% sur la même période). La zone d'emploi globale Chaumont / Langres, sur une période plus longue (1999-2013), est restée stable.



Le territoire présente des activités productives encore très présentes par rapport aux moyennes de la Région Grand Est, avec un emploi agricole (7%) et industriel (23%) en baisse, mais restant élevé en proportion.

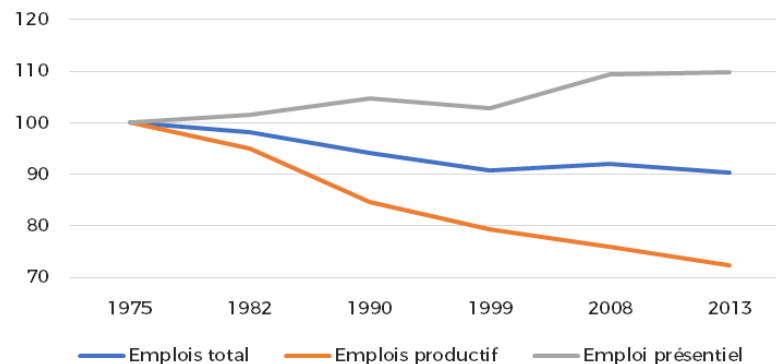
Depuis la fin des années 1990, l'emploi productif a perdu de l'ampleur (tertiarisation de l'économie), mais moins qu'à l'échelle régionale, du fait d'une solidité relativement remarquable du tissu industriel local (-13% d'emploi industriel entre 1999 et 2008, contre -25% à l'échelle régionale).



Le territoire n'accueille pas une proportion élevée de services « non marchands » (administrations, enseignement, santé, action sociale...) du fait de l'absence de pôle urbain à fonction de services publics forte.

La tertiarisation de l'économie sur le territoire s'est principalement faite par un développement des services marchands : économie résidentielle, tourisme, services aux entreprises.

Evolution du nombre d'emplois sur le Pays de Langres, base 100 entre 1975 et 2013



L'emploi total correspond au nombre d'emplois recensés par l'INSEE sur le territoire. Les activités présentiellees sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

CHIFFRES CLE

- > 17 300 emplois en 2013
- > - 640 emplois entre 2008 et 2013 (-2,5%)
- >> + 465 emplois dans le secteur tertiaire marchand sur la même période

1.1.2. Des enjeux de rattachement aux dynamiques métropolitaines limitrophes

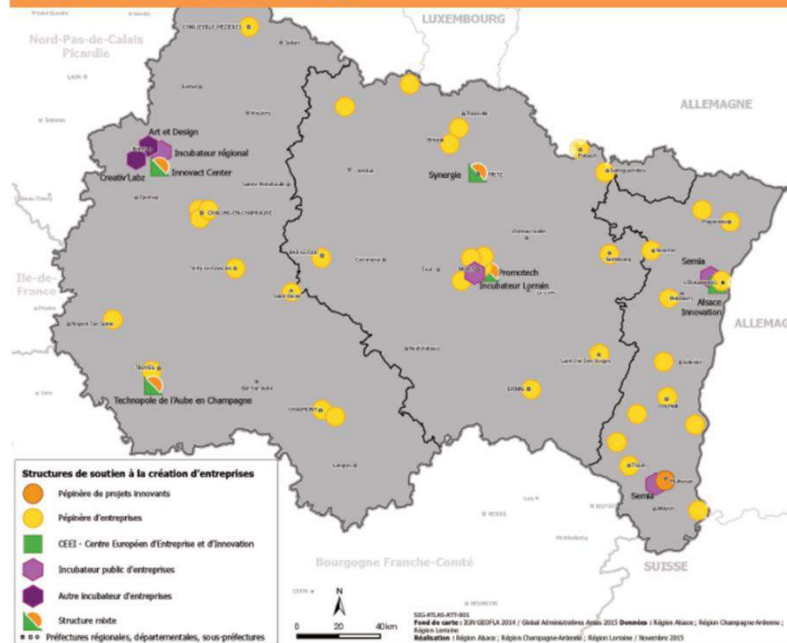
Le territoire reste relativement en marge des grandes dynamiques économiques régionales (clusters & réseaux de filières, réseaux universitaires et de formation, réseaux d'orientation tout au long de la

vie, structures de soutien à l'innovation, centres de recherche et de développement...).

En conséquence, l'appui sur les pôles voisins représente un enjeu pour maintenir les dynamiques locales (partenariats entre acteurs économiques, partenariats universitaires, accompagnement pour l'accès aux équipements, ...).

Des complémentarités et synergies existent aujourd'hui principalement à l'échelle de l'ancienne région Champagne Ardennes. Le développement des synergies avec la métropole de Dijon représente un enjeu important d'inter-régionalité.

Pépinières d'entreprises et sites d'accompagnement à la création d'activités innovantes en 2014 (source : Atlas régional Grand Est)



1.2. Équilibres territoriaux et secteurs d'activité

1.2.1. Un emploi multipolarisé autour d'une ville-centre et de pôles secondaires

Le Pays de Langres présente la particularité d'accueillir plusieurs pôles d'emploi secondaires qui rayonnent sur le territoire, à un niveau plus limité que la ville centre.

Les principaux pôles d'activité ont connu une baisse de l'emploi plus importante que la moyenne du Pays : -4% à Langres / Sts Geosmes entre 2008 et 2013, -12% à Val de Meuse, -14% à Chalindrey.

La stabilité de ces polarités représente un enjeu important pour le territoire, car ce sont d'importantes locomotives économiques. Il faut souligner que le 2^{ème} pôle structurant du territoire, Bourbonne-les-Bains, a quant à lui gagné de l'emploi entre 2008 et 2013 (+5%).

CHIFFRES CLE

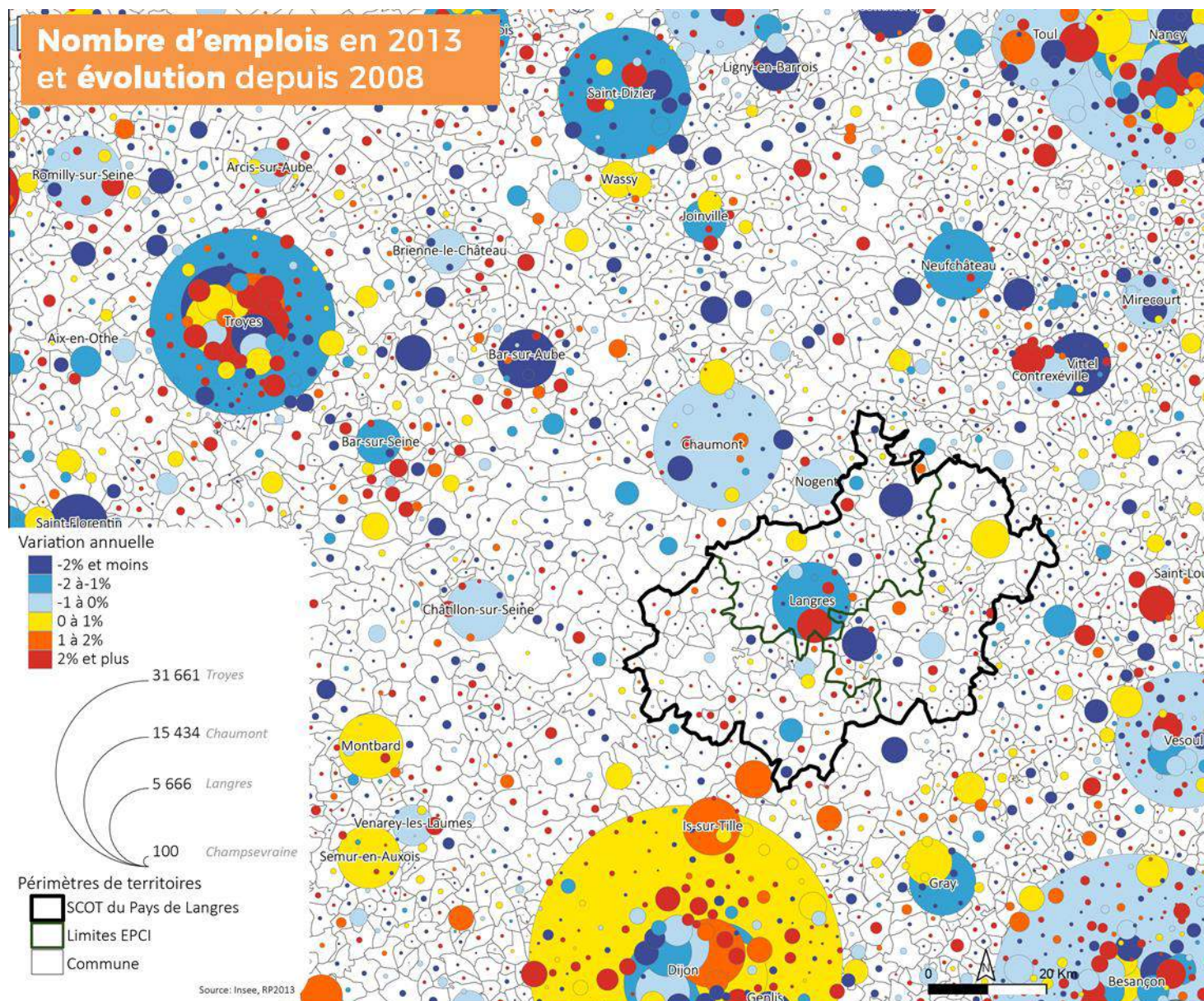
> 40% de l'emploi sur place est concentré dans le pôle Langres - Sts Geosmes

> Les pôles secondaires accueillent 33% de l'emploi sur place (Bourbonne, Chalindrey, Val de Meuse, Rolampont, Longeau Percey, le Montsaigeonnais, Fayl Billot).

Emploi et population active du SCOT du Pays de Langre, en 2013

	2013			
	Emploi	Actifs occupés	Population de plus de 15 ans	Actifs de plus de 15 ans
CC du Grand Langres	1 0058	8811	1 7970	1 0003
<i>Langres</i>	<i>5666</i>	<i>2972</i>	<i>6641</i>	<i>3604</i>
<i>Rolampont</i>	<i>410</i>	<i>641</i>	<i>1260</i>	<i>712</i>
<i>Saints-Geosmes</i>	<i>1119</i>	<i>518</i>	<i>971</i>	<i>568</i>
<i>Val-de-Meuse</i>	<i>1082</i>	<i>841</i>	<i>1586</i>	<i>921</i>
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	2465	3627	6975	3988
<i>Longeau-Percey</i>	<i>414</i>	<i>319</i>	<i>610</i>	<i>360</i>
<i>Le Montsaigeonnais</i>	<i>530</i>	<i>555</i>	<i>1015</i>	<i>636</i>
CC des Savoir-Faire	4748	5765	13700	6457
<i>Bourbonne-les-Bains</i>	<i>1342</i>	<i>711</i>	<i>1918</i>	<i>820</i>
<i>Chalindrey</i>	<i>1120</i>	<i>896</i>	<i>2074</i>	<i>1011</i>
<i>Fayl-Billot</i>	<i>673</i>	<i>506</i>	<i>1180</i>	<i>551</i>
ScoT du Pays de Langres	17272	18203	38646	20447
ScoT du Pays de Chaumont	27331	26890	54697	30424
Région Grand Est	21 09464	22771 36	4567903	2633697
France Métropolitaine	25773946	261 65672	5201 0764	30067997

Source : RGP 2013



1.2.2. Une résidentialisation du territoire, en particulier des petites communes

Le territoire présente un ratio emplois / actifs légèrement inférieur à 1, ce qui montre sa fonction résidentielle liée à l'accueil d'actifs travaillant à l'extérieur (à Chaumont et en Côte d'Or en particulier). Cette fonction reste assez peu marquée (ratio proche de 1), du fait de l'emploi sur place qui reste important. Le territoire dans son ensemble ne se résidentialise pas, le ratio étant stable par rapport aux tendances passées.

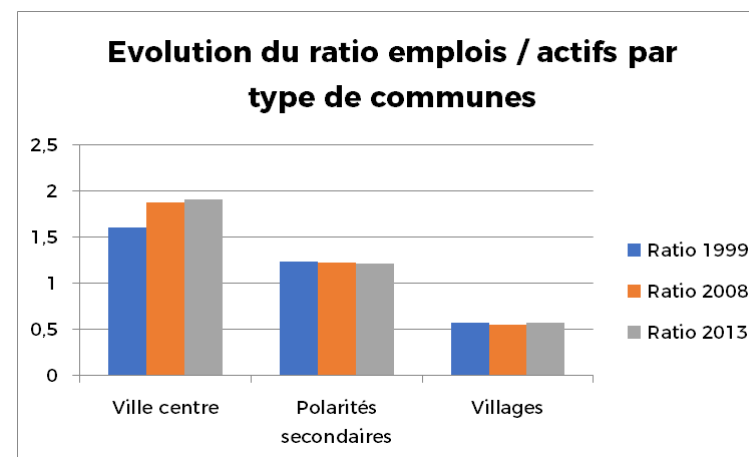
Toutefois, cette situation masque une diversité assez forte entre les polarités et les villages :

- Un nombre limité de communes (20) accueille plus d'emplois que d'actifs, et c'est notamment le cas des principaux bourgs du territoire (ratio de 1,9 à Langres et à Bourbonne-les-Bains, 1,3 à Val de Meuse, Chalindrey et Fayl Billot). Ces communes jouent un rôle d'emploi mais sont moins résidentielles.
- Les deux principales polarités du territoire, Langres et Bourbonne-les-Bains, ont vu leur fonction d'emploi fortement augmenter entre 1999 et 2013, ce qui s'explique par une perte de fonction résidentielle relativement problématique (départ de populations vers les communes périphériques) qui fait augmenter le ratio emplois/actifs.
- La grande majorité des communes présente une dominante résidentielle, qui tend à s'accroître légèrement. Les deux tiers des communes (110) présentent un ratio inférieur à 0,5, avec donc au moins deux fois plus d'actifs résidents qu'elles ne produisent d'emplois.

Ratios emplois / actifs en 2008 et 2013

	Emplois sur place en 2013	Part des emplois du SCoT en 2013 (en %)	Ratio emplois/actifs occupés en 2008	Ratio emplois/actifs occupés en 2013
CC du Grand Langres	1 0058	58	1,1	1,1
Langres	5666	33	1,9	1,9
Rolampont	410	2	0,6	0,6
Val-de-Meuse	1082	6	1,3	1,3
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	2465	14	0,7	0,7
Longeau-Percey	414	2	1,5	1,3
Le Montsaigeonnais	530	3	1	1
CC des Savoir-Faire	4748	27	0,8	0,8
Bourbonne-les-Bains	1342	8	1,6	1,9
Chalindrey	1120	6	1,3	1,3
Fayl-Billot	673	4	1,3	1,3
SCoT du Pays de Langres	17272	100	0,9	0,9
SCoT du Pays de Chaumont	27331	158	1	1
Région Grand Est	21 09464	12213	0,9	0,9
France Métropolitaine	25773946	149224	1	1

Source : RGP 2013



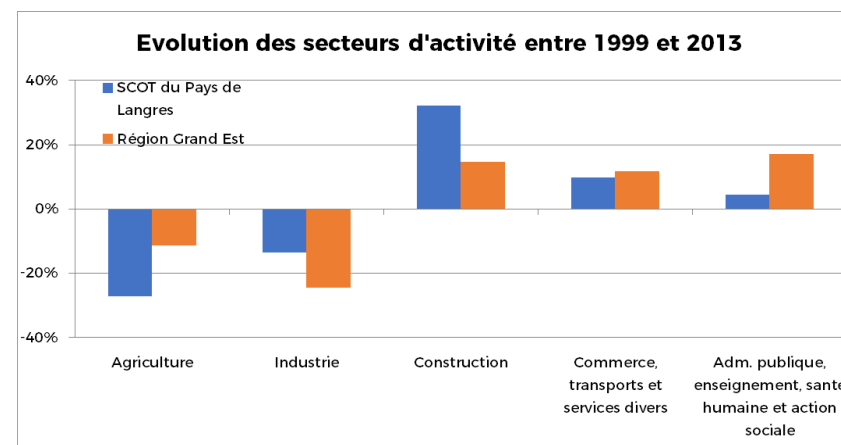
1.2.3. Des secteurs d'activités diversifiés, avec une diminution des activités productives

Le territoire présente un emploi productif bien représenté, en dépit des dynamiques de tertiarisation constatées ces dernières décennies (cf. partie 1.1).

Les différents secteurs d'activité ont connu des tendances très différentes entre 1999 et 2013 :

- Le secteur industriel a connu des restructurations et produit de moins en moins d'emplois (-14%), bien qu'il reste assez solide par rapport aux tendances régionale et nationale.
- Le secteur agricole connaît également de fortes évolutions, marquées par rapport aux tendances régionales, avec une restructuration des exploitations qui génèrent de moins en moins d'emplois (-27%).
- Le secteur de la construction a connu une progression assez forte sur le territoire (+32%), mais cela reste le secteur le moins représenté en valeur absolue (6,5% de l'emploi du SCOT).
- Le secteur tertiaire a fortement augmenté sur la période de référence, conformément aux tendances nationales. C'est notamment le secteur marchand qui s'est beaucoup développé (+10%), le secteur non marchand étant moins dynamique du fait de la polarisation des services publics sur les pôles voisins (+4,5% tout de même).

L'emploi salarié public représente une proportion plus faible sur le territoire par rapport aux tendances nationale et régionale, mais n'est pas à négliger (26% de l'emploi salarié, contre 32,5% à l'échelle nationale).

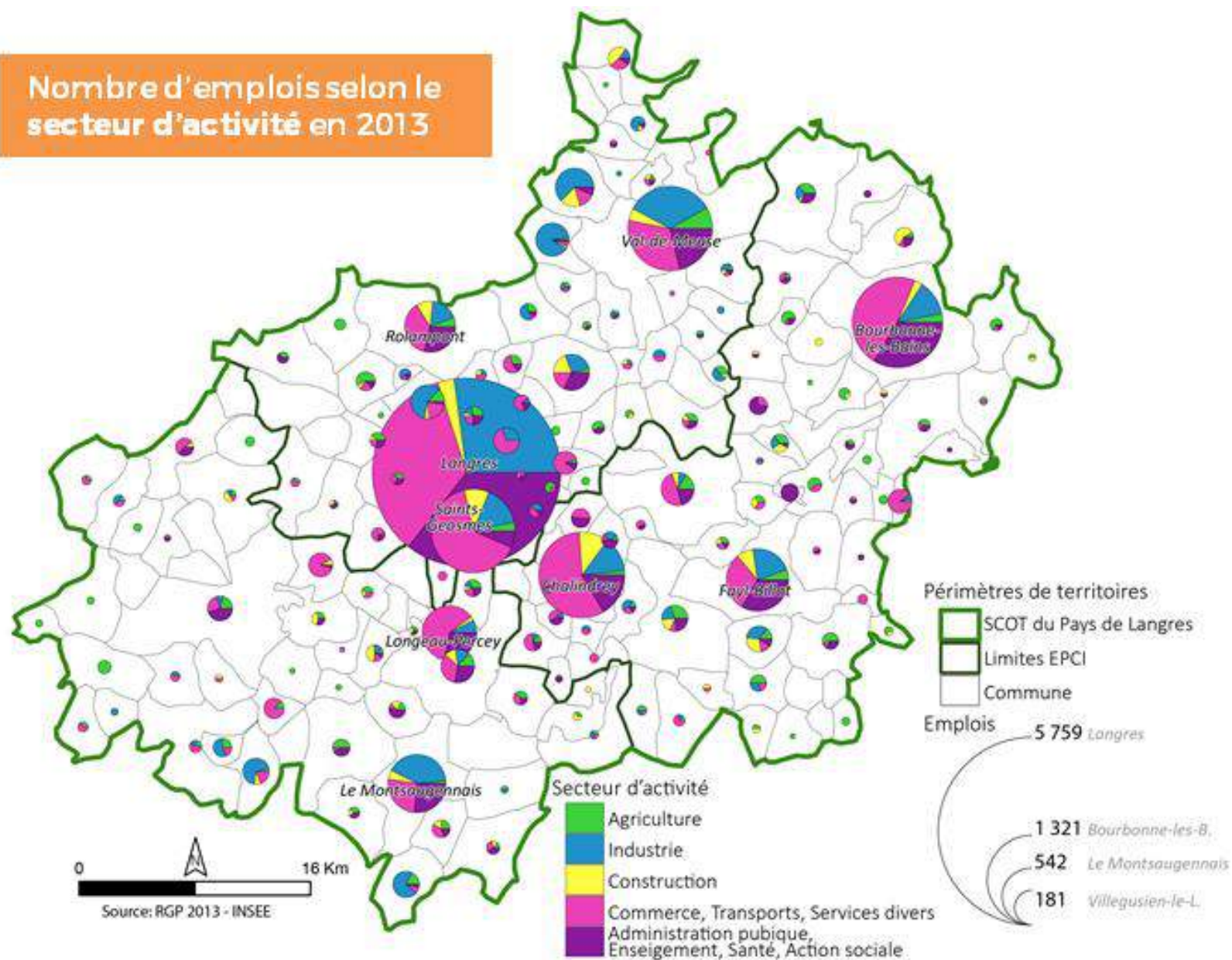


Secteurs d'activité en 2013

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale
CC du Grand Langres	492	2858	551	3752	2734
Langres	35	1553	160	1976	2037
Rolampont	26	73	45	159	122
Val-de-Meuse	94	390	55	366	245
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	327	529	182	881	511
Longeau-Percey	0	36	12	294	133
Le Montsaigeonnais	9	221	28	140	144
CC des Savoir-Faire	479	640	397	1990	1254
Bourbonne-les-Bains	41	168	38	630	445
Chalindrey	21	154	134	686	197
Fayl-Billot	35	137	54	194	208
SCoT du Pays de Langres	1 298	4 028	1 130	6 624	4 499
SCoT du Pays de Chaumont	1 444	4 814	1 701	8 358	1 112
Région Grand Est	65 749	351 587	141 010	851 816	698 304
France Métropolitaine	734 255	3 335 122	1 793 160	12 158 893	8 326 238

Source : RGP 2013

Nombre d'emplois selon le secteur d'activité en 2013

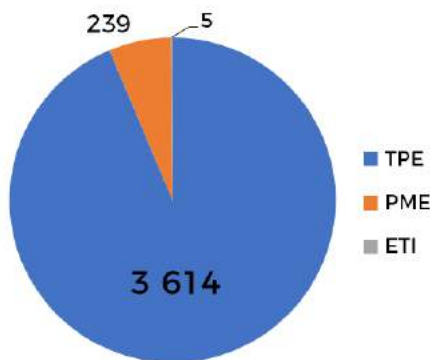


1.2.4. Des tissus d'activité très diversifiés, aux besoins différents

Le territoire accueille des entreprises très diversifiées en termes de structures, avec des différences importantes :

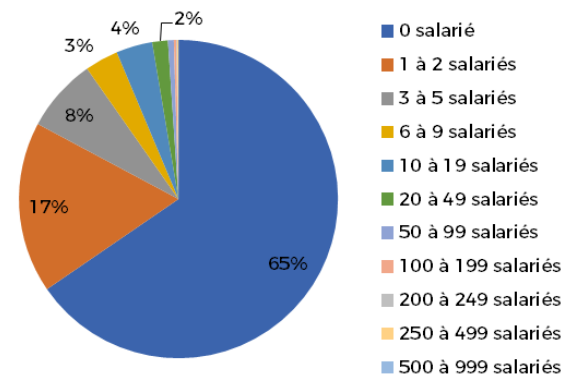
- Quelques « grosses » entreprises (Établissements de Taille Intermédiaire avec plus de 250 salariés) structurent fortement l'emploi local mais qui peuvent représenter une fragilité en cas de restructurations ou de fermetures. Ces structures sont peu nombreuses : hôpitaux de Langres et de Bourbonne-les-Bains, Freudenberg à Langres, Entremont à Val de Meuse, SNCF à Chalindrey. Ces ETI accueillent, à eux seuls, 11% de l'emploi du SCOT.
- Les PME (entreprises comptant entre 10 et 250 salariés) sont plus nombreuses (239), relativement concentrées dans les principales polarités du territoire (Langres, Val de Meuse, Chalindrey, Bourbonne, Fayl Billot, Longeau Percey,...), principalement dans le domaine industriel ou des services (marchands / non marchands). Les PME sont la catégorie qui emploie le plus, générant environ 50% de l'emploi sur place.
- Les TPE (Très Petites Entreprises, inférieures à 10 salariés) sont les plus nombreuses sur le territoire (94% des entreprises), avec une forte représentation des entreprises de 0 à 2 salariés. Elles sont

Catégorie des entreprises du territoire

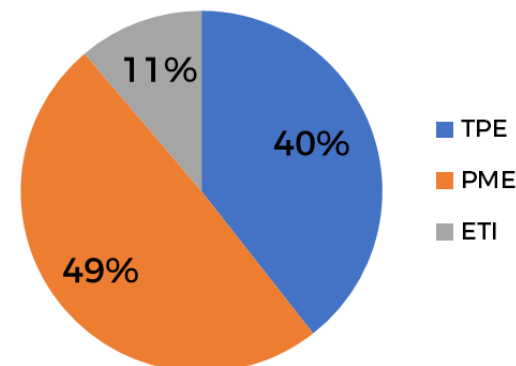


réparties de manière très diffuse sur le territoire, y compris dans les villages, et sont très diversifiées en termes de secteurs d'activités. Les TPE représentent environ 40% de l'emploi local.

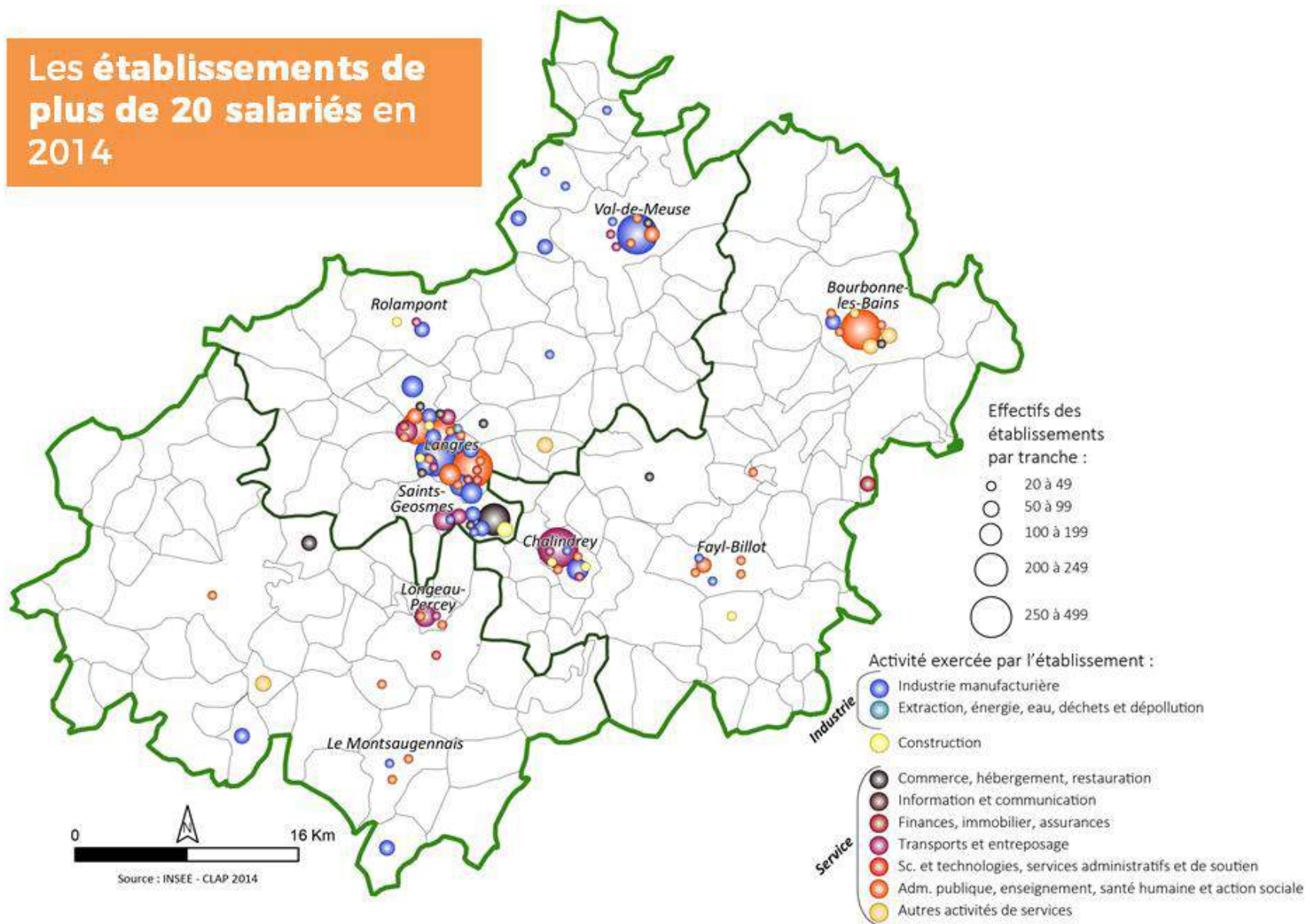
Taille des entreprises du territoire



Répartition des emplois par type d'entreprises



Les établissements de plus de 20 salariés en 2014



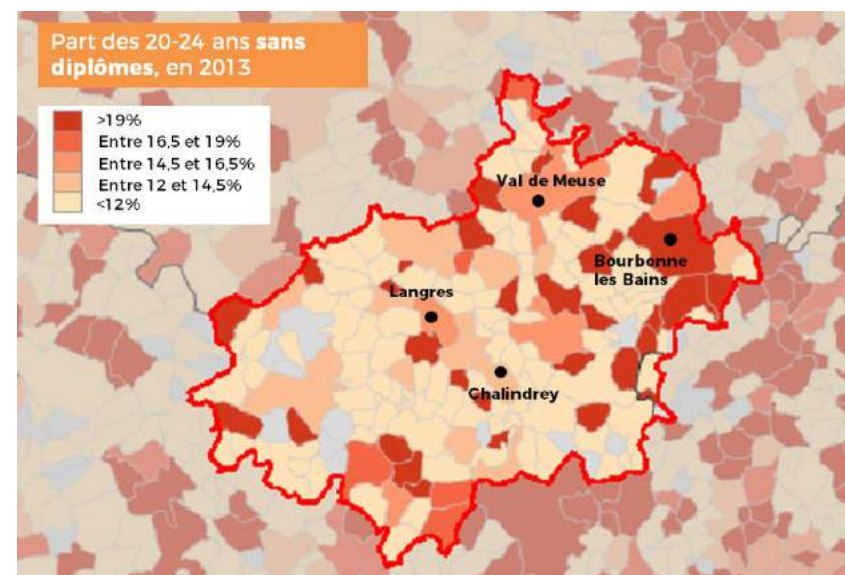
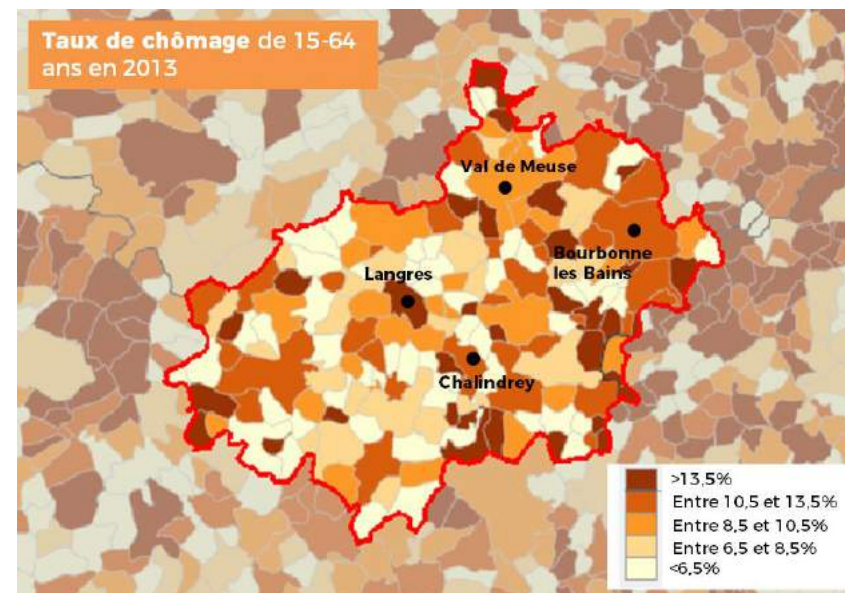
1.3. Accès à l'emploi et gestion des compétences

1.3.1. Une population confrontée à des difficultés d'accès à l'emploi, avec des niveaux de diplômes inférieurs aux moyennes régionales

La population du territoire connaît des difficultés d'accès à l'emploi, en corrélation avec les tendances nationales mais avec des spécificités à considérer :

- Le taux de chômage moyen à l'échelle du SCOT s'élève à 11%, ce qui reste faible en comparaison avec la tendance nationale (13,5%) et régionale (13,5%). Le taux de chômage des 15-24 ans est plus élevé, à hauteur de 27,5%, toujours légèrement inférieur aux tendances (29% en France et à l'échelle de la Région Grand Est).
- La population active est faiblement diplômée par rapport à la moyenne régionale. Environ 30,5% des jeunes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 38% à l'échelle régionale. 13% des 20-24 ans ne sont pas diplômés, contre 12% à l'échelle régionale

Les bassins de vie de Bourbonne-les-Bains, de Val de Meuse et de Fayl-Billot sont les plus touchés par le chômage, et on y retrouve une population jeune globalement moins diplômée. Cette particularité est liée en partie aux tissus économiques, mais également à l'enclavement de la frange Est du territoire par rapport aux services d'accompagnement.



2. L'industrie et la construction

2.1. L'industrie : un secteur qui tient encore une place importante

2.1.1. Un tissu industriel relativement solide, mais qui souffre

10 communes d'activité concentrent 80% de l'emploi industriel sur le territoire, que l'on peut regrouper autour de 6 grands pôles industriels :

- Le pôle de Langres / Saints-Geosmes / Humes (1850 emplois)
- Le pôle de Val de Meuse / Sarrey / Is en Bassigny (700 emplois)
- Les 4 pôles plus isolés de Chalindrey (155), Fayl Billot (140), Bourbonne-les-Bains (170), le Montsaigeonnais (220).

Les activités industrielles sont à la fois plus regroupées que les autres secteurs d'activité, et relativement diffuses en nombre de pôles par rapport à d'autres territoires où elles sont concentrées dans un nombre plus restreint de communes.

En termes de grands bassins de vie, on retrouve une densité de l'emploi industriel particulièrement importante dans les secteurs du Grand Langres (Montigny - Rolampont - Langres) et dans le sud du territoire (Chalindrey - Fayl Billot - Prauthoy).

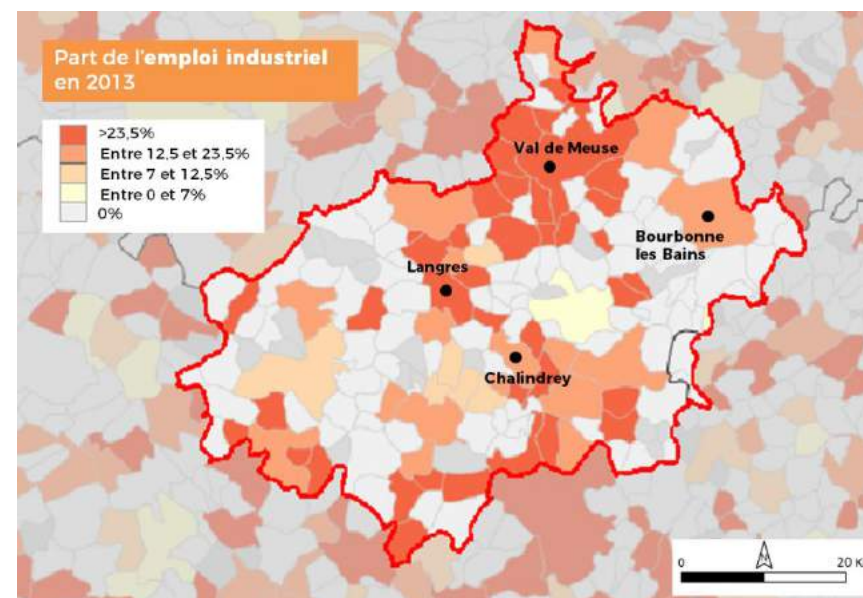
CHIFFRES CLE

> Plus de 4 000 emplois industriels recensés sur le territoire en 2013

> 375 emplois perdus entre 2008 et 2013

> 20 communes avec plus de 40% d'emploi industriel

> 10 communes qui concentrent 80% de l'emploi industriel



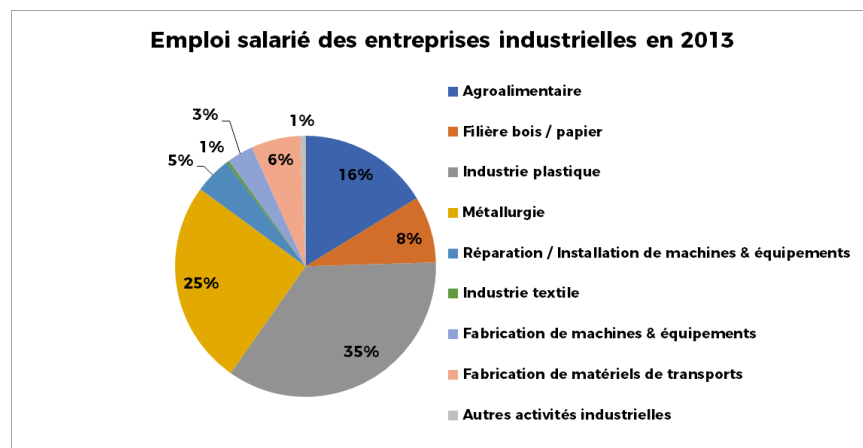
Le secteur industriel connaît des mutations depuis les dernières décennies, avec en particulier des restructurations importantes des process des entreprises qui génèrent moins d'emploi sur place. Le secteur a perdu environ 260 emplois entre 1999 et 2008, puis environ 375 entre 2008 et 2013, avec des difficultés qui se sont accrues avec la crise économique.

2.1.2. *Des filières bien identifiées, avec des dynamiques de mise en réseau qui restent faibles*

On retrouve sur le territoire des filières industrielles relativement structurantes, en particulier :

- La **métallurgie** et la **plasturgie**, avec des entreprises très importantes comme Freudenberg et Plastic Omnium à Langres, qui emploient beaucoup. En cumulé, ces filières représentent 60% de l'emploi industriel local.
- L'**agroalimentaire**, dont l'importance n'est pas négligeable, avec quelques grosses structures comme Entremont (Val de Meuse, Langres), les fromageries Germain à Chalancey.
- La **filière bois** (de la production à la transformation y compris papeterie et imprimerie), et la fabrication de matériels de transports (**automobile** principalement), qui sont bien représentées dans une moindre mesure.

Entreprise	Commune	Taille
Freudenberg	Langres	450-500
Plastic Omnium	Langres	350-400
Entremont Alliance	Val de Meuse	250-300
Magna Engineered Glass Europe	Humes Jorquenay	150-200
CDE	Sts Geosmes	100-150
Constructions Métalliques AUER	Occey	100-150
Produits Plastiques Performants	Langres	100-150
Entremont Alliance	Langres	50-100
Etablissements Marie	Langres	50-100
Forges Belles Ondes	Rolampont	50-100
Fromagerie Germain	Chalancey	50-100
Imprimerie de Champagne	Langres	50-100
KH SK France	Bourbonne-les-Bains	50-100



Les dynamiques de mise en réseau dans le secteur industriel restent relativement limitées sur le territoire, les grosses structures répondant à des logiques d'organisation de filière qui dépassent l'échelle du territoire. Quelques entreprises du territoire fonctionnent en lien avec le Cluster Nogentech, notamment dans le domaine médical.

Des dynamiques de mise en réseau des entreprises ont été initiées avec une approche plus territoriale autour d'ActiSud 52, ce qui permet aux entreprises qui le souhaitent de bénéficier des dynamiques de promotion et de structuration mises en œuvre à l'échelle du Pays de Langres (GTEC, démarche Made in Pays de Langres,...).

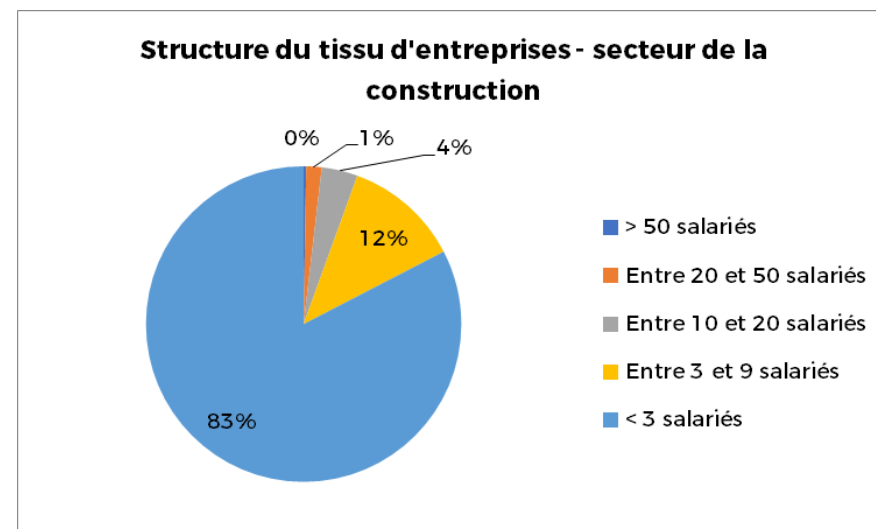
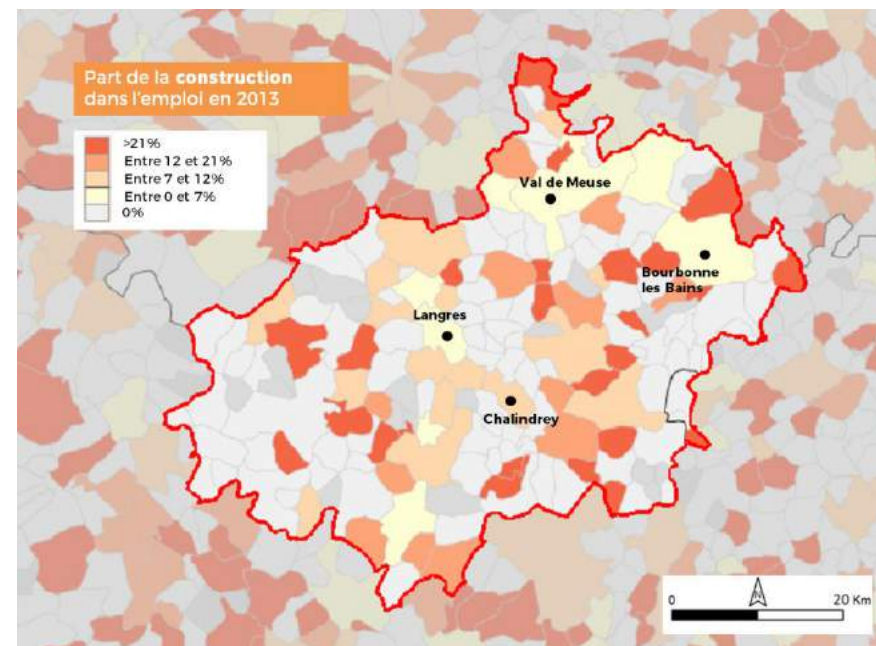
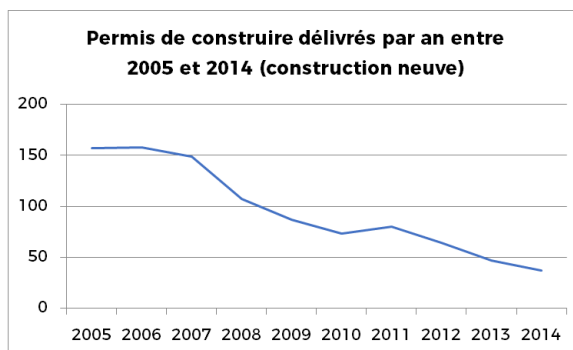
2.2. Les activités de construction : un secteur qui connaît un coup d'arrêt depuis 2008

Le secteur de la construction représente le secteur qui s'est le plus développé au cours des dernières années, avec une croissance de +31% entre 1999 et 2008. Les entreprises de construction sont présentes de manière très diffuse sur le territoire, et contribuent au maintien de l'emploi en milieu rural.

La croissance du secteur de la construction a connu un coup d'arrêt entre 2008 et 2013 (+1% uniquement sur cette période plus récente). La chute de l'accès à la propriété, qui portait l'économie de la construction au début des années 2000, s'est fortement ressentie dans le développement local.

Le secteur de la construction reste un secteur à potentiel, avec en particulier les besoins de réhabilitation, de mise aux normes énergétiques et de renouvellement urbain qui peuvent générer des marchés considérables au cours des prochaines années.

L'adaptation des tissus d'entreprises à ces nouveaux marchés représente un enjeu important au niveau local, d'autant que les entreprises de ce domaine d'activité sont particulièrement nombreuses et de petite taille (TPE artisanales pour la plupart des entreprises). 83% des entreprises de construction sont des entreprises de moins de 3 salariés.



3. Les services & activités commerciales

3.1. Les services aux personnes : principal moteur de l'emploi local

3.1.1. Des secteurs clé pour l'emploi local : services publics, santé et action sociale, transports

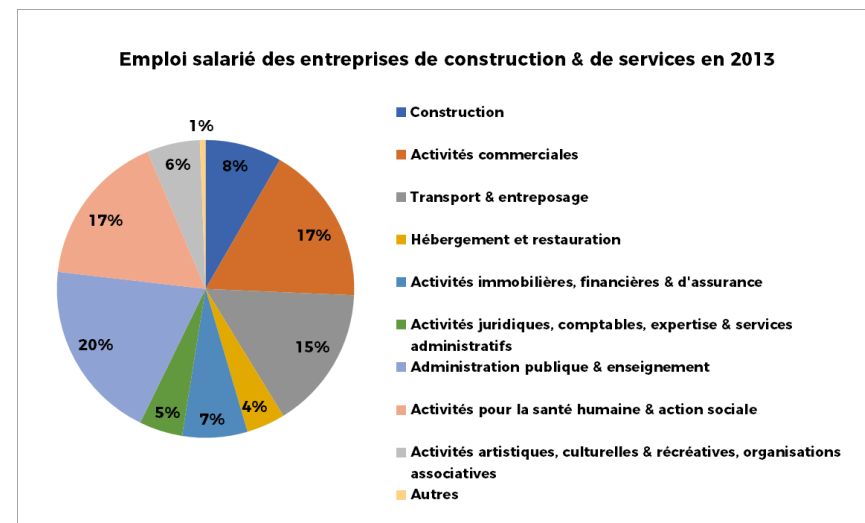
Les activités de services représentent environ les deux tiers de l'emploi sur place (63%), et constituent donc le principal secteur d'activité sur le territoire. Elles ont fortement progressé au cours des dernières années (+7,6% entre 1999 et 2013), ce qui a permis de compenser en partie la diminution de l'emploi productif (industrie, agriculture). Les activités de services sont diversifiées, et on retrouve des postes importants qui portent l'emploi local :

- Les services publics ou privés liés aux administrations, à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale représente une part importante de l'économie des services (plus d'1/3 de cette économie). Le pôle hospitalier de Langres, la commune de Langres, l'hôpital local de Bourbonne-les-Bains et les grands établissements scolaires comptent parmi les principaux employeurs du territoire.

L'emploi salarié public représente plus de 25% de l'emploi salarié du SCOT, ce qui montre l'importance de ce secteur spécifique, qui correspond en bonne partie à des activités de services.

- Les activités commerciales sont également importantes en termes d'économie locale, avec quelques grands groupes qui emploient beaucoup (Grande Distribution).
- Enfin, le domaine du transport tient une place importante, en particulier du fait du poids du transport de voyageurs et des

activités postales en termes d'emploi (cf. partie 2.2), avec de structures comme la SNCF (Langres, Chalindrey) et La Poste.



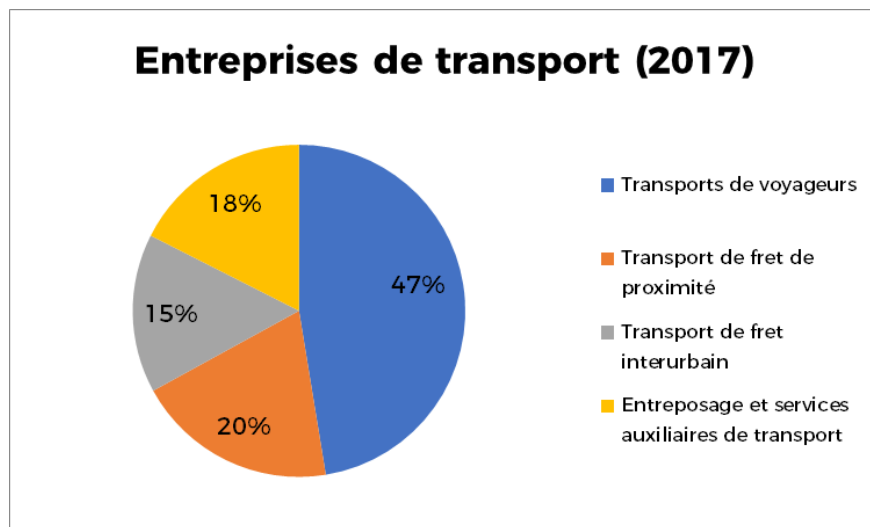
Entreprise	Commune	Effectif (emplois)
Lycée Diderot	Langres	500-600
Centre Hospitalier	Langres	400-500
Centre Hospitalier	Bourbonne-les-Bains	200-250
Soladi (hypermarché)	Sts Geosmes	200-250
SNCF Mobilités	Chalindrey	200-250
Commune de Langres	Langres	100-200
Vingeanne Transports	Longeau Percey	100-200
STEF Transports	Langres	100-200
Imany	Sts Geosmes	100-200

3.2. Les activités de transport : un secteur important, principalement d'échelle locale

3.2.1. Des activités de transport à portée principalement locale

Le territoire accueille des activités de transport qui jouent un rôle dans la desserte du territoire (voyageurs, marchandises).

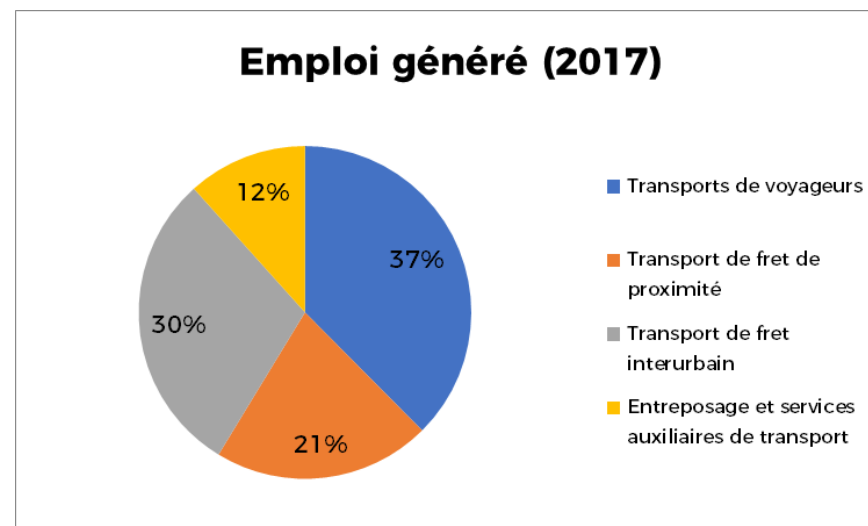
Les activités de transport sont relativement limitées en proportion, à hauteur de 2,5% des entreprises du territoire (près de 100 entreprises en tout dont la moitié pour le transport de voyageurs). Ces entreprises génèrent environ 1400 emplois (8% de l'emploi total).



L'analyse détaillée des activités de transport sur le territoire permet de relativiser le poids des activités logistiques et de transport routier de marchandises. Ces activités représentent 35 entreprises dont la moitié assure une fonction logistique principalement locale. Seulement 2

entreprises comptent plus de 100 salariés : Vingeanne Transport (Longeau Percey) et STEF (Langres).

En termes d'emploi, les activités logistiques « extraterritoriales » et les activités d'entreposage représentent 550 emplois sur le territoire (soit 3%). Les activités exclusivement liées à l'entreposage ne concernent qu'une seule entreprise de plus de 5 salariés (Frigo Val de Meuse).



3.2.2. Un potentiel à long terme pour la logistique multimodale (fret ferré)

Le territoire accueille avec le pôle de Chalindrey un carrefour ferré important, doté d'une plateforme logistique permettant de gérer des flux de fret à l'échelle régionale. Les activités de fret sur le site de Chalindrey restent limitées à ce jour, ce qui peut s'expliquer d'une manière générale par le faible développement du fret ferré à l'échelle nationale.

L'avenir de l'équipement logistique (plateforme) est actuellement en question, en lien avec les projets de développement d'activités de déconstruction sur le site, qui viendraient s'implanter au niveau de la plateforme existante.

A noter que le territoire a affirmé, dans son schéma de mobilité, le souhait de valoriser le site de Chalindrey dans le cadre du projet de développement de la VFCEA (Voie Ferrée Centre Europe Atlantique, dont le tracé passe actuellement au sud du territoire).

3.2.3. Une fonction logistique autoroutière qui peine à se développer

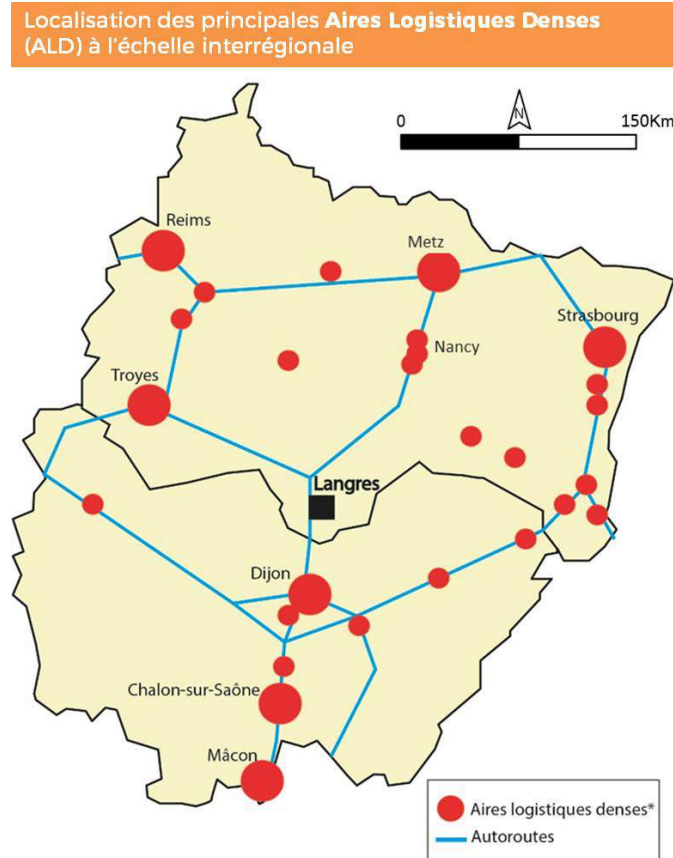
Le territoire bénéficie de la présence de 3 échangeurs autoroutiers qui ont fait l'objet de politiques d'aménagement économique au cours des dernières décennies, dans l'optique d'accueillir des activités économiques exogènes, dont des activités à vocation logistique.

Les implantations purement logistiques (entrepôts, plateformes) sont restées relativement limitées depuis le début des années 2000, et le territoire présente des équipements de stockage peu développés (en volumes de stockage) par rapport aux territoires voisins (sillon lorrain, axe Rhin Rhône, agglomérations de Reims / Troyes). Les capacités d'entreposage sont diffuses, et principalement associées aux entreprises de transport présentes historiquement sur le territoire.

Les capacités de développement logistique (entrepôts & plateformes à vocation supra-territoriale) pour les prochaines décennies peuvent être questionnées au regard :

- De l'offre d'implantation présente sur les autres axes régionaux qui ne sont pas en saturation (Reims - Strasbourg, sillon lorrain, vallée du Doubs, agglomération dijonnaise...).

- Des attentes des groupes logistiques qui recherchent généralement, pour optimiser leurs flux, à installer leurs capacités d'entreposage à proximité des bassins de consommation, des filières de conditionnement ou à proximité d'aires logistiques denses.



* Les aires logistiques denses correspondent aux sites accueillant au moins 3 EPL (**Entrepôts et Plateformes Logistiques**) de plus de 5000 m²

3.3. L'économie sociale et solidaire : un secteur qui se développe en lien avec l'économie tertiaire

Le territoire accueille des structures économiques rattachées à l'économie sociale et solidaire (coopératives, associations, mutuelles, fondations...), recherchant à concilier l'activité économique avec les principes d'équité sociale.

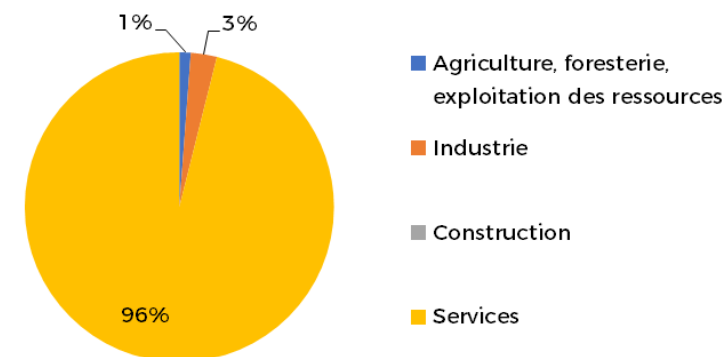
On peut identifier environ 500 structures employeuses d'économie sociale et solidaire sur le territoire (source : base SIRENE), générant entre 1700 et 1800 emplois (environ 10% de l'emploi sur place). Le poids de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi sur place est légèrement supérieur à la moyenne nationale, et sensiblement plus élevé que la moyenne régionale (8 à 9%).

Les structures d'économie sociale et solidaire sont principalement développées dans le secteur des services (95% des entreprises ESS et 96% de l'emploi), avec en particulier des associations locales et des structures d'insertion.

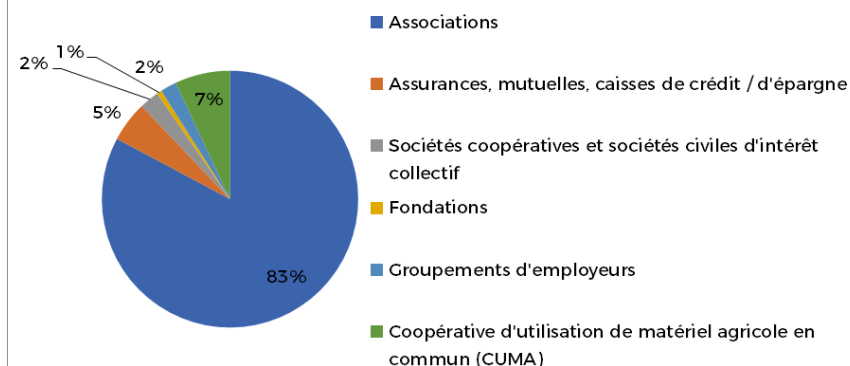
On retrouve quelques structures de taille importante, avec quatre structures de 50 à 100 salariés : chantier d'insertion « Defis » à Lecey, ALEFPA à Lavilleneuve, Crédit Agricole Mutuel à Langres, Maison de retraite St Augustin à Longeau Percey.

En termes de nature juridique, les structures rattachées à l'économie sociale et solidaire sont très majoritairement des structures associatives (83%), et dans une moindre mesure des structures de regroupement dans le secteur agricole. Les sociétés coopératives sont finalement assez peu développées (2% des structures de l'ESS).

Secteurs d'activité des emplois de l'ESS à l'échelle du SCOT (source: SIRENE 2017)



Nature juridique des entreprises de l'ESS à l'échelle du SCOT (source : SIRENE 2017)



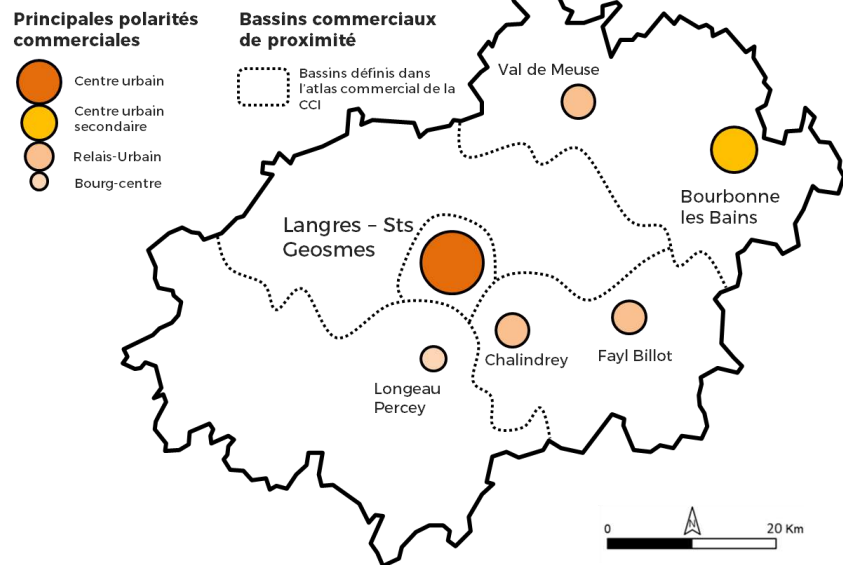
3.4. Les activités commerciales : des équilibres à affirmer pour répondre aux besoins des habitants

3.4.1. Un réseau de polarités commerciales aux caractéristiques diversifiées

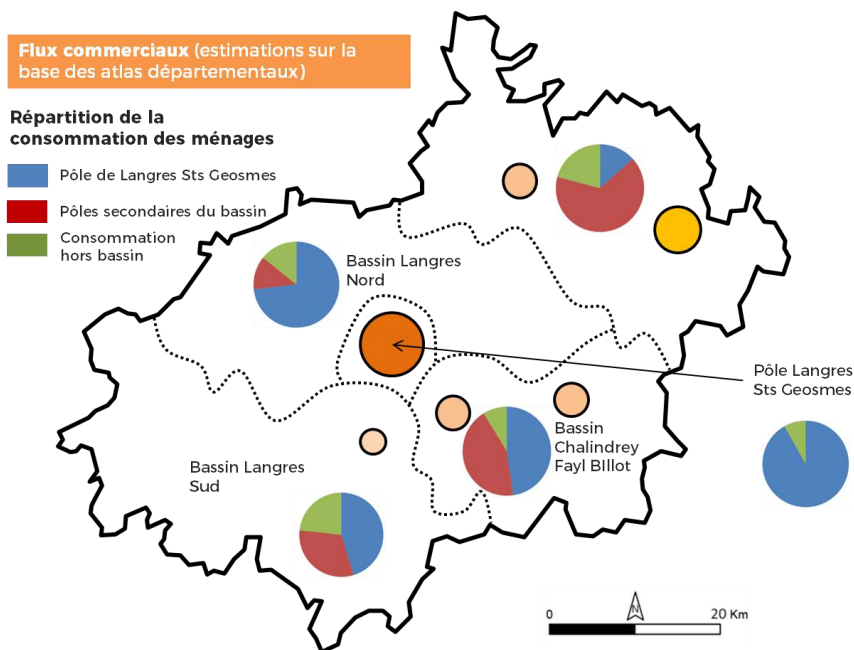
Le territoire accueille différents pôles commerciaux aux caractéristiques diversifiées :

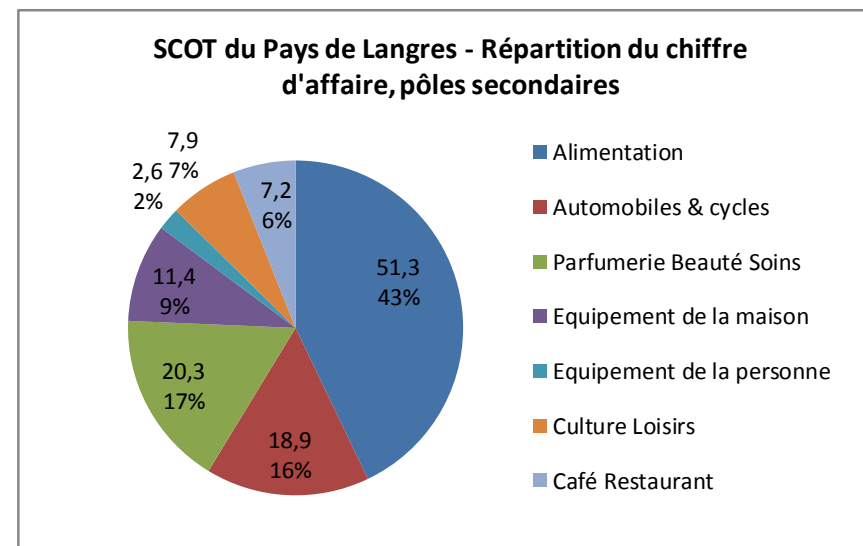
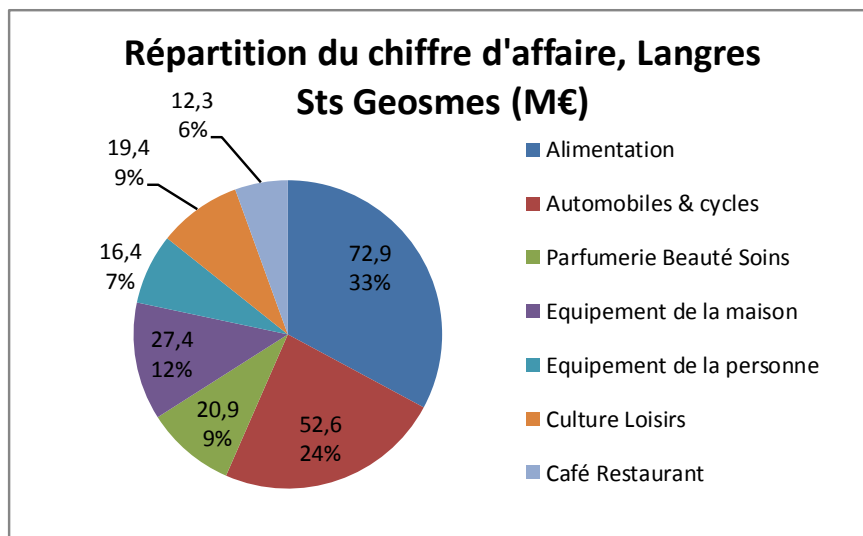
- Le pôle de Langres Sts-Geosmes tient une place centrale sur le territoire, avec une offre commerciale plutôt importante qui permet d'éviter la dépendance des ménages du territoire par rapport aux pôles voisins (Dijon, Chaumont). Les activités commerciales y sont relativement diversifiées, les commerces non-alimentaires représentant les 2/3 du chiffre d'affaire du pôle.

Armature commerciale définie dans l'atlas départemental (données CCI)



Le pôle présente un niveau d'emprise assez limité par rapport au SCOT (53% d'emprise alimentaire, 60% d'emprise non alimentaire), du fait de la proximité des pôles supérieurs de Dijon et de Chaumont. L'évasion vers Dijon pour l'offre non alimentaire est estimée entre 10 à 15%, et à moins de 5% pour l'alimentaire. Les pôles de Chaumont, Nogent et Neufchâteau génèrent également une évasion, notamment dans le secteur de Bourbonne-les-Bains et de Val de Meuse.



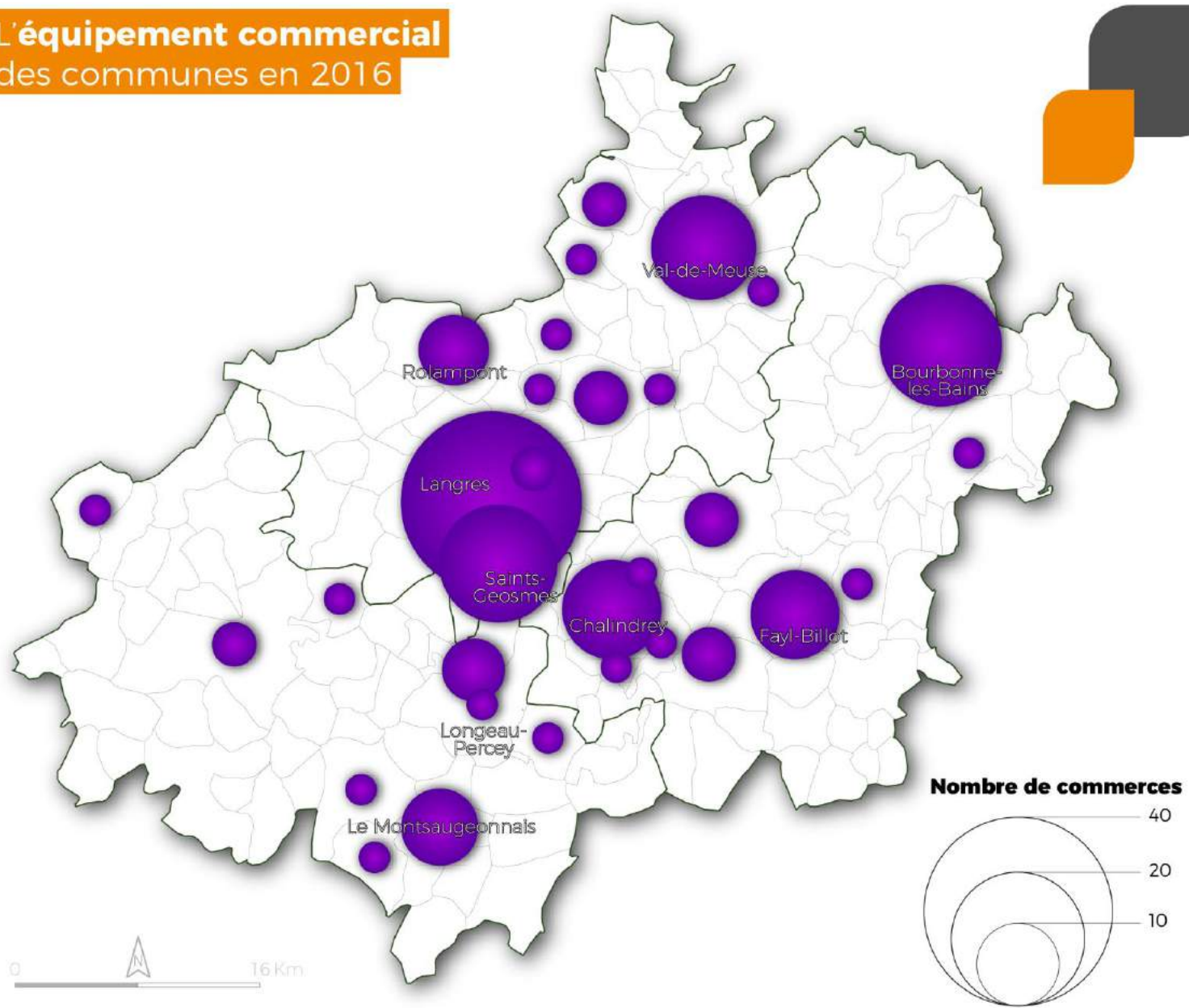


- Le pôle de Bourbonne-les-Bains se détache comme un pôle commercial secondaire relativement solide, qui présente à la fois un nombre élevé de commerces, et un taux d'emprise important (près de 75%). Cette situation s'explique par l'enclavement du pôle, qui représente un point d'appui structurant pour un bassin de vie très rural assez large (qui dépasse d'ailleurs l'échelle du SCOT, Bourbonne attirant des consommateurs de Haute Saône et de la Meuse).
- Les autres pôles présentent un tissu commercial plus modeste, répondant à des besoins de proximité. En-dehors de Val de Meuse (Intermarché), ils n'accueillent pas d'enseignes alimentaires de plus de 1000 m², mais ils disposent tous d'au moins 2 enseignes de moyennes surfaces (>500 m² de surface de vente). Ils se caractérisent par un niveau d'emprise plus faible, et par une orientation sur l'alimentaire plus forte.

	Commerces de - de 300 m ²	Commerces de + de 300 m ²	Commerces de + de 1000 m ²	Taux d'emprise
Langres - Sts Geosmes	248	21	9	56,2%
Bourbonne-les-Bains	102	4	2	74,2%
Chalindrey	52	3	0	41%
Fayl Billot	37	2	0	30,2%
Val de Meuse	29	2	2	17,4%
Longeau Percey	16	2	0	30,6%
TOTAL pôles	484	34	13	

[Cf. annexe 2 : tableau détaillé des surfaces de vente de plus de 300 m²]

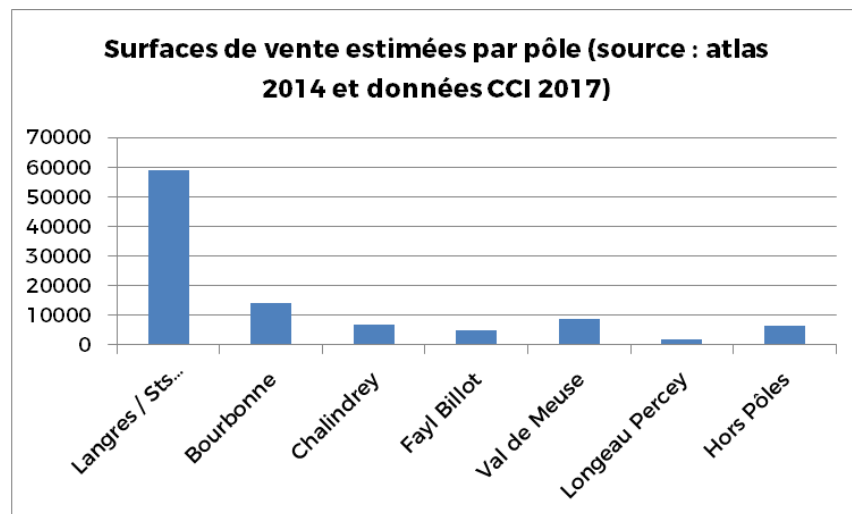
L'équipement commercial des communes en 2016



3.4.2. Des surfaces de vente principalement localisées sur le pôle central de Langres / Sts-Geosmes

Les surfaces de vente à l'échelle du SCOT sont estimées à plus de 100 000 m² au total, avec en particulier :

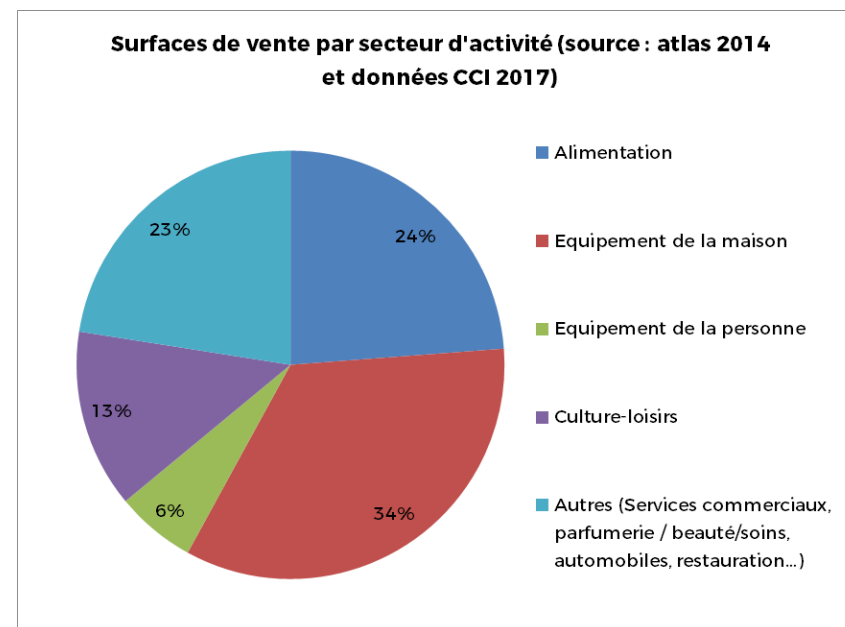
- Le pôle de Langres - Sts Geosmes qui accueille une surface cumulée de près de 60 000 m².
- Plusieurs pôles secondaires, Bourbonne-les-Bains et Val de Meuse en tête, qui accueillent des surfaces de vente non négligeables pour un rayonnement de proximité (environ 14 000 m² à Bourbonne, 9 000 m² à Val de Meuse).
- Des surfaces sont également recensées en-dehors des principaux pôles commerciaux, avec des petits commerces répartis sur le territoire et quelques enseignes de plus de 300 m² (Neuilly l'Evêque, Villegusien, Rolampont).



En termes de secteurs d'activité, les surfaces de vente sont particulièrement importantes dans le secteur alimentaire (un quart des surfaces de vente), et dans le secteur de l'équipement de la maison (un tiers des surfaces de vente).

Le territoire se démarque par sa forte attractivité sur le segment de l'équipement de la maison, le pôle de Langres Sts Geosmes attirant des consommateurs de l'extérieur du SCOT pour ce type d'achat (consommateurs de l'aire de chalandise de Chaumont en particulier).

On retrouve des surfaces alimentaires plus importantes en proportion dans les pôles secondaires par rapport à Langres Sts Geosmes, ce qui est logique du fait du rayonnement plus restreint de ces pôles.



3.4.3. Des évolutions des surfaces commerciales qui questionnent dans un contexte de diminution de la population

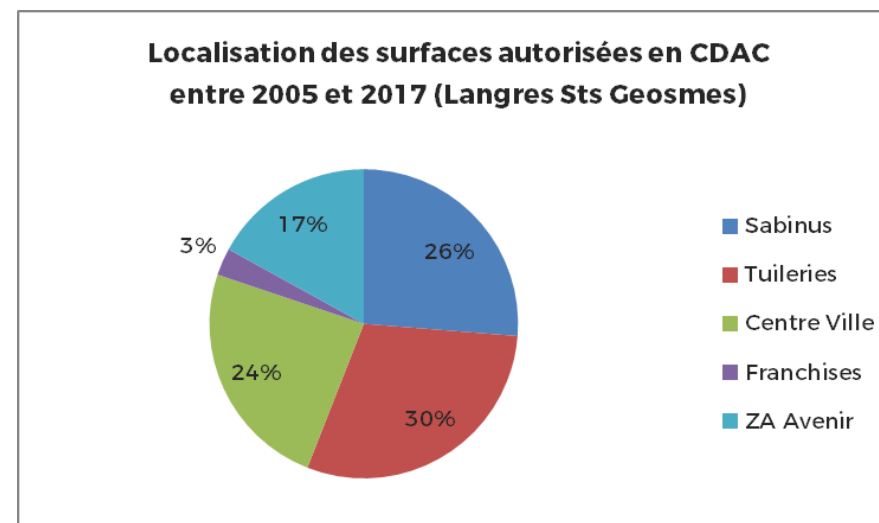
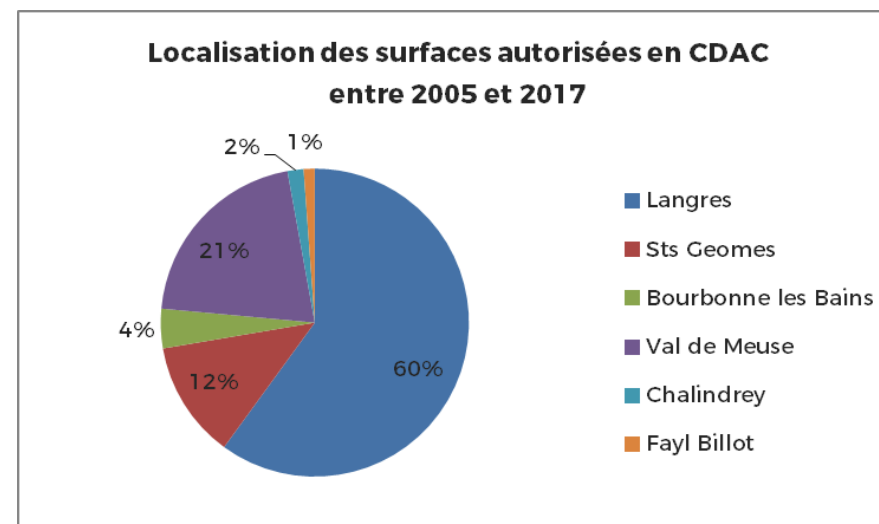
L'analyse des autorisations commerciales en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) met en évidence une tendance à la progression des surfaces de ventes en Grandes et Moyennes Surfaces.

Entre 2005 et 2017, plus de 18 000 m² de surfaces de ventes supplémentaires ont été autorisées, ce qui représente une augmentation d'environ 1 500 m² par an. Les autorisations pour le développement de l'offre alimentaire sont restées modérées, à hauteur de 20% des nouvelles surfaces de vente.

Cette croissance des surfaces commerciale en GMS s'est principalement faite sur le pôle de Langres Sts-Geosmes, ce qui est logique vu que ce pôle accueille les 2/3 des commerces de plus de 300 m² du territoire. À noter que peu d'autorisations ont été réalisées sur le pôle de Bourbonne-les-Bains, qui accueille pourtant un tissu commercial relativement conséquent.

La hausse des surfaces de vente en Grandes et Moyennes Surface pose question au regard des tendances démographiques du territoire, le chiffre d'affaire commercial théorique ayant tendance à diminuer. Le développement de nouvelles surfaces de vente peut fragiliser les tissus commerciaux existants, et aller jusqu'à générer l'apparition de friches commerciales sur le territoire.

Autorisations commerciales en GMS (2005 - 2017)	Population (2008 - 2013)	Unités de Consommation (2008-2013)
+ 1 500 m ² / an	- 260 habitants / an	- 95 UC / an

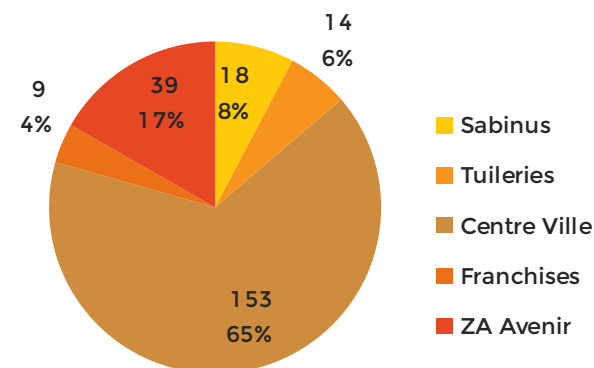


3.4.4. Des enjeux d'équilibre internes au pôle de Langres Sts-Geosmes

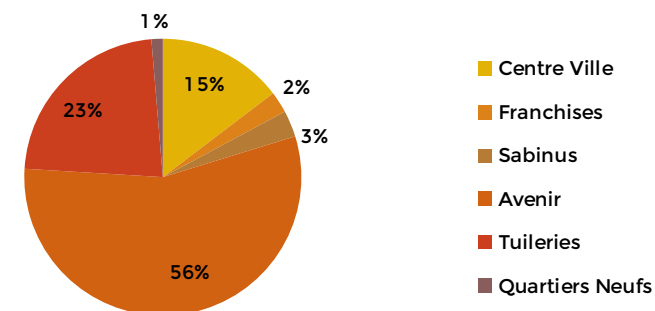
Le pôle commercial principal de Langres Sts-Geosmes fait face à des enjeux importants d'équilibre entre les espaces commerciaux, avec plusieurs espaces à distinguer :

- Le centre historique de Langres accueille en particulier des points de vente de moins de 300 m². Cet espace commercial connaît des difficultés, notamment en partie Nord, où les cellules vacantes sont nombreuses. Le projet de revitalisation du centre bourg devrait permettre d'améliorer l'attractivité des locaux commerciaux dans ce secteur, mais leur maintien dépendra également de la maîtrise de l'offre dans les secteurs périphériques (en maîtrisant en particulier le développement des cellules commerciales neuves de petite taille). Le centre-ville ne capte que 10 à 20% du chiffre d'affaire réalisé sur le pôle.

Répartition des Unités Commerciales en 2014
(Langres Sts Geosmes)



Répartition des flux de consommation du SCOT au niveau du pôle de Langres /Sts Geosmes

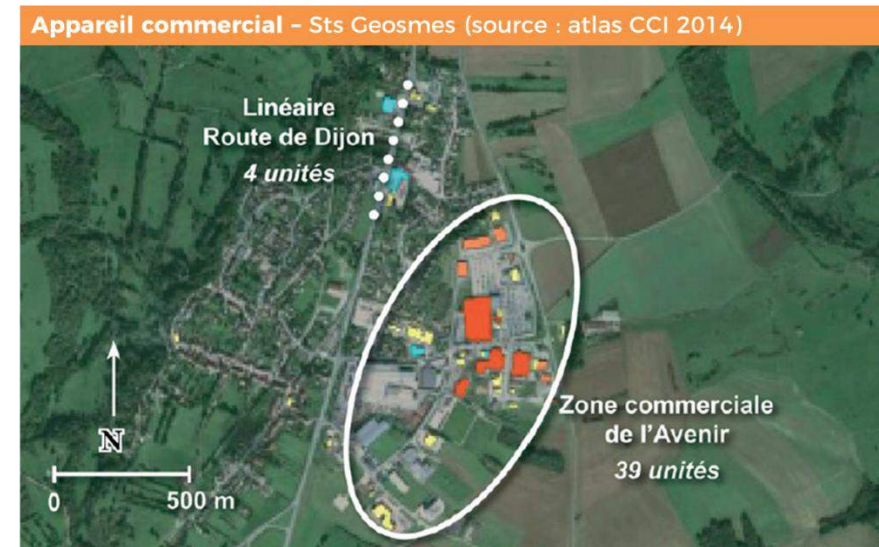


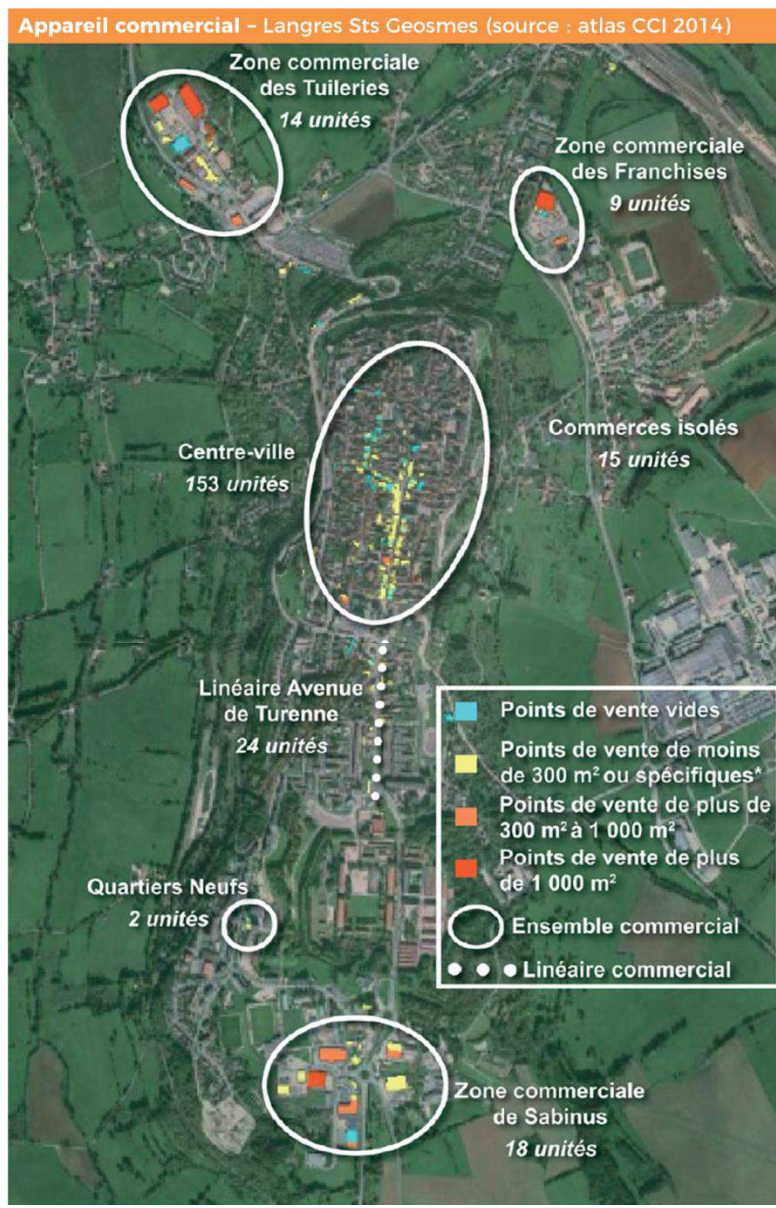
- La zone commerciale de Sabinus accueille assez peu d'unités, mais des structures de taille plus importante (dominante GMS). La zone de Sabinus a accueilli un développement depuis 2005, mais fait

face aujourd'hui à des enjeux de concurrence par rapport au développement de la ZA de l'Avenir (Sts Geosmes). C'est sur cette zone que le risque de développement de friches commerciales paraît le plus important.

- La zone commerciale de l'Avenir, à Sts Geosmes, est la principale zone périphérique en termes d'unités commerciales, et en termes de structures de plus de 1000 m² de surfaces de vente. Elle capte la majorité du chiffre d'affaire réalisé sur le pôle (45% sur l'alimentaire, 65% sur le non alimentaire). Son développement a tendu à fragiliser les espaces commerciaux de Langres, en particulier la zone de Sabinus et le centre-ville. Les projets de développement existant à ce jour sur le site (notamment développement de cellules commerciales de petite taille) pourront avoir un impact sur le tissu commercial du centre-ville de Langres.
- La zone commerciale des Tuileries, au Nord de Langres, présente une attractivité en particulier vis-à-vis des communes situées au nord de l'agglomération. Elle capte entre 20 et 25% des dépenses réalisées sur le pôle. Sa position géographique limite les phénomènes de concurrence avec le sud de l'agglomération.
- Les espaces commerciaux des Franchises et des Quartiers Neufs, à Langres, représentent des espaces plus restreints, qui captent une faible partie des dépenses commerciales.

La maîtrise des équilibres commerciaux sur le pôle de Langres Sts Geosmes représente un enjeu important pour le SCOT qui doit permettre de mieux maîtriser le développement commercial sur le territoire. L'équilibre entre la zone de l'Avenir, la zone de Sabinus et le centre-ville représente le principal sujet à travailler en termes de commerce à l'échelle du SCOT.





4. Les activités agricoles et forestières

4.1. Des régions agricoles diversifiées, qui font face à des évolutions différenciées

4.1.1. Des régions agricoles avec des spécificités à prendre en compte

Le territoire accueille 5 Petites Régions Agricoles (PRA) identifiées au niveau départemental, qui présentent des particularités spécifiques (cf. tableau ci-contre).

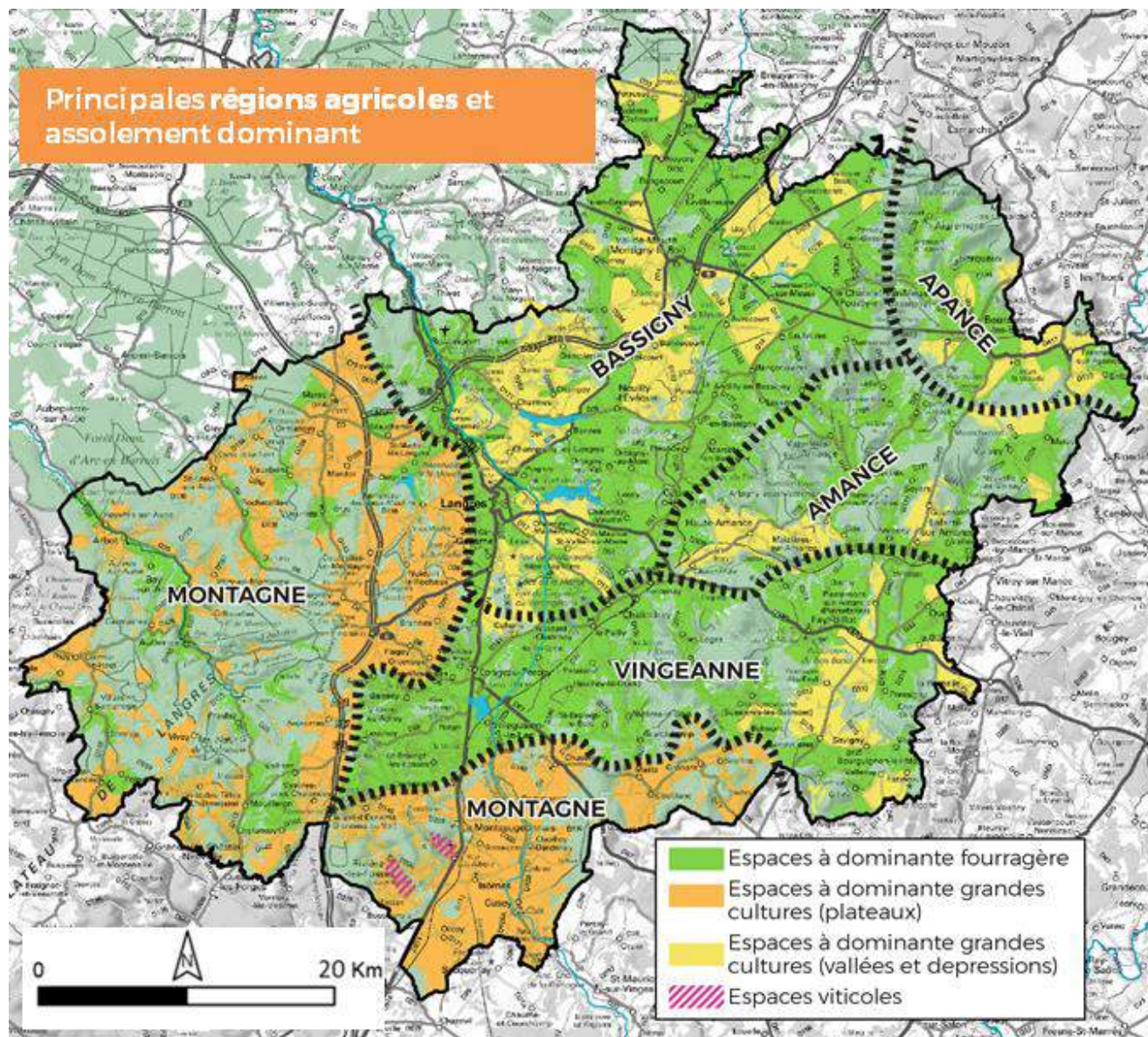
Globalement, l'Est du territoire et en particulier les secteurs Amance et Apance présentent des exploitations encore fortement tournées vers l'élevage bovin laitier, accompagné de polyculture. Les caractéristiques agronomiques de ces secteurs sont plutôt défavorables, avec des vallées assez encaissées qui laissent peu de place à la mécanisation. C'est dans ces secteurs que l'augmentation des surfaces labourées a été la plus forte depuis le début des années 2000 (+15% entre 2000 et 2010), en particulier du fait du retournement d'une partie des prairies.

Les régions Bassigny et Vingeanne représentent des régions assez vastes et assez mixtes, où les grandes cultures ont pris progressivement le pas sur l'élevage traditionnel. Les capacités agronomiques sont plutôt défavorables, mais plus variables, et la topographie est moins contraignante pour la mécanisation. La région du Bassigny a connu entre 2000 et 2010 une croissance assez forte des surfaces labourées (+11%).

Enfin, le secteur « Montagne » correspond aux plateaux à l'Ouest du territoire, marqués par une prédominance des grandes cultures sur des

sols assez pauvres. Les exploitations y sont très grandes depuis les années 1990, et l'élevage y est résiduel.

PRA	Particularités géographiques	Particularités agronomiques	Exploitations
Amance	Paysage composite de collines / vallées / plateaux	Sols difficiles / lourds / humides Vallées inondables Terres labourables : 34%	Taille moyenne (100 ha) Elevage (lait)
Apance	Paysage composite avec vallées marquées	Terres argilo-siliceuses / marnes difficiles / argiles lourdes Terres labourables : 36%	Taille moyenne (100 ha) Elevage (lait)
Vingeanne	Géographie de transition entre les sols calcaires bourguignons et les Marnes lorraines	Sols lourds & humides sauf sur les calcaires Terres labourables : 46%	Taille moyenne (90 ha) Culture / Elevage (lait)
Bassigny	Vaste dépression vers la vallée de la Meuse	Terres argileuses lourdes / humides, difficiles à travailler Terres labourables : 44%	Grande taille (120 ha) Culture / Elevage (lait)
Montagne	Partie la plus élevée du plateau de Langres, avec tables successives	Sols superficiels / perméables, assez pauvres Terres labourables : 71%	Très grande taille (175 ha) Culture (avec élevage résiduel)
Cf. carte page suivante			



4.1.2. Des enjeux d'aménagement différenciés suivant les secteurs agricoles

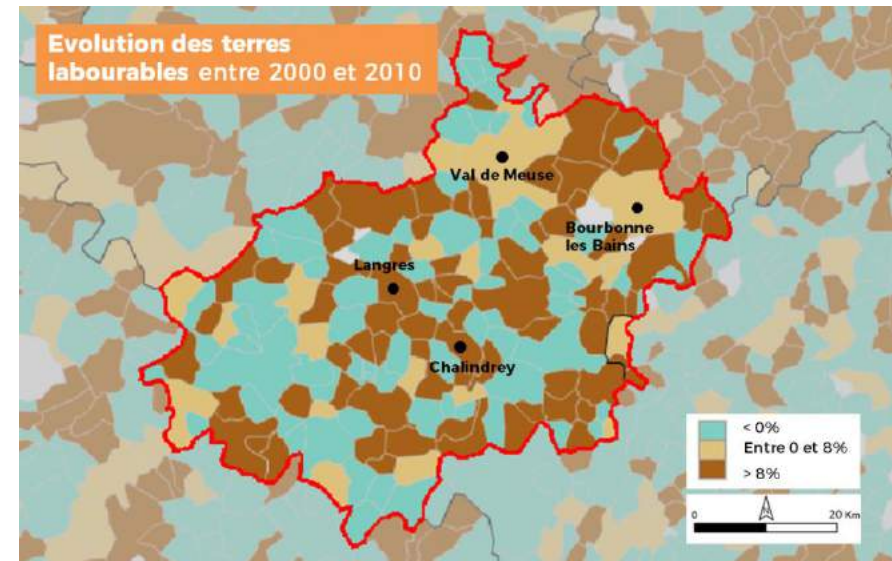
L'espace agricole connaît des évolutions et pressions différentes suivant les secteurs du SCOT.

En termes d'exploitation agricole, l'est du territoire évolue plus fortement que l'ouest, avec des restructurations importantes des systèmes d'élevage traditionnels dans les secteurs Amance / Apance. C'est dans ces secteurs que les exploitations ont le plus évolué en taille entre 2000 et 2010, parallèlement à une forte augmentation des surfaces labourées et valorisées en grandes cultures. Le Bassigny connaît des évolutions comparables bien que moins marquées.

Les secteurs Vingeanne, et surtout Montagne sont les plus stables sur le plan agricoles. A noter, à l'Ouest du territoire, un enjeu de maintien d'une agriculture diversifiée dans les vallées très encaissées (secteur d'Auberive) qui tendent à se refermer du fait de la déprise agricole.

En termes de pressions urbaines, l'analyse de la consommation d'espace a mis en évidence des pressions renforcées autour des principaux bourgs du territoire (Langres & bourgs ruraux), et dans des secteurs où la construction est la plus dynamique. En particulier, les pressions sont plus fortes dans l'axe central de la RD974 / RN19, et à proximité de quelques axes secondaires : Langres - Vesoul (RN19), Langres - Bourbonne-les-Bains (RD74 / RD35).

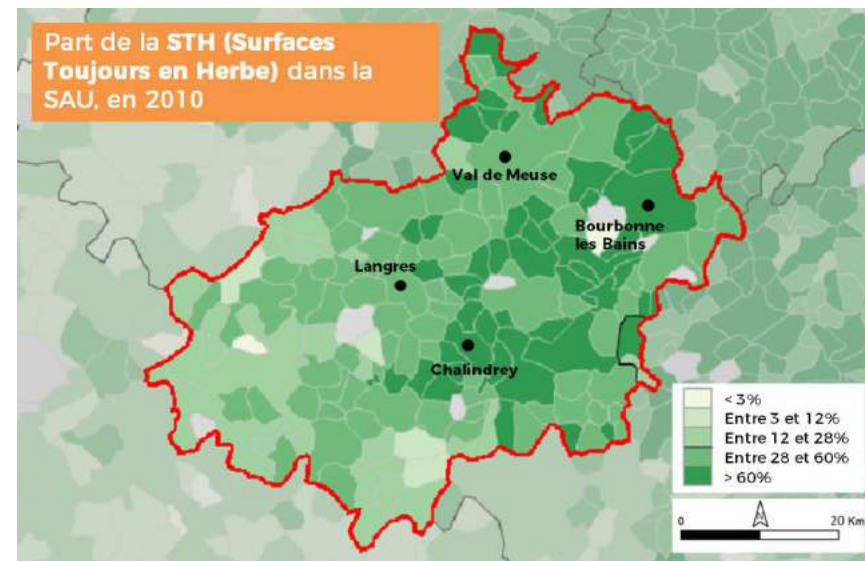
Les secteurs Vingeanne et Bassigny sont les plus fragilisés par la consommation d'espace et le morcellement des terres, même si les pressions urbaines restent modestes par rapport à d'autres territoires à l'échelle régionale.



Le territoire étant actuellement faiblement couvert en documents d'urbanisme, la prise en compte de la valeur parcellaire dans les choix d'urbanisation reste très limitée (cela devrait évoluer avec l'arrivée des PLUi). En termes d'enjeux d'aménagement, il conviendra de porter une vigilance particulière à la préservation des espaces agricoles de meilleure facture, en prenant en compte :

- la valeur agronomique des parcelles : rendement, capacités de mécanisation, qualité pédologique (texture / profondeur / hydromorphie des sols), capacités à accueillir des productions spécialisées en diversification (vigne / maraîchage en particulier)
- les fonctions environnementales des parcelles associées à leur usage agricole : prairies humides, zones inondables, corridors écologiques,...
- la valeur fonctionnelle des parcelles pour les exploitations en place : existence de droits à primes, reconnaissance qualitative, proximité de la parcelle avec les bâtiments d'exploitation,...

La facilitation des déplacements agricoles représente un enjeu ponctuel sur le territoire, en particulier au niveau des grands axes fréquentés (RD974, RN19), où l'insertion des véhicules agricoles et les traversées de bourgs peuvent poser des problèmes localisés. L'amélioration des conditions de déplacement sur les plateaux (ouest du territoire) représente également une problématique, les axes étant assez peu calibrés et les exploitations très grandes.



PRA	Pressions urbaines (prélèvements fonciers)	Besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique
Amance	Faibles (peu de dynamiques d'artificialisation)	<ul style="list-style-type: none"> > Anticipation des besoins immobiliers avec des enjeux sanitaires liés à l'élevage > Intégration des problématiques environnementales et paysagères (maintien des haies & arbres isolés, maîtrise du retournement des prairies) > Maîtrise de la déprise sur les coteaux peu productifs
Apance		
Vingeanne	Moyennes - surtout dans le secteur de Longeau / Chalindrey mais également autour de Fayl Billot	<ul style="list-style-type: none"> > Anticipation des besoins immobiliers avec des enjeux sanitaires liés à l'élevage > Enjeu de préservation des espaces agricoles et en particulier des meilleures terres autour des bourgs et aux abords de l'axe dynamique de la RD974 > Intégration des problématiques environnementales et paysagères (maintien des haies & arbres isolés) > Facilitation des déplacements sur les grands axes (RD974, RN19) : insertions sur les infrastructures, traversées de bourgs
Bassigny	Moyennes - surtout dans la partie ouest (Langres / Rolampont / Neuilly)	<ul style="list-style-type: none"> > Anticipation des besoins immobiliers avec des enjeux sanitaires liés à l'élevage > Enjeu de préservation des espaces agricoles et en particulier des meilleures terres dans le secteur Ouest, autour des bourgs et des grands axes (RN19, RD74, RD121, RD 35) > Intégration des problématiques environnementales et paysagères (maintien des haies & arbres isolés, maîtrise du retournement des prairies) > Facilitation des déplacements sur la RN19 : insertions sur les infrastructures, traversées de bourgs
Montagne	Faibles sauf dans le secteur sud aux abords de la RD974	<ul style="list-style-type: none"> > Enjeu de maintien de l'agriculture diversifiée dans les vallées encaissées de l'Ouest du territoire (lutte contre la fermeture des paysages) > Enjeu de préservation des espaces agricoles et en particulier des meilleures terres dans le secteur Sud, autour de la RD974 > Facilitation des déplacements sur la RD974 (insertions sur les infrastructures, traversées de bourgs) mais également sur les axes secondaires qui maillent les plateaux (longues distances parcourues par les exploitants)

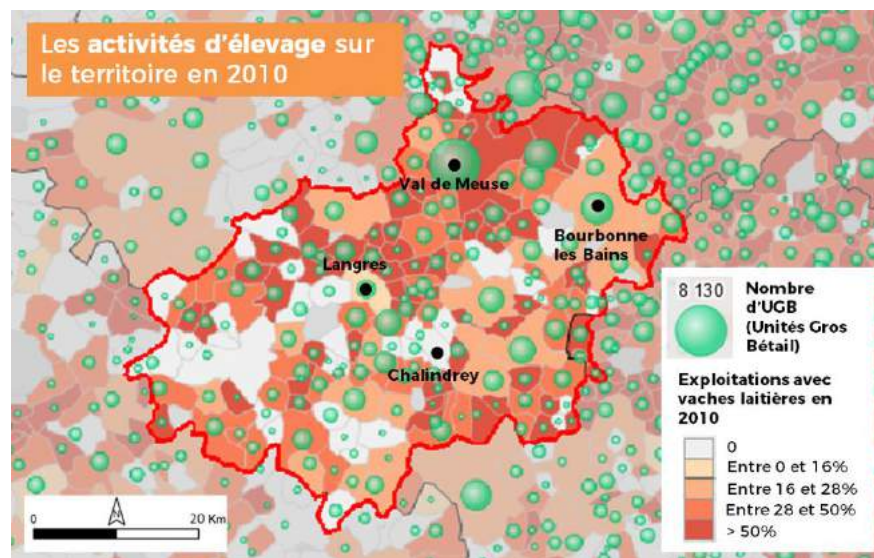
4.2. Une économie agricole fortement orientée sur les filières longues, avec des questionnements pour l'avenir

4.2.1. Des productions agricoles positionnées pour l'essentiel sur des filières longues

L'essentiel des exploitations agricoles sur le territoire sont positionnées dans le cadre de filières dites « longues », c'est-à-dire sur un marché d'échelle nationale et internationale.

Deux principales filières sont présentes sur le territoire :

- La filière lait, en particulier dans la partie centre et est du SCOT. On compte environ 94 000 UGB (Unités Gros Bétail) sur le territoire, avec en premier lieu le bovin lait, mais également des bovins viande dans une moindre mesure.



- La filière grandes cultures est également très développée, avec des exploitations spécialisées mais également une pratique généralisée de la polyculture en complément des activités d'élevage.

Les filières orientées sur l'export font face à des difficultés économiques importantes, en particulier lorsqu'elles ne s'appuient pas sur la transformation ou sur les signes de qualité.

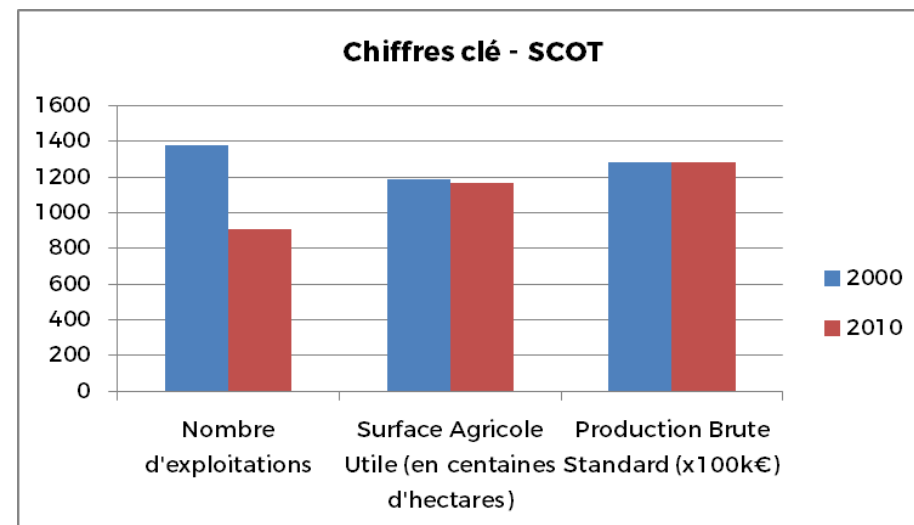
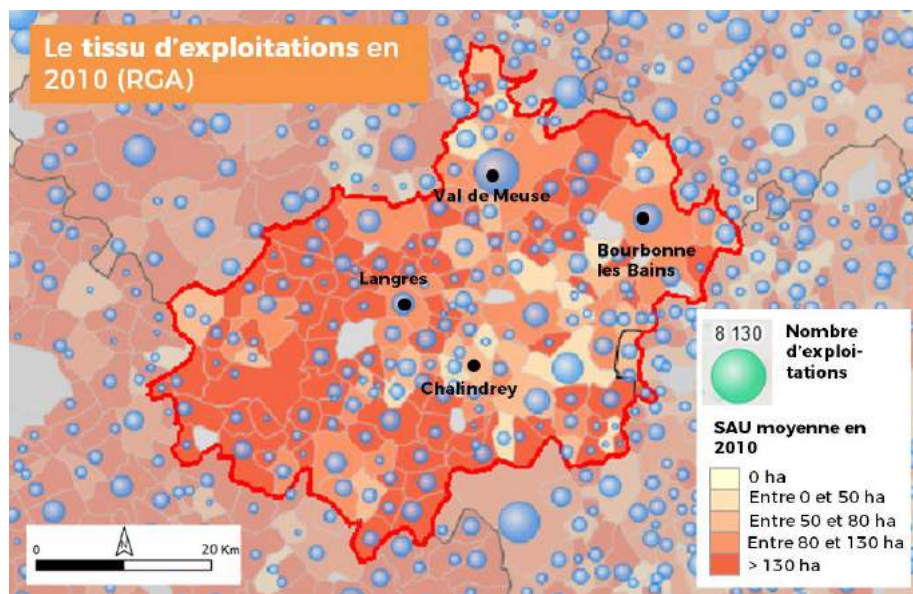
4.2.2. Des évolutions des tissus d'exploitation relativement classiques par rapport aux tendances nationales

Les tissus d'exploitation du territoire connaissent des tendances marquées, qui suivent les dynamiques constatées au niveau régional et national :

- Les exploitations se sont fortement restructurées entre 2000 et 2010, avec en particulier une augmentation de la taille moyenne des exploitations (passage de 86 ha à 128 ha), et une croissance des formes sociétaires (GAEC, SARL). Plus de 900 exploitations sont dénombrées en 2010 à l'échelle du SCOT - elles étaient environ 1400 en 2000.
- L'emploi agricole a diminué (-27% d'Unités de Travail Agricole) sous le coup des restructurations de tissus d'exploitations, mais les surfaces exploitées et les productions brutes sont restées globalement stables.

Les restructurations des exploitations ont été particulièrement fortes au cours des années 2000 dans les secteurs à dominante d'élevage, où les exploitations présentaient une taille encore limitée à la fin des années 1990. Sur les plateaux céréaliers, qui accueillait déjà des

exploitations de taille importante, les restructurations ont été plus modestes.



Chiffres clés par petites régions agricoles (source : RGA 2010)

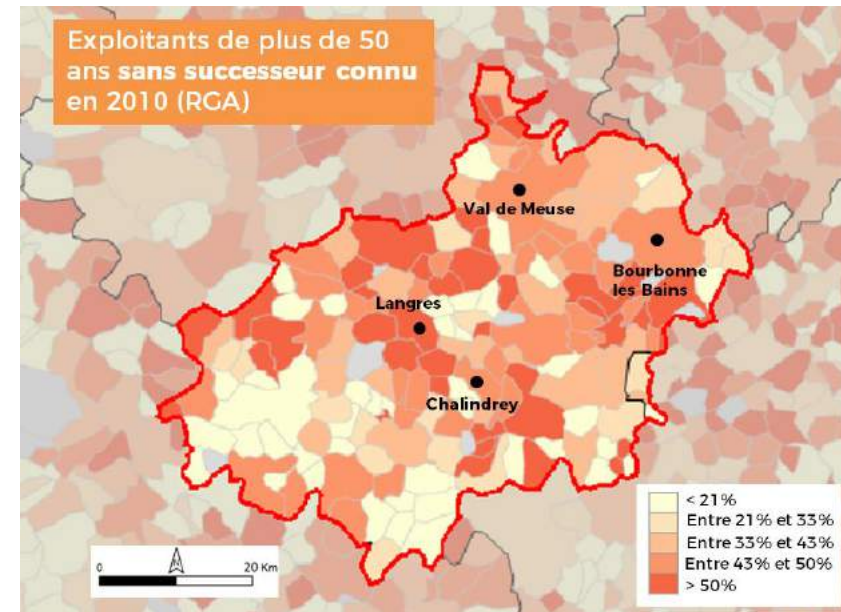
	Exploitations	Evolution 2000 - 2010	Surface Agricole Utile (en ha)	Evolution 2000 - 2010	Production Brute Standard (en milliers d'€)	Evolution 2000 - 2010	Terres labourables (en ha)	Evolution 2000 - 2010
Amance	101	-45%	10315	-2%	12332	-8%	3469	16%
Apance	59	-41%	5890	-10%	5754	-12%	2107	15%
Vingeanne	179	-37%	16527	-9%	18145	-10%	7582	1%
Bassigny	290	-35%	35395	-4%	41361	0%	15725	11%
Montagne	264	-24%	46422	3%	47647	7%	33000	6%
SCoT du Pays de Langres	908	-34%	116433	-2%	128478	0%	36075	8%

Source : RGA 2010

4.2.3. Des questionnements quant à la viabilité du modèle agricole conventionnel

Des questionnements importants peuvent être soulevés quant à l'avenir des modèles agricoles conventionnels :

- Les filières « longues » qui ne s'appuient pas sur des signes de qualité (lait, céréales) font face à des difficultés économiques récurrentes dans un contexte international très concurrentiel. Ces filières ne permettent pas de capter la valeur ajoutée des productions brutes, que ce soit via la transformation ou via la maîtrise de la commercialisation. Le développement de la valeur ajoutée représente une piste intéressante pour redonner de l'attractivité aux activités agricoles locales.
- L'agrandissement progressif des exploitations risque de trouver ces limites au cours des prochaines décennies, du fait des investissements considérables nécessaires pour la reprise et le transfert de structures d'exploitation. En outre, l'accroissement des déplacements pour l'accès aux parcelles pose des questions à la fois fonctionnelles et économiques pour les exploitations qui limitent les possibilités d'agrandissement au-delà d'une certaine taille, en particulier pour les exploitations d'élevage.
- Des incertitudes importantes ressortent sur la capacité de transmission des exploitations en place au cours des prochaines décennies. A l'échelle du SCOT, 40% des exploitants de plus de 50 ans n'ont pas de successeur identifié (cela représente 370 exploitations). Les incertitudes sur la transmission sont particulièrement importantes dans le secteur Amance, où près de 60% des exploitants de plus de 50 ans n'ont pas de successeur connu.



4.2.4. *Un développement progressif des productions à plus forte valeur ajoutée, et un raccourcissement des circuits de commercialisation*

La captation de la valeur ajoutée des productions, et la diversification, représentent des enjeux importants pour l'avenir des activités.

Le territoire bénéficie historiquement de plusieurs signes de qualité qui se sont développés :

- Les Appellations d'Origine Protégée (AOP) Epoisses et Langres permettent une valorisation des productions d'élevage laitier, en particulier dans le secteur sud-ouest du territoire (CCAVM) qui est couvert par l'AOP Epoisses (l'AOP Langres couvre tout le territoire) et qui accueille une antenne du syndicat de défense des appellations à Prauthoy.

Le territoire accueille des producteurs indépendants, des coopératives et une fromagerie conséquente (Fromagerie Germain à Chalancey). La fromagerie prévoit de se développer au cours des prochaines années et de proposer un service de vente directe amélioré, dans le cadre d'un projet de relocalisation sur la commune de Vaux sous Aubigny.

A noter, en sus de ces deux AOP emblématiques, l'éligibilité du territoire pour les IGP « Emmental Français » et « Gruyère » (en partie Ouest uniquement).

- Le territoire accueille des productions viticoles qui montent en puissance, contribuant également à la diversification des activités agricoles. On retrouve deux IGP qui couvrent tout ou partie du SCOT : l'IGP « Coteaux de Coiffy » (en partie Ouest) et l'IGP « Haute Marne ». Un développement des productions viticoles a également été réalisé dans le secteur du Montsaigeonnais, mais sans appui sur un signe de qualité.
- Enfin, il faut noter l'existence d'IGP de productions avicoles sur le territoire, qui peuvent permettre une meilleure valorisation des productions : IGP « Volailles du plateau de Langres » et « Volailles de Bourgogne » (au Sud).

En sus des évolutions sur les signes de qualité, des politiques d'accompagnement au développement des filières courtes ont été mises en place au niveau de la profession agricole (mise en place de points de vente, travail sur l'alimentation de la restauration collective) mais également du PETR (démarche « Made in Pays de Langres »).

Les projets de développement des filières courtes tendent à se développer au niveau du territoire du SCOT, avec des projets individuels autour du maraîchage ou des produits transformés (fumage, brasseries, meuleries,...). Les magasins de producteurs se développent également de manière progressive, à l'image du projet de la Multiferm implantée à Val d'Esnoms et à Asnière les Dijon.

La proximité du bassin de consommation dijonnais représente une opportunité pour la commercialisation des produits locaux, mais les capacités endogènes du territoire sont également de mieux en mieux valorisées (restauration collective publique / d'entreprise, marchés locaux,...).

4.3. L'exploitation de la ressource forestière, un enjeu important

4.3.1. Une ressource importante sur le territoire, avec des enjeux de gestion multifonctionnelle

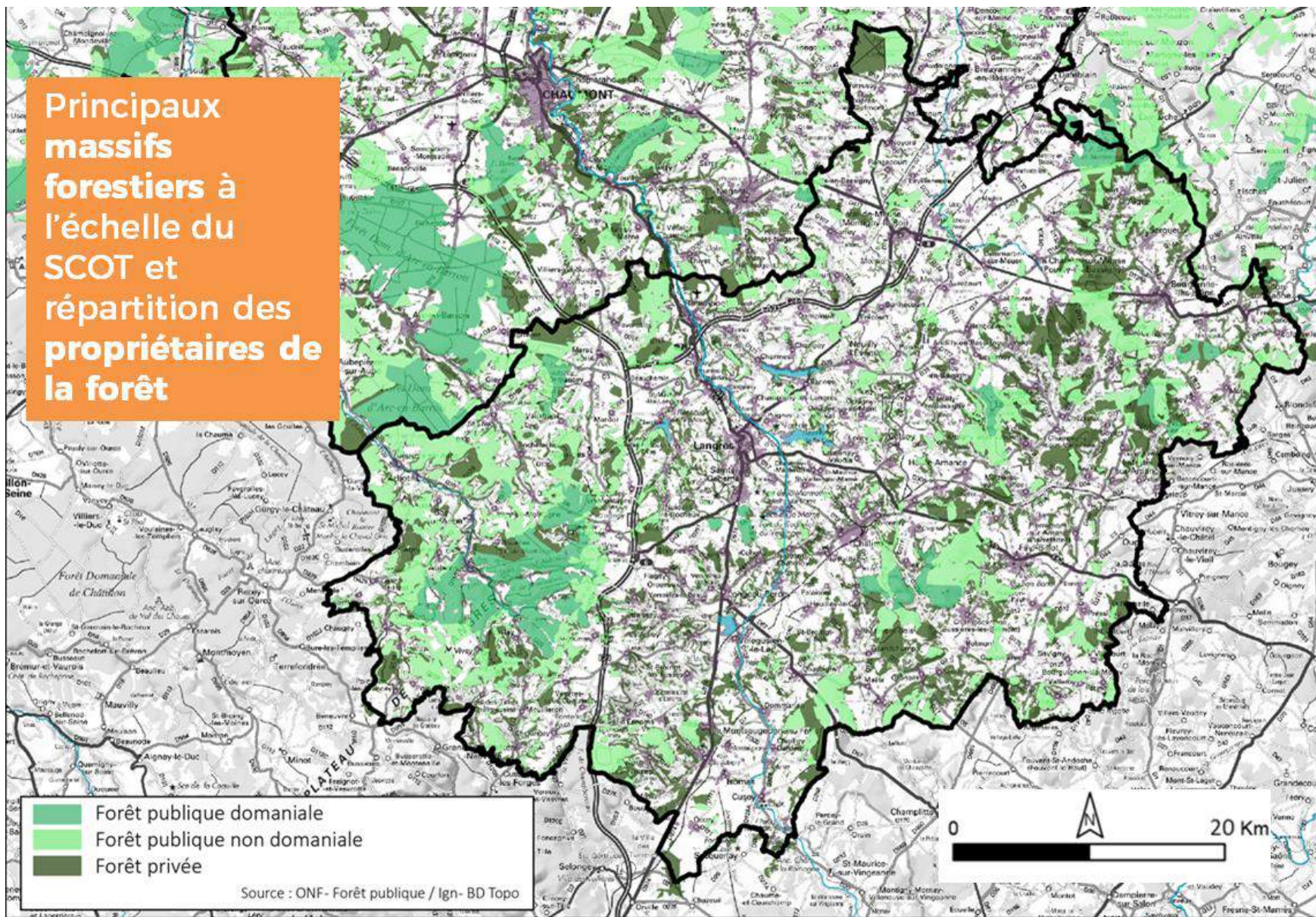
Le territoire accueille des massifs forestiers importants, qui présentent des particularités différentes suivant les secteurs :

- Le secteur Ouest du SCOT accueille des massifs forestiers de grande taille, majoritairement publics (forêts domaniales et communales), qui sont concernées par le projet de mise en place d'un Parc National. Dans ce secteur, la gestion des massifs est principalement assurée par l'ONF. La gestion des forêts communales y est coordonnée dans le cadre d'un syndicat forestier intercommunal, le SIGFRA (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière d'Auberive), qui regroupe 28 communes. Une charte

forestière a également été mise en place sur l'ancien périmètre de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.

- Le secteur Est du territoire accueille des massifs forestiers plus morcelés, répartis de manière plus homogènes entre forêts publiques (à dominante communales) et forêts privées. La gestion des massifs y est plus éclatée, avec toutefois quelques syndicats

forestiers pour les forêts communales : syndicat de la Région de Langres (15 communes), syndicat des Six Communes (6 communes, secteur de Coublanc), syndicat de Val de Meuse (8 communes), syndicat de l'Amance (9 communes). Des gestions mutualisées par deux ou trois communes existent également.



La gestion des massifs forestiers représente un enjeu complexe sur le territoire, du fait de la vocation « multifonctionnelle » de la forêt. En effet, les massifs présentent des fonctions diversifiées : économique, environnementale, paysagère, cynégétique et de loisirs, ... Le développement de modes de gestion permettant de répondre à ces différentes fonctions est une problématique forte qui est largement travaillée dans le cadre du projet de Parc National dans le secteur Ouest du SCOT.

4.3.2. Une filière bois assez peu structurée au niveau de la transformation

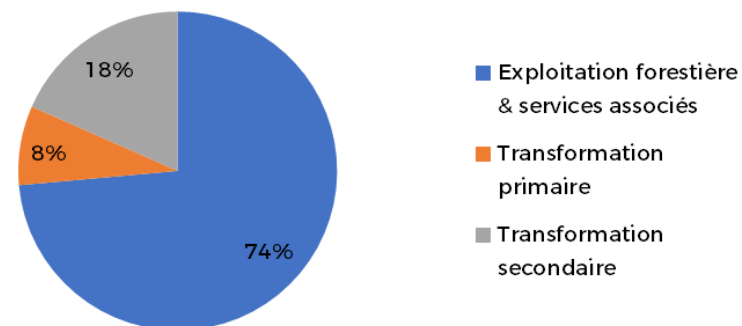
La filière bois tient une place relativement limitée sur le territoire, avec environ 90 entreprises identifiées générant 300 emplois (1,7% de l'emploi du SCOT).

Si la majorité des entreprises sont des entreprises d'exploitation de la ressource (3/4 des entreprises), les activités de transformation sont portées par des entreprises de taille plus importante.

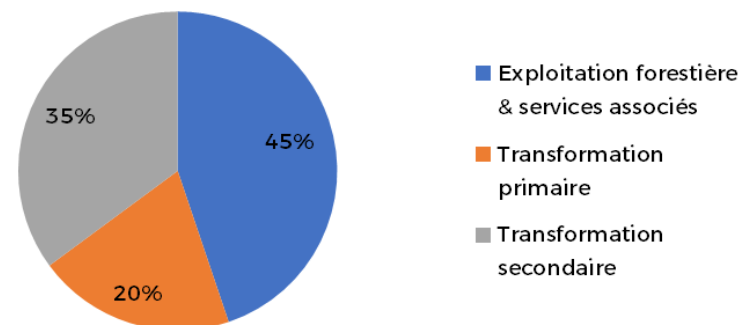
On retrouve sur le territoire deux entreprises de 20 à 50 salariés (Lallemant Fermeture à Is en Bassigny et Euro Cadres à Val de Meuse), et six entreprises de 10 à 20 salariés (exploitants, scieries).

Le développement de la filière bois représente une opportunité en termes de relocalisation de la valeur ajoutée associée à la ressource, qui est actuellement largement commercialisée en export brut. La structuration de la filière, l'amélioration de l'approvisionnement local des entreprises et des collectivités, et le développement de projets de transformation primaire et secondaire sont autant de pistes pour mieux valoriser cette filière.

Entreprises de la filière bois en 2017 (source : base SIRENE)



Emplois de la filière bois en 2017 (source : base SIRENE)



5. Le tourisme

5.1. Un territoire à vocation touristique marquée, avec une politique de développement bien définie

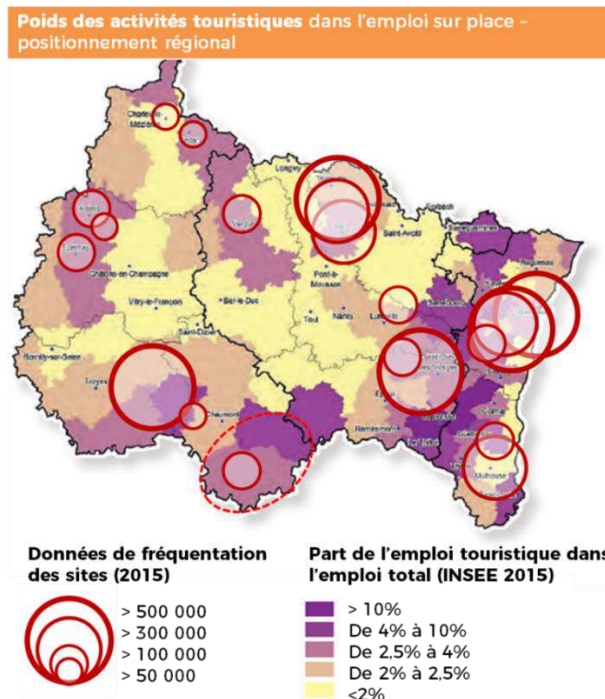
5.1.1. Une vocation touristique assez marquée, avec des flux différenciés entre Langres et Bourbonne-les-Bains

Le territoire accueille des activités touristiques relativement importantes, qui pèsent dans l'activité locale :

- L'emploi touristique représente près de 5% de l'emploi sur place, ce qui est supérieur à la moyenne régionale. Le territoire se démarque comme un des secteurs de la région à économie touristique marquée, même si les flux de visiteurs ne sont pas comparables avec ceux observés dans la partie est de la région (Alsace, Vosges). C'est le secteur de Bourbonne-les-Bains où l'emploi touristique pèse le plus lourd dans l'emploi total.
- On retrouve des flux de visiteurs assez importants, avec près de 190 000 visiteurs comptabilisés en 2016 sur les lacs de la région langroise, et 150 000 au niveau de la ville de Langres. Les flux sont plus modestes sur le secteur de Bourbonne (environ 8 000 curistes recensés annuellement).

La clientèle touristique est relativement différente entre le secteur de Bourbonne et le secteur de Langres et des 4 lacs. On retrouve dans le secteur de Bourbonne une population touristique plutôt âgée, et avec une part de français supérieure à 80% notamment en lien avec le thermalisme médical. Les touristes étrangers sont majoritaires dans le secteur de Langres (environ 60%), qui accueille des flux de passage nettement plus importants.

Le positionnement du territoire à l'échelle inter-régionale est propice au développement de l'économie touristique, avec à la fois la présence d'un axe de passage majeur (carrefour autoroutier A5 - A31, à mi-distance entre la Mer du Nord et la Méditerranée), et la proximité de la métropole dijonnaise qui représente un atout pour le tourisme de proximité.



Les sites touristiques

Le secteur de Langres et des lacs représente le premier pôle de fréquentation avec près de 200 000 visiteurs estimés en 2016.

La station thermale de Bourbonne-les-Bains attire chaque année entre 7000 et 8000 curistes. Le parc de résidences secondaires est très important dans ce secteur mais les fréquentations touristiques qui y sont liées sont difficiles à quantifier.

Le secteur d'Auberive, à l'Ouest, est un secteur avec des flux moins importants (un petit peu plus de 5000 visiteurs comptabilisés à l'Abbaye), mais avec un potentiel de développement en lien avec le projet de Parc National.

On retrouve également quelques sites touristiques accueillant des fréquentations plus modestes : musées de Fayl Billot et de Bourbonne, châteaux et sites archéologiques.

Sites disposant de comptages	Fréquentation comptabilisée par l'ORT (la plus récente)
Lacs de la région langroise	190 000
Ville de Langres	150 000
Thermes de Bourbonne-les-Bains	8 000
Abbaye d'Auberive	5 167
Jardins de Cohons	5 000
Maison de la Vannerie	2 652
Musée municipal de Bourbonne-les-Bains	2 030
Château de Pailly	1 847
Atelier archéologique de Faverolles	684

Site (ville de Langres)	Fréquentation comptabilisée par l'ORT (la plus récente)
Cathédrale de Langres	25000
Train touristique de Langres	12346
Maison des Lumières	10752
Musée d'Art et d'Histoire	9357
Tour de Navarre	7484

Le tourisme évènementiel & culturel

La politique évènementielle impacte les flux de visiteurs sur le territoire, avec en particulier le festival du Chien à Plumes qui accueille des fréquentations qui dépassent les 10 000 visiteurs. Les évènements organisés sur la ville de Langres tout au long de l'année génèrent également des flux non négligeables (Tinta'mars, compagnie des hallesbardiers...). Le territoire accueille en outre des équipements culturels structurants qui contribuent à l'attractivité résidentielle et touristique : l'Épicerie à Langres, théâtre et cinéma, maison de Courcelles, Abbaye d'Auberive, niche du Chien à Plumes, salle Jean Favre à Langres...

Dans le cadre de son schéma touristique, le Conseil Départemental a insisté sur le développement du festival du Chien à Plumes et de la Niche, et de l'évènementiel sur le pôle de Langres.

Evènement	Fréquentation comptabilisée par l'ORT (la plus récente)
Festival du Chien à Plumes	12500
Tinta'mars (Langres)	7600
Compagnie des Hallebardiers (Langres)	3600
Fête des Sorcières (Chalindrey)	3600

5.1.2. *Une politique de développement bien définie, avec des enjeux d'articulation entre les différents pôles touristiques*

Le territoire compte trois offices de tourisme : Langres, Bourbonne-les-Bains, et Fayl-billot.

Un schéma de développement touristique est en place à l'échelle du SCOT. Il fait suite à un schéma de développement du tourisme validé en 2014, qui concernait le Grand Langres (sans le Bassigny), le Pays de Chalindrey et Auberive Vingeanne Montsaigeonnais. Une stratégie de mise en tourisme a également été développée au niveau du projet de parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne.

Le schéma de développement touristique du Syndicat d'Aménagement Touristique des lacs et du Pays de Langres

Le Syndicat d'Aménagement Touristique des Lacs et du pays de Langres a défini, pour le secteur de Langres et des lacs, des orientations stratégiques pour le développement touristique.

D'une part, l'objectif affiché est de positionner le territoire comme un territoire d'étape par excellence, en développant les actions prioritaires suivantes :

- La définition d'un schéma de signalisation routière qui identifie les sites à signaler sur le territoire ;
- L'élaboration d'un schéma de stationnement et de jalonnement du territoire ;
- L'amélioration de la liaison gare / centre-ville / sites de proximité à Langres ;

- Le développement d'actions d'animation à Langres en soirée, et des prestations sur des formats courts pour répondre aux attentes des visiteurs en étape ;
- La reconfiguration de l'espace d'accueil de l'Office de tourisme, et l'adaptation des outils d'information et de promotion pour mieux correspondre aux attentes du public « étape » ;
- La mise en place d'un dispositif d'accompagnement de la qualification des hébergements et de l'accueil « étape » ;
- L'amélioration des équipements d'accueil sur les lacs (cf. enjeux d'aménagement, partie 5.3) ;
- La mise en place d'un planning de disponibilité des hébergements.

D'autre part, l'ambition est de proposer à l'échelle du Pays de Langres une offre patrimoniale génératrice de séjours, en s'appuyant sur les actions suivantes :

- L'élaboration d'un plan d'interprétation global du patrimoine sur le territoire ;
- La refonte d'un principe de « route touristique » par le développement d'outils virtuels ;
- Le développement d'un concept de restauration éphémère à Langres ;
- L'animation d'une démarche communautaire, et le développement de séjours de découverte autour de la thématique patrimoniale ;

La stratégie de développement dans le secteur de Bourbonne et de Fayl Billot

Le PETR porte actuellement une démarche d'extension du schéma de développement touristique au secteur de Bourbonne, de Val de Meuse et de Fayl Billot. Les dynamiques touristiques dans ce secteur sont fortement tournées autour du pôle de Bourbonne, qui accueille les thermes, le casino, et les équipements culturels du secteur. Le pôle de Fayl Billot, qui accueille son propre office de tourisme, propose également une offre à un niveau plus local (musée de la Vannerie). Le secteur présente en outre la particularité d'être attractif pour les résidents secondaires, ce qui génère des flux sur le territoire.

Plusieurs projets de développement importants sont mettre en avant dans ce secteur :

- Le développement de l'offre thermale via la requalification d'un patrimoine vacant (ancien hôtel) à proximité directe des thermes existants.
- La modernisation des équipements d'interprétation du musée de la Vannerie à Fayl Billot.

Dans le cadre du schéma touristique départemental 2017 - 2021, les objectifs suivants ont été définis pour le secteur de Bourbonne-les-Bains :

- Accompagner la station dans sa diversification, et améliorer l'hébergement à Bourbonne-les-Bains ;
- Saisir l'opportunité de la Meuse à Vélo (cf. partie 5.3) ;
- Intégrer le réseau des stations thermales de l'Est de la France.



La stratégie de mise en tourisme portée par le parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne

Des ambitions de développement touristique ont été affirmées dans le cadre du projet de parc national. Une démarche de réflexion sur la mise en tourisme du secteur concerné par le parc a permis de dégager les objectifs et pistes d'action suivants :

- Le développement d'une stratégie d'image au niveau du projet de parc, via la mise en place d'un plan de communication auprès des bassins émetteurs, la réalisation d'un site web immersif, le développement d'actions de communication envers les habitants, et l'identification d'un événementiel fort, porteur d'image et de notoriété ;
- La structuration de stations touristiques de séjour et d'accueil des visiteurs ;
- Le développement d'une stratégie d'accueil et de mobilité via, en particulier, l'élaboration d'un schéma de mobilité, la mise en place

d'un schéma d'accueil mutualisé avec les offices de tourisme limitrophes, la mise en œuvre d'un schéma de signalétique ;

- Le développement des offres et produits autour du positionnement « aventure humaine » (travail sur le mieux-être et le savoir-être), en soutenant l'émergence de projets (ingénierie, financements), en développant la marque « Esprit Parc National » et en valorisant les circuits-courts « touristiques ».
- L'animation d'une stratégie de mise en tourisme, en mobilisant les acteurs locaux.

Des enjeux d'articulation à l'échelle du SCOT

L'articulation des politiques de développement des trois offices de tourisme représente un enjeu pour développer l'activité touristique sur le territoire, en affirmant une offre cohérente à l'échelle du SCOT et en faisant le lien avec les politiques développées dans le cadre du projet de parc national.

En particulier, la mise en œuvre de certaines actions prévues dans le schéma de développement touristique du secteur de Langres et des lacs mériteraient d'être étendue à tout le territoire (schéma de signalisation & de stationnement / jalonnement, actualisation des outils d'information et de promotion, plan d'interprétation du patrimoine, route touristique « virtuelle »,...).

L'extension en cours du schéma de développement touristique aux secteurs de Bourbonne / Fayl Billot / Val de Meuse devrait permettre de préciser les enjeux d'aménagement à l'échelle de tout le SCOT, en faisant le lien avec le projet de parc national.

5.2. Des capacités d'hébergement non négligeables, qui s'améliorent

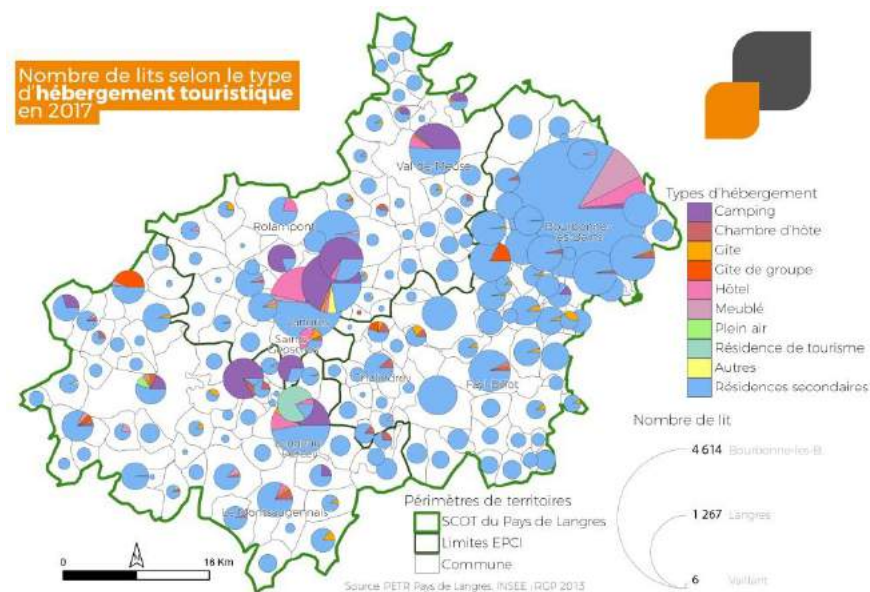
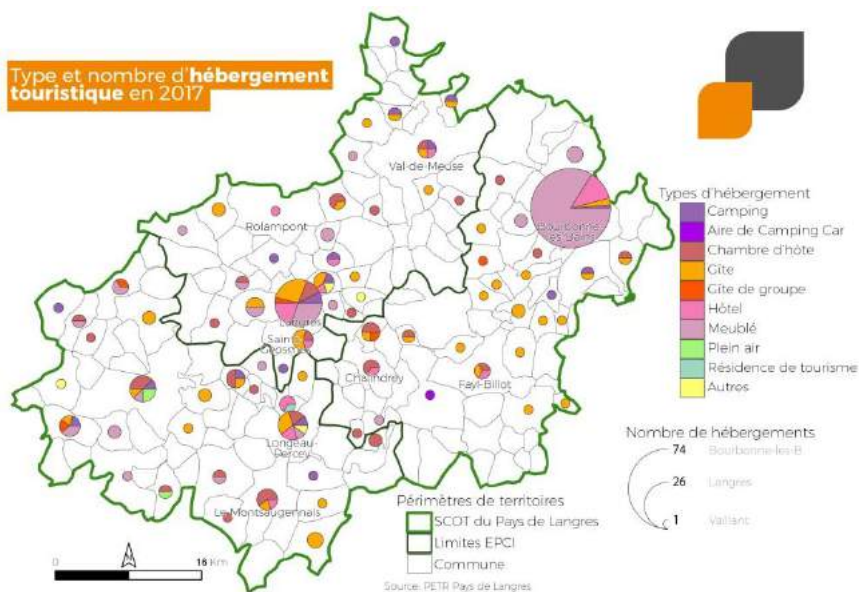
5.2.1. Un territoire qui se démarque par l'envergure de son offre d'hébergement

On dénombre à l'échelle du SCOT entre 5 800 et 5 900 lits touristiques « marchands », avec une représentation importante de l'hébergement en plein air et de l'hébergement rural. L'offre est principalement localisée sur le secteur de Langres & des lacs, à Bourbonne-les-Bains et à Val de Meuse. On retrouve également une offre en gîtes et chambres d'hôtes, plus diffuse sur le territoire.

Le territoire accueille en outre un nombre important de résidences secondaires (environ 3900), en particulier dans le secteur de Bourbonne-les-Bains et de Fayl Billot. Le territoire se démarque par l'importance de sa fonction d'hébergement touristique. Le parc d'hébergement marchand représente plus de 50% du parc départemental.

Type d'hébergement	Nombre de lits
Hôtels (1 chambre = 2 lits)	1 220
Plein Air (1 emplacement = 3 lits)	2 535
Résidences touristiques	470
Gîtes & Chambres d'hôtes	1025
Meublés de tourisme	580
Total lits marchands	5 830
Résidences secondaires (1 résidence = 5 lits)	19 530
Total lits marchands & non marchands	25 360

Sources = INSEE, PETR, schéma touristique départemental



DEFINITION

Un lit touristique correspond à une capacité d'accueil d'une personne. Selon les types d'hébergements, le Ministère du tourisme a établi des ratios afin de trouver des correspondances :

Hôtellerie de tourisme : nombre de lits = nombre de chambres x 2

Campings : nombre de lits = nombre d'emplacements x 3

Résidences secondaires : nombre de lits = nombre de résidences secondaires x 5

Autres types d'hébergements : valeurs comptabilisées directement en nombre de lits

5.2.2. Des enjeux de qualification de l'offre et de renforcement ciblé

L'optimisation de l'offre d'hébergement représente un enjeu important à plusieurs niveaux :

- L'amélioration de l'offre hôtelière, sur le plan quantitatif mais surtout qualitatif, est une question qui mérite d'être travaillée en particulier pour mieux positionner le territoire comme territoire d'étape à l'échelle inter-régionale. La mise en place d'un nouvel hôtel à Langres sur le site de l'ancienne piscine (place Bel-Air, aux portes de la Vieille Ville), et d'un nouvel équipement sur Val de Meuse, devrait permettre d'augmenter les capacités d'accueil de manière significative.

Plus particulièrement, les capacités d'accueil de groupes nécessitent d'être améliorées sur le territoire.

- L'amélioration de l'offre en hébergements ruraux (gîtes, chambres d'hôtes) représente également une question importante pour le territoire, afin de mieux capter les visiteurs qui viennent spécifiquement dans la destination. La mise en réseau des prestataires et l'accompagnement à la modernisation de l'offre sont des problématiques bien identifiées dans le schéma de développement touristique du Pays de Langres.
- Le maintien des dynamiques d'accueil de résidences secondaires est aussi une question importante pour le territoire. Le parc de résidences secondaires a diminué d'1,6% entre 2008 et 2013, ce qui montre un déficit d'attractivité, en partie lié au contexte national d'après-crise. On retrouve sur le territoire des phénomènes de sédentarisation des résidents secondaires qui s'installent de manière définitive (retraités en particulier), ce qui peut également expliquer ces tendances à la baisse.

5.3. Des besoins d'aménagement à qualifier

Dans le cadre du SCOT, la stratégie d'aménagement touristique pourra être précisée. Plusieurs questionnements pourront être abordés en termes de politiques d'aménagement.

5.3.1. L'aménagement des sites touristiques

Plusieurs sites touristiques importants existent sur le territoire du SCOT. Les problématiques d'aménagement suivantes, en particulier, peuvent être mises en lumière :

- L'aménagement des quatre lacs est une question qui a été abordée dans le cadre du schéma touristique des lacs et du Pays de Langres. Chaque lac présente actuellement des spécificités, et des enjeux d'aménagement différenciés qui seront à stabiliser au regard des réalités des dernières années et des projets en cours (cf. tableau ci-dessous).
- L'aménagement et la mise en valeur des thermes et du casino à Bourbonne-les-Bains sont une question à avoir à l'esprit, en intégrant les projets de développement portés par la municipalité. La revitalisation du bourg, qui s'est développé de manière très centrée sur le thermalisme médical, est une question importante.
- Les besoins d'aménagement des sites naturels et de loisirs pourront être évoqués (tuffières, parc animalier de la Bannie, réserve naturelle de Chalmessin, étang de la Juchère, source de la Marne et de la Meuse,...), en lien avec le projet de charte du parc National pour l'Ouest du territoire. Une partie des sites naturels sont d'ores et déjà pris en compte dans le schéma d'aménagement touristique.

- L'aménagement du site de Langres et de ses abords représentera un enjeu important à prendre en compte. Le SCOT peut permettre de contribuer à une maîtrise des dynamiques urbaines aux abords du site patrimonial, et les enjeux d'amélioration des connexions entre le canal, la gare et la ville centre pourront être abordés en cohérence avec le schéma de développement touristique.
- Enfin, la valorisation des forts représente une question récurrente sur le territoire. Les forts militaires représentent un patrimoine important, mais dont les coûts de mise en valeur peuvent être considérables. La définition d'une stratégie d'ensemble sur ces patrimoines (hiérarchisation des interventions) semble indispensable pour permettre leur valorisation.

Lac	Vocation (schéma touristique)	Enjeux d'aménagement et de développement
Lac de la Liez	Activités de loisirs autour de l'eau Hébergement touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des équipements (plage, aires de jeux, sentiers, camping...) • Mise en réseau des prestataires et accompagnement de nouveaux porteurs de projets
Lac de la Vingeanne	Activités sportives Hébergement touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des équipements (plage, chalets, sentiers) • Accueil de porteurs de projets sur les sports nautiques
Lac de Charmes	Vocation résidentielle	<ul style="list-style-type: none"> • Développement proportionné des hébergements • Entretien des sentiers & des accès
Lac de la Mouche	Espace naturel, pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des sentiers & des accès • Protection de la naturalité du site

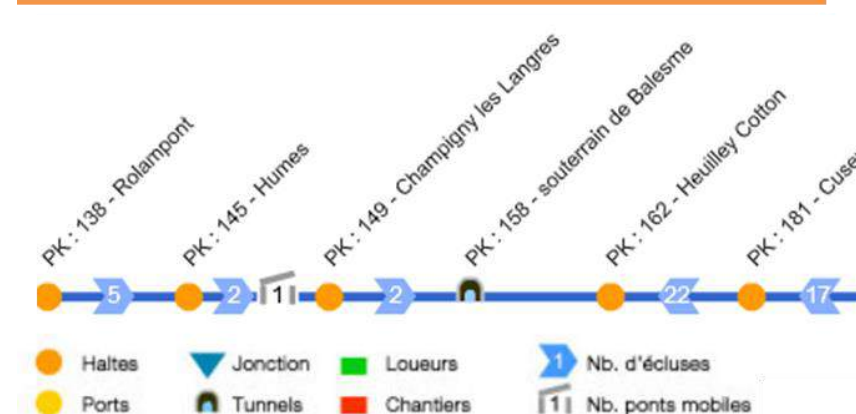
5.3.2. L'aménagement des itinérances touristiques

Le tourisme fluvial et l'aménagement du canal de Champagne en Bourgogne

Le canal de Champagne en Bourgogne est le lieu d'activités de tourisme fluvial, avec un statut navigable de classe I (réseau Freycinet). Les flux sur le canal restent limités, avec 500 à 600 passages de bateaux de plaisance recensés annuellement. Le trafic fret est assez limité, et minoritaire (30% des flux).

L'attractivité du canal pour les plaisanciers est limitée par la multiplication des ouvrages (écluses & pont mobile) lié à la topographie particulière du territoire (changement de bassin versant). Bien qu'aménagé pour la plaisance, le tourisme fluvial n'a pas produit les retombées attendues (à peine 600 bateaux par année) et l'avenir du canal représente une question complexe...

Principaux ouvrages sur le canal de Champagne en Bourgogne

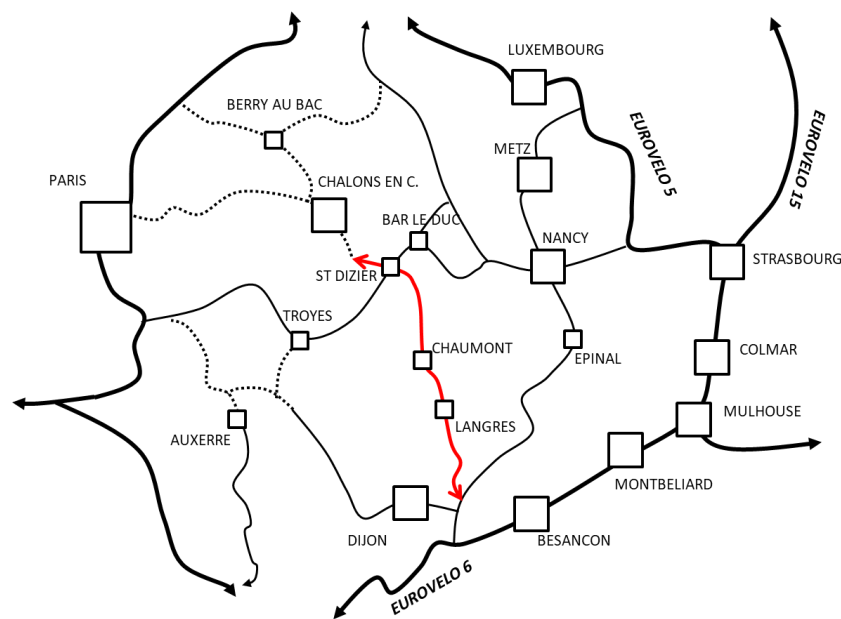


L'aménagement des itinéraires cyclables

Le développement des itinéraires cyclables représente un intérêt pour l'attractivité touristique du territoire sur le long terme. Plusieurs projets d'itinéraires cyclables sont recensés sur le territoire et méritent d'être mis en avant pour les prochaines décennies :

- Si le potentiel du **canal de Champagne en Bourgogne** n'est pas très important en termes de tourisme fluvial, l'aménagement des abords du canal pour le cyclotourisme peut représenter une opportunité afin de connecter le territoire à l'Eurovélo 6 au sud, qui est fortement fréquentée en termes de flux internationaux.

Positionnement du canal Entre Champagne et Bourgogne dans le réseau régional des voies vertes & véloroutes

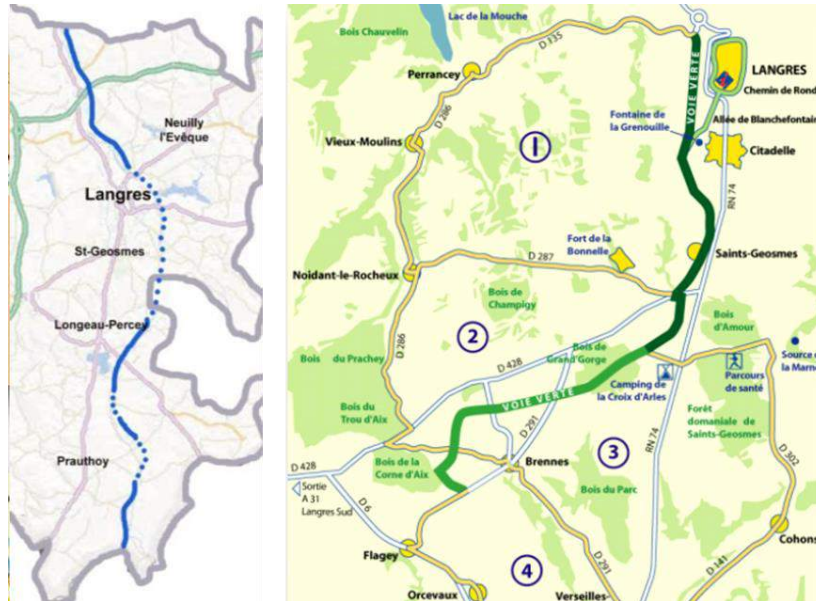


Les comptages réalisés en 2015 ont mis en évidence des flux supérieurs à 10 000 passages / an sur le canal. L'Eurovélo 6 a accueilli, sur la même année, plus de 70 000 passages sur le point de comptage le plus élevé.

Point de comptage	Moyenne journalière 2015	Total comptages 2015 (non exhaustif)
Champigny les Langres	29	10 395
Choignes (Chaumont)	48	10 159
Saint Dizier	108	32 268
Oisilly (Côte d'Or)	24	8 349
Pontailier (Côte d'Or)	40	13 676
Dole (Eurovélo 6)	213	68 978

L'aménagement des chemins de halage le long du canal de Champagne en Bourgogne représente un enjeu important pour renforcer l'attractivité de l'itinéraire. A ce jour, l'aménagement est incomplet et contraint les visiteurs à prendre des itinéraires alternatifs sur certaines portions.

- Le territoire accueille, en complément de la voie bleue, une **voie verte entre Brennes et Langres**. L'enjeu de la voie verte à ce jour est son prolongement vers Auberive et le Parc National.



- L'aménagement d'un itinéraire de découverte dans la vallée de la Meuse est envisagé à moyen terme à l'échelle régionale. La mise en place de cet itinéraire permettrait de revaloriser le site des sources de la Meuse. Une véloroute est d'ores et déjà balisée entre Neufchâteau et le PNR des Ardennes.
- Enfin, le schéma national des véloroutes et des voies vertes identifie, à long terme, deux liaisons structurantes pouvant être mises en place à l'échelle régionale :
 - la liaison entre le canal de Champagne en Bourgogne et la vallée de la Moselle, via Bourbonne-les-Bains et les sources de la Meuse (cf. carte ci-après) ;
 - La liaison entre le canal de Champagne en Bourgogne et la vallée de l'Aube, au nord de Chaumont.

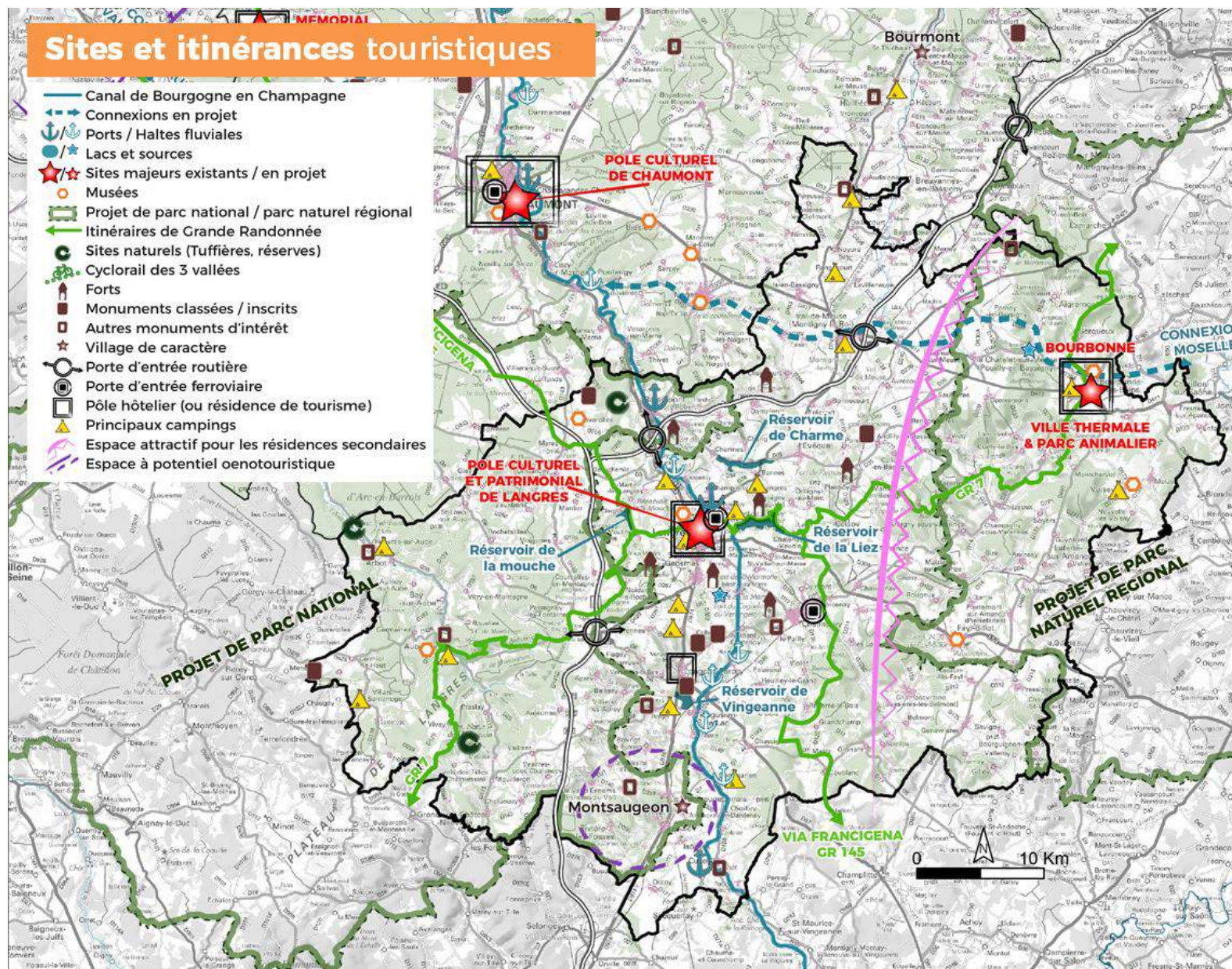
L'aménagement des itinéraires de randonnée

De nombreux itinéraires de randonnées existent à l'échelle locale, mis en place et gérés par le PETR du Pays de Langres, les Communautés de Communes et les communes.

Plusieurs itinéraires structurants présentent un intérêt d'échelle SCOT, et permettent de connecter le territoire aux territoires voisins :

- Le GR7, qui traverse le territoire d'Ouest en Est et qui constitue un itinéraire touristique structurant pour relier le territoire du parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne avec Langres et Bourbonne-les-Bains.
- La via Francigena, appuyée sur le GR 145, qui traverse le territoire du Nord au Sud et qui constitue un itinéraire d'envergure internationale à valoriser.



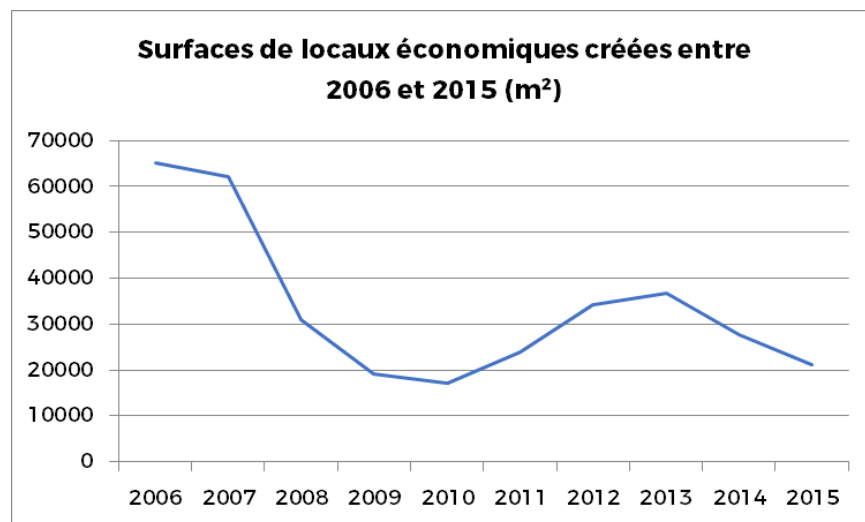


6. L'aménagement économique

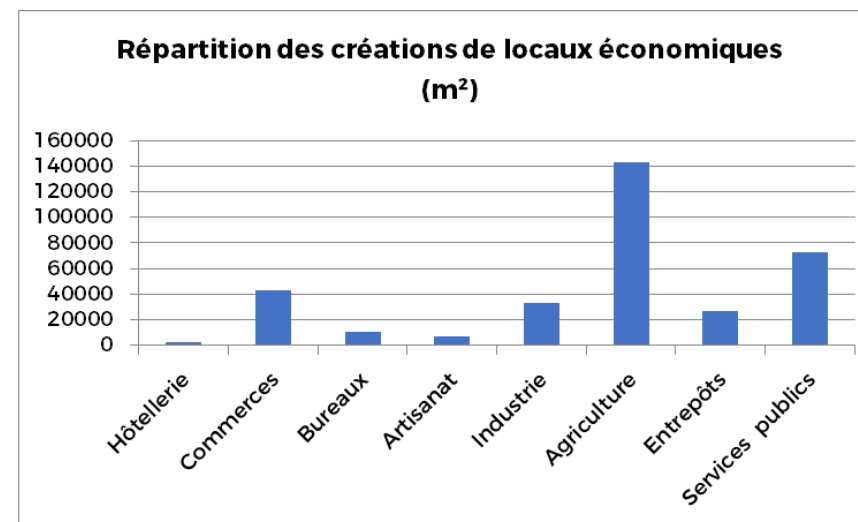
6.1. Des besoins proportionnés pour le développement des activités économiques

6.1.1. Un développement modeste des locaux d'activité, avec des dynamiques particulièrement importantes à Langres

La création de locaux économiques a été relativement modeste entre 2006 et 2015 (données Sitadel), avec des rythmes de développement moyens de 30 000 à 35 000 m² par an à l'échelle de tout le SCOT. La création de locaux d'activités a diminué suite à la crise économique de 2007-2008.



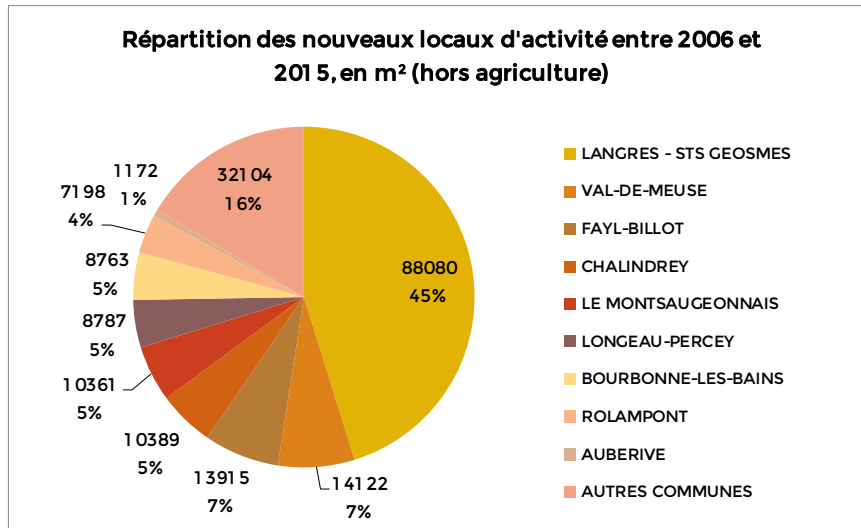
La création de bâtiments agricoles représente une part très importante des besoins en locaux d'activité (42%), ce qui est cohérent par rapport à la dimension rurale du territoire. Viennent ensuite le développement des services (22%) et des commerces (13%). Les besoins pour l'accueil d'activités industrielles, artisanales ou logistiques (entrepôts) sont finalement assez limités. Le développement tertiaire (bureaux) est également peu dynamique, en particulier en comparaison avec les tendances régionales.



En termes de localisation, et en enlevant les locaux agricoles, on constate que les besoins de nouveaux locaux d'activité sont largement

polarisés sur Langres et Sts Geosmes, pour près de la moitié des besoins.

Les besoins annuels moyens pour les pôles secondaires varient entre 800 et 1 400 m² de locaux par an et par pôle, ce qui reste relativement modeste.

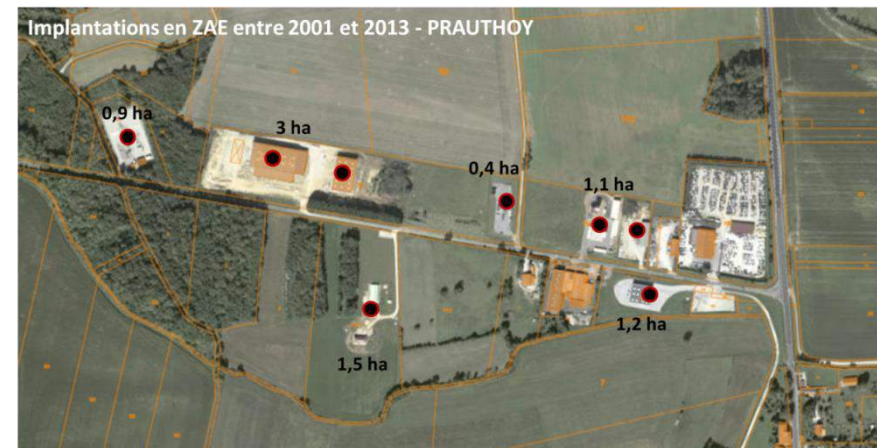
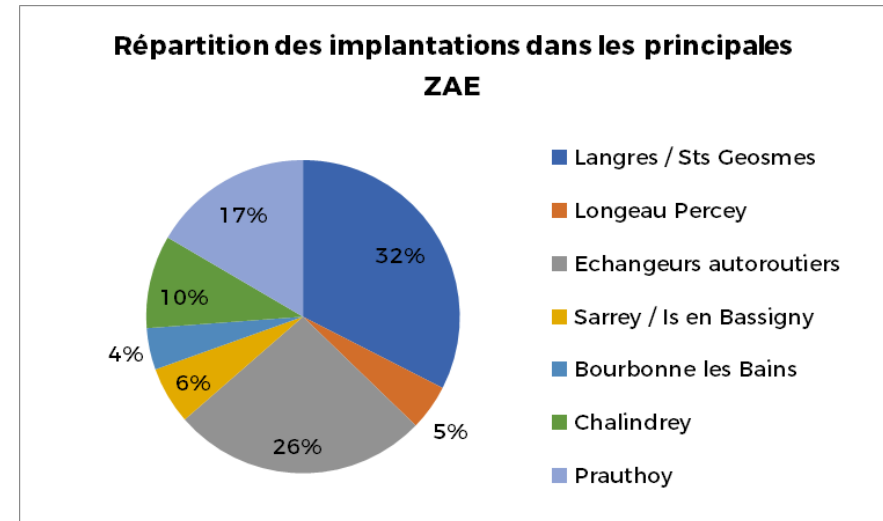


6.1.2. Des besoins fonciers limités dans les grands espaces d'activité (ZAE)

L'analyse des implantations dans les principales ZAE met en évidence un besoin très proportionné, à hauteur de 4 ha par an en moyenne sur tout le SCOT (50 ha d'implantations recensées entre 2001 et 2013).

Les implantations se sont faites en grande partie dans le pôle de Langres / Sts Geosmes, et au niveau des échangeurs autoroutiers

(Langres Sud principalement). La ZAE de Prauthoy a également accueilli un volume d'implantations non négligeable.



6.2. Une offre foncière conséquente, avec des projets éloignés des besoins endogènes

L'atlas des espaces d'activité réalisé en 2019 met en évidence l'existence de surfaces importantes disponibles ou en projet au niveau des principales ZAE. Au total, une centaine d'hectares de surfaces potentielles ont été recensées sur les principales zones, ce qui représente un potentiel d'accueil conséquent. L'atlas des principaux espaces d'activités, réalisé en 2019, est présenté en annexe du présent diagnostic.

Si l'on compare cette disponibilité potentielle avec les dynamiques d'implantation économique sur le territoire, on peut constater un écart préoccupant entre les besoins des entreprises locales et l'offre à venir, en particulier en termes de localisation. En effet, la majorité des implantations des 10 dernières années se sont faites dans les pôles, en particulier dans le pôle de Langres - Sts Geosmes, A l'inverse, la majorité des projets fonciers sont recensés sur les échangeurs autoroutiers, dont l'attractivité pour les entreprises locales n'est pas avérée.

L'adaptation de l'offre foncière par rapport aux besoins réels des entreprises représente un enjeu important pour le SCOT, et les besoins d'accueil sur les pôles, en particulier sur Langres / Sts Geosmes, ne devront pas être sous-estimés sous peine de bloquer le développement d'entreprises déjà en place.

Au-delà des besoins en zones d'activités, il convient de prendre en compte des besoins liés au développement des projets de production d'énergies renouvelables. Le territoire est notamment concerné par plusieurs projets de champs photovoltaïques (Saints-Geosmes, Val-de-Meuse, Chalindrey...).

6.3. Des enjeux de gestion de l'immobilier d'entreprises

Les politiques d'aménagement économique devront intégrer les besoins en immobilier économique, au-delà de l'offre foncière qui ne répond que partiellement aux besoins des entreprises.

En particulier, des réflexions pourront être développées sur l'offre de services mutualisés, avec par exemple :

- Le développement d'outils d'aide au développement des jeunes entreprises : hôtels d'entreprises, pépinières, incubateurs.

- Le développement d'espaces mutualisés pour les entreprises locales : espaces de co-working, locaux partagés pour l'accueil ou le stockage,...



Enfin, il s'agira de prendre en compte dans le SCOT les besoins de modernisation du parc existant de bâtiments économiques, en particulier via le renouvellement des espaces d'activités vieillissants, ou susceptibles de perdre de l'attractivité dans les prochaines décennies. Certaines zones comme la zone commerciale Sabinus ou la ZI des Franchises à Langres mériteront de faire l'objet de réflexions d'aménagement spécifiques (traitement des espaces publics, accessibilité,...) pour conserver leur attractivité.

A noter que la performance énergétique du parc d'immobilier d'entreprises représente une question à ne pas négliger sur le territoire, les charges pour les entreprises pouvant être relativement élevées lorsque les bâtiments sont vieillissants.

6.4. Des enjeux de qualité des espaces d'activité

6.4.1. Des besoins fonciers limités dans les grands espaces d'activité (ZAE)

Des réflexions sur la qualité des espaces d'activités gagneront à être développées dans le cadre du SCOT, en particulier sur les points suivants :

- Les grands espaces d'activité devront, pour être attractifs, répondre aux attentes de fonctionnalité des entreprises qu'elles soient endogènes ou exogènes. En particulier, la desserte THD des

espaces d'activités représente un prérequis à leur dynamisme. La bonne accessibilité des zones représente également un critère important, en recherchant l'accessibilité aux grandes infrastructures (grands axes, autoroutes) mais également l'accessibilité des pôles économiques du territoire, que ce soit Langres - Sts-Geosmes ou les pôles secondaires).

- Les espaces d'activités sont, actuellement, relativement peu denses et consommateurs d'espaces, et les efforts réalisés sur l'optimisation des constructions sont nettement moins visibles pour l'activité que pour l'habitat. L'espace consommé par les principales ZAE est assez important par rapport à l'emploi généré (densité moyenne de 8 emplois à l'hectare, 2 emplois à l'hectare pour les ZA des échangeurs).

De nombreuses pistes de réflexion peuvent être envisagées pour améliorer la densité des ZAE, avec par exemple la mutualisation des stationnements, la régulation des réserves foncières privées, le développement de projets inter-entreprises.

- L'intégration paysagère des espaces d'activités représente également un enjeu fort, car ces espaces sont souvent très mal intégrés dans le paysage. La définition de règles d'implantation dans les ZAE et le traitement des espaces publics peut permettre d'améliorer la qualité paysagère et environnementale des zones, sans pour autant générer des surcoûts trop importants pour les entreprises.



6.4.2. Des friches économiques à reconquérir

Le territoire compte quelques friches économiques dont l'emplacement et la configuration peuvent se révéler stratégiques pour l'accueil de nouvelles activités économiques, ou pour envisager une reconversion des sites.

En particulier, la Communauté de Communes du Grand Langres a identifié des bâtiments d'activité inoccupés ou d'anciens sites pouvant être réhabilités ou réinvestis par de l'activité économique :

Dénomination	Localisation	Type de friche	Caractéristiques du site
Ex. Sarl Plastique Retraitement	Langres - ZI des Franchises	Industrielle	Limitrophe avec le site Plastic Omnium
Ex. garage Volkswagen	Langres - Avenue Collinière	Commerciale	Bâtiment d'activité pouvant être réhabilité
Ex. Bricomarché	Langres - ZA Tuilerie	Commerciale	Emprise nue disponible suite à démolition du bâtiment
Cellules commerciales	Langres - ZA du Sabinus	Commerciale	Plusieurs cellules commerciales inoccupées
Ex. Garage Ford	Saints-Geosmes	Commerciale	Ancien garage automobile - site en cours de dépollution
Ex. sites militaires	Langres - avenue du 21 ^e RI	Urbaine	Quartier en cours de reconversion

D'autres friches économiques sont localisées au niveau des villages et pourront accueillir de petites activités commerciales ou artisanales voire être amenées à muter vers d'autres fonctions urbaines, au regard de leur localisation et des besoins : reconversion vers l'habitat, accueil d'activités socio-culturelles, mise en valeur du patrimoine industriel, etc. :

Dénomination	Localisation	Type de friche	Caractéristiques du site
Ex. maréchal ferrant	Daillecourt - 22 rue Saint-Martin	Artisanale	Bâtiment ancien à rénover
Ex. maçon	Daillecourt - 4 rue de l'Eglise	Artisanale	Bâtiment en cœur de village

Ex. boucher	Daillecourt - 6 rue des Prêles	Artisanale	Bâtiment ancien en ruine
Ex. maréchal ferrant	Daillecourt - rue des Fontaines	Artisanale	N-C
Ex. garage automobile	Perrancey-les- Vieux-Moulins - 6 rue des Roises	Artisanale	5205 m ² sur 3 bâtiments

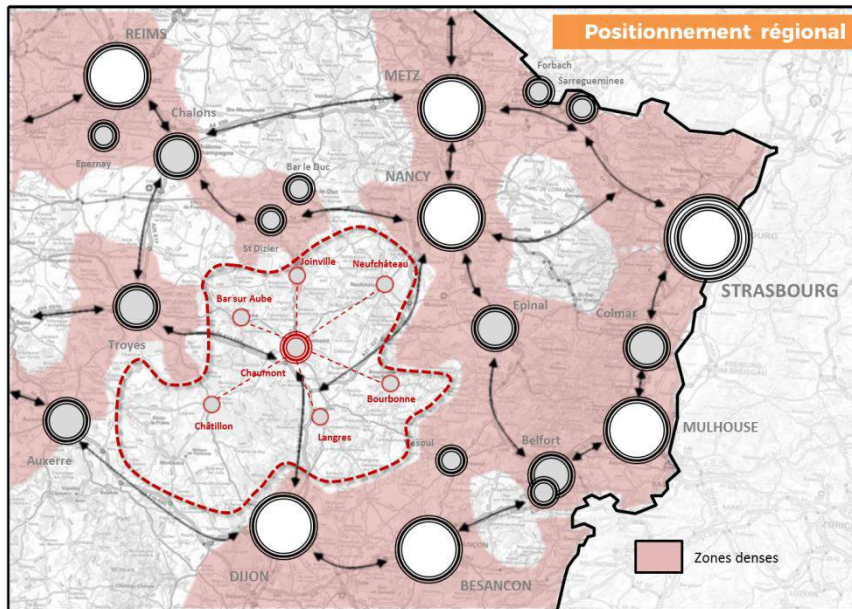
Ex. Atelier d'affutage	Rangecourt - 1 rue Gratien Michaux	Artisanale	100 m ²
---------------------------	------------------------------------------	------------	--------------------

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SOCIOÉCONOMIQUE

Synthèse des enjeux

Positionnement régional

Le territoire du Pays de Langres présente **une situation particulière à l'interface entre deux régions**, la région Grand Est qui l'intègre, et la région Bourgogne Franche Comté qui le borde au sud.



Le territoire s'intègre dans un vaste espace rural entre Sillon Lorrain et région parisienne. Le caractère rural génère des problématiques spécifiques partagées avec plusieurs territoires voisins (reste de la Haute Marne, Vosges, Haute Saône) :

- La densité de population est faible, et elle diminue. Le maintien de pôles de services comme Langres, Bourbonne-les-Bains ou encore

Chaumont au nord, représente une condition fondamentale pour que le cœur rural de la région Grand Est reste dynamique.

- Le territoire a besoin de s'appuyer sur des pôles urbains, afin de faire vivre son tissu d'entreprises, d'accéder à l'offre de formation supérieure, d'accéder aux services supérieurs. Le développement des partenariats entre ruralité et urbanité représente un enjeu fort.
- Les mobilités sont complexes compte tenu de la faible densité, et l'optimisation des outils alternatifs à la voiture individuelle représente une question difficile.
- Le territoire, bien préservé, présente une valeur environnementale au niveau régional. Il s'agit de mettre en valeur ces spécificités, tout en intégrant les besoins de développement du territoire.

La situation du territoire à la frontière de deux régions génère des problématiques spécifiques au Pays de Langres, qu'il convient de mettre en lumière dans le cadre du SCOT :

- Les interactions avec la métropole dijonnaise et les pôles de Côte d'Or sont nombreuses : échanges de navetteurs, déplacements domicile - étude, accès aux services et aux commerces de Dijon.
- Les conditions de mobilité entre le SCOT et la métropole dijonnaise représentent une question à approfondir, l'offre actuelle (ferrée en particulier) étant relativement limitée.
- Les modalités de partenariat entre le Pays de Langres, le secteur de Seine et Tilles et la métropole dijonnaise constituent d'une manière générale un sujet à approfondir.

Synthèse des enjeux sociodémographiques

Des évolutions sociodémographiques à prendre en compte

Une **baisse globale de la population** est constatée depuis plusieurs dizaines d'années sur le territoire, selon une dynamique contraire à l'évolution régionale. Cette baisse de population est causée en grande partie par un solde migratoire négatif, notamment à cause du départ des jeunes du territoire (étudiants, jeunes actifs). Ce constat est toutefois à nuancer dans la partie sud du territoire qui bénéficie de la proximité avec Dijon et d'une vitalité démographique plus importante.

Plusieurs phénomènes sociodémographiques, qui font évoluer les besoins en logements et en services, méritent d'être considérés dans le cadre des réflexions du SCOT :

- On constate un **vieillissement** de la population. C'est en particulier le cas dans les polarités du territoire qui accueillent plus de personnes âgées, ainsi que la partie est du Pays. Au contraire, la partie sud du territoire accueille une population plus jeune. Le vieillissement de la population nécessite une adaptation de l'offre de services dans un contexte de moindre mobilité des habitants, mais aussi une réadaptation des logements sur le territoire.
- Le Pays de Langres n'échappe pas au phénomène national de **deserrement des ménages**. La baisse du nombre d'enfants par ménage, l'augmentation du nombre de familles monoparentales sont des phénomènes qui tendent à s'accroître et qui nécessitent alors une offre solide en logements de plus petite taille ou en services périscolaires par exemple.

- De manière générale, on retrouve sur le territoire des **populations fragiles** en termes de revenus et de mobilités. Une grande partie du territoire, notamment à l'Est, bénéficie d'un revenu médian annuel (18 000 €) largement inférieur à la moyenne nationale. Certains publics fragiles sont plus touchés, comme les jeunes qui connaissent un taux de chômage élevé, et les personnes âgées.

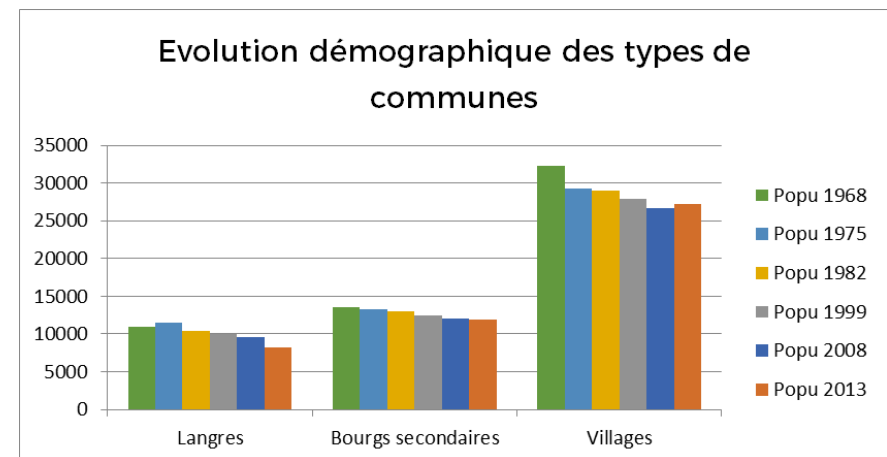
CHIFFRES CLE

> 1% de population en moins tous les 2 ans à l'échelle du Pays

> 14500 personnes de plus de 60 ans

> Un revenu médian de 18 750€, inférieur à la moyenne régionale (20 100€)

> 13% des 20-24 ans non diplômés (12% à l'échelle nationale)



Des problématiques d'habitat au cœur des réflexions du SCOT

Concernant l'habitat, on note un **accroissement du nombre de logements** sur le territoire, même si cette augmentation est freinée depuis quelques années. Malgré le contexte de déprise démographique, le nombre de ménages continue de croître. Plusieurs enjeux majeurs d'habitat mériteront d'être abordés dans le cadre du SCOT :

- Le nombre de **logements vacants** progresse, en particulier dans les zones Est et Ouest du SCOT où il représente plus de 15% du parc. Cela concerne en particulier les petits logements et les logements anciens, inadaptés aux attentes des ménages. La reconquête des centralités représente un enjeu pour les prochaines années.

Les collectivités tendent à promouvoir la construction neuve en proposant des terrains à bas coût, souvent à perte. Ce mode de fonctionnement favorise surtout le développement pavillonnaire, et limite l'intérêt financier de la rénovation.

- **Le nombre de constructions est en chute libre** depuis plusieurs années, ce qui traduit une certaine inadéquation de l'offre par rapport aux attentes des ménages :
 - 90% des constructions sont des logements pavillonnaires, opérations plus facile à lancer pour les communes mais qui offrent peu de diversité typologique.
 - La plupart de l'offre est tournée vers l'accession. La part de logements locatifs augmente du fait d'une forte demande, mais le locatif social décroît progressivement.
 - On note une surreprésentation des grands logements (T5 et plus) dans le parc de résidences principales. Ce constat pose

question, les besoins étant plutôt tournés vers des logements plus petits.

Le **manque de diversité** dans la typologie des logements proposés est trop important, en-dehors des principaux bourgs qui accueillent la plupart de l'offre alternative. Les besoins en logements locatifs, en logements adaptés pour les personnes âgées, et en logements abordables mériteront d'être analysés finement dans le cadre du SCOT.

- Enfin, le Pays accueille bon nombre de **résidences secondaires** (14% du parc total, 10 points de plus que la moyenne régionale et nationale). Le parc est toutefois en décroissance, y compris dans les secteurs moteurs à ce sujet comme Bourbonne-les-Bains.

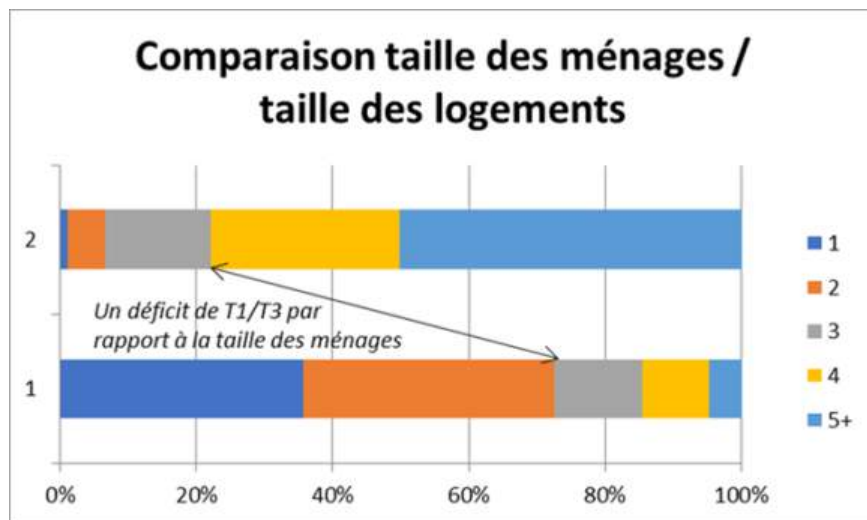
CHIFFRES CLE

> Plus de 15% de vacance dans les zones franches du territoire

> ¾ des logements vacants datent d'avant 1945

> 70% des logements occupés par leur propriétaire

> 90% des constructions neuves sont des logements pavillonnaires



Des enjeux d'accès aux services accentués par le contexte rural

Langres est un pôle de services structurant pour le territoire, jouant un rôle de relais entre Dijon et Chaumont. Le territoire reste assez dépendant des pôles alentours, Langres n'offrant pas toute la gamme des services supérieurs. **Bourbonne-les-Bains, à une moindre échelle, répond aux besoins d'un espace rural assez vaste.** Le maintien de ces deux pôles à un niveau important est un enjeu primordial.

L'accès aux pôles supérieurs est plutôt compliqué, notamment dans les parties Est et Ouest du SCOT, à plus de 45 minutes de Langres. La faiblesse de l'offre de transport rend encore plus compliqué l'accès aux grands pôles de services.

On retrouve à l'échelle du SCOT des **polarités secondaires** qui jouent un **rôle de relais en milieu rural**. Certains de ces bourgs (Rolampont, Longeau-Percey, Auberive) ont un rôle moins structurant et jouent un rôle de première proximité.

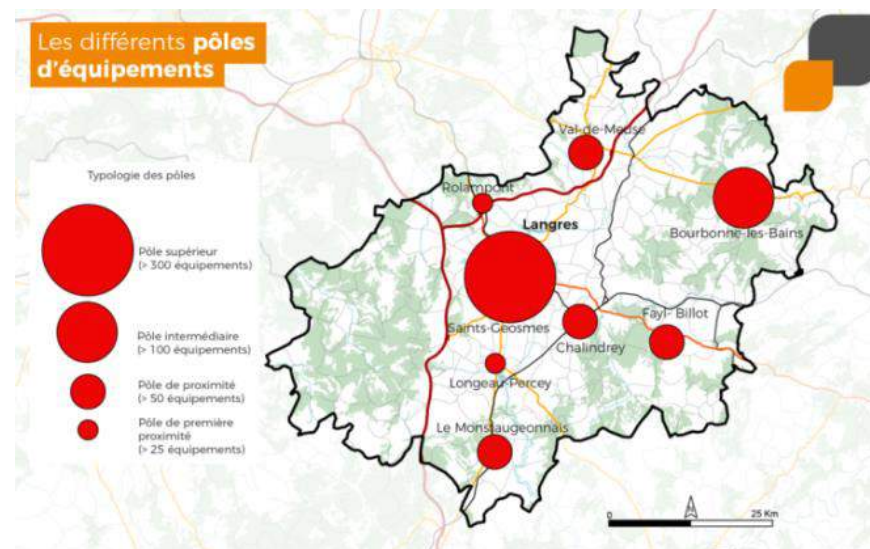
Dans les secteurs plus enclavés où la population est en baisse (franges est et ouest du SCOT en particulier), le maintien des bourgs relais est une question importante. On y retrouve des zones blanches, où les habitants sont à plus de 15 minutes des services de proximité, ce qui pénalise fortement l'attractivité des communes concernées.

Quelques thématiques majeures ressortent en termes de services, car elles concernent des sujets essentiels à la vie des habitants :

- **Le secteur de la santé est primordial** sur un territoire où la population âgée est de plus en plus importante. Le nombre de médecins sur le territoire est plutôt faible, et les communes ont du mal à attirer de nouveaux praticiens. On retrouve des

professionnels de santé relativement âgés, ce qui ne manquera pas de questionner la démographie médicale des prochaines années.

- **Le maintien des services scolaires** pose question à l'échelle du Pays de Langres. Le déclin démographique fragilise l'offre de services, les processus de rationalisation contraignant certaines classes voire écoles à fermer leurs portes. L'accessibilité aux services scolaires est un sujet complexe, les enfants devant faire des temps de trajet de plus en plus importants.
- **L'aménagement numérique est un enjeu important**, en tant que levier de développement économique et facteur d'installation des ménages. Malgré la présence de certaines zones blanches, la politique départementale est plutôt avancée à ce sujet, prévoyant un accès haut débit prochainement sur tout le territoire.



Des problématiques de mobilités importantes, qui questionnent les politiques d'aménagement

On retrouve de nombreuses problématiques de mobilité à l'échelle du SCOT, le contexte rural ne facilitant pas le développement de l'offre alternative à la voiture individuelle, massivement utilisée en comparaison avec les moyennes nationales. Plusieurs problématiques méritent d'être abordées dans le cadre du SCOT :

- En termes d'infrastructures, le réseau routier est bien doté de façon globale, notamment sur le plan autoroutier avec la confluence de l'A5 et de l'A31. Toutefois, les temps d'accès aux grands axes sont inégaux et **le réseau routier est hétérogène**. Dans les parties est et ouest du territoire, le réseau est très peu calibré.

En outre, **certaines routes connaissent des flux assez denses**, notamment la RD974 vers Dijon ou encore les voies d'accès aux échangeurs. L'enjeu de sécurisation de ces voies est assez fort puisque le taux d'accidents y est relativement élevé.

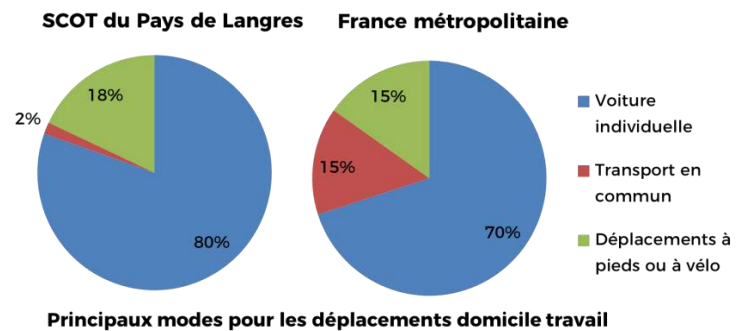
- **L'offre de transports en commun est peu compétitive**. Les deux gares (Langres et Culmont Chalindrey) accueillent un trafic TER intéressant, mais l'offre est plutôt tournée vers Paris et Troyes. On retrouve un déficit de connexions vers Dijon et Nancy.

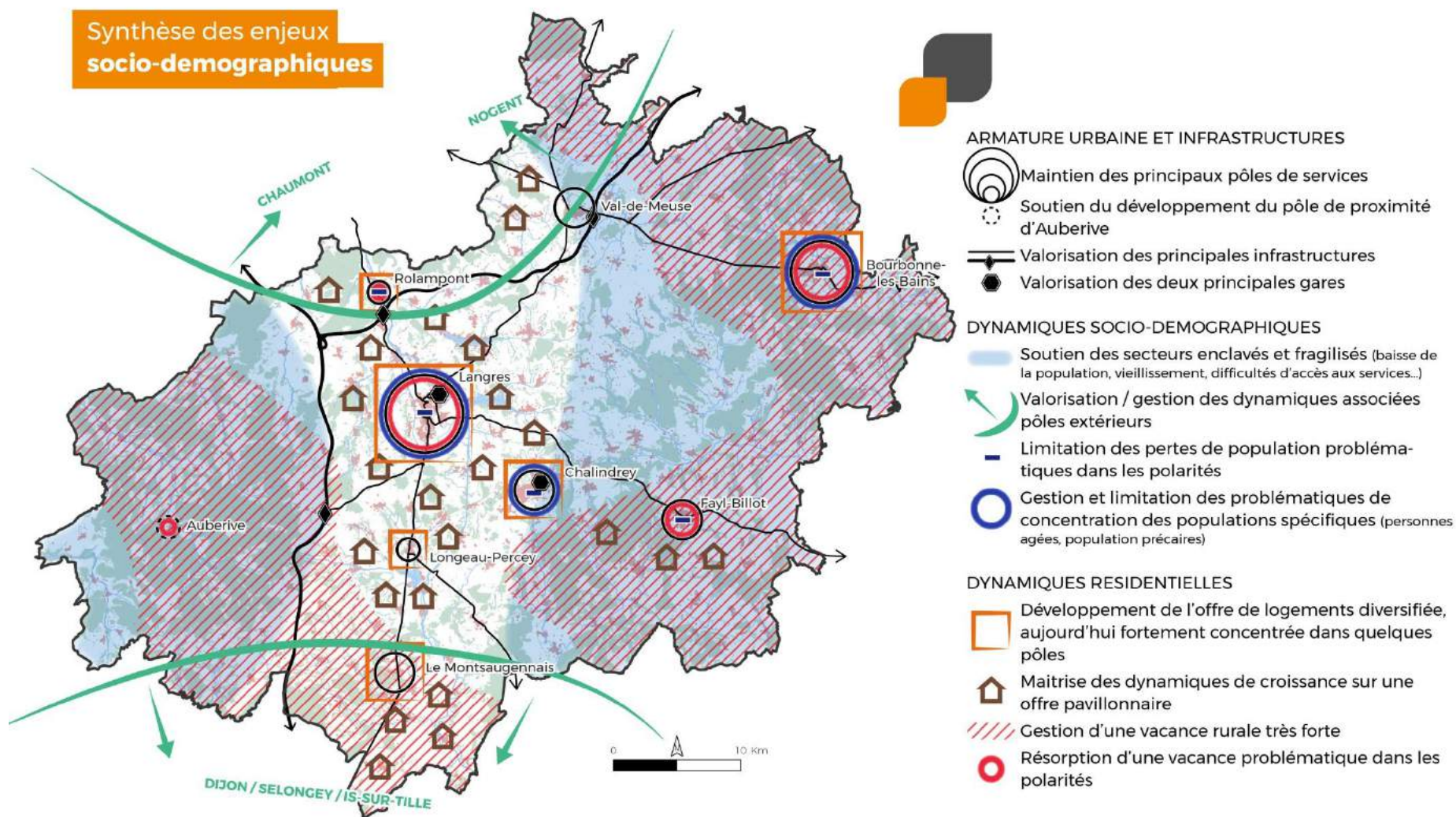
La vocation de la gare de Culmont Chalindrey (TGV, TER, fret...) et l'équilibre entre les deux gares sont des questions importantes pour les prochaines décennies. Les fréquences de la ligne TGV Metz Marseille sont très modestes à ce jour, et la pérennité des arrêts sur le territoire n'est pas garantie à moyen / long terme.

- **Les mobilités domicile travail sont nombreuses** sur le Pays de Langres, majoritairement polarisées vers Langres mais également vers Chaumont et vers la Côte d'Or (Dijon, Selongey, Is sur Tille). La

faiblesse de l'offre ferrée vers Dijon au sud, et l'inadéquation des fréquences avec les horaires des actifs, limite les possibilités de report modal pour l'accès à l'emploi.

- **Les déplacements pour l'accès aux services** représentent une question importante du fait du développement des populations captives (personnes âgées, inactifs). Des solutions alternatives à la voiture ont été pensées, comme des services de **transports à la demande** pour répondre aux besoins de ces publics spécifiques. L'optimisation de cette offre et son niveau de couverture sur le territoire pourront être questionnés dans le cadre du SCOT.





Synthèse des enjeux économiques

Un territoire productif, avec des activités agricoles et industrielles très présentes

Le territoire du Pays de Langres est un **espace très productif** avec une représentation de l'emploi productif qui dépasse la moyenne régionale.

L'emploi industriel est très polarisé, 80% des emplois se trouvant sur 10 communes (en premier lieu Langres - Sts Geosmes - Humes, et Val de Meuse - Sarrey - Is en Bassigny). Des besoins d'aménagement spécifiques seront à prendre en compte dans les polarités industrielles. Les activités agricoles, quant à elles, sont présentes de manière diffuse.

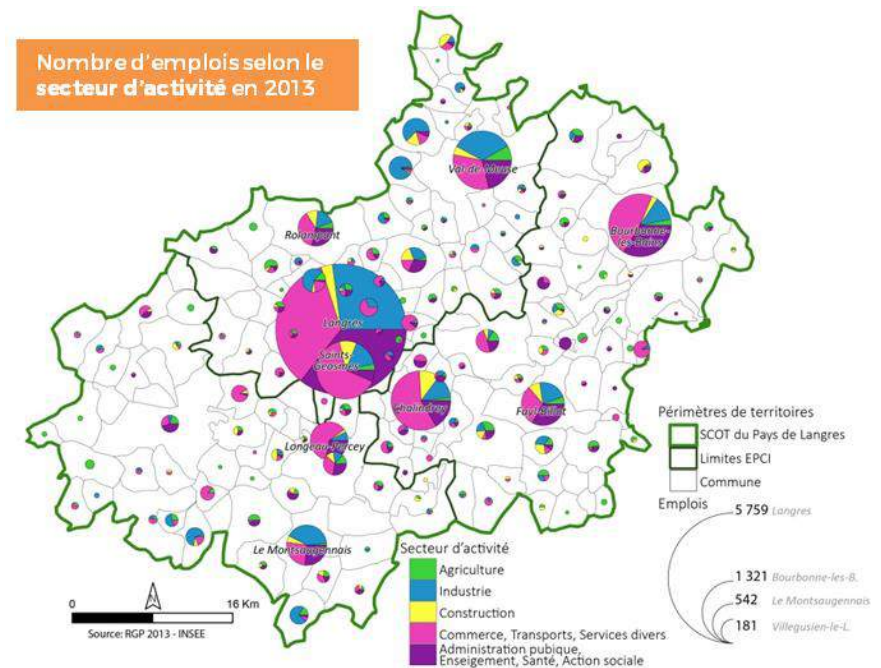
Les économies productives subissent des mutations importantes et emploient de moins en moins en proportion, selon des tendances nationales de « tertiarisation » de l'économie :

- L'emploi industriel diminue, bien que les grandes filières restent solides (métallurgie, plasturgie, agroalimentaire, filière bois). Ce sont surtout les restructurations des modes de production qui font diminuer l'emploi, plus que des cessations d'activité.
- Les activités agricoles, orientées principalement vers les filières « longues », emploient de moins en moins sous l'effet de l'augmentation de la taille et de la mécanisation des exploitations. La diversification des activités et le développement des filières courtes sont des pistes intéressantes pour tendre vers des modèles plus pourvoyeurs d'emploi et de valeur ajoutée locale.

L'animation économique représente un enjeu important, qui dépasse la portée du SCOT, pour faciliter le maintien et le développement des différentes filières présentes sur le territoire. Plusieurs enjeux méritent

d'être soulignés à ce niveau, qui concernent les activités productives mais également une partie des activités présentes :

- Un enjeu de **mise en réseau des entreprises**, pour gagner en visibilité et en compétitivité à l'échelle régionale. La mise en réseau engagée avec le réseau Actisud 52 est un exemple important d'animation territoriale à ce niveau.
- Un enjeu d'**accès aux compétences**, les entreprises ayant souvent des difficultés à recruter sur des profils qualifiés. **L'accompagnement à la formation** représente une question importante sur un territoire où la population est moins diplômée qu'à l'échelle régionale et nationale.



Des dynamiques résidentielles et touristiques à conforter

Le territoire accueille une part croissante d'activités « présentes » qui permettent de maintenir l'emploi sur place depuis les années 1990. Plusieurs secteurs d'activité importants peuvent être mis en lumière :

- Les **services à la personne** représentent une part importante de l'emploi, avec des gros employeurs comme les hôpitaux de Langres et Bourbonne-les-Bains, mais également des services administratifs « publics » que l'on retrouve dans les pôles. Le maintien de dynamiques résidentielles, et l'affirmation du maillage de pôles de services dans le SCOT, constituent des leviers pour pérenniser ces services et l'emploi associé. Fortement lié aux services à la personne, le secteur de **l'économie sociale et solidaire** est en cours de développement, occupant 10% de l'emploi sur place, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.
- Les **activités commerciales** pèsent également dans l'emploi sur place. Le Pays de Langres accueille plusieurs polarités, la plus importante étant celle de Langres/Saints-Geosmes. Les surfaces de vente sont en croissance constante, un constat qui questionne au vu de la baisse de la population. Le SCOT est un outil important pour questionner les équilibres entre les zones commerciales et entre les pôles, afin d'encadrer le développement de nouvelles surfaces dans les zones en tension. Ce développement se fait souvent aux dépens de secteurs commerciaux vieillissants, ce qui peut générer des cessations d'activité et des phénomènes d'enfrichement (centre ancien de Langres, zone de Sabinus,...).
- La **vocation touristique** du Pays de Langres est importante. Le tourisme représente un poids élevé en termes d'emplois (presque 10%), supérieur à la moyenne régionale, et des flux de visiteurs

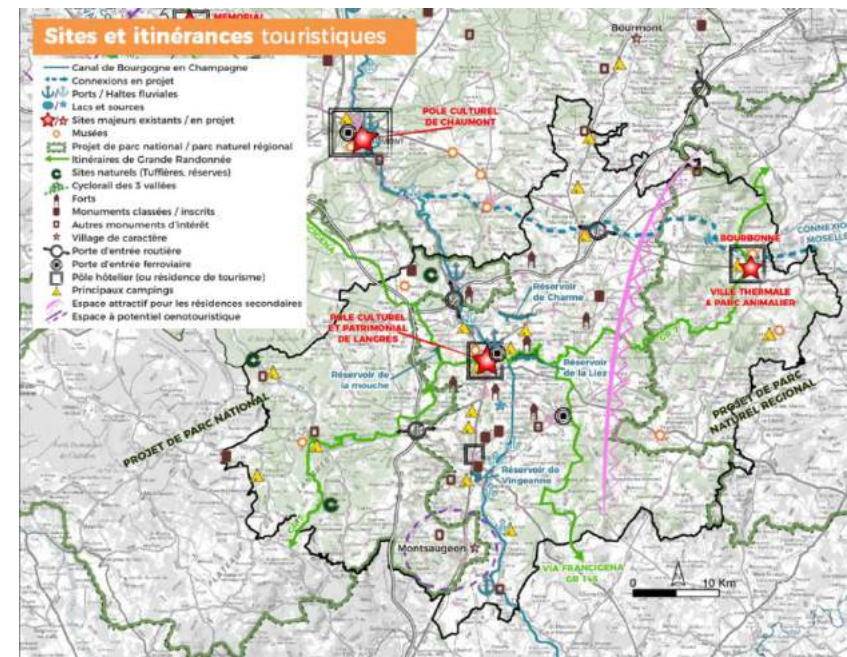
conséquents. L'aménagement des sites et des itinéraires devra constituer une composante à part entière du projet de SCOT, en anticipant les besoins au niveau des sites (lacs, ville de Langres, centre thermal de Bourbonne-les-Bains...) et au niveau des itinéraires (canal, voies vertes, itinéraires de grande randonnée...). L'optimisation de l'hébergement pourra également être abordée, même si le SCOT n'a qu'une portée limitée sur ce volet.

CHIFFRES CLE

> 63% des emplois sont dans les services à l'échelle du SCOT

> L'emploi public représente 25% de l'emploi salarié

> 150 000 visiteurs / an recensés à Langres, 200 000 au niveau des 4 lacs

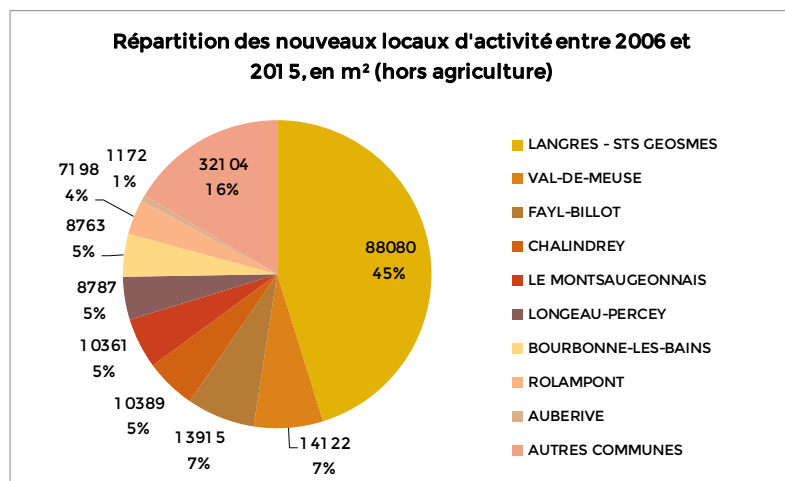


Des problématiques d'aménagement économique à traiter dans le SCOT

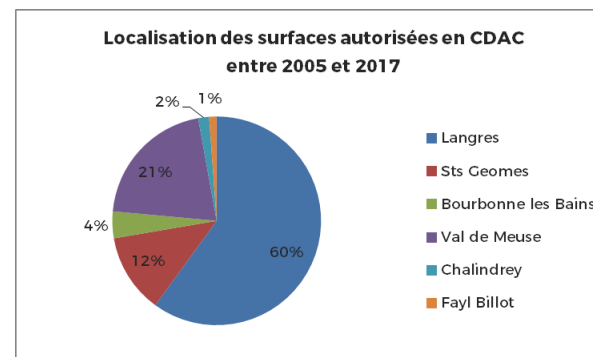
Si le SCOT n'a pas vocation à définir des actions programmatiques de développement économique, il peut impacter le développement des filières via les politiques d'aménagement. Plusieurs enjeux d'aménagement mériteront d'être abordés dans les réflexions :

- **L'optimisation de l'offre foncière d'activité par rapport aux besoins des entreprises représente un enjeu majeur.** Les besoins fonciers sont modestes si l'on analyse les tendances des dernières décennies, mais ils existent tout de même.

La localisation de l'offre future représentera un enjeu de premier ordre. L'offre actuelle et les projets en cours sont assez fortement localisés dans les espaces d'activité « autoroutiers », or ces espaces sont peu dynamiques et ne répondent que partiellement aux attentes des entreprises locales. En effet, les besoins les plus importants sont situés à proximité des pôles existants, avec en premier lieu le pôle de Langres - Sts Geosmes.



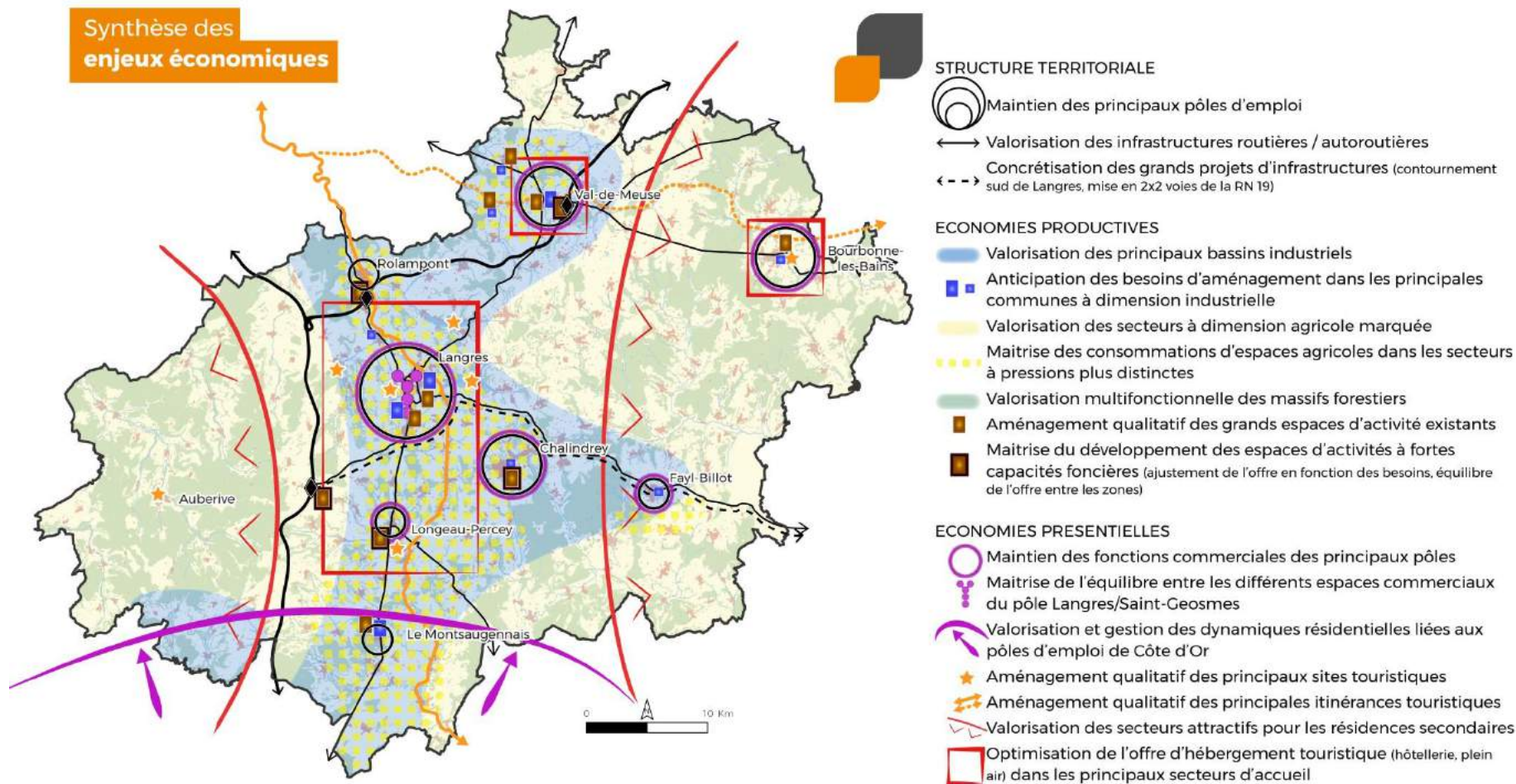
- Le SCOT est également l'occasion de réfléchir aux enjeux de **réaménagement des espaces économiques vieillissants**, et au **développement de l'immobilier d'entreprises**, qui représentent des questions tout aussi importantes que l'offre foncière.
- Des réflexions devront être menées concernant le développement des espaces commerciaux, dans un contexte de développement assez important des surfaces de vente ces dernières années. Il s'agira, en particulier, de **définir les conditions d'accueil de nouvelles surfaces commerciales**, en limitant les déséquilibres entre les zones commerciales et les polarités.
- D'une manière générale, **la question de la qualité paysagère et urbaine des espaces à vocation économique mérite d'être abordée** dans le SCOT. Il s'agit de mieux maîtriser la qualité des nouveaux projets, en particulier ceux qui s'implantent en périphérie des villes



et bourgs, sans pour autant freiner l'attractivité des espaces économiques pour les entreprises.

CHIFFRES CLE

- > Des besoins fonciers en ZAE estimés à 4 ha / an
- > 1500 m² de surfaces de vente autorisées par an entre 2005 et 2017
- > -260 habitants par an sur la même période



Caractérisation des enjeux par secteurs

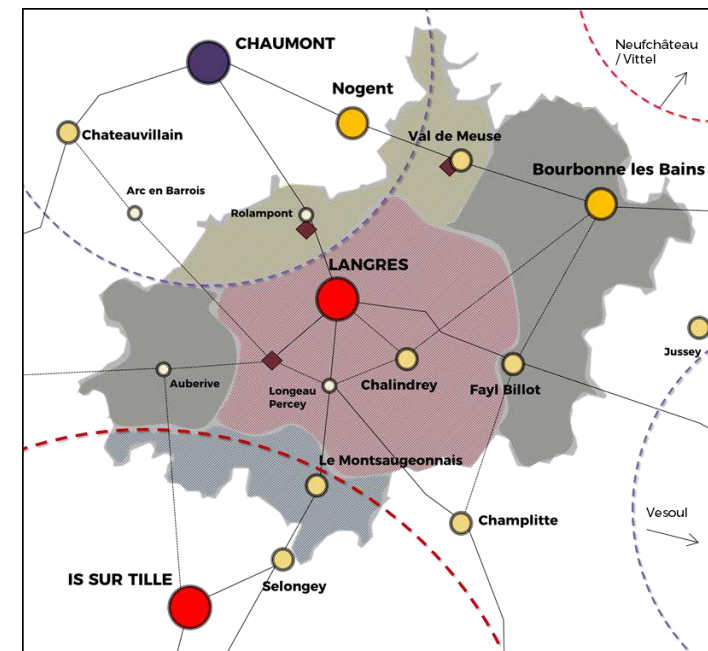
Les grands ensembles fonctionnels sur le territoire

Les enjeux d'aménagement et de développement observés à l'échelle du SCOT se déclinent différemment suivant les secteurs. Globalement, les grands ensembles territoriaux suivants peuvent être distingués en termes de dynamiques :

- Le SCOT comporte **un secteur central relativement « mono-polarisé » par la ville centre de Langres** (en rouge sur la carte). Dans ce secteur, les influences des pôles voisins se font moins sentir, et la majorité des résidents travaillent sur place, pour beaucoup sur le pôle de Langres - Sts Geosmes mais également dans les pôles secondaires de Chalindrey et de Longeau Percey. L'équilibre entre ces trois polarités, et la maîtrise du desserrement démographique de Langres dans ses proches périphéries représentent des questions importantes pour ce secteur. Les problématiques d'aménagement paysager et touristiques sont également très fortes dans ce secteur.
- On retrouve, **au nord, des espaces multi-polarisés par Langres, Chaumont et Nogent** en termes d'accès à l'emploi et aux services (en jaune sur la carte). Les problématiques de mobilités seront importantes dans ce secteur, ainsi que les problématiques d'aménagement économique, les projets de développement au niveau des échangeurs étant très importants par rapport aux besoins réels. Ce secteur est également concerné par des enjeux d'équilibre (commerciaux, fonciers, de services,...) entre les pôles de Langres, Val de Meuse et Nogent.
- Dans la partie sud-ouest du SCOT, on **retrouve le secteur du Montsaigeonnais, tourné vers Langres et vers la Côte d'Or** (en bleu sur la carte).

sur la carte). Ce secteur, plus dynamique sur le plan résidentiel, est concerné par des problématiques de mobilité importantes, avec un contexte inter-régional très particulier.

- Enfin, **les secteurs d'Auberive à l'ouest, et de Bourbonne / Fayl Billot à l'Est présentent des problématiques particulières liées à leur dimension rurale** (en gris sur la carte). Ces secteurs, vieillissants, sont particulièrement enclavés et éloignés des pôles de services. Le maintien des pôles de proximité et de solutions de mobilité y représente un enjeu fondamental. Ces secteurs présentent en outre des dynamiques touristiques positives qui méritent d'être valorisées.

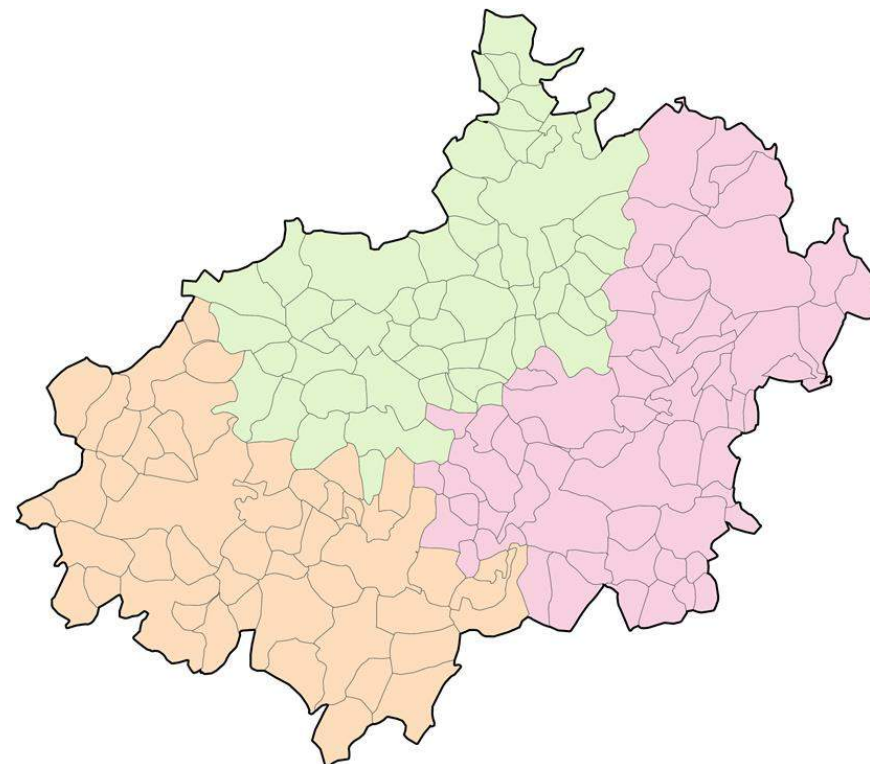


*Déclinaison des enjeux du SCOT par EPCI***Communauté de communes du Grand Langres****Problématiques sociodémographiques particulières**

- Un enjeu d'équilibre entre Langres et sa couronne « large », et entre Langres et l'axe de la RD974 (Longeau-Percey, Rolampont)
- Un enjeu de revitalisation du centre ancien de Langres, (12% de vacance) et du centre bourg de Rolampont (14%) - Des politiques en cours à accompagner
- Un enjeu de maîtrise du développement pavillonnaire et de ses impacts paysagers autour du site de Langres
- Un enjeu de soutien du rôle de Langres à tous les niveaux : services, démographie, offre de logements
- Des enjeux de valorisation du pôle gare et d'amélioration des mobilités en particulier dans le secteur de Val de Meuse (absence de TAD)

Problématiques économiques particulières

- Des pôles industriels avec des besoins d'aménagement spécifiques à anticiper : Langres / Sts Geosmes, Val de Meuse / Sarrey / Is en Bassigny
- Une offre foncière économique à équilibrer et à adapter aux besoins des entreprises - une suroffre autoroutière à gérer
- De forts enjeux d'équilibre commercial au sein du pôle Langres - Sts-Geosmes
- Des pressions sur le foncier agricole plus fortes que sur le reste du territoire, à maîtriser
- Des enjeux paysagers majeurs liés à l'intégration des espaces économiques



Communauté de communes des Savoir-Faire**Problématiques sociodémographiques particulières**

- Une vulnérabilité accrue des populations notamment en partie est : vieillissement, faibles revenus, décroissance démographique marquée en particulier dans les bourgs (Chalindrey, Bourbonne)
- Un rôle stratégique de Bourbonne (services, commerces) à conforter
- Faible diversité de l'offre de logements, et chute du locatif HLM ces dernières années
- Taux de vacance très élevé (14%), qui augmente (+18% en 5 ans)
- Une faible pression immobilière qui limite les capacités d'action sur la réhabilitation dans la partie est de l'EPCI
- Des enjeux de maîtrise de l'impact paysager du développement surtout dans le secteur de Chalindrey, plus dynamique
- Des outils de déplacement à mettre en cohérence (TAD)

Problématiques économiques particulières

- Des spécificités agricoles et touristiques à mettre en valeur dans la partie Est de l'EPCI (dimension plus industrielle du bassin de Chalindrey)
- Des complémentarités touristiques à valoriser avec le secteur de Langres et même l'ouest du SCOT
- Un enjeu de maintien / développement des dynamiques commerciales en particulier à Bourbonne et Chalindrey (dans une moindre mesure)
- Des questionnements à approfondir sur la valorisation de la ZAE de Chalindrey (vocation de l'offre foncière, avenir de la plateforme fret)

Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais**Problématiques sociodémographiques particulières**

- Une attractivité particulière des communes du secteur du Montsaigeonnais vis-à-vis de la Côte d'Or -> des dispositions à creuser pour valoriser cette particularité
- Des enjeux d'équilibre résidentiel entre Langres, l'axe de la RD974 et la Côte d'Or
- Des problématiques marquées dans le secteur d'Auberive : vieillissement accru, enclavement, développement de la vacance
- Un enjeu de soutien de l'offre de services à Auberive pour limiter l'enclavement du secteur ouest
- Des problématiques d'aménagement liées aux dynamiques dans le secteur du Montsaigeonnais et de Longeau Percey : maîtrise de l'impact des constructions (foncier, paysager), traitement des traversées de bourgs le long de la RD974
- Des réflexions à creuser concernant les outils de mobilité dans le Montsaigeonnais (TAD, covoiturage, réouverture de la halte de Vaux sous Aubigny,...)

Problématiques économiques particulières

- Des dynamiques résidentielles qui apportent des richesses et de l'emploi le long de l'axe de la RD974
- Des dynamiques touristiques potentielles avec le développement du projet de Parc National, à valoriser
- Des équilibres commerciaux à préciser entre Longeau Percey, Langres et Chalindrey
- Des questionnements quant à l'avenir de la ZA autoroutière Langres Sud -> valorisation de l'existant dans un contexte de suroffre à l'échelle du SCOT

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau détaillé des caractéristiques du logement par commune

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif privé	dont locatif public	Logés gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
AIGREMONT	18	12	3	3	11	1	1	0	0	0	0	4	4	3
ANDILLY-EN-BASSIGNY	66	53	11	2	46	5	5	0	2	0	0	5	14	34
ANROSEY	113	67	38	8	57	9	9	0	1	0	2	9	17	40
APREY	103	81	5	17	70	9	9	0	2	0	1	4	21	55
ARBIGNY-SOUS-VARENNES	93	43	37	13	39	4	4	0	0	2	4	4	8	25
ARBOT	59	33	16	10	26	6	6	0	1	0	0	4	7	22
AUBERIVE	133	84	24	25	49	27	16	11	8	1	5	10	18	50
AUJOURRES	54	38	9	7	33	4	4	0	1	0	1	5	7	26
AULNOY-SUR-AUBE	34	23	7	4	18	4	4	0	1	0	1	2	7	13
AVRECOURT	66	53	6	7	50	2	2	0	1	0	0	3	14	36
BAISSEY	107	86	11	10	80	4	4	0	2	0	0	7	21	58
BANNES	195	158	27	11	131	26	17	9	0	0	3	10	39	105
BAY-SUR-AUBE	42	25	10	7	22	4	4	0	0	0	1	1	12	12
BEAUCHEMIN	46	42	1	3	38	4	4	0	0	0	1	5	10	26
BELMONT	46	20	19	7	19	1	1	0	0	0	1	3	3	13
BIZE	35	21	10	4	20	1	1	0	0	0	3	3	8	8
BONNECOURT	67	58	4	5	50	5	5	0	3	1	5	14	17	21
BOURBONNE-LES-BAINS	2269	1069	771	429	685	355	243	112	30	32	103	233	291	411
BOURG	86	69	10	7	63	5	5	0	1	0	2	4	18	45
BRENNES	77	60	13	4	54	6	6	0	0	1	1	2	16	40
BUXIERES-LES-CLEFMONT	26	11	7	8	9	2	2	0	0	0	2	0	3	6
CELLES-EN-BASSIGNY	50	31	15	4	27	2	2	0	2	0	1	4	7	19
CELLOY	57	46	5	6	46	0	0	0	0	0	2	4	11	29
CHALANCEY	71	47	7	17	35	12	8	4	0	0	3	3	13	28
CHALINDREY	1319	1203	36	80	768	421	182	239	13	3	27	248	482	444
CHAMPIGNY-LES-LANGRES	204	176	0	28	133	40	35	5	3	1	7	9	53	106
CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	62	50	11	1	44	6	6	0	0	0	1	5	13	31
CHAMPSEVRAINE	505	375	71	59	322	47	40	7	6	1	11	48	119	195
CHANGEY	250	133	110	7	112	21	21	0	0	1	11	20	34	66
CHANOY	61	59	0	2	54	5	5	0	0	0	0	2	22	35

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif privé	dont locatif public	Logés gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
CHARMES	95	66	23	7	59	7	7	0	0	0	0	8	19	39
CHASSIGNY	154	101	19	34	85	13	13	0	4	0	4	5	16	77
CHATENAY-MACHERON	53	46	3	4	37	8	8	0	1	0	1	6	10	29
CHATENAY-VAUDIN	27	23	1	3	23	0	0	0	0	0	1	2	9	10
CHAUDENAY	157	138	13	7	106	31	25	7	1	1	6	14	46	71
CHAUFFOURT	113	91	12	10	86	3	1	2	2	1	4	7	12	67
CHEZEAUX	68	43	19	4	41	4	4	0	0	0	0	7	16	22
CHOILLEY-DARDENAY	98	72	12	14	57	15	15	0	0	0	1	6	18	47
CHOISEUL	52	42	8	3	36	5	5	0	1	0	3	6	15	18
CLEFMONT	129	91	16	22	68	23	19	3	0	0	3	12	31	44
COHONS	138	114	14	10	91	22	22	0	1	0	4	16	26	67
COIFFY-LE-BAS	120	51	64	6	46	1	1	0	3	1	2	8	15	24
COIFFY-LE-HAUT	134	57	58	19	52	3	3	0	2	1	1	11	15	29
COLMIER-LE-BAS	24	12	10	2	9	3	3	0	0	0	0	2	2	8
COLMIER-LE-HAUT	48	28	16	4	25	2	2	0	1	0	1	2	3	22
COUBLANC	81	54	21	7	49	4	4	0	1	0	2	3	10	39
COURCELLES-EN-MONTAGNE	72	36	13	23	31	4	4	0	1	1	2	0	11	22
CULMONT	295	265	11	19	205	55	49	6	4	0	10	39	74	142
CUSEY	156	119	23	14	99	19	16	3	1	1	4	16	29	69
DAILLECOURT	60	39	12	9	34	5	5	0	0	0	3	3	11	22
DAMMARTIN-SUR-MEUSE	128	90	19	19	62	28	21	7	0	3	7	12	22	46
DAMPIERRE	182	156	11	15	118	36	25	11	2	3	6	34	44	69
DAMREMONT	153	103	34	16	101	1	1	0	1	0	5	19	25	53
DOMMARIEN	101	75	17	9	62	12	12	0	1	0	2	10	20	43
ENFONVELLE	83	39	21	23	37	1	1	0	0	0	2	5	12	19
FARINCOURT	67	27	20	21	24	1	1	0	2	0	2	3	11	11
FAVEROLLES	70	55	9	6	48	5	5	0	2	0	1	5	18	31
FAYL-BILLOT	817	618	76	123	451	151	89	63	16	4	29	88	178	319
FLAGEY	47	38	7	2	36	2	2	0	0	0	2	3	7	25
FRECOURT	66	48	4	14	41	7	7	0	0	0	3	13	13	20
FRESNES-SUR-APANCE	160	88	55	17	80	7	7	0	0	2	9	7	21	48
GENEVRIERES	50	37	13	10	33	7	7	0	0	1	1	7	17	23

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif privé	dont locatif public	Logés gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
GERMAINES	30	15	8	7	9	5	5	0	1	0	0	1	3	11
GILLEY	60	32	17	11	31	1	1	0	0	0	0	1	3	28
GRANDCHAMP	51	32	10	9	26	6	6	0	0	0	1	4	11	16
GRENANT	110	76	19	15	61	13	13	0	2	0	8	24	26	18
GUYONVELLE	82	53	24	4	50	3	3	0	1	0	0	6	15	33
HAUTE-AMANCE	551	423	55	73	371	43	35	8	9	2	8	45	99	269
HEUILLEY-LE-GRAND	114	89	14	11	72	16	16	0	1	0	2	9	23	55
HUMES-JORQUENAY	284	250	7	26	206	40	33	7	4	1	1	19	71	157
IS-EN-BASSIGNY	291	251	13	28	193	55	42	13	3	2	13	25	78	133
ISOMES	86	67	4	15	57	8	8	0	2	0	2	7	19	39
LA QUARTE	45	28	10	7	23	5	5	0	0	0	4	6	4	15
LA ROCHELLE	31	19	12	0	16	1	1	0	2	0	1	2	7	8
LAFERTE-SUR-AMANCE	117	57	34	26	53	4	4	0	0	0	2	8	14	33
LANEUVILLE	80	35	39	6	30	2	2	0	3	0	1	3	11	20
LANGRES	4678	3974	130	575	1408	2460	977	1483	105	135	439	1017	1128	1254
LARIVIERE-ARNONCOURT	106	63	21	22	56	7	7	0	0	0	8	8	28	19
LAVERNOY	52	38	9	5	32	4	4	0	2	1	1	6	9	21
LAVILLENEUVE	38	30	2	6	27	2	2	0	1	0	2	4	5	19
LE CHATELET-SUR-MEUSE	111	70	27	14	63	3	3	0	4	0	4	8	17	41
LE MONTSAUGEONNAIS	691	563	48	81	358	192	88	104	13	5	40	86	151	281
LE PAILLY	157	136	10	12	122	13	13	0	1	0	1	15	39	81
LE VAL-D'ESNOMS	223	162	28	34	133	23	23	0	6	0	6	12	29	115
LECEY	118	95	4	19	89	5	5	0	1	0	2	5	21	67
LES LOGES	71	55	6	10	44	8	8	0	4	0	0	7	18	30
LEUCHEY	39	32	3	4	28	4	4	0	0	0	2	2	5	23
LONGEAU-PERCEY	348	311	9	27	197	104	55	49	10	1	24	58	99	129
MAATZ	60	40	14	5	36	3	3	0	1	0	0	8	13	19
MAIZIERES-SUR-AMANCE	85	44	29	12	39	3	3	0	2	0	0	3	8	33
MARAC	108	91	15	2	71	18	18	0	2	0	0	13	13	66
MARCILLY-EN-BASSIGNY	160	104	22	34	91	9	9	0	4	1	0	10	28	65
MARDOR	30	25	2	4	24	1	1	0	0	0	1	0	4	20
MELAY	262	136	90	36	124	8	8	0	4	2	5	9	61	59
MONTCHARVOT	51	21	7	5	16	5	5	0	0	0	0	5	9	7

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif privé	dont locatif public	Logés gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
MOUILLERON	17	13	1	2	10	2	2	0	1	1	3	1	1	8
NEUILLY-L'EVEQUE	313	279	7	27	213	66	40	26	0	0	15	35	92	137
NEUVILLE-LES-VOISEY	80	38	31	11	33	2	2	0	3	0	0	4	14	21
NOIDANT-CHATENOY	56	40	7	9	35	5	5	0	0	0	0	4	8	28
NOIDANT-LE-ROCHEUX	106	80	17	9	67	10	10	0	3	0	3	10	23	44
NOYERS	54	36	7	10	30	5	5	0	1	0	4	7	7	19
OCCEY	91	65	15	11	56	7	7	0	2	0	1	6	11	47
ORBIGNY-AU-MONT	77	65	4	8	59	4	4	0	1	0	2	7	10	45
ORBIGNY-AU-VAL	59	42	4	13	38	4	4	0	0	0	0	4	10	28
ORCEVAUX	58	44	10	4	43	0	0	0	1	0	1	3	4	36
ORMANCEY	48	37	7	4	27	8	8	0	2	0	1	5	10	20
OUGE	102	56	36	11	52	1	1	0	2	0	0	3	20	32
PALAISEUL	28	25	1	1	24	1	1	0	0	0	1	3	8	13
PARNOY-EN-BASSIGNY	200	125	27	48	112	8	8	0	5	0	11	11	22	81
PEIGNEY	213	164	38	11	142	17	17	0	5	1	5	17	61	80
PERRANCEY-LES-VIEUX-	189	136	34	19	117	19	19	0	1	1	4	16	30	85
PERROGNEY-LES-														
FONTAINES	77	56	12	9	43	11	11	0	2	0	1	2	12	41
PERRUSSE	32	19	7	6	17	1	1	0	1	1	0	1	6	11
PIERREMONT-SUR-														
AMANCE	145	76	32	37	73	2	2	0	1	2	0	11	19	44
PISSELOUP	53	22	25	6	20	1	1	0	1	0	2	4	6	10
PLESNOY	69	45	11	14	43	2	2	0	0	0	4	9	6	26
POINSENOT	35	20	8	7	17	3	3	0	0	0	0	3	3	14
POINSON-LES-FAYL	122	89	16	17	75	14	14	0	0	0	7	7	10	65
POINSON-LES-GRANCEY	34	26	7	2	19	6	6	0	1	0	0	2	7	17
POISEUL	43	33	5	5	27	5	5	0	1	0	0	4	8	21
PRASLAY	56	33	17	6	25	8	8	0	0	0	2	5	5	21
PRESSIGNY	145	101	15	29	93	5	5	0	3	0	5	11	22	63
RANCONNIERES	76	58	14	5	53	1	1	0	3	0	3	6	20	28
RANGECOURT	39	30	7	2	22	7	5	2	1	1	1	2	13	13
RIVIERE-LES-FOSSES	136	97	25	14	86	8	8	0	3	1	2	7	35	51
RIVIERES-LE-BOIS	43	33	3	7	31	3	3	0	1	0	2	7	10	19

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif privé	dont locatif public	Logés gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
ROCHETAILLEE	115	65	36	14	55	8	8	0	2	0	1	5	11	48
ROLAMPONT	824	676	30	119	461	195	93	102	19	4	31	97	183	361
ROUELLES	27	18	8	2	15	3	3	0	0	0	1	1	4	11
ROUGEUX	72	51	17	4	45	4	4	0	2	0	2	1	19	29
ROUVRES-SUR-AUBE	87	55	23	9	48	5	5	0	1	2	3	6	11	32
SAINT-BROINGT-LE-BOIS	54	27	16	11	22	4	4	0	1	0	1	0	8	18
SAINT-BROINGT-LES-FOSSÉS	111	87	13	12	63	24	21	3	0	1	4	8	29	45
SAINT-CIERGUES	129	83	36	10	69	12	12	0	3	0	2	9	21	52
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	95	58	26	11	43	12	12	0	3	0	3	2	10	43
SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	54	40	11	4	31	9	9	0	0	0	1	3	10	26
SAINT-MAURICE	60	57	0	3	49	8	8	0	0	0	0	9	22	26
SAINTS-GEOSMES	540	487	9	44	407	71	42	29	10	1	12	45	117	312
SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	77	66	1	10	54	11	11	0	1	0	0	4	11	51
SARREY	188	155	7	26	132	22	14	8	1	0	5	27	38	84
SAULLES	46	25	15	7	22	2	2	0	0	0	1	9	6	9
SAULXURES	69	59	6	4	45	12	10	2	2	0	5	4	10	40
SAVIGNY	48	30	10	8	25	5	5	0	0	0	3	2	6	19
SERQUEUX	318	211	39	68	176	31	31	0	4	0	9	17	50	134
SOYERS	74	39	25	10	35	0	0	0	4	0	1	2	10	26
TERNAT	41	25	13	3	21	3	3	0	1	0	1	1	3	20
TORCENAY	283	253	8	22	219	34	33	1	0	1	6	29	87	131
TORINAY	38	19	15	5	18	1	1	0	0	0	2	5	7	6
VAILLANT	46	37	1	8	32	4	4	0	1	0	0	4	7	26
VAL-DE-MEUSE	1 003	852	64	87	588	251	177	74	13	13	47	143	208	441
VALLEROY	22	12	10	0	11	1	1	0	0	0	0	1	2	8
VALS-DES-TILLES	132	75	34	23	59	13	12	1	3	0	2	2	23	48
VARENNES-SUR-AMANCE	223	143	66	15	123	12	12	0	8	1	7	20	38	77
VAUXBONS	31	27	2	3	23	2	2	0	2	0	2	0	5	20
VELLES	51	35	10	6	30	2	2	0	3	1	1	4	6	23
VERVILLES-LE-DAS	77	70	4	4	70	0	0	0	0	0	0	5	6	29

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif privé	dont locatif public	Logés gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
VERSEILLES-LE-HAUT	21	18	1	2	15	3	3	0	0	1	0	0	2	15
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	40	24	10	6	19	4	4	0	1	0	2	1	5	16
VICQ	164	82	55	26	70	8	8	0	5	1	4	22	26	30
VILLARS-SANTENOGE	86	41	37	8	31	7	4	3	3	0	3	2	14	22
VILLEGUSIEN-LE-LAC	573	439	77	58	367	60	51	9	12	2	13	37	122	265
VILLIERS-LES-APREY	24	18	5	1	17	1	1	0	0	0	1	2	4	11
VIOLOT	56	42	6	8	32	7	7	0	3	0	0	5	12	24
VITRY-EN-MONTAGNE	19	14	5	0	13	1	1	0	0	0	1	0	1	12
VIVEY	41	30	9	2	27	3	3	0	0	0	1	2	7	19
VOISEY	321	177	87	57	158	15	12	2	5	0	7	40	54	76
VOISINES	58	41	8	9	36	5	4	1	0	0	2	1	9	29
VONCOURT	26	12	8	6	10	2	2	0	0	0	1	1	0	10
PETR du Pays de Langres	28059	20772	3848	3439	14681	5635	3231	2405	455	250	1165	3246	5795	10366

Source : Insee 2013

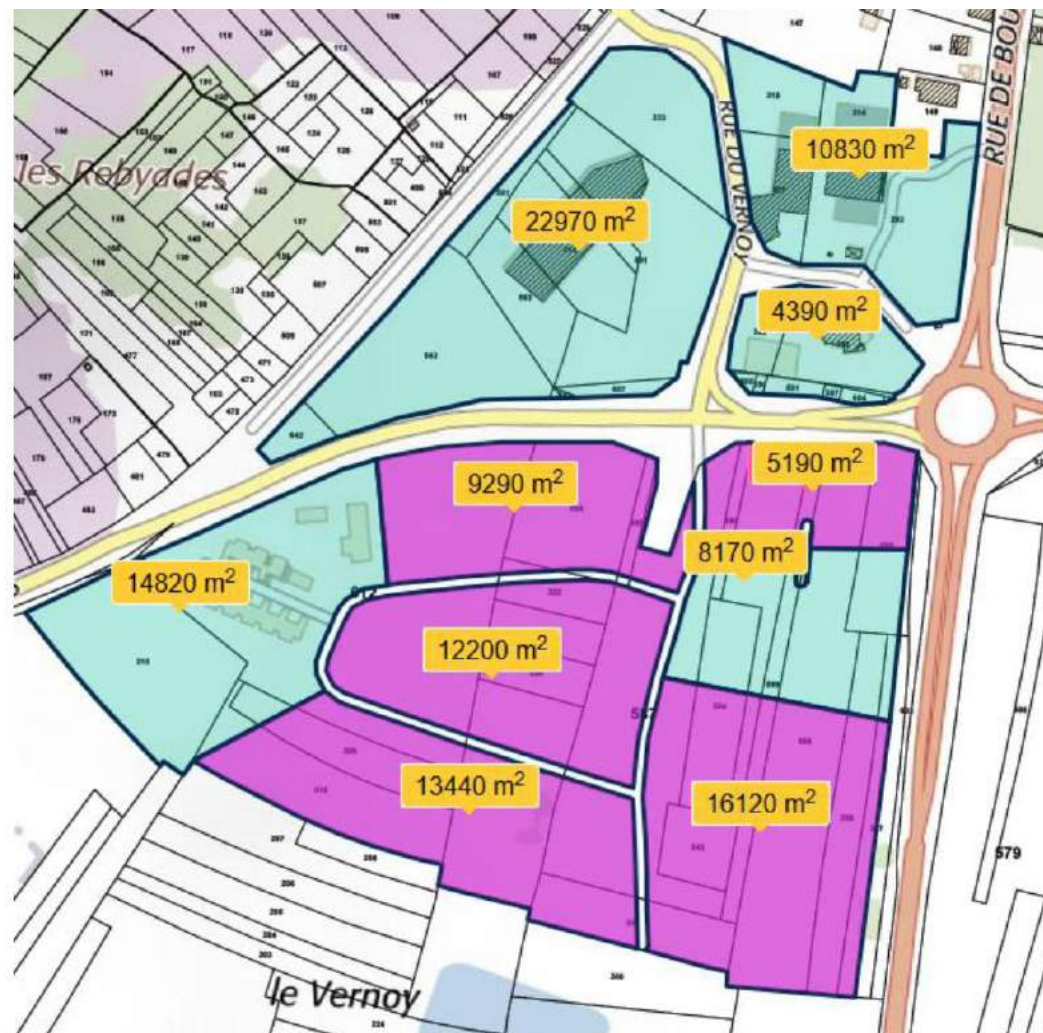
**Annexe 2 : Tableau détaillé des surfaces de
vente de plus de 300m²**

Famille de produits (nomenclature Atlas du commerce)	Grandes surfaces à dominante alimentaire	Drive		Commune	Commerce		Surface de vente		Salarisés	Densité (m ² par habitant)
		Intégré	Déporté		Nombre	% par rapport à l'ensemble des grandes surfaces	m ²	% par rapport à l'ensemble des grandes surfaces	Nombre	m ² /1 000 habitants
Equipement de la maison	-	-	-	LANGRES	6	12%	13631	23%	66	299
Equipement de la maison	-	-	-	SAINTS-GEOSMES	5	10%	6870	11%	51	150
Equipement de la maison	-	-	-	BOURBONNE-LES-BAINS	3	6%	2300	4%	22	50
Equipement de la maison	-	-	-	VAL-DE-MEUSE	2	4%	4074	7%	20	89
Equipement de la maison	-	-	-	ROLAMPONT	1	2%	660	1%	7	14
Equipement de la maison	-	-	-	VILLEGUSIEN-LE-LAC	1	2%	630	1%	9	14
Equipement de la maison	-	-	-	NEUILLY-L'ÉVÊQUE	1	2%	630	1%	2	14
Equipement de la maison	-	-	-	CHALINDREY	1	2%	500	1%	6	11
Equipement de la maison	-	-	-	PERIMETRE SCOT	20	41%	29295	49%	183	642
Alimentation	Superette	-	-	CHALINDREY	2	4%	1652	3%	19	36
Alimentation	Superette	-	-	FAYL-BILLOT	1	2%	891	1%	11	20
Alimentation	Superette	-	-	LONGEAU-PERCEY	1	2%	645	1%	10	14
Alimentation	Superette	-	-	LANGRES	1	2%	408	1%	4	9
Alimentation	Superette	-	-	ROLAMPONT	1	2%	350	1%	5	8
Alimentation	Superette	-	-	PERIMETRE SCOT	6	12%	3946	7%	49	86
Alimentation	Hard discount	-	-	BOURBONNE-LES-BAINS	2	4%	1360	2%	13	30
Alimentation	Hard discount	-	-	LANGRES	1	2%	665	1%	5	15
Alimentation	Hard discount	-	-	SAINTS-GEOSMES	1	2%	650	1%	7	14
Alimentation	Hard discount	-	-	PERIMETRE SCOT	4	8%	2675	4%	25	59
Alimentation	Hypermarché	-	1	SAINTS-GEOSMES	1	2%	4585	8%	201	100
Alimentation	Hypermarché	-	-	VAL-DE-MEUSE	1	2%	2511	4%	28	55
Alimentation	Hypermarché	-	1	PERIMETRE SCOT	2	4%	7096	12%	229	155
Alimentation	Supermarché	-	-	BOURBONNE-LES-BAINS	1	2%	1900	3%	18	42
Alimentation	Supermarché	-	-	LANGRES	1	2%	1700	3%	19	37
Alimentation	Supermarché	-	-	PERIMETRE SCOT	2	4%	3600	6%	37	79
Alimentation	-	-	1	PERIMETRE SCOT	14	29%	17317	29%	340	379
Culture-loisirs	-	-	-	SAINTS-GEOSMES	4	8%	4000	7%	32	88
Culture-loisirs	-	-	-	LANGRES	2	4%	3800	6%	13	83
Culture-loisirs	-	-	-	FAYL-BILLOT	1	2%	950	2%	2	21
Culture-loisirs	-	-	-	CHALINDREY	1	2%	620	1%	1	14
Culture-loisirs	-	-	-	LE MONTSAUGEONNAIS	1	2%	570	1%	2	12
Culture-loisirs	-	-	-	BOURBONNE-LES-BAINS	1	2%	485	1%	2	11
Culture-loisirs	-	-	-	NEUILLY-L'ÉVÊQUE	1	2%	400	1%	1	9
Culture-loisirs	-	-	-	PERIMETRE SCOT	11	22%	10825	18%	53	237
Equipement de la personne	-	-	-	LANGRES	2	4%	1500	2%	13	33
Equipement de la personne	-	-	-	SAINTS-GEOSMES	2	4%	1400	2%	18	31
Equipement de la personne	-	-	-	PERIMETRE SCOT	4	8%	2900	5%	31	64
Total général	-	-	1	PERIMETRE SCOT	49	100%	60337	100%	607	1321

**Annexe 3 : Atlas des principaux espaces
d'activités**

Longeau / ZA Longeau Sud

Surface totale : 11,74 ha
■ Surface consommée : 6,12 ha
■ Surface viabilisée : 5,62 ha



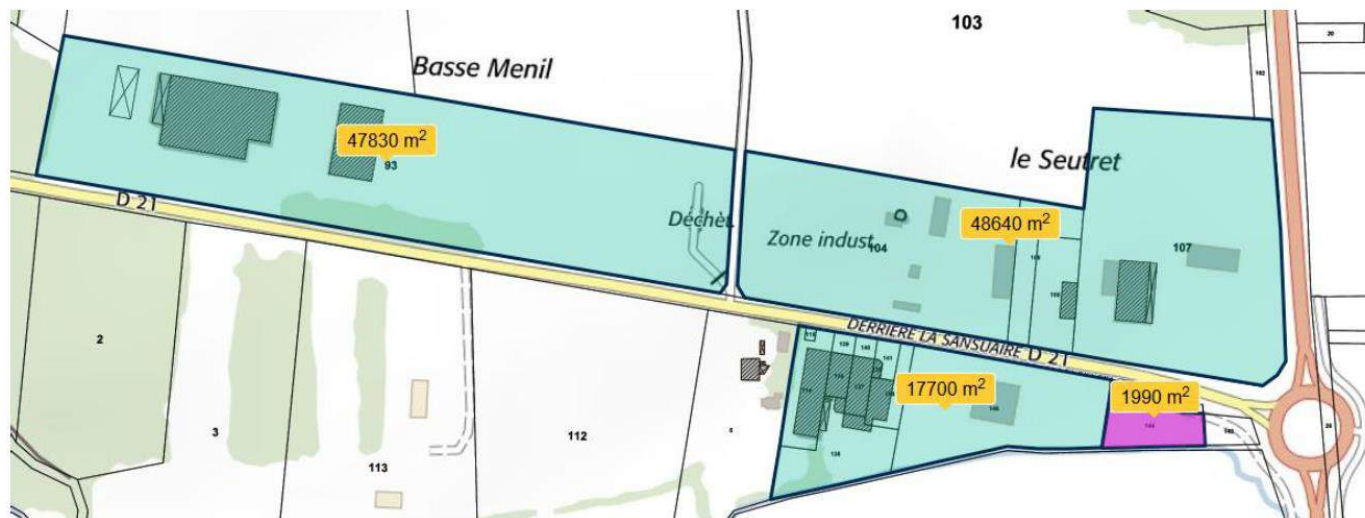
Perrogney / Parc d'activités de référence Langres Sud

- Surface totale : 19,69 ha
- Surface consommée : 14,98 ha
- Surface viabilisée : 4,71 ha



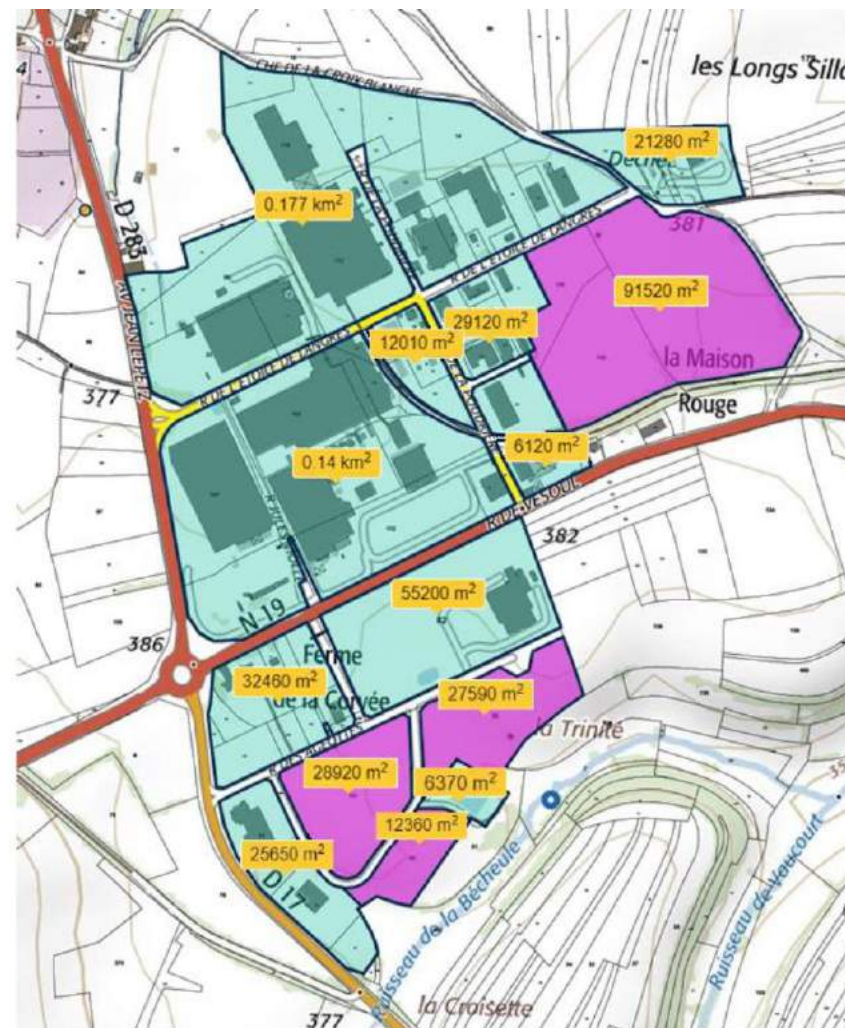
Prauthoy / ZI Les Epinois Chanoy

- Surface totale : 11,62 ha
- Surface consommée : 11,42 ha
- Surface viabilisée : 0,20 ha



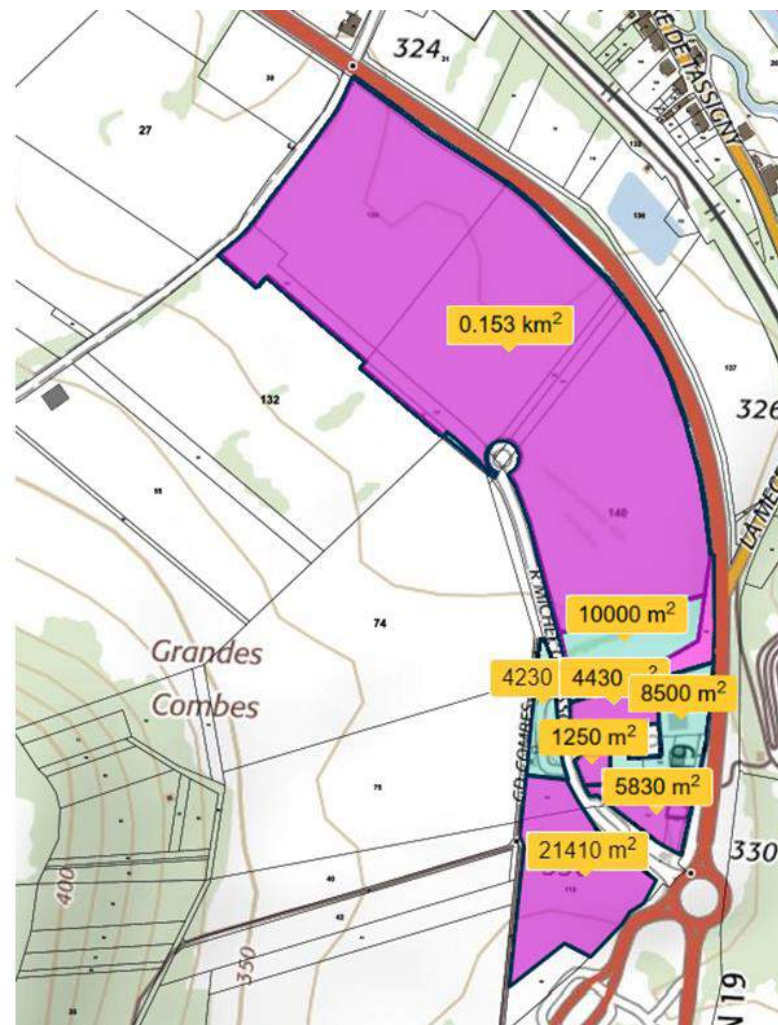
Langres / ZA des Franchises

- Surface totale : 66,42 ha
- Surface consommée : 50,52 ha
- Surface viabilisée : 15,9 ha



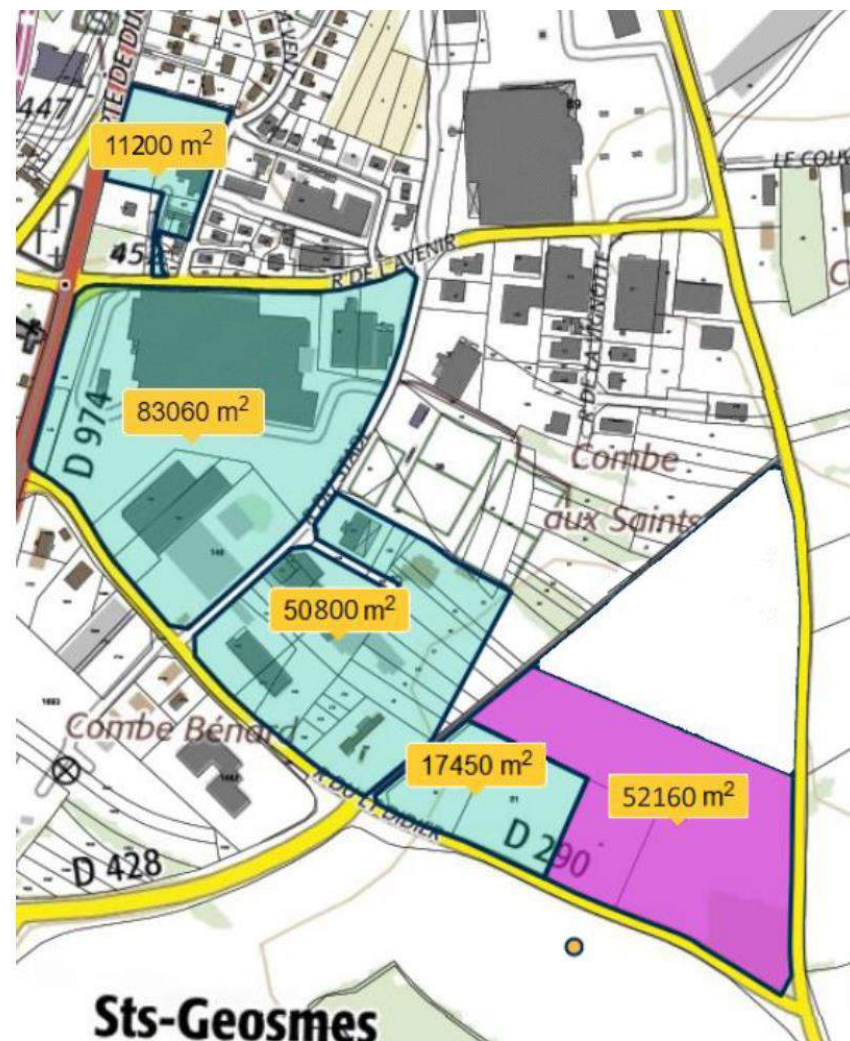
Rolampont / Parc d'activités de référence Langres Nord

- Surface totale : 20,86 ha
- Surface consommée : 2,27 ha
- Surface viabilisée : 18,59 ha



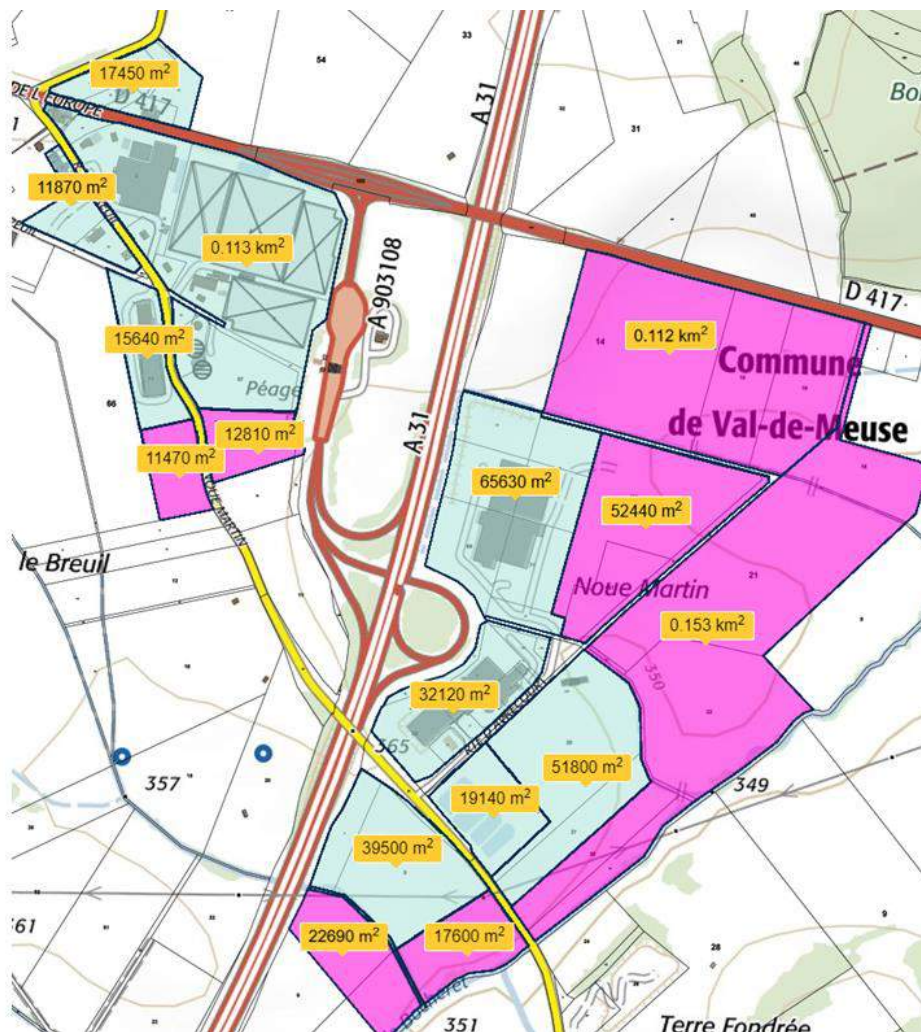
Saints-Geosmes / ZA de l'Avenir

- Surface totale : 21,46 ha
- Surface consommée : 16,25 ha
- Surface viabilisée : 5,21 ha



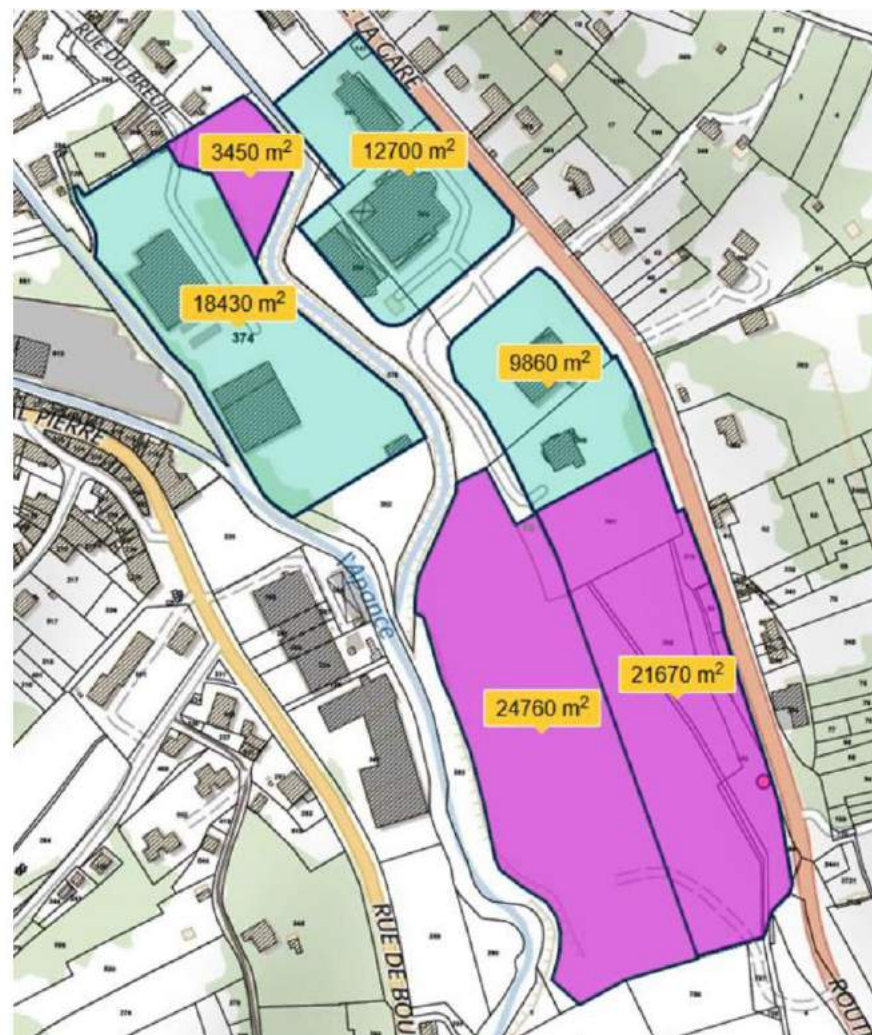
Val de Meuse / ZA du Breuil

- Surface totale : 74,84 ha
- Surface consommée : 36,62 ha
- Surface viabilisée : 38,22 ha



Bourbonne les Bains / ZA du Breuil

- Surface totale : 9,09 ha
- Surface consommée : 4,1 ha
- Surface viabilisée : 4,99 ha



Bourbonne les Bains / ZI Nord

- Surface totale : 17,97 ha
- Surface consommée : 16,73 ha
- Surface viabilisée : 1,24 ha



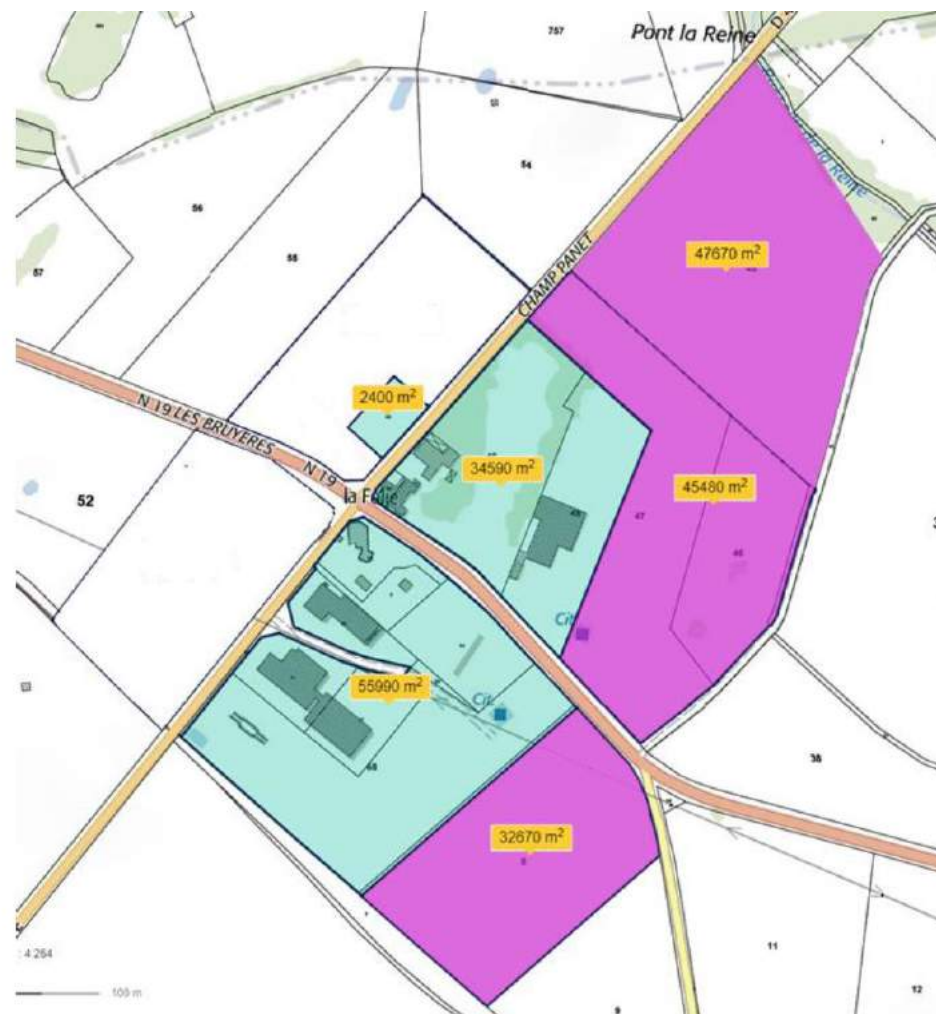
Chalindrey / Parc d'activités de référence Grand Est

Surface totale : 29,61 ha
■ Surface consommée : 14,69ha
■ Surface viabilisée : 14,92ha



Fayl-Billot / ZA de la Rose des Vents

- Surface totale : 21,88 ha
- Surface consommée : 9,30 ha
- Surface viabilisée : 12,58 ha



Principales données utilisées

Données INSEE :

- Recensement de la population (données complémentaires 1999-2008-2013, et séries longues),
- Population active et emploi au lieu de travail, données 1999-2008-2013
- Base CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) 2015
- Base Permanente des Equipements (BPE) 2016

Autres données :

- Recensement agricole 2000, 2010
- Recensement Parcellaire Graphique 2013
- Base des forêts publiques, 2016
- Fichier SIRENE (recensement des entreprises) 2017
- Base Sitadel2 (habitat et locaux d'activités), données 2014 (logements et locaux commencés)
- Données de l'observatoire commercial de la CCI 52 (2014, 2017)
- Atlas des zones d'activités de la CCI52 (2012)
- Effectifs scolaires (éducation nationale, 2016)
- Données sur les fréquentations des lignes de transport en commun (Département de la Haute Marne, 2017)
- Données de comptages routiers (Département de la Haute Marne, 2017)

Principaux documents thématiques utilisés

- Atlas départemental de la Haute Marne, 2016
- Schéma départemental des Carrières de la Haute Marne
- Etat des lieux du territoire de la Haute Marne, OPEQ, 2010
- Les chiffres du logement en Haute Marne, INSEE, 2010
- Référentiel des paysages de la Haute Marne, DDT52, 2016
- Programme pluriannuel d'activité, SAFER 2015-2021, 2015
- Etat des lieux des zones d'activité, DDT52, 2013
- Atlas logistique national, DATAR, 2015
- Bilans du PIG « Habiter Mieux du Pays de Langres, 2017
- Dossier AMI « centre bourg », ville de Langres, 2016
- AVAP de la ville de Langres, 2014
- Charte environnementale, Pays de Langres, 2006
- Atlas commerciaux et monographies commerciales, CCI52, 2014
- Stratégie territoriale de communication pour l'accueil et le maintien de la population, Pays de Langres, 2011
- Contribution à l'élaboration du SRADDET, Pays de Langres, 2017
- Charte forestière, des Quatre Vallées
- Stratégie de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences, Pays de Langres, 2012
- Rapports d'activité, laboratoire du changement, 2012
- Liste des Appellations d'Origine Protégée, INAO, 2017
- Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (programme et bilans), 2012
- Contributions du CDT dans le cadre du Pacte pour la ruralité, Pays de Langres, 2017
- Plan Climat Air Energie, Région Champagne Ardennes, 2012
- Programme Local de l'Habitat, CCGL, 2014
- Programme LEADER 2007-2013, 2013
- Projet de territoire 2014-2024, Pays de Langres, 2014
- Etude Régionale de Prospective économique (Champagne Ardennes), 2012
- Schéma de services, Pays de Langres, 2009
- Schéma de mobilité 2014-2024, SMPTL, 2014
- Stratégie d'aménagement et de développement touristique des lacs et du Pays de Langres, 2017
- Atlas régional, Région Grand Est, 2015
- Etude prospective sur les filières vertes, Champagne Ardenne, 2013
- Atlas de la géothermie, région Champagne Ardennes, 2013
- Etude d'opportunité et projet de charte, Parc National des forêts de Champagne et de Bourgogne



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

